





MANUEL

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE

L'AMATEUR DE RELIURES

CET OUVRAGE A ÉTÉ TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES
TOUS NUMÉROTÉS

Savoir :

Nos 1 à 50. — Cinquante exemplaires sur papier du Japon des Manufactures Impériales.

Nos 51 à 300. — Deux cent cinquante exemplaires sur beau papier des Vosges à la forme.

Nos 301 à 1000. — Sept cents exemplaires sur beau papier Vélin de Rives fabriqué spécialement pour cet ouvrage.

N° 727

MANUEL

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE

L'AMATEUR DE RELIURES

PAR

LÉON GRUEL, RELIEUR



PARIS
GRUEL & ENGELMANN, ÉDITEURS
418, Rue Saint-Honoré, 418
MDCCCLXXXVII

PRÉFACE

E livre aujourd'hui au public amateur de Reliures le résultat de longues et minutieuses recherches. J'ai réuni dans ce MANUEL tout ce qui, au point de vue historique, touchait à l'art de la Reliure et pouvait intéresser un collectionneur sérieux, en m'attachant, par-dessus tout, à ne traiter que les sujets indéniablement reconnus de tous, ou ceux dont il m'a été possible de mettre immédiatement sous les yeux une preuve irréfutable. Il ne faudra pas s'étonner si l'on rencontre quelques lacunes : le plus souvent elles sont volontaires et proviennent de ce que j'ai pris pour principe absolu de n'avancer aucune assertion qui ne puisse être acceptée et ne soit à l'abri de toute discussion.

Ce travail est divisé en deux parties : l'une, embrassant toutes les phases par lesquelles notre art a passé depuis son origine jusqu'à la Révolution, est destinée à initier les amateurs aux différents Styles qui ont successivement caractérisé chaque époque; l'autre, sous forme de Manuel alphabétique, renferme tous les noms des Artistes dont il m'a été possible de prouver l'existence certaine, ainsi que tout ce qui a rapport à la Reliure des livres et aux Statuts et Réglements des Communautés. Enfin, j'ai fait précéder cet ensemble d'une dissertation sur l'origine du Format des livres.

Je désire que mes recherches soient utiles à ceux qui voudront bien me consulter. C'est le but auquel tous mes efforts ont constamment tendu en faisant ce travail : et je m'estimerai heureux si j'ai réussi à combler ce qui me paraissait une lacune dans l'histoire de notre art.

L. G.

ÉTUDE SUR L'ORIGINE

DU

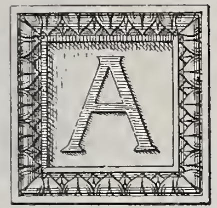
FORMAT DES LIVRES



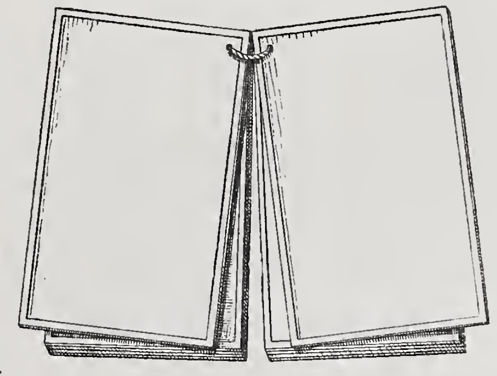
ÉTUDE SUR L'ORIGINE

DU

FORMAT DES LIVRES



VANT d'arriver à la dénomination des différents formats, qui ont été et sont encore le plus généralement employés, je passerai très rapidement en revue tout ce qui, en remontant à la plus haute antiquité, a constitué le Livre, ou pour mieux dire, cette transcription de la pensée sur une matière quelconque.



Les Anciens ont d'abord eu, après la pierre et l'airain, les tablettes de cire *(tabellæ ceratæ)*, qui étaient généralement de petite dimension et ne pouvaient recevoir que peu de choses; ce qui obligeait à prendre plusieurs tablettes dès qu'il s'agissait d'une œuvre un peu considérable. Dans ce cas, on les réunissait et on les attachait par un des angles, qui, aujourd'hui, représenterait chez nous le haut du dos du livre.

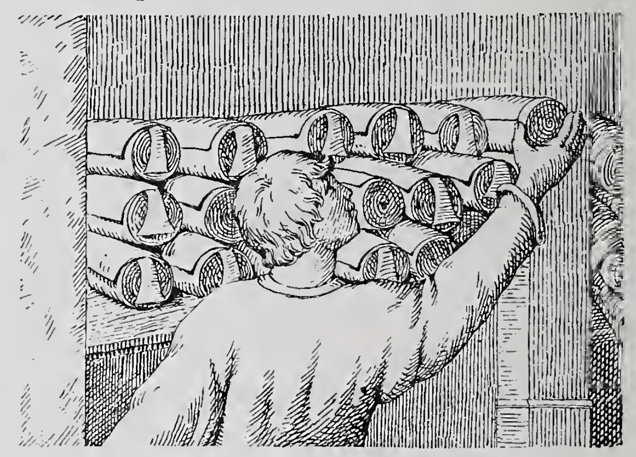
Ensuite, sont venus les papyrus, qui n'étaient autre chose que des écorces d'arbre ou des feuilles de roseaux *(Codices)*, et qui, préparés d'une certaine façon,

recevaient les caractères, gravés à l'aide d'une sorte de canif appelé Γάφρειον ou Γλύφανον chez les Grecs, *Scalpum* et *Stylus* chez les Romains. Le format de ces papyrus était, comme on peut le penser, des plus irréguliers, puisqu'il était subordonné à la grandeur de l'écorce ou du roseau. Pour leur donner plus de solidité et les préserver surtout d'être détériorés par les insectes, on les enduisait d'huile de cèdre. Malgré cette précaution, on ne pouvait espérer les conserver indéfiniment, car leur constitution toute végétale n'offrait pas assez de résistance aux injures du temps. C'est alors qu'on reconnut le besoin de les remplacer par quelque chose de plus solide et que l'on commença à employer le parchemin. Ce fut aussitôt après le règne de Constantin, que les tablettes de cire et les papyrus furent complètement abandonnés.



Le parchemin était une peau de bête, tannée, amincie et blanchie : il était originaire de Pergame *(Pergamena charta),* d'où son nom a été tiré; Attale, roi de Pergame, fut le premier qui en envoya aux Romains.

La souplesse excessive de ce parchemin permettait, tout en présentant une surface beaucoup plus grande que les papyrus, de le rouler en très petit format, sans risquer de le casser.



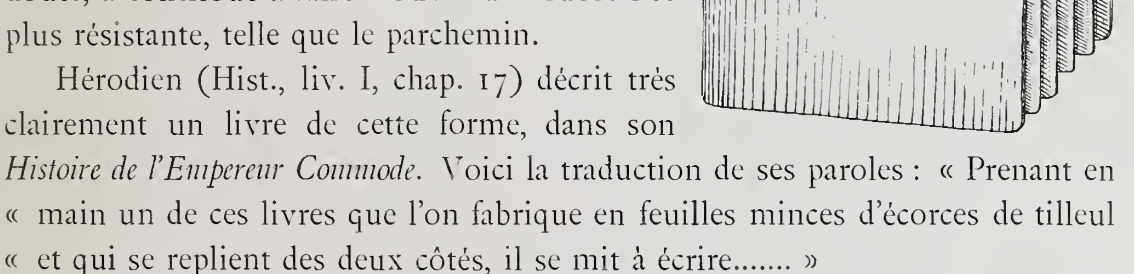
Le ou les rouleaux, suivant qu'il en fallait un ou plusieurs pour contenir un ouvrage, étaient rangés dans des *Scrinia* (1) lorsque cet ouvrage en valait la peine, ou simplement posés sur des tablettes, comme le représente la figure ci-jointe. Chaque

---

1. Voir : *Scrinium.*

rouleau portait alors à l'extrémité antérieure soit une étiquette indiquant un titre, soit un signe distinctif quelconque.

C'est de ce genre de papyrus conservés en rouleaux qu'est venu le mot Volume (*volumen* (1), de volvere, rouler). Le premier format un peu régulier commence avec les livres pliants. J'emprunte à une dissertation latine de G. Schwarz (2) la description suivante : « On entend par livres *pliants* ceux qui « se composent d'un papier ou d'un parchemin oblong, divisé en plusieurs pages « semblables à des tableaux d'égales dimensions. Il n'est pas coupé, mais seule- « ment plié en angles rentrants et saillants qui alternent, de telle sorte que si « l'un de ces replis est ouvert, deux pages du recto, c'est-à-dire de la partie « antérieure de la charte, s'offrent toujours aux regards de l'écrivain ou du lec- « teur, tandis que les pages de derrière ou du verso ne pourraient se présenter « qu'en tournant le livre entier. » En un mot, un livre pliant a l'aspect de nos paravents.



Les Grecs appelaient cette sorte de livre βιβλίον πτυκτόν. On verra, par un passage cité plus bas, qu'avant l'emploi du parchemin, on s'était déjà servi d'écorce d'arbre pour faire des livres pliants; mais il est évident que l'usure devait se produire vite à l'endroit des plis: et cela, sans nul doute, a contribué à faire trouver une substance plus résistante, telle que le parchemin.

Hérodien (Hist., liv. I, chap. 17) décrit très clairement un livre de cette forme, dans son *Histoire de l'Empereur Commode*. Voici la traduction de ses paroles : « Prenant en « main un de ces livres que l'on fabrique en feuilles minces d'écorces de tilleul « et qui se replient des deux côtés, il se mit à écrire....... »

---

1. Voir ce mot.
2. Une plaquette in-4°. Altorf, 1717.

Ces livres pliants, généralement d'une petite dimension, et par cela même beaucoup plus commodes à porter que les papyrus roulés, puisqu'on pouvait les plier en tel format qu'on désirait, s'appelaient ordinairement *Libelli.* Libellus, le plus souvent, signifie une supplique contenant des demandes adressées aux princes. C'est à cela que Martial fait allusion (Liv. VIII, Epig. 76, à Domitien): « *Dante tibi turba quœrulos, Auguste,* libellos, *nos etiam Domino carmina parva da-* « *mus.* » (La foule, Auguste, te remet de petits écrits (libellos) supplicatoires; nous, nous donnons au Maître de petits poëmes.)

Pour empêcher le parchemin ou le papier ([1]) dont étaient composés ces livres pliants de se détériorer trop vite à l'usage, on ajoutait de chaque côté une petite planchette de bois; c'est ainsi que Martial indique (Liv. XIV, Epig. 84) ce semblant de première reliure : « Pour empêcher ta toge ou ton manteau de faire « des barbes à tes livres, voilà une planche de sapin qui donnera de longs jours « à ton papier. » Le même poète donne à ce genre de livres recouverts de bois, le nom de *Manuale.* Ce nom prouve que ces livres emplissaient à peine la main, ou qu'ils étaient souvent maniés.

Cette forme de livre fut employée chez plusieurs peuples. Thomas Bartholin ([2]), *De libris legendis, dissert., 4,* assure avoir possédé un livre de cette sorte, en parchemin, illustré de notes anciennes par des Danois et des Goths : « Les « tablettes de parchemin, dit-il, avaient leurs feuilles pliées en lames; je puis « montrer, dans le Musée, des parchemins Russiques pliés de cette manière; un « Code manuscrit mexicain remarquable et de cette forme est conservé dans la « bibliothèque de Vienne, etc., etc. »

Il est évident que les livres pliants ont servi de point de départ et qu'ils ont donné l'idée de faire des livres plus commodément assemblés, en cousant les plis dans le fond de l'écriture et en coupant ceux du devant. La première opération a constitué ce qu'on appelle le dos; et l'autre, la tranche du volume.

---

1. Ce papier était fabriqué avec des papyrus, dans la région du Nil.
2. Savant médecin danois qui vivait de 1616 à 1689.

Avant la découverte de l'imprimerie, et pendant tout le temps que l'on s'est servi de manuscrits, le format de ces livres était des plus dissemblables, le plus souvent abandonné au goût de l'enlumineur ou du scribe. Ce n'est que vers le milieu du xve siècle et avec Gutenberg, que l'on a commencé à avoir, avec les livres imprimés, des formats réguliers.

La dénomination d'un format quelconque tire son origine de la quotité de parties dont est composée une feuille de papier, ainsi :

Format in-plano. — Ce format représente la feuille, telle qu'elle a été fabriquée, et non pliée; elle ne peut donc pas être reliée sans être montée sur onglet, ou contre-collée avec une autre feuille.

Format in-folio. — L'in-folio se compose de la feuille pliée en deux parties égales. Il constitue un encart d'une double feuille, comprenant quatre pages : deux au recto, deux au verso.

Format in-quarto. — L'in-quarto est le résultat de la feuille de papier pliée en quatre, donnant huit pages de texte imprimé, soit quatre au recto et quatre au verso.

Format in-octavo. — Comme son nom l'indique, la feuille de papier est pliée en huit, et produit huit pages au recto et huit au verso.

Il en est de même pour les formats suivants :

Le format in-12 est le produit de la feuille pliée en 12, donnant 24 pages.
— in-16 — — 16, — 32 —
— in-18 — — 18, — 36 —
— in-24 — — 24, — 48 —
— in-32 — — 32, — 64 —
— in-48 — — 48, — 96 —
— in-64 — — 64, — 128 —

En dehors de ces divers formats, il en existe d'autres moins usités que j'appellerai bâtards, parce qu'ils tiennent le milieu entre les différentes appellations que je viens de donner. Cette particularité provient de la manière dont le papier peut être plié, et de la grandeur dont il est fabriqué. Dans ce dernier cas, la dé-

nomination du format prend le terme même du papier; ainsi, il y a des in-quarto de format *Jésus,* qui ne sont cependant pas des in-folio et qui par rapport au format *carré* sont sensiblement plus grands. Le format in-octavo grand papier, ou *compact,* pourrait, à cause de sa grandeur, être aussi appelé petit in-quarto. Cependant il est le produit réel de la feuille de papier pliée en huit.

Je ne m'étendrai pas ici sur l'origine de la dénomination des divers formats du papier; cela sortirait du plan que je me suis tracé: il y a des travaux spéciaux sur cette matière, auxquels je renvoie le Lecteur.



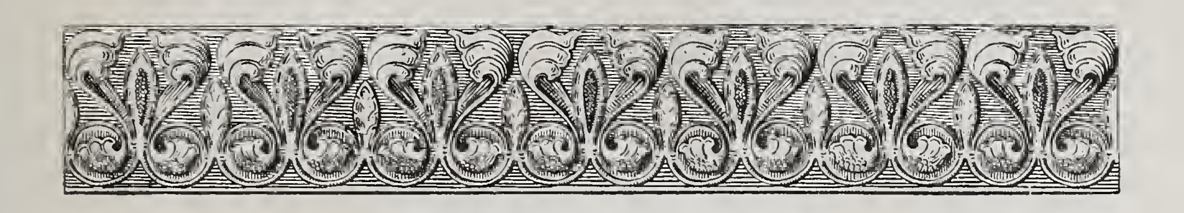
PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

2.

A

RELIURE D'UN ÉVANGELIAIRE DU XIe SIÈCLE



DES STYLES

Si, en Littérature le Style est l'expression de la pensée, en Reliure je dirai qu'il reste l'expression de l'Art, aux différentes époques où il s'est produit. C'est par le Style que l'on se rend compte du progrès de l'ornementation, dans les phases diverses qu'elle a traversées, ainsi que des nombreuses transformations qu'elle a subies. Le plus souvent, et surtout pour la période des origines, le Style en Reliure est le véritable point de repère. Lui seul, en effet, permet de formuler une appréciation. Lui seul doit être consulté; c'est par lui seul qu'on peut éviter les erreurs.

DU STYLE BYZANTIN

Le premier Style dont je m'occuperai, le plus ancien qui nous intéresse, est le Style byzantin.

Comme à l'époque où nous trouvons ce Style manifesté sur les livres par des émaux, des ivoires et des plaques de métal enrichies de pierreries, la Reliure n'était qu'un travail tout à fait secondaire, destiné seulement à recevoir

l'ornementation des émailleurs et des orfèvres, nous ne nous arrêterons pas à la manière dont ces reliures étaient traitées; je dirai seulement en passant, qu'elles étaient très grossières, cousues à doubles nerfs, sans mors, renfermées entre deux ais de bois fort épais, et généralement recouvertes de velours.

Une des plus intéressantes reliures byzantines que je connaisse, faisait partie de la Bibliothèque de M. le Marquis de Ganay; le n° 7 de son Catalogue de vente indique: un Évangéliaire dit de *Charlemagne* (1), recouvert au recto d'une plaque d'or travaillée et enrichie d'émail et de pierres précieuses. Cette reliure a été reproduite et décrite tout au long, dans une brochure de M. Ed. Aubert (2).

Des reliures ENTIÈREMENT du Style byzantin, je dirai qu'il n'en existe pour ainsi dire pas une; car celles que nous retrouvons aujourd'hui sont plus ou moins composées de parties décoratives remontant à des époques différentes, depuis les premiers jusqu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles environ. Je me permettrai donc de prendre le mot de *« byzantin »*, non comme une expression géographique, donnant aux objets qu'elle désigne la capitale de l'Empire d'Orient pour origine, mais comme terme général, s'appliquant à toutes les reliures composées d'émaux cloisonnés, de bas-reliefs en métal ou en ivoire sculpté, de filigrane et de pierres précieuses qui ont été exécutées dans les treize premiers siècles de notre ère. Dans cet ordre d'idées, je donne (Pl. I), comme spécimen, la reliure d'un Évangéliaire manuscrit du XI[e] siècle exposé à la Bibliothèque Nationale, salle Mazarine (3).

Ce livre (0,265 × 0,185), cousu à doubles nerfs et renfermé entre deux ais en bois, est couvert en velours grenat foncé (4). Au premier plat se trouve, enchâssé dans une bordure composée de filigrane et de pierreries, un magnifique bas-relief en ivoire sculpté de l'époque carlovingienne représentant le *Crucifiement*. Le Christ en croix, devant lequel des Anges se prosternent, est accompagné à droite et à gauche de divers personnages et se trouve rehaussé par un autre

---

1. Acheté à sa Vente qui eut lieu en mai 1881 : 30,100 francs, plus les frais, par M. Spitzer.
2. Extrait du tome XXXV des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.* Paris, 1874.
3. F. Lat., n° 9453.
4. Au second plat seul, on voit la trame du velours; le dos n'en est plus recouvert, mais simplement orné de clefs en parchemin entre chaque nerf.



Plaque en émail cloisonné (Style Byzantin)

XIe siècle

Paris. — Imp R. Engelmann

tableau, qui lui sert de base et qui représente les Saintes Femmes reçues par l'Ange au tombeau de Jésus-Christ. Le second plat est orné d'une grande plaque de métal du XIIIe siècle, taillée à jour et gravée; elle représente au centre le Christ bénissant, accompagné dans la bordure de la figure des quatre Évangélistes.

A côté, on trouvera (Pl. II) un spécimen très pur d'émail cloisonné, style byzantin, qui fait complétement défaut dans l'ensemble de la planche qui précède. Cette plaque, d'une parfaite exécution, me semble remonter au XIe siècle. Elle représente le Christ enseignant de la main droite, tandis que la gauche tient un livre fermé. Cette figure nimbée est gravée, ciselée: et la tête repoussée est rapportée en relief; elle se détache sur un fond d'émail bleu foncé et est ornée de chaque côté par des rinceaux se succédant l'un à l'autre et se terminant par des palmettes d'émail alternativement nuancées bleu foncé, turquoise et blanc, vert foncé, vert clair et jaune. Une architecture, se terminant au sommet par une arcature de cinq petits clochetons, le tout gravé et ciselé, encadre cette composition au-dessus de laquelle se trouve un fond d'émail brun, parsemé de points bleu turquoise. Un second encadrement beaucoup moins important, formé de petites demi-circonférences d'émail, alternativement nuancées gros bleu, blanc, bleu turquoise, noir; et gros bleu, jaune, vert et rouge, séparées entre elles par une palmette gravée au pointillé, complète cette magnifique plaque de reliure.





DU STYLE GOTHIQUE

ET MOYEN-AGE

Après le byzantin, le Style qui, *en Reliure,* tient une place considérable, parce qu'il est le générateur de tous les autres, est le Style gothique. C'est surtout en Allemagne, et aussi dans le Nord de la France, qu'aux XIIIe et XIVe siècles on exécutait le plus ce genre de travail. Mais, comme à cette époque, on n'avait pas encore abandonné tout-à-fait les reliures recouvertes en velours ou en étoffes, destinées à recevoir les plaques d'ivoire et de métal précieux, que le Style byzantin avait si longtemps mises en vogue, et qu'en outre, l'usage de la peau travaillée n'était pas encore bien connu, les reliures faites de veau ou de peau de truie gaufrée étaient, au XIIIe siècle surtout, d'une assez grande rareté.

Au siècle suivant, on en rencontre un peu plus; et c'est surtout à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, que les reliures estampées à froid sont arrivées en assez grande profusion. Il me faut ici me séparer des puristes en matière de Style proprement dit. Car pour le sujet qui nous intéresse, je *dois* confondre sous une seule et même dénomination, qui sera celle de MOYEN-AGE, toutes les reliures exécutées en peau estampée à froid, depuis Saint Louis jusqu'à



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE ESTAMPÉE À FROID.

XIIIE SIÈCLE

François Ier. Les *premières* reliures se transforment peu-à-peu sous l'influence de la Renaissance, tout en conservant cependant quelque chose de leur caractère primitif.

On rencontrera dans le courant de cet ouvrage une assez grande quantité de ces *premières* reliures, qui portent la signature de ceux qui les ont faites, et qui par cela même n'auraient pas été ici à leur véritable place. Par les spécimens des Jehan Dupin, Edmond Bayeux, Jehan Norins, Théodore Richard, André Boule, Hemon Le Fèvre ([1]), etc., etc., on se rendra un compte exact de ce qu'étaient la Reliure et la Décoration à l'époque gothique. En outre, je donne ici la reproduction *fac-simile* d'une très intéressante reliure estampée à froid, qui contenait un Manuscrit français du milieu du XIIIe siècle, couvert en peau de truie parcheminée ROUGE ([2]). La composition, un peu dure d'aspect, est d'un grand caractère; on y voit la fleur de lys de France, mêlée à la tour de Castille et aussi à des espèces de chimères ou animaux fantastiques, tels qu'on en employait à cette époque.

A la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, les ouvriers allemands s'inspiraient, pour l'ornementation comme pour les figures, des splendides compositions d'Albert Dürer ou de ses contemporains : et ils ornaient leurs reliures de portraits, de blasons, de heaumes, de lambrequins, etc.

En France, les artistes reproduisaient souvent les magnifiques bordures et les miniatures dont les Vérard, les Simon Vostre, les Petit, les Pigouchet, les Kerver, etc., composaient leurs remarquables Livres d'heures. On voit figurer sur les reliures, tantôt des scènes religieuses tirées de l'Écriture-Sainte, voire même de la Danse macabre; tantôt aussi des compositions spéciales, dont le principal motif représente un tableau du Crucifiement, ou un Saint quelconque en vénération dans le pays.

---

1. Voir ces noms.
2. La couleur ROUGE, dit-on, était exclusivement réservée aux Souverains : il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que cette Reliure, qui malheureusement nous est arrivée sans son contenu, ait été faite pour le roi Saint Louis.

On trouvera à l'article RICHENBACH, un très intéressant spécimen de reliure estampée du XV[e] siècle. La planche qui suit représente une merveilleuse reliure en peau de truie gaufrée à froid, faite en Allemagne vers le milieu du XVI[e] siècle. Elle est le type du genre de décorations estampées, qui était le plus en faveur à cette époque. L'ordonnance de la composition, et l'exécution rappellent toujours un peu le Style gothique: seulement les lignes et les ornements ont pris un aspect plus gracieux.

Cette reliure recouvre un in-folio (0,39 × 0,28): *Nicephori Callisti, Xanthopuli, scriptoris vere Catholici, Ecclesiasticæ historiæ libri decem et octo. Basilæ, 1552* (1).

Au plat supérieur ou recto, au milieu d'élégantes bordures, reliées entre elles par des filets, et composées d'ornements gracieux, de petites scènes religieuses et allégoriques, telles que le Crucifiement, la Résurrection, la Foi, l'Espérance, le Courage, la Prudence, la Justice, la Patience se détachent, dans une architecture chaque fois différente, quatre magnifiques sujets très finement gravés et formant de véritables tableaux.

Le premier en haut, à-gauche, représente l'empereur Charles-Quint, tête nue, cuirassé, armé de la main droite, et de la gauche tenant le globe du monde. L'aigle d'Allemagne, surmonté de la couronne de l'Empire, plane au-dessus de sa tête, au milieu de la composition et est accompagné de deux écus aux armes des Deux-Siciles et d'Espagne. Sur une banderolle tournant autour des colonnettes on lit sa devise: *plus ultra* et *Carolus Quintus.*

Le deuxième sujet en haut, à-droite, représente l'Électeur de Saxe, Jean-Frédéric, également tête nue, cuirassé et armé d'une épée. Les armes de Saxe figurent dans les petits écussons de forme à retroussis, placés au-dessus de l'architecture.

Dans la composition de ces deux tableaux, on remarque les lettres **G B** et M (monogramme surmonté d'une croix), monogrammes qui doivent être la marque du graveur ou du dessinateur.

---

1. Collection particulière.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE ALLEMANDE EN PEAU DE TRUIE ESTAMPÉE A FROID

(XVIe SIECLE)

Dans le troisième sujet, au-dessous de Charles-Quint, sont représentées plusieurs scènes de l'Ancien Testament : Adam et Ève tentés par le Démon, l'Adoration du Serpent d'airain, Moïse montrant les Tables de la Loi et la Mort précipitant un malheureux damné dans les flammes.

Le quatrième sujet est une scène allégorique de la vie de Jésus-Christ. Le Crucifiement occupe la place principale: et au premier plan, se trouvent deux personnages qui, se montrant le Christ en croix, disent, d'après l'exergue : *Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi ;* en effet, à-droite de la croix, on voit le Christ rayonnant, en pasteur, tenant une grande croix au-dessous de laquelle se trouve sur un petit terrain l'Agneau symbolique.

Cette décoration est interrompue en haut par les lettres MLM, et en bas, par la date 1571.

Au verso ou second plat, dans un arrangement de bordures pareil à celui du premier, on voit quatre sujets représentant: 1° Luther; 2° Mélanchton; 3° la figure allégorique de la Fortune; 4° celle de la Justice. Ces figures sont également d'une extrême finesse et accompagnées chacune d'une architecture différente. Je ne m'étendrai pas sur leurs menus détails; car le premier côté de ce volume dont on a le *fac-simile* sous les yeux, suffit pour faire comprendre tout l'intérêt de cette reliure.

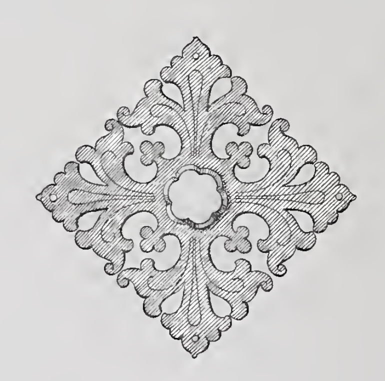
On trouvera, dans la seconde partie de cet ouvrage, plusieurs reliures estampées à froid, portant le nom des artistes qui les ont faites; elles ont été exécutées aux XVe et XVIe siècles. Déjà, à cette époque, elles étaient peu communes; car la profession de Relieur, n'étant pas érigée en corporation, n'existait pas officiellement; et la plupart du temps ceux qui s'y livraient ne le faisaient que pour le compte des libraires, qui les tenaient constamment dans l'ombre.

Il y a eu considérablement de reliures estampées à froid : et cela, parce que tous les livres, *sans exception,* aussitôt qu'ils venaient d'être imprimés, étaient reliés par les libraires qui les éditaient. Il n'y a donc rien d'extraordinaire que, dans cette grande quantité, les reliures gaufrées portant les noms de leurs faiseurs fussent excessivement rares. De nos jours, on peut regarder comme une bonne

fortune de rencontrer une reliure de cette époque, surtout si elle est bien conservée, avec une légende indiquant le nom de celui qui l'a produite.

A part quelques noms retrouvés çà et là, tels que: André Boule, Jehan Norins [1], etc., il est impossible d'affirmer, en voyant une reliure couverte d'estampages à froid, quel artiste en est l'auteur. Chaque libraire avait son atelier de reliure; puis les couvents en produisaient beaucoup. C'est de ces dernières qu'est venue la dénomination de *Reliures monastiques* [2], peut-être employée trop souvent à la légère. Il existait, en outre, des relieurs de profession, ambulants, qui allaient de ville en ville chercher de l'ouvrage et y laissaient de leurs œuvres.

On faisait aussi à cette époque des reliures en cuir ciselé; la peau presque toujours employée était le gros veau, dont se servaient également les relieurs pour estamper à froid. Seulement, ce genre de travail, par rapport aux autres reliures, n'était plus du métier, mais bien de l'art, et ne pouvait être exécuté que par des hommes spéciaux, des maîtres même, très habiles à dessiner et à ciseler. On trouvera plus loin un magnifique spécimen de reliure en cuir ciselé [3].



1. Voir ces noms.
2. Voir ce mot.
3. Voir : Cuir ciselé.



DU STYLE RENAISSANCE

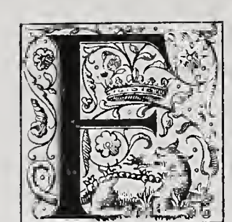


ANS quitter entièrement le Style gothique, avec Louis XII nous nous acheminons vers la Renaissance. Sous ce régne, on commence à voir figurer un peu d'or dans la décoration des reliures, dont la composition prend des formes moins dures et dont l'ensemble devient plus élégant. D'aprés une mention trouvée à la fin de plusieurs volumes, on voit que Guillaume Eustace (1) était le relieur ordinaire de Louis XII. C'est un fait que je note, mais qu'il ne m'a pas été permis de vérifier, n'ayant pas eu de reliure qu'on puisse attribuer d'une façon certaine à cet artiste. Mes observations personnelles me portent à croire que ce relieur, qui était en même temps imprimeur-juré de l'Université, devait introduire dans ses reliures des scènes religieuses et des ornements analogues à ceux dont il se servait pour composer ses Livres d'heures. Comme l'époque de la Renaissance est extrêmement riche et qu'elle a produit une grande variété de types différents, j'examinerai successivement les régnes de notre Monarchie, sous lesquels on peut constater quelque originalité.

---

1. Voir ce nom.

FRANÇOIS Ier



RANÇOIS Ier donne son nom à l'époque la plus importante de toutes, même au point de vue qui nous intéresse, c'est-à-dire de la Reliure. Le Style ainsi désigné est le premier et en même temps le plus considérable de la Renaissance française. Cette importance est d'ailleurs relative et proportionnée aux productions que le temps nous a transmises. Elle se trouve *presque* exclusivement représentée par les jolies reliures, qui ont été exécutées pour le célèbre amateur J. GROLIER ([1]). Il nous a laissé une collection tellement riche, qu'il peut revendiquer à lui seul le rôle de créateur, dans une spécialité qui n'avait été jusqu'alors qu'un métier ordinaire et qu'il a su élever à la hauteur d'un art véritable. Les charmantes reliures à compartiments qu'il nous a léguées, revêtues de son nom et de sa devise, révèlent un génie de composition, qui évidemment n'appartenait qu'aux maîtres peintres, graveurs, dessinateurs ou architectes de son temps. Le goût délicat qu'il avait pour les arts, et spécialement pour tout ce qui touchait à la Bibliophilie, l'avait mis en contact avec les principaux relieurs italiens, qui, à l'exemple des ALDES, ont les premiers décoré leurs reliures des jolis fers dont ceux-ci ornaient déjà leurs éditions. Il confia à ces relieurs ses premiers travaux; puis il fit venir en France des ouvriers qui formèrent des élèves et constituèrent avec eux un véritable atelier, entièrement à la disposition de notre amateur; c'est alors qu'il fit exécuter d'après ses dessins les belles reliures, que l'on recherche tant aujourd'hui.

La reproduction de la reliure ci-contre peut donner une idée précise des ornements employés par les premiers ouvriers italiens. Elle recouvre un *Pétrarque* ([2]), imprimé à Venise en 1532. Elle est composée d'une quantité de jolis fers gravés, de toutes dimensions, qui, joints les uns aux autres, finissent par former un ensemble gracieux, aux formes symétriques.

---

1. Voir ce nom.
2. Collection de MM. Gruel & Engelmann; provient de la vente Brunet, avril 1868.



Il faudrait, à mon avis, faire dater ce que de nos jours on appelle *Reliure à petits fers,* de cette manifestation de notre art.

En examinant avec soin les détails de cette ornementation, on y reconnaîtra l'influence que l'empire d'Orient et les Arabes ont laissée à Venise à cette époque ([1]); et nous pouvons considérer cette ville comme le berceau non-seulement de la Reliure en général, mais spécialement de notre Reliure française.

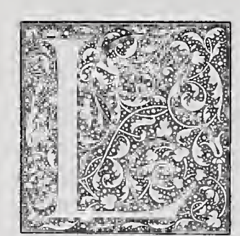
Deux amateurs, contemporains et émules de Jean Grolier, ont également gardé dans l'histoire de la Bibliophilie un certain renom : ce sont Th. Maïoli et le médecin Canevarius en Italie ([2]). Mais leurs bibliothèques, quelque recherchés que soient aujourd'hui les livres qui les composaient, étaient loin d'avoir l'importance et l'intérêt de celle de notre collectionneur français.

1. Voir : Reliures Vénitiennes.
2. Voir ces deux noms.

La Bibliothèque Nationale possède une certaine quantité de jolies reliures exécutées pour le roi François Ier; on y retrouve généralement la même ornementation que dans les volumes de Grolier, avec cette différence que la devise de ce dernier ou le titre de l'ouvrage qui figurent le plus souvent au centre des plats, sont remplacés par les armes de France.

Deux relieurs, dont le renom parmi les libraires-imprimeurs de l'époque était grand, avaient le droit de prendre le titre de *Relieurs du Roy:* ce sont PHILIPPE LE NOIR et ESTIENNE ROFFET, dit LE FAULCHEUR (1). J'ai retrouvé, à la fin de différents ouvrages imprimés par eux ou pour eux, la preuve de ce que j'avance.

HENRI II



E règne de Henri II, au point de vue des reliures qu'il nous a laissées, est beaucoup moins considérable que celui de François Ier. Cela tient à diverses causes : la plus importante, c'est que sous ce prince, les arts, tant soit peu délaissés, ont été remplacés par des joutes, des tournois et des guerres continuelles; l'esprit était aux batailles. Une autre cause, qui n'est que la conséquence de la première, c'est qu'il n'exista, à cette époque, aucun amateur célèbre. Seul, Henri II nous a transmis une bibliothèque qui, si elle n'était pas considérable, était au moins choisie et reliée avec la plus grande richesse.

Si nous admirons, avec juste raison, les magnifiques compartiments des Grolier, des Maïoli, etc.; il faut convenir que la conception des reliures exécutées pour Henri II était grandiose et bien au-dessus de tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Seulement, faute d'émules, ce déploiement d'imagination ne servit réellement qu'à une seule personne, le Roi.

---

1. Voir ces deux noms.



L'idée première de la composition de ces reliures, même quand elles sont simples, est d'une hardiesse remarquable. Je donne ici, j'oserai dire, le plus curieux spécimen qui ait été fait pour ce souverain. Il recouvrait un volume grand in-f° (1), dont malheureusement je n'ai pu connaître le contenu; mais on verra par la combinaison des lignes, par l'arrangement des compartiments, par les chiffres et trophées qui aident à son ornementation, que ce chef-d'œuvre devait avoir été conçu par un grand maître. Celui qui a dessiné une semblable surface, est digne d'accoler son nom à celui de Philibert Delorme, dont le génie et l'élévation de style se font remarquer dans tout ce qu'il nous a laissé.

Au centre, dans un ovale et accostées du chiffre H couronné, de petits croissants et de trois croissants entrelacés, se voient les Armes de France, dans un cartouche gracieux formé de quatre arcs, ainsi qu'on en retrouve sur presque toutes les reliures ayant appartenu à Henri II. La décoration générale reçoit en haut et en bas le chiffre HD enlacé; et de chaque côté se trouve un trophée composé de lance, arc, carquois, flèche, et enfin le croissant légendaire, attributs de la Déesse de la Chasse. Tout, dans cette ornementation, reflète les sentiments du Roi pour sa favorite Diane de Poitiers. Je regrette que le format de l'ouvrage ne me permette pas de donner cette reliure dans sa grandeur originale (0,42-0,28); car elle perd de sa magnificence à être réduite.

On rencontre aussi, mais plus rarement, des reliures à l'effigie du même souverain, gravée en médaille et frappée en or, au centre du volume, dans un entourage de rinceaux. Il en figurait une chez M. Ambroise Firmin-Didot, qui était admirablement conservée (2).

Notre Bibliothèque Nationale possède heureusement une collection assez importante de reliures faites pour Henri II et qui doivent, à quelques exceptions près, représenter la totalité de ce qui lui a appartenu.

---

1. Ce volume faisait partie de la Bibliothèque du Louvre qui fut brûlée en 1871.
2. Elle a été acquise à sa vente par M. Lesoufaché, 1 volume in-folio. *Henrici II - Galliarvm regis - elogivm, cvm eivs - verissime expressa - effigie, - Petro Paschalio autore, etc... Lvtetiæ Parisiorvm, apvd Michaelem Vascosanvm. MDLX.*

FRANÇOIS II



OMME il arrive souvent, lorsqu'une époque a été très féconde en chefs-d'œuvre, et que l'imagination et le génie ont donné tout ce qu'ils pouvaient, il se produit alors dans les arts un ralentissement et même un temps d'arrêt, pendant lesquels les grandes conceptions semblent avoir disparu, ou du moins s'endorment pour inaugurer à leur réveil un style nouveau. C'est dans cette période de transition que nous entrons: car pendant près d'un siècle que remplissent des discordes religieuses incessantes, il ne va rien rester ni des belles combinaisons de lignes des Grolier et des Maïoli, ni des compositions majestueuses du règne de Henri II. Quelques exceptions, telles que les n°s 419 et 421 de l'exposition de la salle Mazarine à la Bibliothèque Nationale, semblent comme un vestige de l'École des Maîtres dont je viens de parler. François II, dont le règne fut très court, ne devait pas avoir, à vrai dire, de bibliothèque; ce n'est que rarement que nous retrouvons des reliures lui ayant appartenu, et elles sont relativement simples: quelques filets et un *Dauphin* poussés en or sur chaque plat du volume en constituent la principale ornementation. Le Dauphin posé sur la queue est courbé en demi-cercle, ainsi qu'on peut le voir dans la première grande lettre de ce chapitre. Ces reliures ont dû être faites pour François II avant qu'il fût monté sur le trône; car les volumes de la Bibliothèque, cités plus haut, portent, entourées de compartiments de mosaïque, les armes de France avec le chiffre F. II.

CHARLES IX



E constate, avec regret, que le règne de Charles IX ne nous a pas laissé plus de reliures, que celui de François II. Le peu qui nous est resté de cette époque, est également pauvre. En général, les volumes ayant appartenu à ce souverain, sont exclusivement marqués de petits doubles C couronnés, posés en semé. Au centre,



RELIURE AUX ARMES ET AU CHIFFRE DE CHARLES IX

se trouvent toujours les Armes de France, encadrées dans un cartouche ovale, et quelquefois, sur le second côté, on voit sa devise : *Pietate et Justitia.* Il figurait dans la vente Didot, 1878 ([1]), une de ces reliures, composée de quelques filets qui servaient d'encadrement à quatre motifs formant coins. Au centre du premier plat, dans un ovale de forme se trouvaient les Armes de France, et au deuxième, deux colonnettes d'architecture, avec banderolles supportant la devise, accompagnées de sept petits chiffres double C enlacés et couronnés, posés en semé.

La Bibliothèque Nationale possède une reliure qui, par son origine et sa destination, est très intéressante ([2]); car, d'après une inscription qui se lit au recto du volume, on voit que Catherine de Médicis fit exécuter, en 1561, cette reliure pour être placée dans la Bibliothèque Royale de Fontainebleau en mémoire de Henri II : *« Catarina Medicea, regina conjux, pientiss. hunc librum in regiam « hanc Fontenebleam bibliothecam, ad memoriam Henrici II, Gal. regis mariti sanctiss. « sempiternam ponendum curavit. Calend. Mar. an. post natum Christum. MDLXI. »*

J'en donne le *fac-simile;* ce volume, couvert en maroquin rouge, est décoré d'une composition dont le principal motif est un semé de doubles C couronnés, avec un double K également couronné. Au centre, on remarque un cartouche ovale dans le haut duquel figurent les Armes de France, accompagnées des mêmes chiffres : et le tout est encadré dans plusieurs filets d'or, mêlés de filets à froid.

A la suite d'une découverte faite il y a quelques années, par M. Lortic, nous savons que *Claude Piqué* (3) était le relieur attitré de Charles IX; mais il ne nous est pas possible de reconnaître si telle ou telle reliure dans le genre de celles dont je viens de parler, a été faite par cet artiste. Car, je l'ai dit plus haut, il est excessivement rare que les reliures de cette époque portent une mention quelconque, indiquant le nom de l'artiste à qui on les doit.

---

1. N° 669 de son Catalogue de vente.
2. Exposition de la salle Mazarine, n° 422, 1 volume in-folio (0,40-0,27).
3. Pour CLAUDE DE PICQUES, voir ce nom.

HENRI III



'EST avec Henri III que reparaît une certaine richesse dans l'ornementation des reliures; toutefois, elle n'est que luxueuse; les compositions n'ont rien d'extraordinaire et sont loin de ressembler à ces belles conceptions originales, qu'ont produites les époques de François Ier et de Henri II.

Le fanatisme religieux qui régnait alors, et dont Henri III était imbu, se reflète même dans les reliures qui ont été faites pour lui; et si, par des ordonnances telles que celle du 29 mars 1583, il combat la parure et le luxe des femmes en leur défendant de porter des pierreries ou des bijoux, il les autorise à orner leurs livres de prières, de diamants ou autres pierres précieuses. Le type principal qui domine dans les reliures de cette époque, est le même qu'on a signalé dans celles qui ont appartenu à Charles IX, c'est-à-dire le *Semé* soit de chiffres, de fleurs de lys ou autres ornements tels que la figure du Saint-Esprit dont Henri III avait institué l'ordre en 1579, etc. Toutes les reliures sans exception exécutées pour ce souverain, qu'elles recouvrissent soit un livre d'offices, soit un ouvrage profane, portaient des légendes et des emblêmes religieux, tels que: la Crucifixion, la Tête de Mort, les figures de la Passion, les devises: *Spes mea Deus, memento mori,* etc., et jusque dans la couronne des Armes royales on lit: *Manet ultima cœlo.*

Comme spécimen de ces reliures, je me suis attaché à prendre, non une des plus riches et des plus belles, mais une des plus typiques que possède la Bibliothèque Nationale (1). Le volume, couvert en maroquin vert olive, est orné d'une décoration de compartiments à filets d'une composition symétrique et gracieuse. Je dirai, en passant, que ce genre de lignes est pour moi le principe de presque toutes les reliures, qui ont été exécutées par la suite sous Louis XIII et Louis XIV; car ce sont les mêmes arrangements de filets, ou à-peu-près, qui servaient de

---

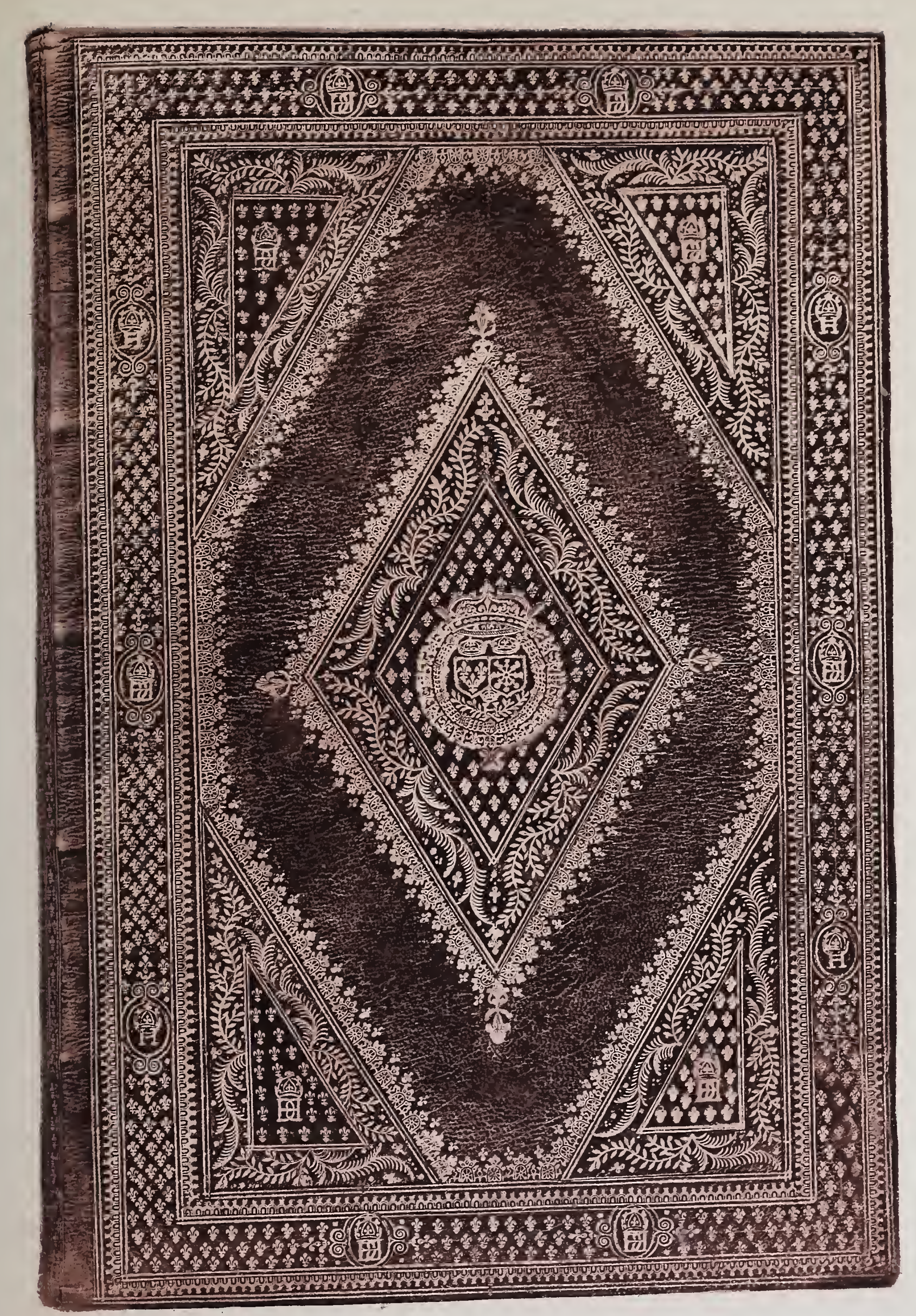
1. Exposition de la salle Mazarine, n° 429, 1 volume in-8° (0,18 - 0,11) : *Jean Damascène. Histoire de Barlaam et de Josaphat.* Paris, 1578.



Héliog. Arents

RELIURE AUX ARMES ET EMBLÈMES DE HENRI III

Imp. Arents



Helio. Arents

RELIURE AUX ARMES DE HENRI IV

Imp. Arents

canevas pour agrémenter les reliures de *petits fers,* soit à rinceaux, soit au pointillé, employés par les célèbres relieurs Le Gascon et Boyet ([1]). Cette reliure présente au centre de chaque plat, la Crucifixion (le Christ en croix, la Vierge et Saint Jean, et au pied de la croix, une Tête de Mort posée sur deux os en sautoir); au milieu du dos les Armes de France, au-dessus desquelles plane la Tête de Mort surmontée du titre de l'ouvrage, et, tout-à-fait en queue, on lit la devise adoptée par le roi : *Spes mea Deus.*

Plusieurs bibliophiles attribueraient cette reliure à Clovis Ève ([2]); et cela simplement parce que cet artiste passe pour avoir été le relieur ordinaire de Henri III; le fait n'est pas impossible. Mais comme je me suis formellement interdit d'affirmer la paternité d'un travail quelconque, quand je ne peux en fournir la preuve, je me garderai bien, jusqu'à nouvel ordre, d'émettre d'autre jugement que celui que m'inspire la beauté de l'ornementation.

Souvent, on trouve aussi sur les reliures ayant appartenu au roi Henri III, et mêlé à la décoration, ce monogramme enlacé, composé d'un H et de deux λ, qui représente les initiales des noms Henri et Louise de Lorraine sa femme.

HENRI IV



enri iv, exception faite pour l'architecture, pendant les vingt-et-un ans qu'il fut roi de France, ne s'occupa guère des arts. La situation religieuse dans laquelle il était en arrivant au pouvoir, et ses nécessités personnelles, l'ayant contraint à batailler pendant presque toute sa vie, ce n'est que pendant le temps relativement trop court qu'il put consacrer à la restauration du pays, que la littérature et les arts commencèrent à refleurir.

---

1. Voir ces noms.
2. Voir ce nom et celui de Nicolas Ève.

Le goût des livres se ressentit fatalement des agitations de cette période: et ce qui nous est resté de ce temps-là, est assez pauvre au point de vue de la quantité et de la valeur artistique.

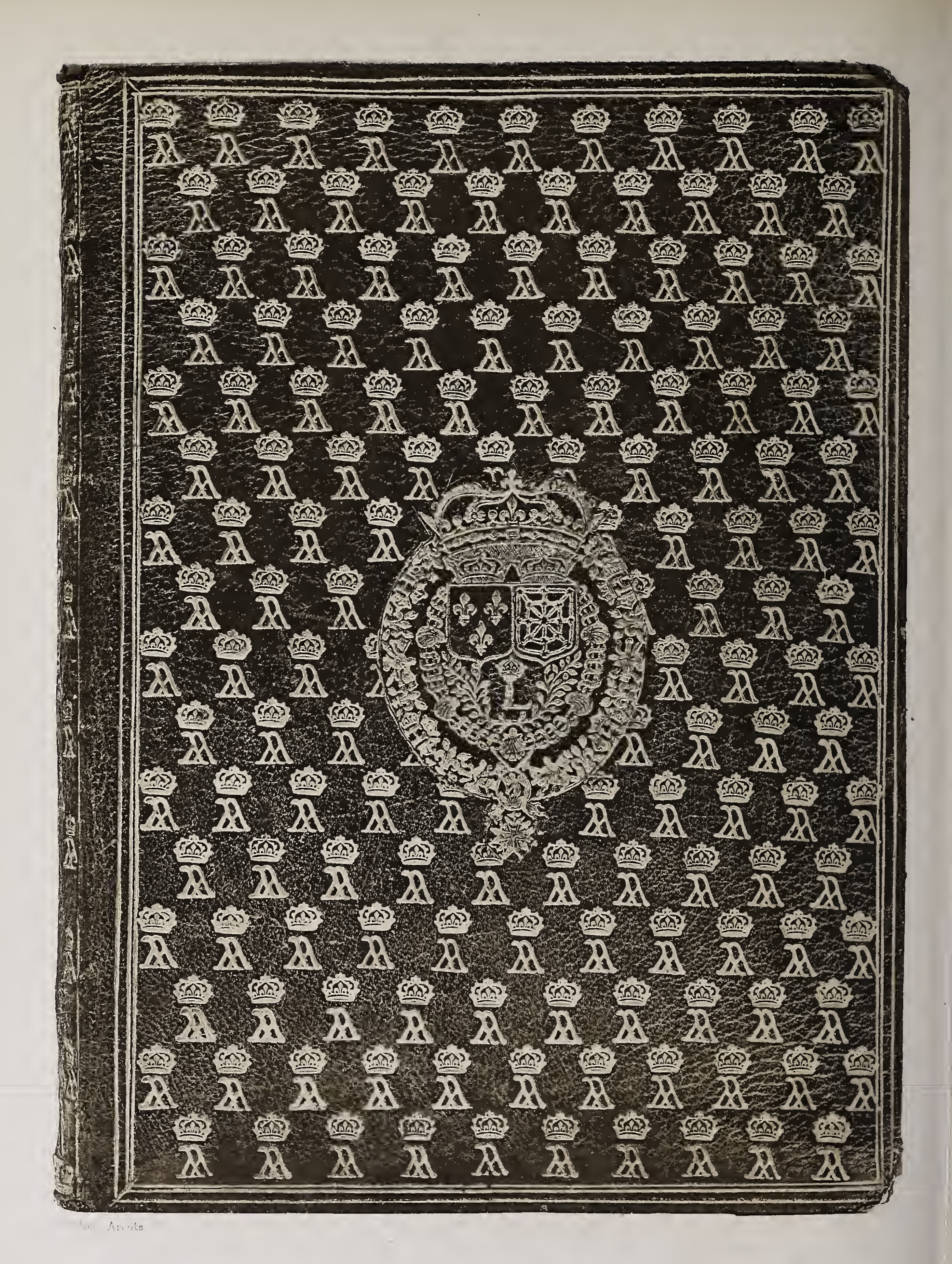
J'emprunte à la Bibliothèque Nationale le spécimen que je donne, et qui a appartenu à Henri IV ([1]). L'ensemble en est riche, mais la composition des lignes n'a rien de grandiose: elle manque d'invention et d'originalité. Ce volume de format in-folio (0,36×0,24) est couvert en maroquin rouge du Levant; le bord est orné d'un semé de petites fleurs de lys, coupé de temps à autre en hauteur comme en largeur, par un H couronné et par un HDB également couronné, dans un cartouche à fond de mosaïque vert olive. Ce semé est bordé de chaque côté par des filets et un dessin courant, qui encadrent aussi le milieu et les coins, coupés brusquement en losange. Au centre du plat, sur un fond de mosaïque vert olive, se trouvent les grandes Armes de France et de Navarre accollées, entourées d'un champ de feuillages à petits fers, sur mosaïque citron ou havane. Les coins présentent à leur milieu, qui est de fond citron, les mêmes chiffres H et HDB couronnés et sont également entourés, sur maroquin vert olive, d'un feuillage pareil à celui du motif qui reçoit les Armes.

Quoiqu'il nous soit resté peu de reliures de cette époque et de celles provenant de la bibliothèque du Roi, j'ai trouvé qu'il existait de 1592 à 1596 un *Relieur ordinaire de Sa Majesté* du nom de GEORGES DROBET ([2]); d'après les spécimens que l'on trouvera plus loin, on verra qu'en 1592 ce relieur, qui était également libraire, était établi à Tours. En 1596 il exerçait à Paris: sous cette date, j'ai pu rencontrer une ancienne reliure exécutée par lui.

Le successeur de GEORGES DROBET en la qualité de *Relieur du Roy* fut CLOVIS ÈVE ([3]) qui travaillait encore sous Louis XIII, en 1627.

---

1. Un in-folio. Jean de Pineda: *De rebus Salomonis regis,* Lyon, 1609. N° 443 de l'Exposition de la salle Mazarine.
2. Voir ce nom.
3. Voir ce nom.



RELIURE AUX ARMES ET AU CHIFFRE DE LOUIS XIII

LOUIS XIII



A Bibliophilie et le goût des belles reliures commencent à prendre de l'extension sous le règne de Louis XIII. Ce n'est pas que cette époque ait produit rien de remarquable; car le genre de décoration en faveur auprès des amateurs était principalement le *Semé* de chiffres ou d'un motif quelconque; mais on rencontre alors toute une collection de grands personnages consacrant une partie de leur temps et de leur fortune à la formation de leurs bibliothèques.

Je citerai entre autres: La Vieuville, surintendant des finances; Philippe du Plessis-Mornay, L. Phélypeaux de la Vrillière, le chancelier Séguier, Michel Le Tellier, le comte de Mansfeld, dont les reliures sont si recherchées, le célèbre ministre Armand J. du Plessis, cardinal de Richelieu; et enfin le savant Jacques Auguste de Thou, qui avait rassemblé une bibliothèque des plus importantes et parfaitement reliée.

C'est sous le règne de Louis XIII, que le génie semble vouloir se réveiller un peu; les Beaux-Arts sont représentés par Rubens, Van-Dyck, Rembrandt, Philippe de Champagne, Claude Lorrain, Le Poussin, Callot; les Sciences par Galilée, Képler, Cassini; la Littérature par F. de Malherbe, Mathurin Regnier, Descartes, Corneille, Pascal, etc. Il surgit petit à petit toute une génération de savants et d'hommes illustres dans toutes les régions du monde intellectuel; et leur ensemble est comme l'introduction au grand siècle de Louis XIV.

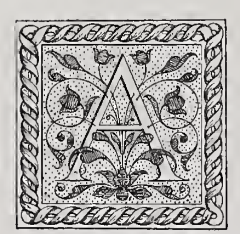
Malgré cela, si la reliure a pris aussi quelque développement, nous devons déplorer que cela n'ait pas été sous le rapport artistique. Elle compta beaucoup plus d'amateurs que sous les règnes précédents; mais les collectionneurs étaient beaucoup moins délicats et recherchés dans leurs goûts, que ne l'avaient été leurs émules du commencement de la Renaissance, tels que Grolier et ses contemporains.

Afin de ne pas sortir du cadre que je me suis tracé, je donne ici un spécimen de reliure ayant appartenu au roi Louis XIII et que j'emprunte à la Bibliothèque

Nationale (1). Ce volume, couvert en maroquin vert olive, est décoré partout d'un semé composé d'un double lambda λλ couronné, qui représente le chiffre du Roi; et au centre de la reliure figurent les grandes Armes de France et de Navarre accollées.

On trouvera, dans la seconde partie de cet ouvrage, le nom des *Relieurs ordinaires de Sa Majesté;* ils s'appelaient Clovis Ève et Macé Ruette (2). J'ai ajouté à l'article que j'ai consacré au premier un *fac-simile* de reliure faite par lui, pour l'usage personnel du roi Louis XIII.

LOUIS XIV



vec le siècle de Louis XIV nous voyons se multiplier les reliures dans des proportions importantes. Le développement des Beaux-Arts, de la Littérature, et enfin de tout ce qui a constitué la gloire de cette époque, a fait rejaillir sur l'art qui nous intéresse des étincelles de la splendeur commune. Le Roi n'était plus seul à posséder une bibliothèque choisie des meilleurs auteurs et richement reliée. Tout seigneur avait des livres; les uns par goût et par connaissances personnelles: les autres, et ils étaient plus nombreux, sans capacité spéciale et simplement pour suivre le courant dans lequel ils étaient entrainés. Il est à remarquer que ce temps a été relativement beaucoup plus riche en grandes productions de toutes sortes qu'en reliures *artistiques;* et si l'on a exécuté alors une grande quantité de reliures, il faut l'attribuer à ce que cet art devenait déjà un métier moins difficile à exercer et se généralisait partout. Aussi, le Style qui pourrait caractériser cette époque n'est-il pas à la hauteur où nous l'avons trouvé au commencement de la Renaissance; il se compose généralement de compartiments

1. Un volume in-4°. *Rei accipitrariæ Scriptores.* Paris, 1612. N° 453 de l'Exposition de la salle Mazarine.
2. Voir ces noms.



RELIURE AUX ARMES DE LOUIS XIV

dont l'origine remonte à Henri III et dans lesquels on ajoutait des enchevêtrements de petits fers rinceaux d'une extrême finesse. Le *Semé* était encore en usage, surtout dans les reliures fabriquées pour le Roi.

C'est à partir de ce moment, que l'on rencontre une très grande quantité de reliures ornées des Armes Royales et qui, cependant, n'étaient pas toujours destinées au souverain. Les collèges royaux, par exemple, avaient le droit de décorer leurs prix avec les Armes de France, tantôt seules, tantôt accollées avec les leurs propres.

On trouvera, dans la seconde partie de cet ouvrage, l'historique des Relieurs célèbres sous Louis XIV, qui sont : ANTOINE RUETTE; LE GASCON qui a relié la *Guirlande de Julie* offerte à Mademoiselle de Rambouillet; DU SEUIL, BOYET PÈRE, BERNACHE, LOUIS-JOSEPH DUBOIS, sans oublier FLORIMOND BADIER ([1]) dont je donne un très important spécimen de reliure *doublée,* remplie de petits fers sur les plats et intérieurement. On voit par cette nomenclature que, par rapport aux règnes précédents, l'art de la reliure commençait à prendre des développements considérables : et cette marche ascendante n'a fait que continuer sous Louis XV et sous Louis XVI. Parmi les principaux amateurs de ce temps, signalons le cardinal Mazarin et J.-B. Colbert, le grand ministre. François-Henri de Montmorency-Luxembourg eut également le goût des livres et des reliures, ainsi que la marquise de Chamillard, femme du ministre de la fin du règne de Louis XIV. Ses reliures sont aujourd'hui d'une certaine rareté.

Je donne ici le *fac-simile* d'une reliure ayant appartenu à Louis XIV, prise à la Bibliothèque Nationale dans l'exposition de la salle Mazarine ([2]). Elle recouvre un volume in-4° de La Chambre, *Le Système de l'Ame :* Paris, 1664, en maroquin rouge. La décoration principale se compose de compartiments faits au filet formant bordure et remplis au milieu comme dans tous les points saillants, d'une quantité de petits fers rinceaux poussés çà et là, dans le but

1. Voir ces différents noms.
2. N° 466.

manifeste de garnir en formant un ensemble régulier, sans cependant présenter aucune espèce de continuité les uns avec les autres. Les Armes de France et de Navarre sont enchâssées dans le milieu, et entourées de ces mêmes petits fers. Cette reliure est du type que généralement on attribue à Le Gascon.

Ce fut dans les premières années de ce règne, que l'on commença à fabriquer le papier marbré dont on s'est servi depuis pour faire les gardes qui, antérieurement, étaient de tabis, de parchemin ou simplement de papier blanc.

C'est aussi de ce temps que datent les premières bordures intérieures et les gardes en maroquin doublé, ornées de petits fers. Ce dernier travail était et est encore le suprême de l'art et ne s'employait que pour les volumes précieux et ceux auxquels on attachait une grande importance. A ce sujet, j'attirerai de nouveau l'attention du lecteur sur Florimond Badier que j'ai cité plus haut. Aux yeux des amateurs, il passe pour avoir été, à l'époque, le premier et le seul qui aît apposé son nom sur une riche reliure doublée de maroquin.

LOUIS XV



mesure que nous nous avançons dans le xviiie siècle, le nombre des amateurs s'accroît tellement, qu'il n'est plus possible, sous le règne de Louis XV, de compter ceux qui possédaient une collection de livres plus ou moins bien reliés; car, outre le Roi et les personnages notables qui composaient la cour, il n'existait pas une seule personne de qualité qui n'eût une bibliothèque. Les reliures se multipliaient prodigieusement: et les artistes qui les fabriquaient étaient devenus très nombreux. Parmi les principaux, je citerai: Antoine-Michel Padeloup, dit *le jeune,* reconnu comme étant le plus considérable de son époque, puis Pierre-Paul Dubuisson, Louis Douceur, Étienne Boyet fils, et Anguerrand [1], qui tous

---

1. Voir ces noms.



Héliog. Arents

RELIURE AUX ARMES DE LOUIS XV

Imp. Arents

les cinq étaient de véritables maîtres, et nous ont laissé des chefs-d'œuvre. Tous prenaient le titre de *Relieur ordinaire du Roy*.

A côté de ces maîtres, il en existait d'autres dont je ne dois pas oublier de parler. Ce sont : PIERRE LEMONNIER, Relieur du duc d'Orléans, DEROME LE JEUNE ([1]), etc., qui, comme leurs contemporains que je viens de citer, avaient su s'élever au-dessus des autres relieurs et avaient acquis une réputation méritée.

L'esprit galant qui présidait partout, en partant de la cour pour se glisser jusque dans les choses les moins importantes, s'introduisit dans la décoration des reliures, comme il inspirait déjà l'illustration des ouvrages. Cette époque est une de celles qui ont produit un type vraiment original et qui leur appartienne en propre. Le genre le plus répandu et en même temps le plus gracieux, était la réunion de plusieurs fers, représentant des feuillages, des fleurs et des fruits disposés en *dentelles*.

La mosaïque était également employée; mais tout en constituant de jolies reliures, elle laissait parfois à désirer, par la manière dont elle était exécutée. Il est vrai de dire que, le plus souvent, les doreurs abordaient les compositions les plus compliquées, telles que des scènes allégoriques avec figures, des paysages, des bouquets de fleurs de toutes sortes, qui, traités au filet, devenaient de véritables tours de force, et parfois, dépassaient le savoir-faire de ceux qui les avaient entrepris. Le jugement que je porte ici est tout professionnel; et la perfection de la main-d'œuvre était loin d'être ce que l'ont faite la minutie et les exigences légitimes des amateurs actuels. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que cette époque a été pour notre art exceptionnellement riche et gracieuse. Le fond de la reliure, à quelques rares exceptions près, était tout juste ce qu'il fallait pour qu'elle ne parût pas médiocrement traitée; l'aspect en était lourd : et si la dorure n'était pas venue fort à-point pour donner un peu d'élégance, je connais tels chefs-d'œuvre, objets de l'admiration des amateurs, qui laisseraient assez à désirer.

---

1. Voir ces noms.

La production d'ouvrages gravés en très grand format, tels que : le Sacre de Louis XV en 1722, les Fêtes données à Strasbourg en 1744, etc., ont nécessité des reliures à grand effet; et c'est PADELOUP qui a composé, pour ces sortes de volumes, des décorations vraiment remarquables. C'est lui qui, le premier, a osé entreprendre pour la dorure, d'immenses plaques gravées qui se poussaient à la presse, le plus souvent par morceaux les uns à côté des autres : on en verra un spécimen au nom de ce maître [1].

Je donne ici le *fac-simile* d'une reliure ayant appartenu à Louis XV et qui fait partie de l'exposition de la salle Mazarine à la Bibliothèque Nationale. Elle recouvre un in-folio [2] : Le Carpentier, *Recueil des Plans du nouvel Hôtel-de-Ville de Rouen,* Paris, 1758. Ce volume, couvert en maroquin rouge, est orné d'une large dentelle composée à petits fers du style de l'époque; au centre sont placées les grandes Armes de France, en or, sur fond de mosaïque bleu foncé.

LOUIS XVI

JE veux terminer cette première partie, par quelques réflexions sur le Style qui a marqué le règne de Louis XVI. La vogue des dentelles à petits fers ou en plaques, très employées sous son prédécesseur, s'est continuée jusqu'à la Révolution. Toutefois, on peut remarquer dans la composition de toutes les reliures une dégénérescence qui n'a fait que s'accentuer, à mesure que l'on approche du XIXe siècle. Les dentelles composées de feuillages et de palmes sont maintenant mêlées ou quelquefois même remplacées par des fleurs disposées en guirlandes; l'aspect en est encore gracieux, mais l'ensemble perd beaucoup de sa richesse et manque de caractère.

---

1. Voir : Padeloup.
2. N° 477.



Heliog. Arents.

RELIURE AUX ARMES DE LOUIS XVI

Imp. Arents

A cette époque, la corporation des Relieurs s'est tellement augmentée, qu'il devient très difficile de citer le nom des ouvriers qui avaient un certain talent. Je mentionnerai néanmoins le nom de JUBERT (1), que j'ai retrouvé partout comme *doreur de livres.* Il passe pour avoir été le fournisseur de la reine Marie-Antoinette. Les autres artistes de renom, qui exerçaient en même temps que lui, sont à-peu près les mêmes que ceux du règne précédent.

Comme spécimen de décoration ayant appartenu à Louis XVI, je donne ici le *fac-simile* d'une charmante reliure conservée à la Bibliothèque de Versailles et qui est d'une extrême richesse, elle se trouve sur un exemplaire en deux volumes: *Armorial alphabétique* (Paris, Dubuisson, 1757), couverts en maroquin bleu foncé, ornés d'une gracieuse dentelle dite *à l'oiseau,* dorée *aux petits fers,* entremêlée des chiffres du Roi. Au centre du premier plat se trouvent, très finement peintes sur parchemin et recouvertes de mica, les Armes de France avec deux Amours pour supports, posés sur des guirlandes de fleurs. Le second plat reçoit les chiffres du Roi, peints également sous mica et dans une disposition semblable. Ces deux reliures sont remarquables par leur élégance et leur éclat.

Pour résumer les différentes phases par lesquelles la Reliure a passé, en me conformant à la marche que j'ai suivie dans cette première partie, je dirai qu'il n'a existé, en réalité, que quatre grandes époques caractérisées par un Style qui leur soit propre. Ce sont: l'époque Byzantine (du VIIIe au XIIe siècle); le Style Gothique (du XIIIe au XVe siècle); la Renaissance (première moitié du XVIe siècle, jusqu'à la

---

1. Voir ce nom.

mort de Henri II); et le Style du XVIIIe siècle. En dehors de ces divisions, il n'y a réellement rien qui ait laissé un vrai type ayant fait école.

Mais de toutes les périodes, la plus riche et la plus foncièrement savante est celle de la Renaissance, qui, dans ses productions toujours originales, présente une telle importance artistique, qu'on peut encore y établir des subdivisions dont chacune formerait à la rigueur un Style distinct. Ce serait, selon moi, la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle, avec les impressions à froid (sortant du genre gothique); le règne de François Ier et celui de Henri II. Elles embrassent à peine un espace de cent ans, qui restera pour l'art de la Reliure une des plus grandes gloires dont notre pays puisse être justement fier. Car il n'a point à la partager : et elle lui appartient tout entière.



SECONDE PARTIE

MANUEL ALPHABÉTIQUE



MANUEL ALPHABÉTIQUE

A



BOLITION de la Communauté en 1776. — En 1776, la Communauté des Relieurs fut abolie. Les *Ouvriers* fêtèrent alors leur délivrance; car ils étaient assujettis à quantité de réglements ennuyeux qui s'étendaient à tout. Entre autres choses, il leur était défendu par les *Statuts* de se réunir, d'avoir une bourse commune, de faire des banquets, et même de faire dire des messes ([1]). Cette liberté ne dura pas longtemps: car la même année, la Communauté fut reconstituée et réunie à celle des *Papetiers-colleurs* ([2]). Au point de vue de l'art, ce fut un coup funeste pour la Reliure.

ACCARD (Simon) de Chauny. — Fournier cite ce Relieur comme ayant exercé de 1495 à 1499; il reliait, parait-il, pour le duc et la duchesse d'Orléans.

ALDES. — Les Aldes, à l'inverse de la France, employaient comme relieurs des Grecs qui savaient bien lire et écrire. C'est pour cela qu'on retrouve sur des reliures italiennes du XVI[e] siècle des inscriptions en grec ([3]). Je crois cette observation juste : mais je ne veux avancer aucune

---

1. Rapport des Ouvriers Relieurs à l'Exposition de Londres, 1862.
2. Voyez: Édit de 1776.
3. Fournier. — *L'Art de la Reliure en France.*



affirmation. On trouvera ci-contre un semblant de preuve dans le spécimen que je donne : 1 volume in-8° ([1]) : Ὀδυσσεία. — *Venetiis in ædibus Aldi* MDXXIIII, maroquin vieux rouge, compartiments de fers à-froid, titre grec en or des deux côtés, fermoirs à lanières tressées. Cette reliure à gros ais de bois est d'un aspect assez lourd, mais elle présente un grand caractère d'originalité.

D'après une note du Catalogue de la première vente Didot ([2]), la reliure d'un in-8°, *Pétrarque,* imprimé à Venise, chez ALDE le Romain, en 1501, est attribuée à ALDE lui-même, qui parait-il, avait établi un atelier chez lui.

Les ALDES avaient adopté comme marque pour leurs éditions une ancre, autour de laquelle s'enroule un Dauphin. Cette marque se retrouve quelquefois sur les reliures fabriquées chez eux.

ALLOUÉS. — Le 10 Janvier 1741, il fut rendu un arrêté par lequel les Maîtres Relieurs s'interdisaient de faire des apprentis pendant l'espace de dix années; et le 27 mars 1751, cet arrêté

1. Collection Gruel & Engelmann.
N° 402 (Juin 1878).



& Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR CLÉMENT ALYANDRE

(1510)

ayant été renouvelé, il fut décidé qu'on continuerait à faire des Alloués : c'est-à-dire qu'il était permis à tous Maîtres Relieurs-Doreurs de prendre tels sujets qu'ils voudraient, pour devenir ouvriers et travailler avec eux, pourvu qu'ils sussent lire et écrire. Ces ouvriers étaient formés pour aider les compagnons; mais sous aucun prétexte, ils ne pouvaient parvenir à la Maîtrise.

ALYANDRE (Clément). — Ce relieur exerçait en Allemagne, au commencement du XVIe siècle. Je donne ici le *fac-simile* d'une reliure faite par lui pour le Duc de Clèves, sur un volume in-8° : *La Pragmatique Sanction, Paris, J. Petit & Philippe Pigouchet, 1510* (1). Le recto se compose d'un encadrement formé de petites miniatures représentant des Abbés et des Armoiries, parmi lesquelles figurent celles de France et de Clèves; l'effigie de Saint Maurice en costume d'abbé, en train d'opérer une résurrection, occupe le centre du panneau. Au verso, qui est celui de la planche ci-jointe, on retrouve un encadrement semblable, mais composé cette fois de Guerriers et des mêmes Armoiries. Au centre est placé un Chevalier armé, portant sur la poitrine et sur le bouclier les Armes de Clèves; on distingue dans le bas, à droite de la miniature du milieu, ce monogramme qui est celui du relieur Clément Alyandre, dont le nom se trouve en entier sur le côté droit, entre la lance et le filet d'encadrement de ce sujet. Au-dessous du Chevalier, est inscrite une Invocation à Saint Maurice. Ce dernier faisait partie de la légion des Thébains, dont il était un des chefs les plus courageux; il fut mis à mort comme chrétien, lui et ses compagnons, en l'an 286 de notre ère, pour avoir refusé de sacrifier aux faux Dieux, sur l'ordre de l'empereur Maximien.

AMOCHE (Henry). — Fournier (2) cite ce relieur fils du libraire du même nom, mort en 1694. Il se trouve sur la liste des Maitres relieurs et doreurs qui doivent payer la Confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste, érigée en l'église des RR. PP. Mathurins, en 1718.

ANGELIERS (les). — Ainsi que je l'ai dit dans la première partie de cet ouvrage, au Moyen-âge, les Imprimeurs et les Libraires avaient chez eux des ateliers de reliure. Le plus souvent, lorsqu'un livre venait d'être imprimé, les exemplaires passaient en bloc dans ces ateliers et en sortaient habillés d'une manière uniforme, avec la marque distinctive de la maison. Ce genre de reliure n'était pas artistique, mais pouvait constituer ce que de nos jours nous appellerions *Reliure commerciale;* c'est-à-dire celle qui était nécessaire, pour effectuer le débit des ouvrages, qui ne se vendaient jamais autrement que reliés.

---

1. Ce volume a été reproduit à Cologne en 1865 par M. Lempertz dans son : *Bilder-Hefte zur Geschichte des Bücherhandels.*
2. *L'Art de la Reliure en France.*

La planche ci-contre représente une reliure sortie de l'atelier des Frères Angelier, imprimeurs à Paris; elle recouvre un in-8° : *Selectæ similitudines sive collationes, tum ex Bibliis sacris, tum ex veterũ orthodoxorũ comẽtariis, etc. - Parisiis, ap. Arn. Angelier, MDXLIII* (1), veau brun, compartiments de filets à-froid avec fleurons aldins en or dans les angles. Au centre des plats, se trouve un petit motif poussé en or, représentant la marque parlante et la devise des Angeliers : deux petits Anges agenouillés devant la figure nimbée du Sauveur du monde qui, de la main droite, tient un lac liant les deux personnages l'un à l'autre, et de la gauche, présente le globe terrestre. — Ce genre de reliure, toujours faite en veau, se trouve rarement en bon état. Je donne ici la grande Marque dont les Frères Angelier se servaient pour décorer les volumes de format in-folio et in-quarto. Celle-ci se trouve sur un in-folio relié par eux : *Les treselegantes et copieuses annales des trespreux tresnobles treschrestiens et excellens moderateurs des belliqueuses Gaulles. — Paris, 1544* (2).

ANGONVILLE (Eustace d'). — D'après un passage tiré des recherches de Pasquier, Eustace d'Angonville était *Relieur* en titre *de la Chambre des Comptes* (vers 1490); il fut remplacé en cette charge par Guillaume Ogier (3).

ANGUERRAND (Jacques). — Jacques Anguerrand était le fils du libraire du même nom, mort en 1694. Il figure sur la liste des *Maîtres Relieurs-Doreurs* qui doivent payer la Confrérie de *Saint-Jean-l'Évangéliste,* érigée en l'église des RR. PP. Mathurins, en 1718. Il fut élu Garde en charge de la Communauté, le 17 mars 1725, avec Lambert Giffart (4).

ANGUERRAND (Estienne-Louis). — Estienne-Louis Anguerrand se trouve sur la liste des *Maîtres Relieurs-Doreurs,* qui doivent payer la Confrérie de *Saint-Jean-l'Évangéliste,* érigée en l'église des RR. PP. Mathurins, en 1718.

ANGUERRAND (Pierre). — Pierre Anguerrand, reçu Maître le 15 avril 1726, fut élu Garde en charge de la Communauté, le 7 mai 1748, avec Antoine-Joseph Monvoisin. Les listes

1. Collection particulière.
2. Collection particulière.
3. Voir ce nom.
4. Statuts et Réglements de 1750.



Héliog & Imp E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR LES FRÈRES ANGELIER

(1543)

des années 1770-75-76 (1), ainsi que les Almanachs Dauphin de 1772 et 1777 mentionnent Pierre Anguerrand comme *Relieur ordinaire du Roy;* il demeurait rue des Amandiers. Ce fut le plus important de ce nom. Ses reliures étaient généralement simples, mais d'une exécution excessivement soignée.

Voici le *fac-simile* d'un reçu autographe d'Anguerrand, pour une somme de trois cent neuf livres, qu'il avait reçue de M. le Marquis de Paulmy comme à-compte, sur ce qui lui était dû par ce bibliophile. D'après le *Livre du Relieur,* manuscrit autographe de cet amateur, dans lequel se trouvent tous ses comptes de reliures, je vois que Anguerrand a considérablement travaillé pour lui, depuis le commencement de 1770 jusqu'au 21 juillet 1775 (2).

ANGUERRAND (Étienne). — Étienne Anguerrand, fils du précédent, fut élu Maître le 4 décembre 1747. Il figure sur l'*Annuaire Valade* (année 1789) comme n'ayant pas payé le droit de réunion. En 1770, il demeurait rue d'Écosse; en 1775, rue du Mont-Saint-Hilaire (3); et en 1789, rue des Amandiers (4).

APPRENTISSAGE. — Période de temps imposée par les Statuts, Réglements, Ordonnances, etc., pendant laquelle on dressait un jeune homme, on lui apprenait le métier en détail, il travaillait avec *le Maître.*

Les anciens Réglements, donnés aux XVIe et XVIIe siècles, étaient très sévères à l'égard des *Apprentis;* il était défendu aux Maîtres « de prendre pour *Apprenti* aucun homme marié; ils étaient « tenus de prendre un *Apprenti* jeune, de bonne vie et mœurs, catholique, originaire Français, « capable de servir le public, congru en langue latine, et qu'il sache lire le grec, dont il aura cer- « tificat du Recteur de l'Université, à peine de 300 livres d'amende et de nullité de Brevet », etc.

1. Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, dressées par Pierre-Alexis-Michel Bradel, clerc de la Communauté.
2. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 5278.
3. Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris.
4. *Annuaire Valade.* — Année 1789.

En vertu des Statuts et Réglements de 1750, personne ne pouvait être reçu *Maître* s'il n'avait été *Apprenti* pendant cinq années; à l'exception des fils de Maîtres qui, sur la présentation d'un *Chef-d'œuvre,* étaient reçus *Maîtres* à première réquisition et sans avoir besoin de faire un APPRENTISSAGE (art. IV). — Pour être reçu *Apprenti,* il fallait savoir lire et écrire (art. V). — L'*Apprentissage* devait être contracté par Brevet passé par-devant notaire; lequel Brevet coûtait trente livres (art. VI). — Il était interdit aux *Maîtres Relieurs* d'avoir plus d'un *Apprenti* à la fois. La réglementation était poussée si loin, qu'aucun *Apprenti* ne pouvait se marier sans la permission des *Maîtres,* pendant le temps de son *Apprentissage* (art. VII & VIII). — A la sortie de l'*Apprentissage,* le sujet devait retirer quittance de son *Maître,* au bas de son Brevet; faute de quoi, il encourait la perte de son état (art. XI & XII). — Après ce temps, il passait Compagnon [1].

ARÉTIN. — Fournier, dans son *« Art de la Reliure en France »*, dit que l'ARÉTIN a commencé par être *Relieur;* je n'ai pu jusqu'ici contrôler le fait.

ARRÊT DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE 1491, PAR LEQUEL TOUT RELIEUR ÉTAIT OBLIGÉ DE JURER QU'IL NE SAVAIT NI LIRE, NI ÉCRIRE.

ARRÊT DU 9 AVRIL 1513. — « Par Déclaration du Roi Louis XII en date de ce jour, « 2 *Relieurs,* réunis à 24 Libraires, à 2 Illumineurs et à 2 Écrivains-Jurés, sont réputés *Suppôts* « *et Officiers de l'Université.* En conséquence, ils sont confirmés dans leurs précédents privilèges, « franchises, exemptions et immunités donnés par le roi Louis XI, et reconnus quittes et exempts « de tous droits, tailles, dons, prêts, octrois, impositions et autres aydes quelconques. »

Ces privilèges de l'Université furent confirmés par : François Ier, le 20 Octobre 1516 et le 5 Juin 1543; Henri II, le 23 Septembre 1553; Charles IX, le 23 Mai 1561; Henri III, le 16 Novembre 1582; Henri IV, le 23 Juin 1594; Louis XIII, en Décembre 1610, et Louis XIV, le 7 Septembre 1650.

ARRÊTS DU CONSEIL DU 28 FÉVRIER 1723 ET DU 10 DÉCEMBRE 1725, QUI PERMETTENT AUX FEMMES ET VEUVES DE RELIEURS OU DE COMPAGNONS DE TENIR COMMERCE DE PAPETERIE [2].

ARRÊTÉ DU 27 MARS 1751, DÉFENDANT AUX MAITRES RELIEURS ET DOREURS DE LIVRES DE L'UNIVERSITÉ, DE FAIRE DES APPRENTIS PENDANT DIX ANNÉES. — Cet Arrêté fut passé en Cour

---

1. Voir ce mot.
2. Voir : Papeterie.



Plat extérieur d'une Reliure exécutée par Florimond Badier

1640



Garde intérieure de la Reliure précédente exécutée par Florimond Badier

1640

de Parlement et fut obtenu par les soins de PIERRE-VALLERY AUVRAY, NICOLAS BOUTAUT, PIERRE SAUVAGE, et PIERRE-FRANÇOIS BADIÈRE, Gardes en charge de la Communauté. Le contrevenant avait peine de nullité de Brevet et 300 livres d'amende.

Le présent Arrêté n'est que le renouvellement d'un semblable, qui avait été donné dix ans auparavant, le 10 janvier 1741. Le nombre des Maîtres (300) et des Compagnons (400) s'était tellement accru, que, dans l'intérêt de la Communauté, on décida de ne pas augmenter le nombre des Compagnons qui auraient le droit de parvenir à la maîtrise. En conséquence, pour suppléer aux Apprentis, et à l'exemple de ce qui se pratiquait dans l'imprimerie, les gardes en charge et les anciens gardes des Maîtres Relieurs ont délibéré et décidé qu'il sera continué à faire des *Alloués* (1).

ARRÊT QUI PERMET AUX GARDES DE SAISIR LES COMPAGNONS QUI FERONT LA RELIEURE. — Le 8 juillet 1751, à la requête de PIERRE-VALLERY AUVRAY, NICOLAS BOUTAUT, PIERRE SAUVAGE, PIERRE-FRANÇOIS BADIÈRE, JACQUES-JOSEPH GAMET et DENIS-NICOLAS DELATTE, anciens Gardes et Gardes en charge de la Communauté des *Maistres Relieurs et Doreurs* de livres de la Ville et Université de Paris, arrêt fut rendu, qui permet aux gardes de saisir les *Compagnons* qui feront la Relieure, et qui défend à toutes personnes de faire des brochures, ailleurs que chez les *Maistres Relieurs,* sous peine de confiscation et d'amende.

B



ADIER (FLORIMOND). — L'importance de la magnifique reliure que je donne ici, n'échappera à personne : car, à tous les points de vue, elle est d'un intérêt considérable. FLORIMOND BADIER (2), qui en est l'auteur, est malheureusement trop peu connu dans le monde des bibliophiles ; et cela tient à plusieurs causes. L'une est sans doute la rareté des reliures qu'on a retrouvées de lui ; l'autre, c'est qu'on a pris l'habitude, sans aucun motif, d'attribuer à LE GASCON (3) *toutes* les reliures qui,

1. Voir ce mot.
2. Fut reçu libraire le 6 juillet 1645, sous le syndicat de Sébastien Hure (Lacaille, page 306). Lottin l'indique comme gendre de N. Gillerde.
3. Voir ce nom.

dans la composition et l'exécution, présentent quelque analogie avec celles de l'artiste dont je m'occupe ici. Or, ces sortes de conventions, fortifiées par le temps, sont souvent tellement enracinées que les esprits les plus sincères refusent d'ajouter foi à des preuves irréfutables. En effet, qu'avons-nous retrouvé de reliures signées de Le Gascon ? Où sont les nombreuses archives, qui nous donnent le prix de ses travaux ? Est-ce la *Guirlande de Julie* qui nous autorisera à le déclarer l'auteur de toutes les décorations à petits fers et à compartiments de cette époque, alors que sa reliure se compose d'un simple semé de chiffres ? Celle-là, cependant, est authentiquement reconnue l'œuvre du Maître.

Jusqu'à ce que j'aie en main des pièces indiscutables, toutes les reliures à petits fers, dites Le Gascon, sans être complétement attribuées à-faux à ce personnage, représenteront pour moi l'œuvre d'un grand artiste, sans aucun doute, mais dont il ne nous a malheureusement pas encore été possible de connaître le vrai nom.

Suivant une opinion à laquelle je me rangerais volontiers, Florimond Badier peut être considéré non pas comme l'innovateur, mais comme le premier vulgarisateur des reliures en *maroquin doublé* ([1]), ornées de petits fers. Celle qui est reproduite ici ([2]) est remarquablement riche : et la structure de ses compartiments est tout-à-fait pareille à celles que l'on est convenu d'attribuer à Le Gascon. Que vont devenir dès lors les suppositions jusqu'ici trop affirmatives qui citent à tout propos les noms de Le Gascon ou d'un Ève quelconque ? La petite tête au pointillé qui, de tout temps, était reconnue comme la marque de celui-ci, n'est-elle pas représentée partout et de toutes les manières, dans le spécimen signé de Florimond Badier ? Il est évident que désormais, devant des preuves aussi fortes, on devra y regarder à deux fois, avant de donner comme de Le Gascon une reliure qui, par l'agencement des compartiments ou des fers ressemblerait à la nôtre.

Ce volume, in-folio : *De Imitatione Christi — Paris, Imprimerie Royale, 1640*, est couvert en maroquin rouge, enrichi sur les plats extérieurs de compartiments aux formes les plus variées, exécutés au filet et décorés de petits fers au pointillé, sur fond de mosaïque citron, vert olive, et marbré noir ([3]). Les plats intérieurs ou gardes sont en maroquin citron, également ornés avec une grande richesse de compartiments rouges, noirs, oranges et verts olive, remplis de petits fers disposés d'une manière tout-à-fait différente de ceux des plats extérieurs. Au bas de la garde du premier plat, on lit cette signature : Florimond Badier fecit. inv. La contre-garde est en papier marbré à petites dents.

---

1. Voir : *Reliures doublées.*
2. Bibliothèque Nationale. — Exposition de la salle Mazarine, n° 649
3. Voir : *Marbrure.*



Reliure exécutée par BAILLY

1766

Paris. — Imp. R. Engelmann.

BACOT (François-Pascal). — François-Pascal Bacot, dont je reproduis ici un compte de reliures, demeurait rue du Four. Il fut reçu Maître le 23 Juillet 1735 ([1]).

Je Reconnois avoir Receu de M. Bourjon
la somme de quatre vingt quatre livres
pour les reliures que j'ay faites pour luy
jusqu'a ce jour 2 juillet 1770
approuve l'ecriture ci dessus F.P. Bacot

BAILLY (Robert-Jean). — Voici le *fac-simile* d'une très curieuse reliure en maroquin blanc, dorée au petit fer, *découpée* en certains endroits et signée du nom Bailly. Elle recouvre un in-8°: *Almanach royal pour l'année 1766* ([2]). La décoration, traitée aux filets avec fers gravés, se trouve découpée dans toute sa structure et se déatche sur un fond de paillons de différentes couleurs. Le motif principal est une plante, dont la tige sortant d'un vase porte au sommet une espèce de grenade; de chaque côté, les branches présentent à leurs extrémités des fleurs et des boutons également à jour, sur paillons de métal. Au pied du vase, on lit la signature du relieur: Bailly. Le dos sans nerfs apparents, est traité de la même manière, c'est-à-dire avec des ornements, découpés aussi à jour sur paillons. Je n'ai jamais rencontré de reliure semblable à celle du présent spécimen : et s'il y en a d'autres, elles doivent être excessivement rares; car l'exécution devait offrir de grandes difficultés. Comme travail intérieur, on a sous les yeux une reliure assez lourde, de même que toutes celles qui ont été faites à cette époque; mais la décoration qui est très riche et tout-à-fait originale en fait un objet de haute curiosité.

Bailly fut reçu Maître le 13 Novembre 1747; il a signé (7 Déc. 1750) la Délibération ([3]) de la Communauté, qui arrête que pendant le temps de dix années, aucuns maîtres Relieurs et Doreurs ne pourront prendre d'apprentis, pour quelque cause que ce soit. Il demeurait place Cambray.

BALAGNY (Michel). — D'après un Arrêt de la Cour du Parlement, daté du 20 Mars 1621, Balagny et Pigoreau, *doreurs sur cuir,* sont reçus Maîtres Libraires en dépit des réclamations de

---

1. Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de Livres en l'Université de Paris (Année 1770).
2. Collection particulière.
3. Voir cet Arrêté.

la Corporation des Relieurs. Cet Arrêt porte : « *SAVIGNAN PIGOREAU, soydisant Marchand* « *Libraire, Relieur de laditte ville* (Paris), et *MICHEL BALAGNY, soydisant Marchand Libraire,* « *Doreur de livres, ... La Cour, par son jugement et arrest, faisant droit sur l'appel des Syndics,* « *Gardes et Adjoints des Libraires . . . . . etc., ordonne que lesdits PIGOREAU et BALAGNY demeu-* « *reront Maistres Libraires Doreurs de cette ville et jouiront des privilèges accordés aux Libraires* » (1).

BASANE DORÉE. — J'emprunte à M. E. de la Quérière (2) la courte dissertation suivante : « Le *cuir* ou *basane dorée* remplissait au XVIe et au commencement du XVIIe siécle, un rôle impor- « tant dans l'ornementation intérieure des maisons.

« Ces cuirs étaient imprimés avec des estampilles ou poinçons à chaud, tels à-peu-près que « ceux dont se servent les *Relieurs*.

« Les couleurs, et l'or surtout, n'étaient pas épargnés dans la composition des dessins qui, à « la naissance de ce cuir, représentaient des héros de l'ancienne Rome, figures mythologiques, etc. « Ce cuir doré s'est perpétué jusques sous Louis XIV, à l'usage des tentures, avec cette petite « différence dans la composition des dessins, que la décoration était le plus souvent formée par « des animaux, des fleurs à grands ramages et des arabesques.

« Les Jésuites de Bruxelles montraient, parmi les curiosités de leur bibliothèque, le fauteuil « d'*or basané* dans lequel Charles-Quint reposait ses membres goutteux, pendant la cérémonie de « son abdication.

« Henri IV établit des manufactures de *cuirs dorés*, dans les faubourgs Saint-Honoré et Saint- « Jacques. A cette même époque, il venait des cuirs dorés de Bruxelles, Anvers et Malines ; ceux « qui sortaient de cette dernière ville étaient les plus estimés.

« Lorsque sous le règne de François Ier on démolit l'ancienne église de Saint-Méry à Paris, « construite en 884 aux frais d'un nommé Eudes Fauconnier, on découvrit le tombeau et le « corps de ce fondateur dont les jambes étaient revêtues de bottines de *cuir doré*. Les Vénitiens, « au XVIIe siècle, fabriquaient avec avantage le *cuir doré* en assez grande quantité. »

BATAILLE (JOSEPH). — Les Statuts et Réglements de 1750 nous indiquent ce Maître, comme ayant été élu Garde de la Communauté en 1757, en compagnie de JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DEROME (3).

BATAILLE (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE). — La Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, années 1770 et suivantes, mentionne que JEAN-BAPTISTE-ANTOINE BATAILLE

---

1. Voir le *Livre du Relieur* à la Bibliothèque Nationale.
2. *Recherches sur le Cuir doré*. Rouen, 1830.
3. Voir ce nom.

fut élu Garde de la Communauté en 1754 avec Nicolas-Remi Dauvergne. Il avait été reçu Maître le 18 Mai 1734. D'après un dossier manuscrit que j'ai retrouvé, il eut à soutenir, en 1762, un assez long procès contre le sieur Nicolas Giverne, titulaire de la Manufacture royale de Glaces, établie à Paris, rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine, au sujet d'une saisie et vente de meubles ordonnées chez un sieur Lenormand, miroitier, dont il prétendait être propriétaire (1).

J.-B.-A. Bataille faisait partie des Maîtres ayant signé la Délibération (2) qui arrête que pendant le temps de dix années, aucuns Maîtres Relieurs et Doreurs ne pourront prendre d'apprentis, pour quelque cause que ce soit. Il demeurait rue des Carmes.

BAVENT (Louis de). — Je donne ici la traduction fidèle d'un vieux parchemin (3) contenant en détail les comptes des fournitures faites par Louis de Bavent, libraire parcheminier (et *Lieur)* pour le compte d'Henri VI d'Angleterre, en 1437 :

« *Il est deu par le Roy nostre seigneur à Louis de Bavent libraire et parcheminier pour le fait de la « chambre des comptes du Roy nostre dit seigneur à Rouen les parties qui ensuivent :*

« *Premieremt*

« *Pour avoir baillé à Oudin le riche une peau de parchemin le* XXVIe *jour de « juillet*	»	XX$^{d. t.}$
« *Item, le* XXXe *jour dudit mois, reglé* XI *caers de parchem: pour le registre des « dons et des prises au prix de* IV$^{d. t.}$ *pour caer vallent*	VIII$^{s.}$	III$^{d. t.}$
« *Item, le* XIe *jour Daoust, à Raoul Destampes clercq auduteur de ladite chambre « des comptes, une peau de parchemin*	»	XX$^{d. t.}$
« *Item, le* XIIe *jour ensuivant dudit mois, pour avoir relié et couvert* XI *caers de « compte, au prs de* IIII$^{d. t.}$ *le caer vallent*	III$^{s.}$	VIII$^{d. t.}$
« *Item, le* XIIIe *jour ens, pour avoir relié et coudt* VIII *caers de comptes des taill « du Pontaudemer*	II$^{s.}$	VIII$^{d. t.}$
« *Item, ledit jour, pour avoir assis ung caer es comptes de la monnoie*	»	IIII$^{d. t.}$
« *Item, le* XIIIIe *jour ensuiv. dud. mois, relié et coudt* VIII *caers du compte des « taill de Bayeux*	II$^{s.}$	VIII$^{d. t.}$
« *Item, le* XVIe *jour dud mois, po^{r} avoir assis* VI *caers ou registres des dons et « des prss* (prises)	II$^{s.}$	»

1. Collection particulière.
2. Voir cet Arrêté.
3. Collection particulière.

« *Item, le* XXVIe *jour dud mois daoust, pour avoir relié* IIII *caers, po*^{r} *le registre* « *des dons et prss*	III$^{s.}$	»
« *Item, le* XXXe *jour dud mois, une botaille denctre conteñ choppine*	III$^{s.}$	»
« *Item, ledit jour, pour avoir reliez et couvert* IX *caers de comptes, du demaine* « *de la viconté Dorbet*	III$^{s.}$	»
« *Item, ledit jour, pour avoir reliez et couvert* XIII *autres caers de comptes dud.* « *demaine de la dict viconté Dorbet*	IIII$^{s.}$	IIII$^{d.\ t.}$
« *Item, ledit jour, pour avoir reliez et couvert ung caer de dep*^{nces} (dépenses) « *des estas finalz de maistre Guille le fevre, nag.* (naguère) *rec*^{r} (rece- « veur) *des dix dix*^{me} *à Vernon*	»	IIII$^{d.\ t.}$
« *Item, le derrenier jour dud. mois Daoust, pour avoir baillié et livré* XI *caers* « *de parchemin, contenant en un caer* VIII *feuilles pour escripre et enre-* « *gistrer les provisions et garnisons des chateaulx et forteresses du pais* « *et Duché de Normandie, au prix de* IIII$^{s.}$ II$^{d.\ t.}$ *pour caer vallent* . .	XXV$^{s.}$	»
« *Item, ledit jour, reliez et couvert* XIX *caers des comptes du demaine de la viconté* « *Dampfront, au prix de* IIII$^{d.\ t.}$ *pour un caer vallent*	VI$^{s.}$	IIII$^{d.\ t.}$
« *Ite, led. j*^{r} *po*^{r} *avoir reliez et couvert* IIII *caers des comptes des M*^{as} (marchands) « *de Rouen*	»	XVI$^{d.\ t.}$
« *Ite, led pour reliez et couvert* III *caers des comptes des M*^{as} *de Mante*	»	XII$^{d.\ t.}$
« *Item, le* IIIIe *jour de Sept, pour avoir reliez* V *caers po*^{r} *le rẽgre* (registre) « *des dons et pr̃s* (prises)	III$^{s.}$	IX$^{d.\ t.}$
« *Item, le* V^{e} *jour dud. mois, reliez* III *caers aud rẽgre des dons et pr̃s*	»	XII$^{d.\ t.}$
« *Item, le* X^{e} *j*^{r} *po*^{r} *la chambre du greffier, une botaille denctre contñ chopp.* . .	III$^{s.}$	»
« *Item, le* IXe *jour dudit mois, po*^{r} *avoir reliez et couvert un registre conteñ* VII *caers* « *ou sont escriptes plusieurs ordonnances et instrumens faictes par le Roy* « *nos*^{d} *S*^{r} *et avoir mis une peau de parchemin po*^{r} *tout.*	IIII$^{s.}$	»
« *Item, le* XVIIe *jour dudit mois, po*^{r} *avoir reliez et couvert* XXIX *caers des comptes* « *de la vicõté de Vallongnes, auprx de* IIII$^{d.\ t.}$ *a un caer vallent.* . . .	XX$^{s.}$	VIII$^{d.\ t.}$
« *Item, led. jour, reliez et couvert* XXVII *autres caers des comptes de la viconté* « *de Vallongnes, auprs dess d.* (au prix dessus dit) *a un caer vall* . .	IX$^{s.}$	»
« *Item, ledit jour, reliez et couvert* II *caers des M*^{as} *de la vic. de Dampfront* . .	»	VIII$^{d.\ t.}$
« *Item, led. jour, reliez et couvert* IIII *caers de la viconté dud Dampfro des tailles.*	»	XVI$^{d.\ t.}$
« *Item, led. jo*^{r}, *reliez* IIII *caers de parchemin ou registre des dons et prss, au* « *prix de* IX$^{d.\ t.}$ *a ung caer vall*	III$^{s.}$	»

« *Item, le penultième jour de septembre, une botaille denctre conteñ choppine por* « *les audutés (?)*	III s.	»
« *Item, led. jour, pour la chambre du greffier, une botaille conteñ choppine.* . .	III s.	»
« *Item, le* VIIe *jour Doctobre, reliez* III *caers pour le registre des dons et prss,* « *au prix de* IX d. t. *por caer vallent.*	II s.	III d. t.
« *Item, le* Xe *jour Doctobre, baillié à maistre Guillemilles une peau de parchemin.*	»	XX d. t.
« *Ite, le* XIIIIe *jour dud mois, reliez et couvert* XVIII *caers des comptes de la* « *viconté de Caen des dimes, l'an* M CCCC XXXV *et l'an* CCCC XXXVI, « *aup̃s* (au prix) *dessd* (dessus dit) *por caer vallent*	»	VI d. t.
« *It, led por* XIII *caers de lad viconté por le dime de Passy,* CCCC XXXVI *au prix* « *de* IIII d. t. *por caer vallent*	IIII s.	IIII d. t.
« *It, por ung caer du com̃p des taille de Caen.*	»	IIII d. t.
« *It, led por assis* III *caers du compte de taille de Mãte*	»	XII d. t.
« *It, led por reliez* III *caers des com̃p du duché de Lisieux*	»	XII d. t
« *It, led por* V *caers du compte des taille dud lieu de Liss*	»	XX d. t.
« *Item, le* XVe *jour dud mois, reliez et couvert* XI *caers de la viconté Dargenthen* « *des dimes de Pasqs* CCCC XXXV, XXXVI *et* XXXVII *auprs de* IIIId *por* « *caer vall*	III s.	VIII d. t.
« *Item, led jour de la viconté Dépines* XVIII *caers vallent au prs dessd*	VI s.	»
« *It, led jour de lad viconté* XV *caers vallẽt.*	V s.	»
« *It, led por assis* IIII *caers au registre des dos et pss*	»	XVI d. t.
« *It, led por reliez* III *caers por le reg des dons et pss.*	II s.	III d. t.
« *It, led jour, reliez et couvert* XIIII *caers de la viconté Dargenthen vallẽt* . . .	IIII s	VIII d. t.

« *Som̃e desdictes parties VII l. XII s. X d. t.*

« *Je Loys de Bavent, libraire dess nom̃é congnoiszand eu et receu du Roy nõs sr, par la main de* « *honoré hõ et saige viger de saint Gabriel viconte Devreux, ladicte som̃e de sept livres douze sols dix* « *deniers tournois, amoy deus pour les causes dess desclarées de laqlle sõ je quitte le Roy nõsd sr led viconte* « *et tous autres tesmouins mon seing manuel cy mis. Le* XVIe *jour Doctobre, l'an mil* CCCC *et* XXXVII. »

« *De Bavent.* »

BAYEUX (Edmond). — La curieuse Reliure *moyen-âge,* dont je donne ici le spécimen, a été faite par un certain Edmond Bayeux. Elle renferme un petit in-octavo (goth.): *Prefatio magistre Iohañis Gersonis in librum de vita spirituali animæ. Parisiis 1493.* Cette Reliure lourdement faite,

comme toutes celles que l'on retrouve de cette époque, est couverte en veau brun avec estampage à froid, composé de deux plaques différentes posées côte à côte et reliées entre elles par de nombreux filets. L'une de ces plaques représente un sujet souvent employé à cette époque dans ces genres de décoration, le martyre de Saint Sébastien. L'autre nous montre l'Annonciation. Tout autour de ces deux compositions, se lit une devise complétée par des fleurs de lys et des feuillages gothiques et qui nous donne la signature du *Relieur*. Elle porte en exergue, et en caractères gothiques, le libellé suivant : O MATER DEI MEMENTO FAMULI TUI EMUNDI BAYEUX (1).

Cette Reliure est incontestablement de facture française; et tout se réunit pour le prouver. Le volume qu'elle recouvre est imprimé à Paris; le nom de BAYEUX, qui se trouve mêlé à la décoration; enfin, les sujets religieux qui la composent qui sont essentiellement français.

BERNACHE (BERNARD). — L'apothicaire Blégny, sous le pseudonyme d'Abraham du Pradel, dans le *Livre Commode des Adresses,* cite BERNARD BERNACHE comme un des meilleurs relieurs de son temps. Il demeurait près Saint-Hilaire et travaillait pour la bibliothèque du Roi. Nommé Garde en charge, en 1698, avec JEAN LEMONNIER, JEAN CHASTAGNAN et MICHEL SAUVAGE, il fut un des premiers Gardes élus, d'après l'édit de 1686, qui érigea la Corporation des Relieurs en Communauté particulière. Il figure sur la liste de 1718, comme membre de la Confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste.

BIBLIOTHÈQUE. — Je veux indiquer ici comment les anciens et leurs successeurs, jusques à l'époque de l'invention de l'imprimerie, installaient leurs *Bibliothèques*.

Dans les premiers temps de l'empire romain, lorsque naquirent l'idée et le besoin de rassembler les ouvrages, pour les conserver, on se servait du *scrinium* (2), sorte d'étui-boîte dans lequel on rangeait debout les *papyrus* (3) lorsqu'on y attachait une certaine importance; les moins précieux se plaçaient simplement roulés dans des cases les uns sur les autres, tous laissant voir à leur extrémité, sur une fiche spécialement disposée à cet effet, le titre de l'ouvrage (4).

Plus tard, quand les manuscrits se furent multipliés, par suite d'une production intellectuelle plus abondante, les *scrinia* furent remplacés par des *placards,* formés de tablettes inclinées, superposées, sur lesquelles on déposait à plat les manuscrits, qui étaient alors transcrits sur des feuilles de peau de veau et mis en reliure. Ces ouvrages montraient au premier plat, le *titre* de ce qu'ils renfermaient, écrit sur la couverture, ainsi qu'on peut le voir par la gravure ci-jointe (5).

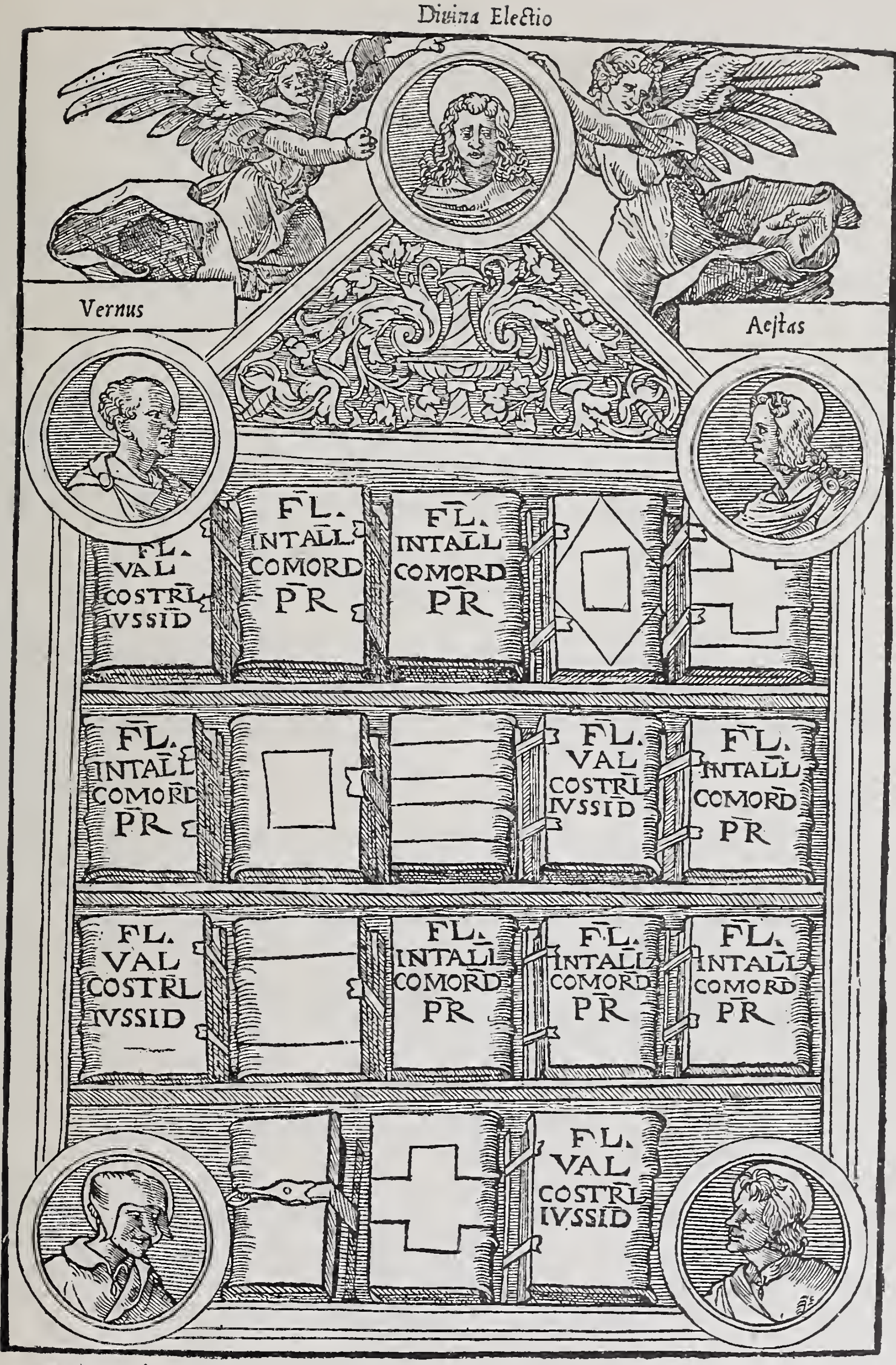
---

1. Bibliothèque Nationale. — Imprimés (Réserve). — Inventaire D n° 18260 *bis*. D 6334. A.
2. Voir ce mot.
3. Voir ce mot.
4. Voir au commencement de cet ouvrage : *Étude sur l'Origine du Format des Livres.*
5. Tiré d'un volume in-folio : *Notitia provinciarum imperii romani.* Basle, 1552.



Héliog. Arents

RELIURE EXÉCUTÉE PAR EDMOND BAYEUX
1493


Divina Electio
Vernus
Aestas
FL. VAL COSTRL IVSSID
FL. INTALL COMORD PR
FL. INTALL COMORD PR
FL. INTALL COMORD PR
FL. VAL COSTRL IVSSID
FL. INTALL COMORD PR
FL. VAL COSTRL IVSSID
FL. INTALL COMORD PR
FL. INTALL COMORD PR
FL. INTALL COMORD PR
FL. VAL COSTRL IVSSID
Autumnus
Hiems

Ce n'est réellement qu'à l'apparition de l'imprimerie, à la fin du xv[e] siècle, lorsque ce nouvel art eût vulgarisé les produits de la pensée dans des proportions relativement énormes, que, la place manquant pour exposer les livres à-plat, on adopta les meubles fermés, autrement dits *Bibliothèques,* dans lesquelles les volumes étaient rangés debout, côte à côte. Bientôt cette nouvelle manière de rassembler les ouvrages révéla une lacune : il manquait le libellé, et à moins d'ouvrir un livre, il n'était pas possible d'en connaître le contenu. C'est alors que l'on prit le parti d'écrire les *titres* sur le dos de la reliure ; cet usage ne commença guère qu'à l'époque de la Renaissance.

BISIAUX (Pierre-Joseph). — Le relieur Bisiaux travaillait à la fin du xviii[e] siècle et au commencement du xix[e]. Si je m'en occupe ici ce n'est certainement pas à cause de la renommée qu'il avait acquise ; car son seul titre c'est d'avoir relié un certain nombre de volumes pour la Comtesse Du Barry. Ses reliures étaient lourdes et médiocrement traitées : et rien de ce qu'il nous a laissé ne mérite d'être signalé. Il figure au 9 mai 1777 sur la liste des Maîtres ayant payé le droit de réunion (1), et demeurait rue du Foin. Les reliures qu'il signait portaient à l'intérieur du carton l'étiquette reproduite ci-dessus.

Relié par Bisiaux
Rue du Foin St Jacques, N° 32.

D'après une autre étiquette dont je donne ici le spécimen, en 1783 il demeurait au Mont-Saint-Michel, place Maubert. Cette étiquette se trouve à l'intérieur d'une reliure en maroquin, qui recouvre un petit in-quarto sur peau de vélin : *Souscription pour un acte de bienfaisance, 1783* (2).

Relié par BISIAUX, au Mont Saint Michel,
Place Maubert. A PARIS.

Je donne, à la page suivante, le *fac-simile* d'une facture autographe de Bisiaux, représentant le détail des reliures qu'il avait exécutées au 29 avril 1784, pour la bibliothèque de M. Friedel, Professeur des Pages du Roi.

Voici deux des principaux comptes de reliures faites par lui, qui se trouvent dans le Catalogue des livres que la Comtesse Du Barry possédait à Versailles en 1771 ; ils font partie d'un inventaire dont l'original existe à la Bibliothèque de l'Arsenal et qui a été publié par Paul Lacroix en 1874 (3) :

I

« *Histoire ancienne des Peuples de l'Europe, 12 vol. in-12, en maroquin rouge.* . .	*36 livres » sols*
« *Tableau de l'Histoire moderne, 3 vol., id..*	*9 — » —*
A reporter	*45 livres » sols*

1. Tableau de la Communauté des Maîtres et Marchands Papetiers-Colleurs et en Meubles, Cartiers, Relieurs-Doreurs de Livres pour 1789.
2. Collection de M. le baron J. Pichon.
3. Un petit in-12.

Relîures faites pour Monsieur friedel par —
Bisiaux

3 in 12 en Ecaile	2-8-0
8 in octavo en papier bleu	2-8-0
73 in douze en papier	18-5-0
total	23-1-0

le 29 avril 1784

Soixante neuf
Cotte Sixe

23 in 8°	6-18-0
43 in 12	10-15-0
21 brochure a 1 Sols	1-1-0
30 idem a 2 Liards	0-15-0
Les tom 6 et 7 du theatre allemand Ecail fil.	3-0-0
3 volume idem en veau	3-6-0
	48-16-0

recu Le montent cij dessu a paris ce 29 avril 1784, P. L. Bisiaux

Report	*45*	*livres*	»	*sols*
« *Tome 1er de l'Histoire des Empereurs, in-12, id.*	*3*	—	»	—
« *Tome 21 des Hommes illustres, id.*	*3*	—	»	—
« *Tome 5 de l'Histoire de Stuart, id.*	*3*	—	»	—
« *12 vol. de l'Histoire moderne*	*36*	—	»	—
« *10 vol. de l'Histoire du Bas-Empire*	*30*	—	»	—
« *4 vol. de l'Histoire de France*	*12*	—	»	—
« *4 vol. de la Maison de Bourbon, in-quarto*	*40*	—	»	—
« *Reçu comptant à Paris ce 13 avril 1789.*	*172*	*livres*	»	*sols*

« *P.-J.* Bisiaux. »

II

« *Monarchie prussienne, 4 vol. in-quarto, maroq.*	*36*	*livres*	»	*sols*
« *L'Atlas de ladite Monarchie, demi-rel., dos de mar.*	*2*	—	*10*	—
« *Confucius, in-quarto, maroq.*	*9*	—	»	—
« *Galerie universelle, 8 vol. in-quarto, demi-rel., dos de mar.*	*20*	—	»	—
« *Œuvres du Roi de Prusse, 15 vol. in-octavo, mar.*	*67*	—	*10*	—
« *Fastes d'Ovide, 2 vol., id.*	*9*	—	»	—
« *Éloge du Roi de Prusse, in-octavo, id.*	*4*	—	*10*	—
« *Mémoire d'Anne de Gonzague, id.*	*4*	—	*10*	—
« *Moyse législateur, id.*	*4*	—	*10*	—
« *Zoroastre, in-octavo, id.*	*4*	—	*10*	—
« *Éloge de Mably, id.*	*4*	—	*10*	—
« *Observation sur l'Histoire de France, 6 vol., mar.*	*18*	—	»	—
« *Entretiens de Phocion, in-12, id.*	*3*	—	»	—
« *Devoir d'un Citoyen, in-12, id.*	*3*	—	»	—
	190	*livres*	*10*	*sols*

« *Je sousigné reconnois avoir reçu de Monsieur l'Abbé de Conti-Margicourt, pour Madame la* « *comtesse Du Barry, la somme de cent quatre-vingt-dix livres dix sols, à Paris, ce 5 juillet 1789.*

« *P.-J.* Bisiaux. »

BLOC (Louis). — Louis Bloc exerçait au Moyen-âge. Son nom, le caractère de sa signature et la composition de ses reliures, me font croire qu'il était Français.

Fournier, qui en parle dans son *Art de la Reliure en France,* lui donne la qualité de Belge; cela n'est pas invraisemblable: car, à cette époque, les Flandres possédaient les meilleurs artistes, enlumineurs, peintres, graveurs, etc. Mais, ainsi que je l'ai dit dans la première partie de cet



Hélio. Arents.

RELIURE EXÉCUTÉE PAR LOUIS BLOC

XVE SIÈCLE

ouvrage, comme les Relieurs *de profession* étaient souvent *ambulants* et allaient travailler de ville en ville, en laissant sur leur passage les produits de leur industrie, il est très difficile, sans preuves authentiques, de préciser la nationalité des relieurs de cette époque.

Le livre que cite Fournier se trouve à la bibliothèque de Tournai; celui dont je donne le spécimen, appartient à la Bibliothèque Nationale. C'est un livre d'heures (1), manuscrit latin du XVe siècle avec miniatures et marges dans le genre de celles qui décorent les Chroniques de Froissart; il est couvert en veau brun estampé à froid. L'ornementation se compose d'une même plaque répétée quatre fois, deux en haut, et deux en bas. Horizontalement, ces quatre motifs sont coupés dans la largeur par des fers à froid, représentant des chimères; chaque plaque est formée de deux bandes composées de branches qui, en s'entrecroisant, réservent une sorte de médaillon, dans lequel sont placés des animaux fantastiques; elles sont encadrées par des filets, et autour du tout, en forme de bordure, on lit la légende suivante : LUDOVICVS BLOC OB LAVDEM XPRISTI LIBRVM HVNC RECTE LIGAVI, qui représente la signature du relieur.

BOGARD (JEAN). — L'intéressante Marque ci-contre est celle d'un Libraire-Imprimeur et *Relieur* du nom de JEAN BOGARD, qui exerçait à Louvain et à Douai de 1556 à 1634 (2). Elle existe frappée en or au centre d'une reliure exécutée par lui dans cette dernière ville en 1576, sur un Recueil des Œuvres d'Aristote : *De Natura, de Cœlo, de Mundo, de Animo, etc. — Duaci, ex Officina Ioannis Bogardi, Typog. Iurat. sub Bibliis Aureis.* Ce volume, de format in-quarto, est couvert en veau brun, avec compartiments de filets à froid arrêtés aux angles par des fleurons or (3). La composition savante de ce fer est une réduction simplifiée de la grande Marque de JEAN BOGARD, et porte en exergue la devise de cet imprimeur : *COR RECTVM INQVIRIT SCIENTIAM;* elle est digne d'être attribuée à Jean Cousin. La reliure qui renferme ce volume, est du nombre de celles que l'on est convenu d'appeler *commerciales.*



BOISMARD. — Ce nom figure ainsi sur l'*Almanach Dauphin* des années 1772 et 1777. Il y est indiqué comme « un des plus renommés pour la Dorure sur cuir et les reliures précieuses « d'Étrennes mignonnes et Colombats, rue Saint-Jacques vis-à-vis celle des Mathurins. » Je trouve aussi, sur une page-annonce imprimée à l'intérieur d'un petit in-32 : *Le Nécessaire des*

1. Fond latin, nº 18027.
2. Voir : Sylvestre. — *Marques Typographiques.*
3. Collection particulière.

Dames et des Messieurs, publié par Jubert en 1786 ([1]), ce même nom de BOIMARE, mais avec la petite différence d'orthographe que voici. Nous ne nous y arrêterons pas, car mes recherches m'autorisent à reconnaître dans ces deux noms la même personnalité; et l'*Almanach Dauphin* aura sans nul doute été victime d'une erreur typographique, ainsi que cela se rencontre fréquemment.

Ce Boimare n'a jamais été un *Maître Relieur.* Il a pendant longtemps servi chez des Maîtres en qualité d'*Alloué* ([2]), et notamment chez le sieur RENÉ DUBUISSON où il resta près de 25 ans, ainsi qu'il résulte d'un « Mémoire ([3]) pour la Communauté des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres de « la Ville et Université de Paris *demandeurs et défendeurs,* Contre Jean-Baptiste BOISMARE, ci-devant « Alloué relieur et actuellement maître Miroitier *appelant et défendeur,* et encore contre les Jurés « Miroitiers, prenant le fait et cause dudit BOISMARE, appelant de sentence de police du Châtelet de « Paris du 9 juillet 1756 et d'une saisie faite sur ledit BOISMARE par les Gardes Relieurs le 17 no- « vembre 1758 *demandeurs et défendeurs.* » On y lit entre autres griefs que BOISMARE avait été embauché par un sieur Enée miroitier, qui, sous couvert d'apprentissage, lui faisait faire de la reliure.

BOULANGER

RELIEUR et DOREUR

Vend différens Almanachs pour les Berloques de Montres en papier et en rubans; et des Vues d'optique, Almanachs pour les Etuis à ressorts, les Pyramides, et pour les Tableaux Almanachs pour les Caves, des Nécessaires et pour tous autres Bijoux de poche, Almanachs de Cabinet de toutes grandeurs avec figures gravées par d'habiles Artistes, le tout encadré sous glace.

On trouvera aussi chez l'Auteur, des Plans et Cartes Géographiques, et divers Sujets avec figures et Paysages, le tout enluminé et peint avec tout l'art possible, pour orner différentes Tabatières, et propres à être encadré separement pour les Cabinets. Almanachs de poche depuis 6 lignes jusqu'à 4 pouces de hauteur, avec figures, chansons et musique, vend aussi des Lettres de Change et Billets à ordre gravés en taille douce.

L'Auteur vient de mettre au jour deux Almanachs nouveaux ornés chacun de douze Estampes galantes, morales et critiques, et analogues aux plaisirs de la Ville et de la Campagne pour chaque mois, avec musique Perte et Gain et Chansons relatives aux Sujets. Il fait et vend toutes sortes de Couvertures pour les Almanachs.

BOULANGER. — Ce Maître dont j'ai relevé le nom au bas du titre d'un petit *Almanach galant, moral et critique, en Vaudevilles, pour l'année 1779,* existait déjà en 1776, ainsi que le mentionne le privilège qui se trouve à la fin de ce même almanach; la dernière page se termine par cette annonce dans laquelle on voit que BOULANGER prend le titre de *relieur et doreur.* Il est fort probable qu'il était très-peu du métier, mais faisait partie de cette foule de personnes qui confectionnaient et vendaient des almanachs et qui s'étaient mises dans la Corporation, sans avoir autrement les capacités nécessaires. On le voit porté, au 28 octobre 1780, sur la liste ([4]) de ceux qui ont payé le droit de réunion et qui constituaient cette Communauté des *Maîtres et Marchands Papetiers-Colleurs et en Meubles, Cartiers, Relieurs-Doreurs de livres de la ville de Paris,* établie par l'Édit de 1776 ([5]). Mais cet artiste ne figure sur aucun autre almanach ou annuaire du commerce.

---

1. Voir : Jubert.
2. Voir : Alloués.
3. Extrait du Recueil d'Anisson Duperron, nº 58, Bibliothèque Nationale, Ms. Fr. 22118.
4. Annuaire de la veuve Valade, Paris, 1789.
5. Voir cet Édit.



Héliog. Arents

RELIURE EXÉCUTÉE PAR ANDRÉ BOULE
1479

Imp. Arents

BOULE (André). — Le Relieur dont je m'occupe ici, devait avoir quelque notoriété à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle; car, de tous ceux qui, comme lui, ont à cette époque exécuté des reliures estampées à froid, il est le seul qui en ait produit suffisamment pour que, si j'ose m'exprimer de la sorte, elles soient assez communes à rencontrer. En effet, j'en ai trouvé deux spécimens relativement bien conservés à la Bibliothèque de Versailles, datant l'un de 1497, l'autre de 1518. La Bibliothèque Nationale en possède plusieurs, peut-être une demi-douzaine. Parmi ces derniers, il en est un exécuté en 1479 et un autre en 1530, ce qui prouverait que André Boule a exercé pendant une assez longue période de temps, l'espace de 51 ans.

La Reliure que je reproduis ci-contre, renferme un petit in-8° [1] : *Epistola declaratoria iuriū et privilegiorum fratrum ordinum medicantiū contra quosdam articulos erroneos condēnatos quorumdam magistrorū et curatorum ecclesiarum parrochialium. 1479* (goth.). Elle est recouverte de veau brun et ornée au milieu d'une plaque représentant le martyre de Saint Sébastien. Le Saint, attaché à un arbre par les pieds et les mains, est accompagné de chaque côté de deux guerriers qui le perçent de flèches. Dans le haut, sont placés deux petits Anges qui tiennent une couronne de gloire, suspendue au-dessus de la tête du Martyr. Une jolie bordure composée de feuillages gothiques, de raisins, d'animaux chimériques et de fleurs de lys, encadre cette composition de trois côtés; et sur le quatrième, qui est celui du bas, on lit la signature du relieur: André Boule. Toutes les reliures que j'ai rencontrées à ce nom sont invariablement décorées de la même façon; un des plats représente le motif que je viens de décrire : et l'autre une Crucifixion dans laquelle la Vierge et Saint Jean sont non seulement nimbés, mais aussi couronnés; dernier détail, qui se présente rarement dans les miniatures de cette époque.

André Boule est un des ancêtres, peut-être même le premier de toute une famille d'artistes, qui ont exercé dans une partie ou dans l'autre, de la fin du XVe jusqu'au commencement du XVIe siècle. C'est de lui que descend le célèbre ébéniste de Louis XIV, qui conserva, outre son prénom Charles, le nom patronymique de ses aïeux : André Boule.

BOURDON (Charles). — Fournier [2] cite cet artiste, en disant qu'il siégeait comme Relieur, dans la Chambre syndicale des Libraires et Imprimeurs en 1680.

BOURGEOIS DE L'ÉVÊQUE. — Tous les métiers érigés en corps d'état, c'est-à-dire appelés par le nom des marchandises de ces états, doivent leur origine à Philippe-Auguste [3].

---

1. Bibliothèque Nationale. — Imprimés. — (Réserve Inventaire E n° 5767).
2. *L'Art de la Reliure en France.*
3. Tiré du *Guide des Corps de Marchands et des Communautés des Arts et Metiers,* Paris, 1766. — Introduction historique.

Cela est prouvé par la transaction conclue entre Philippe-Auguste et l'Évêque de Paris, en 1222, en vertu de laquelle le Roi consent à ce que l'Évêque ait désormais, dans le Parvis de la Cathédrale, un sujet de chacune ou de la plupart des professions qui étaient alors établies à Paris, pour jouir par eux des mêmes privilèges et immunités, dont jouissaient les domestiques et officiers de ce prélat. C'est ce qu'on a appelé depuis, les *Bourgeois de l'Évêque*. Il est certain que, dans le nombre de ces corps d'état, il devait exister des *enlumineurs* et des *orfèvres* qui faisaient également l'office de *relieurs;* malheureusement il ne nous est resté aucun nom connu.

BOYET (Luc-Antoine). — Un relieur célèbre du nom de Luc-Antoine Boyet exerçait à Paris, de 1680 à 1733. Je suppose que c'est celui dont on parle, lorsqu'il s'agit de déterminer à qui appartient la paternité des premières reliures en maroquin doublé (1), orné d'un commencement de dentelle. Les documents authentiques sont rares et ce serait s'avancer beaucoup que d'affirmer sans réserve quoi que ce soit ayant trait à cet artiste. Je me bornerai donc à rapporter d'abord ce que j'ai trouvé dans la *Vie du Comte d'Hoym* (2) de M. le Baron Pichon, où il est fait mention de différents comptes, et principalement d'une somme de 840 livres pour reliures payées à Boyet de 1725 à 1732. Je donnerai de plus quelques citations recueillies dans divers auteurs. Ainsi, Fournier dit que : « Boyet travaillait pour Longepierre (3), dont les Reliures étaient en « maroquin uni portant au milieu, aux angles et dans chaque entre-nerfs, le signe de la Toison « d'or, que cet amateur avait pris pour marque distinctive. Il a aussi relié en partie la belle bi- « bliothèque du trésorier M. Bellanger. Le libraire Gabriel Martin, renommé par ses catalogues « intéressants, rédigeant en 1740 un de ses meilleurs, celui de ce M. Bellanger, trésorier-général « du sceau de France, écrivait au sujet des volumes de cette collection : *La condition en est très « belle; la plupart sont en maroquin ou en veau, dorés sur tranches, de la Reliure du célèbre Boyet, « Relieur du Roy.* » — A l'appui de cette dernière citation, j'ai trouvé aux Archives Nationales, sur le *Registre du Secrétairiat d'Estat de la Maison du Roy* (4), ce titre de *Relieur du Roy,* mentionné à la date du 23 Août 1733 sur le Brevet donné au sieur Padeloup qui succéda en cette qualité à Luc-Antoine Boyet.

Le 28 Janvier 1696, Fléchier écrivait à l'abbé Robert, en le chargeant de payer la copie qu'il faisait faire des procès-verbaux du Clergé : *« Il y a même un tome des procès-verbaux qui est rare, et « qu'on veut me vendre, que je vous prie aussi de vouloir payer, soit pour le livre, soit pour la reliure*

1. Voir : Reliures doublées.
2. Voir ce nom.
3. Voir ce nom.
4. Volume O1 no 77.

« *que* BOYER *mon relieur fera.* » — Quoique le nom de BOYET soit écrit ici d'une manière différente, l'artiste dont parle Fléchier est sans aucun doute le même qui relia pour le Comte d'Hoym et pour le trésorier Bellanger.

Un des spécimens les moins contestables de la manière de cet artiste (et je parle ainsi en attendant qu'il me soit donné d'en retrouver d'autres à l'abri de toute discussion), nous est fourni dans les reliures exécutées pour la Marquise de Chamillart (1). Elles peuvent être regardées comme le plus beau type des travaux attribués à ce relieur. Elles sont très *finies;* l'intérieur fait de maroquin constitue ce qu'on appelle les reliures *doublées.* Ce genre de travail était tout-à-fait nouveau à cette époque, et quelques uns prétendent que BOYET en était l'inventeur. Cela est discutable : et sur cette question, je reste convaincu, jusqu'à preuve du contraire, que FLORIMOND BADIER (2) est le premier qui ait fait ce genre de reliure. BOYET, comme l'autre maître, employait pour ses dorures les fers *gravés au pointillé.* C'est même sur ce détail, et aussi sur le dessin de ses bordures, dont voici un échantillon, que s'appuie l'opinion qui lui attribue les meilleures reliures de cette époque.

LUC-ANTOINE BOYET figure sur la Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs qui doivent payer la Confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste, érigée en l'Église des RR. PP. Mathurins en 1718.

BOYET FILS (ÉTIENNE) A VIENNE. — Ce relieur, fils du précédent, est également cité dans la *Vie du Comte d'Hoym,* comme ayant travaillé pour le Baron de Hohendorff. Ce qui y est relaté n'est pas à son avantage; car les livres reliés par lui, notamment les Elzéviers, couverts en *maroquin bleu doublés de maroquin rouge,* étaient courts et d'une exécution médiocre.

M. P. Deschamps a publié, en 1880, sous le nom de Jean Poche, dans les *Miscellanées bibliographiques,* des comptes de reliures parmi lesquels il s'en trouve un de BOYET FILS qui est ainsi conçu : « *Je reconnais que Monsieur Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, m'a payé* « *la somme de seize cens soixante et dix-sept livres, pour solde et entier paiement des livres reliés pour le* « *compte du Roy par feu mon père et depuis son décèz jusqu'au mois d'Août 1733. — Fait à Vienne,* « *ce 10 Septembre 1735. Boyet.* »

BRADEL (L'AÎNÉ). — Pendant toute la durée du XVIIIe siècle, nous trouvons plusieurs BRADEL ayant exercé l'art de la Reliure. Ils étaient sans doute les descendants d'anciens libraires qui vivaient en 1588; car d'après Lacaille (3), vers ce temps, un nommé Marin BRADEL fit imprimer

1. Voir ce nom.
2. Voir ce nom.
3. Page 179.

divers volumes; il laissa un fils nommé Pierre qu'il avait eu de Marie Gervais son épouse, et qui fut reçu libraire le 1er Septembre 1661. De cette époque, au premier des Maîtres de ce nom qui ont vécu au siècle dernier, il n'y a qu'un pas: et nous voyons que Charles BRADEL fut élu Garde de la Communauté, le 22 Août 1710, en compagnie de Thomas JOSSE; que André BRADEL fut élu Garde, le 4 Octobre 1721, avec Jacques TROUVAIN; que Pierre BRADEL fut élu Garde, le 25 Juin 1732, en compagnie d'Antoine BATAILLE. Pierre-Alexis-Michel BRADEL, Clerc de la Communauté, demeurant rue des Sept-Voies, était chargé de dresser chaque année la Liste des Relieurs; il est mentionné au 10 Février 1750 pour n'avoir pas voulu payer le droit de réunion.

Son fils, Alexis-Pierre BRADEL, dit l'aîné, neveu et successeur de DEROME *le jeune* (1), demeurait rue Saint-Jacques. Reçu Maître le 24 Février 1772, il était à cette époque Sous-Clerc de la Communauté sous les ordres de son père. Ses reliures sont en général un peu lourdes et ressemblent à celles de DEROME son oncle; elles sont ornées également autour des gardes des mêmes dessins de bordures, et portent à l'intérieur une petite étiquette servant de signature, qui est ainsi conçue (voir ci-contre) : Ce relieur exerçait encore dans les premières années du XIXe siècle, car je trouve sur une reliure faite en 1804 l'étiquette suivante qui diffère un peu de la première. C'est lui qui a donné son nom à ces cartonnages élégants, qui consistent à préparer d'avance une couverture à mors *rentrants,* dans laquelle on *emboîte* le volume. Ce n'est pas une reliure proprement dite, car tout y est généralement négligé, aussi bien la couture que l'endossure.

Relié par BRADEL l'Aîné.
Succeseur du Sr Derome
le Jeune son Oncle
Rue St Jacques
Hotel de la Couture No 65.

Relié par BRADEL l'Aîné
Relieur de la Bibliothèque Natle
et de celle des 4 Nations Neveu
et Succesr de Derome le jeune
Rue St Jacques No 53.
Hotel de la Couture

Pierre-Jean BRADEL, demeurant rue d'Écosse, est cité au 13 Mai 1783, sur le premier Tableau de l'*Annuaire Valade*, comme faisant partie des Maîtres qui ont payé le droit de réunion.

J'ai relevé dans les comptes de reliures de M. le marquis de Paulmy (2) quantité de reçus de Pierre-Jean BRADEL que cet amateur fit travailler, depuis le 16 Juillet 1775 jusqu'au 8 Juin 1787. Voici la copie des conditions arrêtées entre eux. On y verra qu'à cette époque le *prix des reliures* était des plus modestes :

« *Conditions pour relier les livres, faites avec* BRADEL *relieur demeurant rue d'Écosse, à côté l'église*
« *Saint-Hilaire :*

Pour les livres in-folio bien relié . . . . 5 livres
Pour les in-quarto bien relié . . . . 2 livres 10 sols
Pour les in-octavo et in-12, l'un comptant l'autre . . 1 livre

1. Voir ce nom.
2. Bibliothèque de l'Arsenal. — No 5278.

« *A encartonner :*

« *Les livres in-folio* . . . . *2 livres 10 sols*
« *Les in-quarto* . . . . *1 livre 4 sols*
« *Les in-octavo et in-12, l'un portant l'autre* . . . . . » *8 sols*

Je donne en outre le *fac-simile* d'une quittance de ce même Bradel, prise également dans le recueil des comptes du Marquis de Paulmy.

Reçu de Monseigneur Le marquis de paulmy
le montant des Memoires des fournitures de
Relieures depuis le six septembre 1778. Montant
a la somme de cent treize livres dix huit sols.
dont quitance a paris ce 27 janvier 1779

Bradel

BRETON (Richard). — Richard Breton était libraire et imprimeur en 1551 (1). Il imprima, en collaboration avec Philippe Danfrie libraire, un in-octavo : *Description du Beauvoisis,* en 1558 : et l'année suivante, en son nom seul, un volume : *Devis de la Langue françoise,* par Abel Mathieu (2).

C'est sur un ouvrage de 1561 que nous le trouvons prenant la qualification de *Relieur juré.* — Le nº 586 de la vente du docteur Chéreau (3) indique (en caractères cursifs) : *Agamemnon. Trajedie (en vers françois) retirée de Sénèque par François Le Duchat Troien dédiée à illustre et vertueus*

A PARIS,
Par Richard Breton, Libraire & Relieur
Iuré : rue S. Iaques, á l'enseigne de
l'Ecreuisse
1561.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

1. Lottin. — *Dictionnaire chronologique.*
2. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.*
3. Juillet 1886.

prince Antoine Caracciolo de Melfe, evesque de Troies. — A Paris, par Richard Breton, Libraire et Relieur Juré, rue Saint-Jaques, à l'enseigne de l'Ecrevisse. — 1561.

BREÜIL (MARTIN DU). — Claude DU BREÜIL épousa Jeanne LE FEBVRE, de laquelle il eut MARTIN, qui fut Libraire et Relieur vers l'an 1620 (1).

Cette famille DU BREÜIL fut très-importante, car elle fournit à la librairie et à l'imprimerie plusieurs Maîtres qui exercèrent environ depuis 1596 jusqu'en 1748.

C



ANEVARIUS (DEMETRIUS). — Malgré le plan que je me suis tracé, il me faut ici sortir un peu du cercle des matières que je traite. Je dois jeter un coup d'œil rapide non sur les artistes eux-mêmes, mais sur des collaborateurs demeurés justement célèbres, à une époque où d'ailleurs il est malaisé de distinguer les uns des autres. Dans ce nombre, je citerai DEMETRIUS CANEVARIUS, né à Gênes, en 1559, premier médecin du pape Urbain VII en 1590. Ce célèbre amateur de beaux livres et aussi de riches reliures, avait pour ces dernières adopté un genre de décoration presque uniforme. Couvertes en maroquin brun, elles étaient ornées de compartiments composés de filets et de fers *aldins*, dans le genre de celles du célèbre Grolier (2). Au milieu de chacun des plats, dans un médaillon ovale, se trouve l'emblême adopté par ce collectionneur: Apollon conduisant son char sur les flots de la mer. Autour de ce médaillon, on lit la devise suivante: ΟΡΘΩΣ ΚΑΙ ΜΗΛΟΞΙΩΣ (directement et non obliquement). Sur le premier plat se trouve un cartouche renfermant le titre de l'ouvrage. La reproduction que je donne ici, conforme à la description citée plus haut, est celle d'un volume in-folio, *Cuspinien (Jean): De Cæsaribus atque imperatoribus romanis opus insigne* (Strasbourg, 1540), que possède la Bibliothèque Nationale (3).

1. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie,* page 190.
2. Voir ce nom.
3. Exposition de la salle Mazarine, nº 556 *bis.*



Héliog. Arents.

RELIURE EXÉCUTÉE POUR CANEVARIUS
XVIe SIÈCLE

Imp. Arents

Il est à supposer que les livres qui composaient la bibliothèque de Canevarius étaient peu nombreux : car ceux que nous retrouvons constituent une véritable rareté bibliographique et montent très haut dans les ventes; un des derniers qui aient essuyé le feu des enchères figurait dans la première vente Didot ([1]), où il atteignit le prix énorme de 2660 francs; c'était un petit in-folio : *Hyginus. C. Julii Hygini Augusti liberti fabularum liber.... Basileæ. 1535.*

CANIVET (Jean). — Jean Canivet était Relieur en 1566, ainsi que l'indique une Conclusion de l'Université en date du 23 Juillet de cette année, dans laquelle il est mentionné comme ayant prêté serment en compagnie de 18 Libraires Jurés; il signait: *Joannes Canivet, Religator Universitatis.* D'après Lacaille et Lottin, il ne figure comme Libraire qu'en 1569 ([2]).

CAVELIER (Guillaume). — D'après l'Édit du Roi, en date du 7 septembre 1686, Guillaume Cavelier fut un des quatre premiers Gardes en charge qui furent nommés d'office, pour commencer la mise en vigueur du Réglement de même date, qui séparait les Relieurs-Doreurs de livres des Imprimeurs-Libraires, et les érigeait en *Communauté* particulière ([3]). Les autres Gardes nommés avec lui furent Éloy le Vasseur, Denis Nyon et Marin Maugras ([4]).

CESARIS (Petrus). — Fournier ([5]) mentionne Petrus Cesaris, qu'il appelle aussi Pieter Keysere, comme un des plus anciens relieurs belges. Jusqu'ici, je n'ai rencontré aucun spécimen de son travail. Il faisait entrer, dit-on, son nom comme signature dans la composition des reliures à froid qu'il exécutait. Je trouve aussi que ce Petrus Cesaris était un des quatre premiers libraires jurés et qu'il imprima divers ouvrages, avec Jean Stol, à Paris, en 1473 ([6]). Il prenait la qualité de *Maistre es arts,* et mettait ordinairement à la fin de ses livres: *Per venerabilem Virum Petrum Cesaris in Artibus Magistrum, ac hujus artis industriosum Opificem et Artificem.*

CHAMILLART (Marquise de). — Isabelle-Thérèse Le Rebours était la femme de Michel de Chamillart, ministre de Louis XIV. Je n'ai pas cru devoir la passer complétement sous silence, quoiqu'elle sorte du plan de ce travail; car les reliures qui composaient sa bibliothèque sont l'attestation vivante du talent du célèbre Boyet. Peu de relieurs alors signaient leurs œuvres, et

1. N° 122.
2. Voir le *Livre du Relieur* de la Bibliothèque Nationale, et *L'Origine de l'Imprimerie de Paris, par le sieur André Chevillier,* Paris, 1694.
3. Voir : Communauté.
4. Voir ces noms.
5. *Art de la Reliure en France.*
6. Lacaille : *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie,* page 61.

lorsqu'on peut trouver, pour remplacer les preuves ordinaires, des reliures de provenance aussi authentique que celles de la marquise de Chamillart, il ne faut pas manquer de les signaler. Généralement elles étaient couvertes en maroquin noir de façon janséniste ([1]), portant aux quatre angles un double C en or. L'intérieur était doublé de maroquin rouge, avec une élégante dentelle au bord et les Armes en or au milieu des plats.

CHAUMONT (Jean-Jacques). — Les Listes des Maîtres Relieurs-Doreurs en l'Université de Paris, pour 1770-75-76, nous indiquent que J.-J. Chaumont fut reçu Maître le 18 Juin 1765; à cette même époque, il fait partie des Maîtres qui ont payé le droit de réunion. Chaumont demeurait rue du Foin-Saint-Jacques, n° 18. Il eut un fils, Antoine, qui lui succéda.

COMMUNAUTÉ. — Avant Louis XIV, les Relieurs et Doreurs de livres n'avaient pas de *Communauté* particulière. Ils étaient confondus avec les maîtres Libraires et Imprimeurs. Ce n'est que le 7 septembre 1686, que le Roi, les détachant de ces derniers, les érigea en *Communauté*.

L'Édit qui fut promulgué était motivé pour le fait « que les maistres Relieurs et Doreurs « prenaient conjointement le titre d'Imprimeur et de Libraire, tenaient même des imprimeries « et des boutiques de librairie, sans avoir acquis aucune connaissance desdites professions, et ce, « sous prétexte que les Maistres Imprimeurs, Libraires, Relieurs et Doreurs ne composaient « ensemble qu'une seule et même Communauté. » C'est à partir de cette époque, et en vertu du même Édit, que la profession de Relieur et Doreur de livres fut érigée en titre de Maitrise ([2]); les Maîtres furent confirmés dans les privilèges dont ils avaient joui précédemment, et restèrent toujours réputés du nombre des suppôts de l'Université. De plus, ils ne formèrent qu'une seule *Confrérie* ([3]) avec les Maîtres Libraires et Imprimeurs. Les quatre premiers Gardes nommés furent: Eloy le Vasseur, Guillaume Cavelier, Denis Nyon et Marin Maugras.

Le Réglement de la Communauté se composait de 17 articles dont voici le détail :

« ARTICLE I

« La faculté de relier, dorer, et orner les livres appartiendra aux seuls Maistres Relieurs et « Doreurs; et défenses sont faites à tous Libraires et Imprimeurs, et à tous autres, de relier « eux-mesmes, ny faire relier ou dorer aucuns livres par d'autres que par les Maistres Relieurs et « Doreurs, à peine de confiscation et d'amende. Pourront néantmoins lesdits Libraires et Im- « primeurs, ainsi qu'il leur a esté de tout temps permis et loisible, plier, coudre, brocher, rogner,

---

1. Voir : Reliures Jansénistes.
2. Voir : Maitrise.
3. Voir : Confrérie.

« et couvrir en papier ou parchemin simple et sans carton, toutes sortes d'ouvrages et de livres,
« sans qu'ils soient obligez d'employer pour cela aucun Maistre Relieur.

« ARTICLE II

« Les Relieurs et Doreurs de livres ne pourront prendre aucuns Apprentifs, qu'ils ne soient
« obligez par Brevets passez par-devant Notaires, ny pour moins de temps que de trois années
« entières et consécutives.

« ARTICLE III

« Les Apprentifs, après le temps de leur Apprentissage expiré, retireront Quittances de leurs
« Maistres aussi par-devant Notaires; et seront tenus de servir en suite les Maistres pendant un
« an, en qualité de Compagnons, avant que de pouvoir parvenir à la Maistrise.

« ARTICLE IV

« Les Apprentifs seront tenus de servir sans discontinuation leurs Maistres, durant le temps
« de leur Apprentissage, et ne pourront les Maistres diminuer le temps de trois années, pour
« argent, ou sous quelque prétexte que ce soit, à peine de trois cens livres d'amende: et s'il
« arrivait que ledit Apprentif s'absentât de la maison de son Maistre, il sera tenu de faire le
« double du temps de son absence, pour la première fois, et la seconde il sera déchû de son
« Apprentissage, sans qu'il puisse y être receu à l'avenir, dont sera fait note sur le Livre de
« ladite Communauté.

« ARTICLE V

« Aucun ne pourra estre receu Maistre Relieur ou Doreur, qu'il ne soit de bonne vie et
« mœurs, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt ans, qu'il ne sçache lire et écrire, et qu'il ne soit certifié
« capable par deux Maistres de ladite Communauté, et seront tenus lesdits Maistres prester ser-
« ment par-devant le Lieutenant-Général de Police, avant d'en pouvoir faire la profession, et
« sans aucuns frais.

« ARTICLE VI

« Les Compagnons, après le temps d'Apprentissage, et avoir servy les Maistres, seront receus
« Maistres, suivant l'ordre et datte de leurs Brevets d'Apprentissage, qui se trouveront inscrits
« dans le livre de la Communauté.

« ARTICLE VII

« Les Fils de Maistres seront receus à leur première réquisition, en payant et mettant dans la
« Boëte la somme de trente livres pour les affaires de la Communauté.

« ARTICLE VIII

« Les Fils de Maistres ou les Compagnons, qui épouseront la Fille ou la Veuve d'un Maistre,
« seront receus pareillement à leur première réquisition, sans aucuns frais.

« ARTICLE IX

« Il ne sera receu, par chacun an, qu'un seul Maistre d'Apprentissage, outre les Fils et Gendres « de Maistres, et ceux qui auront épousé des Veuves de Maistres; et celui qui sera receu, sera « tenu de mettre dans la Boëte la somme de cent livres, pour les affaires de la Communauté.

« ARTICLE X

« Et d'autant qu'il n'a été receu depuis long-temps aucuns Maistres Relieurs et Doreurs, les « Compagnons qui, après avoir fait leur Apprentissage, se trouveront avoir servy les Maistres « Relieurs et Doreurs, et travaillé chez eux à la Relieure et Dorure des Livres, pendant l'espace « de trois ans, pourront pendant trois mois se présenter et estre receus Maistres, jusqu'au nombre « de douze seulement; et ne payeront à la Boëte, pour cette fois, que la somme de trente livres; « sans en ce comprendre les Fils et Gendres de Maistres, qui seront receus pendant ledit temps « de trois mois, en payant seulement dix livres à la Boëte.

« ARTICLE XI

« Les Veuves des Relieurs et Doreurs de livres, pourront continuer la profession de leurs « Maris, et avoir des Compagnons. Elles pourront aussi faire achever aux Apprentifs de leurs « défunts Maris, le temps qui restera de leur Apprentissage.

« ARTICLE XII

« Les Maistres Relieurs et Doreurs, qui, par infirmité ou vieillesse, ne pourront plus exercer « leur Profession, pourront être receus Colporteurs, après qu'ils auront esté registrez pour cet « effet, sur le livre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs, et présentez au Lieutenant-« Général de Police, par les Syndic et Adjoints de ladite Communauté, à la charge par eux de « garder et observer ce qui est porté par les articles précédens, touchant les Colporteurs.

« ARTICLE XIII

« Défenses sont faites à tous Maistres Relieurs et Doreurs, d'avoir ni relier aucuns livres « défendus ou contrefaits, aucuns libelles diffamatoires ou faits contre la Religion, contre l'Estat, « et les bonnes mœurs, sous les peines portées par les Ordonnances : Et seront tenus de relier « tous les autres livres, soit Usages ou autres, estant parfaits et entiers, et de coudre les cahiers « desdits livres, au plus à deux cahiers, avec ficelle et vrais nerfs, et de les endosser avec du « parchemin, et non du papier; en cas de contravention, lesdites Relieures seront refaites aux « dépens des contrevenans, qui seront outre ce, condamnez à une amende de trente livres.

« ARTICLE XIV

« Les Relieurs et Doreurs de livres ne pourront demeurer ou se loger hors l'enceinte de « l'Université : Et afin que sous le nom d'Université, quelques Relieurs et Doreurs n'affectent

« pas d'aller demeurer dans les lieux les plus écartez de l'Université; Nous voulons qu'ils soient « tenus d'establir leurs demeures, depuis l'extrémité du Pont Saint-Michel, au-delà de l'égoût « dudit Pont Saint-Michel, et au-dedans et depuis la rüe de la Huchette, rüe de la Bucherie, « jusqu'à la rüe du Foüare, rue Galande, Place Maubert, rüe du Mûrier, rüe Saint-Victor, « Montagne-Sainte-Geneviève, jusqu'à la Porte Saint-Marcel, et rüe des Prestres-de-Saint-Estienne- « du-Mont, Carré de Saint-Estienne, rüe Saint-Estienne-des-Grecs, rüe Saint-Jacques jusqu'à la « Porte de la Ville, rue des Cordiers, Place de Sorbonne, rüe de la Harpe, rüe de la Bouclerie, « Carrefour du Pont-Saint-Michel, rüe des trois Mores, et Quay des Augustins, jusqu'à la rüe « Dauphine, et au-dedans de toutes les rües qui sont enfermées dans l'enceinte de celles cy-dessus « désignées; A l'exception toutefois des Collèges et des Communautez, tant régulières que sécu- « lières, lieux prétendus privilégiez et renfermez, esquels Nous défendons ausdits Relieurs et « Doreurs de faire leurs demeures, ny tenir leurs Boutiques et Ouvroirs: et en cas de contra- « vention, leurs Boutiques seront fermées, et les Presses et autres Ustanciles servant à leur Pro- « fession, demeureront confisquez au profit de la Communauté; et seront lesdits Relieurs et « Doreurs déchûs de la Maistrise, et condamnez à plus grandes peines, suivant l'exigence du cas.

« ARTICLE XV

« Les Gardes des Relieurs et Doreurs visiteront soigneusement les Boutiques et Ouvroirs « des Relieurs et Doreurs, pour connaître si les ouvrages seront bien et deüement faits, et « sans aucune fraude ny tromperie; et seront tous les Maistres de ladite Communauté tenus de « payer aux Gardes d'icelle le Droit de Visite, et de le payer pour deux visites pour chacun an, « à raison de cinq sols pour chacune.

« ARTICLE XVI

« Les Gardes en charge, et les anciens Gardes, avec douze autres Maistres qui seront mandez « par les Gardes en charge, s'assembleront tous les ans pour faire élection de deux Gardes, en la « place de ceux qui sortiront de charge, après l'ávoir exercée l'espace de deux années; et seront « tenus lesdits Gardes nouveaux éleus, avant d'exercer ladite charge, de prester serment par- « devant le Lieutenant-Général de Police, sans aucuns frais. Et parce que depuis l'union desdits « Maistres Relieurs et Doreurs, avec la Communauté des Libraires et Imprimeurs, lesdits Maistres « Relieurs et Doreurs n'ont eu aucuns Gardes, Nous avons pour cette fois seulement, nommé « pour premiers Gardes de ladite Communauté des Maistres Relieurs et Doreurs, ELOY LE VASSEUR, « GUILLAUME CAVELIER, DENIS NYON, et MARIN MAUGRAS; Sçavoir, les deux plus anciens, pour « exercer la charge de Gardes, pendant le temps et espace de deux années, et les deux autres pen- « dant un an seulement.

« ARTICLE XVII

« Les Syndic et Adjoints des Libraires et Imprimeurs, visiteront toutes et quantes fois qu'ils « le jugeront à propos, les Boutiques, Maisons et Ouvroirs des Relieurs et Doreurs, de mesme « que celle des Libraires et Imprimeurs; et s'ils y trouvent des livres défendus et contrefaits, ils « les saisiront et feront transporter sur le champ, pour être en suite procédé contre ceux qui s'en « trouveront saisis, ainsi qu'il appartiendra. »

COMPACTOR. — COMPACTOR signifie *Relieur,* du latin COMPACTUM, participe passé de COMPINGO, qui veut dire joindre, assembler. Cette dénomination était souvent employée au XVI[e] et au XVII[e] siècle. C'est ainsi que l'on peut voir à l'article de GEORGES DROBET cette signature : *Apud Georgium Drobetium regium librorum* COMPACTOREM; et aussi à l'article DU SEUIL on trouve cette phrase : *Corio Turcico* COMPACTUM *per abbatem Du Seuil.* Le COMPACTOR était celui qui assemblait les feuilles d'un ouvrage, pour les réunir en un seul travail constituant une Reliure : c'était le Relieur de ce temps-là.

COMPAGNONS. — Le *Compagnon* occupait après le Maître la première place, dans un atelier d'imprimerie ou de reliure. Ayant fait son apprentissage dans le métier, il était reconnu capable de passer Maître; mais le plus souvent n'en ayant pas les moyens, il se trouvait forcé d'aller travailler chez les autres. Voici quelques Ordonnances rendues à différentes époques, qui régissaient le *Compagnonnage* (1) :

DÉCLARATION DE FRANÇOIS I[er] DU DERNIER AOUST 1539, ARTICLE IV. — « Lesdits Com- « pagnons et Apprentifs ne feront aucuns banquets, soit pour entrée ou issüe d'apprentissage, « ny autrement, pour raison dudit art, sur les peines que dessus. »

ORDONNANCE DE CHARLES IX, DONNÉE A GAILLON EN MAI 1571, ARTICLE V. — « Faisons « défenses à tous Compagnons et Apprentifs de faire aucuns banquets, qu'ils appellent *proficiat,* « soit pour entrée ou issüe d'apprentissage, pour raison dudit état. »

« *RÉGLEMENT DE 1610, ARTICLE X,* qui défend aux Compagnons et Apprentifs de faire « aucuns banquets, qu'ils appellent *proficiat,* soit pour entrée, issüe d'apprentissage, qu'autre- « ment, pour raison dudit état, sur les peines portées par les Ordonnances. »

« *ARRÊT DU PARLEMENT DU 9 JUIN 1663,* qui défend aux Compagnons, de faire aucune « levée de deniers pour faire banquets, conformément aux statuts de la Communauté des Libraires, « à peine d'amende. »

---

1. Voir aussi : Communauté.



Héliog. Arents

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEHAN COMPAINS
1504

Imp. Arents

Statuts et Réglements de 1750: « L'apprentissage expiré, les Apprentis sont tenus de « servir les Maîtres pendant trois ans en qualité de Compagnons, avant de pouvoir parvenir à la « Maîtrise ([1]) (art. xiii). Il est défendu à tous Compagnons de s'assembler en corps, sous prétexte « de Confrérie ([2]) ou autrement, ni choisir aucun lieu à ce destiné, ni d'exiger d'argent pour « faire bourse commune, pour banquets ou assemblées, sous prétexte de Confrérie (art. xvii).

« Aucun Maître ne peut recevoir de Compagnon sortant de chez un Maître, sans que ce der- « nier ait justifié comme il est libre et qu'il sait bien travailler, et qu'il n'y a aucune plainte « à faire contre lui (art. xix). »

COMPAINS (Jehan). — Au commencement du seizième siècle, en 1504, vivait un Relieur du nom de Jehan Compains. Le spécimen reproduit ici représente une Reliure renfermant un in-8° : *Sermones fratris Gabrielis Barelete ordinis predicatorum. Lugduñ. — 1504.* Couverte en veau brun, elle est estampée à froid de compartiments, dans lesquels se voit un dessin courant composé de feuillages gothiques et de petits médaillons superposés qui renferment des animaux allégoriques. Au centre, dans la longueur, on lit en caractères Renaissance et en français cette légende, qui est la signature du Relieur : IEHANS . COMPAINS . ME . FIST. Cette Reliure, de facture française, est à ais de bois, d'un aspect lourd comme toutes celles de cette époque et les deux côtés présentent le même dessin. Elle fait partie de la réserve de la Bibliothèque Nationale ([3]).

CONFRÉRIE ([4]). — Au Moyen-âge, les artistes de tous les métiers, et par conséquent ceux qui nous intéressent ici, les Libraires, Imprimeurs et Relieurs, se réunissaient en *Corporation.* Cette association qui donnait à ses membres plus d'importance et les rendait solidaires les uns des autres, devenait presque toujours la *Confrérie* du métier auquel ils appartenaient. Chaque Corporation avait sa bannière, portant le blason marchand de la Communauté et se plaçait généralement sous la protection soit de Dieu, soit de la Vierge ou d'un Saint qu'elle honorait et fêtait à certaines époques de l'année. C'est ainsi que la Corporation des Libraires, Imprimeurs, Relieurs et Doreurs de livres composait la Confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine.

Voici quelques Ordonnances relatives aux Confréries, depuis l'année 1467 :

Ordonnances royales de Louis XI, données a Chartres, au mois de Juin 1467. — « Ordonnons qu'iceux Confrères Maistres, ou leurs Commis et Députez, puissent sur chacun « Confrère demeurant présentement en nostre-dite ville de Paris, prendre et lever quatre sols

1. Voir ce mot.
2. Voir ce mot.
3. Réserve. — Inventaire D n° 24995 (3236).
4. Voir aussi : Communauté.

« parisis; outre et pardessus lesdits douze deniers parisis; et sur ceux qui seront doresnavant « créez Libraires, Écrivains, Enlumineurs, Relieurs de livres, et Parcheminiers, qui voudront « tenir ouvroir, avant qu'ils puissent tenir iceluy, et qu'ils soient en ladite Confrérie, vingt- « quatre sols parisis; et sur les nouveaux Apprentifs desdites sciences et industries, huit sols « parisis pour une fois seulement, avec un denier parisis pour chacune semaine, sur chacun « homme desdits estats tenant ouvroir en ladite ville. Et semblablement qu'aucun Maistre n'ait « ou tienne valet gagnant argent, qu'il ne soit de ladite Confrérie, et paye lesdits douze deniers « parisis, avec un denier parisis par chacune semaine, pour toutes lesdites sommes convertir et « employer par lesdits Maistres, ou leurs Commis et Députez au divin service de ladite Con- « frérie, et autres dépenses et affaires d'iceux Confrères. »

Ordonnance du 21 Aout 1686. — « Ne seront à l'avenir élus aucuns Maistres de Confrérie « en ladite Communauté, et sera ladite Confrérie administrée par les deux adjoints derniers en « charge, ausquels sera payé annuellement par chacun Maistre de la Communauté, trente sols, « au jour et feste de Saint-Jean-Porte-Latine, et douze livres une fois payées par chacun des « Maistres qui seront receus à l'avenir; seront lesdits deux adjoints tenus rendre compte de leur « administration, pardevant les Syndics et Adjoints en charge, les anciens Syndics et les deux « derniers Adjoints sortis de charge seulement. »

Extrait des Statuts et Règlements de 1750, Titre XII, Article XLIV. — « La Confrérie « sera administrée par les deux derniers Gardes en charge, à l'effet de quoi il leur sera payé « par chaque Maitre, au jour de sa réception, douze livres ainsi qu'il est porté par l'article xix, « et quinze sols par chaque Maitre et veuve de Maitre de ladite Communauté, pour droit de « Confrérie au jour de Saint-Jean-Porte-Latine; sans toutefois que les recettes et dépenses de « la Confrérie puissent être confondues avec celles de la Communauté, ni entrer dans le même « compte. »

Article XLV. — « Le premier des deux derniers Gardes en charge rendra compte de la « recette et administration des deniers et effets de la Confrérie, en présence de la Communauté « assemblée, de la même façon et manière et dans le même temps porté par les articles xxxvi « et xxxviii. »

CONGNÉE (Mathieu). — Dans les Comptes du vieux Louvre, à l'époque de Charles V, nous trouvons [1] un certain « Mathieu Congnée, lieur de livres, pour avoir relié et couvert « de nuef le messel de la grande chapelle dud. Louvre. . . . . XX s.p.

1. *Topographie historique du vieux Paris. — Comptes du vieux Louvre,* par Adolphe Berty, tome I, page 196. Paris, Imp. imp. 1866.

« Led. pour avoir relié et couvert plusieurs comptes, tant ordinaires comme des aydes pour la « délivrance du Roy Jean dont Dieu ait l'âme, comme plusieurs autres besognes de son mestier « pour les nécessitez de lad. chambre des comptes; les partie en un rolle, etc. IIII l. XIIII s.p.

CORNEILLE. — « Au XIVe siècle, il existait à Harlem un vieux *Relieur* nommé CORNEILLE « qui raconta à son élève NICOLAS GELLIUS l'histoire de Laurent Coster (1). » — Ce Laurent Coster a vécu de 1370 à 1439; on peut en conclure que le *Relieur* CORNEILLE lui était contemporain et que son élève NICOLAS GELLIUS travaillait au milieu du XVe siècle.

CORVIN (MATHIAS). — « Le *maroquin,* ou plutôt son emploi, fut imaginé par le roi de « Hongrie MATHIAS CORVIN (2), bibliophile passionné dont les volumes sont estampés de sa « marque : *un corbeau tenant dans son bec un anneau d'or.* »

« Ce roi (3) entretenait à Florence quatre fameux copistes qui étaient uniquement occupés à « lui transcrire tous les auteurs Grecs et Latins les plus célèbres; il mettait en besogne une foule « d'ouvriers venus d'Italie, qui donnaient à ces volumes, presque tous manuscrits, un vêtement « digne d'eux. Ils étaient reliés en maroquin de couleur, rehaussés de dorure et de peintures, « avec des fermoirs en or et argent. L'art des Relieurs Italiens brillait de toute sa splendeur dans « cette bibliothèque. » — (Deuxième moitié du XVe siècle.)

COSMANT (ANTOINE). — ANTOINE COSMANT est mentionné sur la Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de l'Université de Paris (année 1770) comme Relieur de Monseigneur le Dauphin. Reçu Maître le 10 Juillet 1741, il fut élu Garde de la Communauté en 1759, avec Jean-Martin AUBERT. Il demeurait rue des Carmes.

COURTEVAL. — COURTEVAL exerçait à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Ses reliures étaient très soigneusement faites. Je donne l'étiquette qui lui servait de signature et qu'il collait à l'intérieur, en haut du premier plat. Ce relieur figure sur l'*Almanach du Commerce pour l'an 7,* où il est porté comme habitant au n° 1, rue des Carmes (4). Comme la plus grande partie de ses travaux fut exécutée depuis la Révolution, et que du reste ses meilleures reliures datent de cette époque, je ne fais que mentionner le nom de cet artiste dont je n'ai pas à m'occuper ici.

COURTEVAL,
RELIEUR,
RUE DES CARMES, n°. 1

1. Tiré de l'*Art de la Reliure en France,* par Fournier.
2. Raimond Bordeaux. — *Quelques mots sur l'Histoire de la Reliure des Livres.*
3. Tiré de l'*Art de la Reliure en France,* par Fournier.
4. Paris. Duverneuil et de La Tynna — de l'imprimerie de Valade.

CREMER (Henri). — J'indique ici le nom de Henri Cremer, comme une curiosité bibliographique intéressant l'art de la Reliure au XVe siècle, époque de laquelle très peu de noms nous sont restés.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, faisant partie de l'exposition de la salle Mazarine, une Bible en deux volumes in-folio ([1]), sortie des presses de Gutenberg et Fust à Mayence, dite *Bible Mazarine.* Elle est imprimée sur papier et porte en suscription latine à la fin de chaque volume, la mention suivante : *« Iste liber illuminatus ligatus et completus est p. Henricvm Cremer vicarium « ecclesiæ collegat Sancti Stephani Maguntini, sub anno Domini millesimo quadringentesimo quinqua- « gesimo sexto, festa Assumptionis gloriosæ Virginis Mariæ. Deo gratias. Alleluia. »* D'après cette suscription et celle de l'autre volume qu'il est inutile de rapporter, on voit que Henri Cremer, vicaire de l'église Saint-Étienne de Mayence, a achevé d'enluminer et de relier le premier volume du présent exemplaire le 24 août et le second le 15 août 1456. Malheureusement, il ne reste rien de cette reliure qui puisse fixer notre opinion sur les procédés de cette époque. L'endossure seule existe, c'est-à-dire le dos formé des feuilles cousues; les cartons même ont disparu.

CUIR CISELÉ. — Les reliures anciennes en *cuir ciselé* sont aujourd'hui d'une extrême rareté; et les quelques spécimens que l'on retrouve encore, sont généralement en assez mauvais état. C'est que, beaucoup plus fragiles que toutes les autres, le temps les a plus éprouvées, et souvent même, ne nous en a laissé que des débris incomplets. Le lieu d'origine de ces reliures est évidemment l'Allemagne; elles datent de la seconde moitié du XVe siècle. A cette époque, ce genre de travail était plus communément appliqué à des coffrets ou à des meubles qu'à la reliure; et Nuremberg était, dit-on, l'endroit où se trouvaient les meilleurs artistes. Plus tard, au XVIe siècle, on fabriqua aussi en Italie des objets en *cuir ciselé,* tels que des coffrets, des sièges et des reliures. Le spécimen que je donne ici, est tout-à-fait remarquable. La composition du dessin et la parfaite exécution en font une œuvre d'art de grand mérite. Cette reliure, de format in-folio, est à ais de bois et recouvre l'ouvrage suivant : *Nicolaï de Ausuco (vel Auxmo) supplementum summæ Pisanellæ. — Nürnberg. Joh. Sensenschmidt et Andr. Frisner, 1475.*

L'ornementation, ciselée au burin sur veau couleur naturelle que le temps a sensiblement brunie, se compose d'un entourage de feuillages gothiques mêlés de mascarons, de têtes de chiens, d'oiseaux, etc. Au centre, dans le haut du panneau, le sujet principal représente un homme armé, à cheval, tenant en l'air, de sa main droite, un faucon. En bas se trouvent, mêlés aux rinceaux, des ornements gothiques, des chiens courant après des lapins. Des emplacements ont été réservés

---

1. Nos 41 et 42 (XXIX).



...hog & Imp E. Charreyre

RELIURE EN CUIR CISELÉ
(XVᴱ SIÈCLE)



Héliog. & Imp. E. Charreyre.

RELIURE EXÉCUTÉE PAR DELTONA.

(XVI[e] SIÈCLE)

au centre et aux quatre angles, pour recevoir un milieu et des coins cabochons en cuivre gravé, qui servaient à préserver cette reliure de tout frottement. Malheureusement, les garnitures de cuivre ont été détachées; et il ne reste des deux fermoirs qui devaient être à lanière de cuir, que les deux petites plaques destinées à recevoir la fermeture.

Le verso de cette reliure est beaucoup moins riche que le premier côté et d'une exécution plus grossière; l'entourage se compose de larges feuilles à retroussis et, au centre en hauteur, on voit un Griffon passant. Le bas présente un Lion rampant, tenant dans sa gueule la queue du Griffon.

CUSSON (JEAN). — JEAN CUSSON exerçait la reliure en 1617, et demeurait rue Saint-Jacques. Reçu Libraire, le 20 Janvier 1630, c'est lui qui, le premier, a fait imprimer le *Journal des Sçavants* (1). Il passait pour un des plus habiles relieurs de son temps.

D



ELTONA. — Cette planche est la reproduction d'une reliure moyen-âge en veau brun estampé à froid. Au centre de chaque plat, encadré par des filets, se trouve un motif d'ornementation, composé de huit petits médaillons renfermant des animaux et disposés en deux bandes entre lesquelles on lit : DELTONA . FECIT. Elle recouvre quatre opuscules : *Exempla sacre scripture — ars predicandi* — etc., etc., imprimés par Jehan Petit en 1510. Ce volume fait partie de la bibliothèque de M. le baron Pichon qui a bien voulu me le communiquer.

DEMI-RELIURES. — On appelle *Demi-Reliure,* un genre simplifié de la Reliure entière. Pour un ouvrage auquel on n'attache pas une grande importance, on cherche à proportionner la dépense à sa valeur; et, au lieu de lui faire l'honneur d'une *Reliure pleine,* on ne lui donne qu'une *demi*-Reliure. Dans la *Demi-Reliure,* le dos seul du volume, et quelquefois les coins, sont recouverts de peau.

---

1. Voir Lacaille : *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie,* et A. du Pradel : *Livre Commode des Adresses de Paris pour 1692.*

Fournier, dans son *Histoire de la Reliure en France,* a dit que les premières *Demi-Reliures* dataient de Marie-Antoinette; je ne connais pas les faits sur lesquels repose une telle affirmation. Mais il est évident que la dénomination de *demi* ne peut prêter à diverses interprétations; or, j'ai vu, et on peut encore en trouver aujourd'hui (car ce n'est pas une rareté), des ouvrages imprimés de 1500 à 1550 reliés avec des ais de bois, dont le dos *seul* est couvert de peau de truie ou de veau. C'est ainsi qu'il se trouvait à la vente du libraire Tross, 2e partie, n° 517, un volume in-4°: *Pomponii Melæ hispani libri de situ Orbis tres, adjectis Joachimi Valdiani Helvetii in eosdem scholiis. Impressus Viennæ 1518.* Cette *Demi-Reliure* avait un très large mors, sur lequel étaient frappés à froid le titre du livre et la date d'impression, au milieu d'ornements mêlés de figurines. Dans cette composition, aussi bien que dans d'autres analogues, la disposition des ornements est souvent si riche, qu'elle pourrait servir pour une reliure entièrement en peau. Le plus souvent, on voit sur le bord des ais, du côté de la gouttière, un ou deux fermoirs à lanière ([1]) en cuivre gravé, qui empêchent le livre de rester ouvert, et par cela même le maintiennent en état de solidité. Les coins qui complètent la *Demi-Reliure* telle qu'on la fait de nos jours, ne sont pas d'invention moderne. J'en donne la preuve par le spécimen ci-contre. Les Anciens éprouvaient comme nous le besoin d'augmenter la solidité de leurs reliures; et les coins qui chez nous sont autant une affaire de luxe que de mode, n'étaient considérés par nos devanciers que comme un supplément de force, destiné à préserver les angles du volume.

Les *Demi-Reliures* anciennes se rencontrent assez aisément, mais elles deviennent une exception rare, lorsqu'elles ont des coins. La Reliure dont le *fac-simile* vient ici à l'appui, est très curieuse, en ce que, contrairement à l'usage, au lieu d'être en bois, les plats sont en carton recouvert de papier bleu foncé, sur lequel on a gaufré des filets en différents sens. Le travail de la couvrure est des plus primitifs et traité tout autrement que nous ne ferions aujourd'hui: car au lieu de mettre d'abord la peau du dos et les coins, puis sur le tout le papier de plat, le *ligator* ([2]) de l'époque a commencé par poser son papier de plat, sur lequel il a couvert son dos et ses coins en peau de truie, dont il a affranchi les bords à l'aide d'un instrument coupant.

Cette reliure recouvre un volume in-folio: *Pandectæ triumphales, sive Pomparum et festorum, etc., per Franciscum Modium Brugensem. — Francofurti ad Moenum, 1586* ([3]). On voit, par ces exemples, que la *Demi-Reliure* n'est pas un travail d'invention récente, et que celles que nous fabriquons aujourd'hui, ont été imaginées et réalisées par les moines du XVIe siècle. Ce genre de Reliure rentre dans la catégorie de ce qu'on est convenu d'appeler *Reliures monastiques* ([4]).

---

1. Voyez : Lanière.
2. Voir ce mot.
3. Collection de M. R. Engelmann.
4. Voir cette dénomination.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

DEMI-RELIURE À COINS EN PEAU DE TRUIE ESTAMPÉE À FROID.

XVI[e] SIÈCLE

DEROME. — Le nom de Derome est au xviii[e] siècle celui qui a fourni le plus grand nombre d'artistes, dans l'art de la Reliure. Comme je ne veux pas dresser ici l'état civil de tous les membres de cette famille, je ne m'occuperai que de ceux qui ont atteint une certaine notoriété, soit par leur talent, soit par l'importance des charges qu'ils ont remplies.

Je vois, sur la liste des Gardes en charge (1), un nommé Louis Derome, rue des Carmes, qui fut élu Garde de la Communauté (2), le 16 juillet 1704, avec Louis Delatte. Cette même liste nous le donne comme décédé en 1750. Il avait été libraire depuis 1691 et quitta la librairie pour se faire exclusivemeut *Relieur*.

Jacques-Antoine Derome, élu Garde le 11 Septembre 1737, en compagnie de Louis Douceur (3), demeurait rue Saint-Jacques. Il mourut le 22 Novembre 1761.

Louis-Nicolas Derome, élu Garde en 1755, avec Denis-Sébastien Rancher.

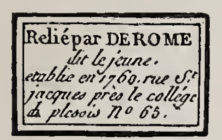
Jean-Baptiste Derome, reçu Maître le 5 Juin 1743, fut élu Garde en 1757, avec Joseph Bataille; il est porté au premier Tableau de l'*Annuaire Valade* (année 1789) sous la dénomination de Derome *père*, Député en exercice, et demeurait rue des Amandiers.

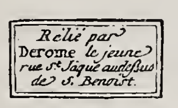
Charles Derome, reçu Maître le 24 Octobre 1740, demeurait rue Saint-Jacques.

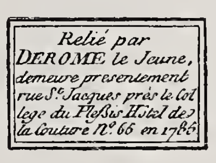
Louis-Éloy Derome, reçu Maître le 25 Novembre 1748, fut élu Garde en 1764, avec Jean-Jacques Lepage. En 1770, il demeurait rue des Amandiers, et en 1775-76, place Cambrai.

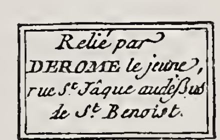
Nicolas-Denis Derome, frère cadet de Charles, et dernier fils de Jacques-Antoine Derome, me paraît être celui qui prenait la dénomination de Derome *le jeune*. Reçu Maître le 31 Mars 1761, il fut élu Garde le 10 Mai 1773, avec François Gaudreau, et demeurait rue Saint-Jacques.

Voici les différentes étiquettes mobiles qu'il collait tantôt au bas du titre de l'ouvrage, tantôt aussi sur la première garde du volume.









On pourra s'étonner de voir figurer sur la première de ces étiquettes la date de 1760 et objecter que Nicolas-Denis Derome ne pouvait exercer à cette époque, n'ayant été reçu Maître que le 31 Mars 1761; sans doute, mais il y a là un point que je n'ai pu complétement éclaircir, je suppose seulement entre autres choses que ce Maître, né en 1731, ayant par conséquent 30 ans

1. Statuts et Réglements de 1750.
2. Voir cette dénomination.
3. Voir ce nom.

accomplis et désirant le plus tôt possible faire de la reliure, aurait exercé quelque temps avant la mort de son père qui eut lieu le 22 Novembre 1761, et aussi avant sa réception effective datant du 31 Mars de cette même année. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que, dans cette intention, il eut fait imprimer, avec la date de 1760, des étiquettes qu'il ait encore employées plus tard. Celle dont je donne le *fac-simile,* se trouve à l'intérieur d'un volume in-12: *Essais moraux et politiques, traduits de l'anglais de Hume,* imprimé à Amsterdam en 1764 ([1]).

Maintenant, quel est le DEROME qui continua le genre de reliure et de décoration inauguré par PADELOUP? Je crois que jusqu'ici personne n'est encore bien fixé à ce sujet, mais, sans rien affirmer, il ne me paraît pas invraisemblable que ce fut NICOLAS-DENIS DEROME. Quoiqu'il en soit, l'artiste qui suivit si heureusement dans ses productions les traces du grand Maître du XVIIIe siècle, avait, dit-on, après le décès de celui-ci, racheté à sa vente une partie de son matériel et presque tous ses fers à dorer; c'est ce qui explique la ressemblance qu'on remarque entre les productions de ces deux artistes. C'est lui qui créa cette particularité que l'on retrouve dans la composition des reliures riches qu'il a exécutées: le fer dit *à l'oiseau.* Chez lui, la reliure proprement dite était lourde, mais les compositions de ses dentelles étaient gracieuses et élégantes, et pouvaient rivaliser avec celles de PADELOUP.

A l'exemple de ce dernier, il entreprit de faire de la mosaïque dorée au filet. Ce travail laissait souvent à désirer au point de vue du dessin; et comme il se manifestait par des fleurs, des plantes, des oiseaux, etc., la difficulté d'exécution devenait considérable, le résultat n'étant pas toujours en rapport avec la peine qu'il s'était donnée.

Voici maintenant la reproduction d'un compte de Reliures exécutées en 1787-88, par DEROME *le jeune,* pour un sieur Boutin (voyez ci-contre, page 79). Cette quittance donne un aperçu des prix de ce relieur; ils étaient relativement élevés, et non sans rapport avec ceux qui, par la suite, ont été comptés le plus cher par les Maîtres en renom. La facture a été faite, acquittée et touchée le 10 mars 1791, par *La Veuve Derome la* (sic) *jeune,* qui continua à tenir pendant quelque temps le fonds de son mari, repris ensuite par son neveu ALEXIS-PIERRE BRADEL l'ainé ([2]).

Je trouve ensuite : *comme ayant payé le droit de réunion :*

LOUIS-JOSEPH DEROME, reçu Maître le 30 Mai 1770, rue des Amandiers.

ANDRÉ DEROME, reçu Maître le 13 Décembre 1776, rue des Carmes.

---

1. Collection de M. A. Lantelme.
2. Voir ce nom.

Dépⁿᵉ

124ᴴ 10ˢ — Memoire de Livres fournis et Reliure faite pour

3 — au Garçon

127ᴴ 10ˢ — Monsieur Boutin par feut Derome le jeune rue Sᵗ Jacque

		#	s
1787 7 juillet	2 vol. in 4° Voyage Coxe Vendus	27	--
En 9bre	2 vol. in 4° Voyage de bonne Esperance Maroquin	24	--
	2 vol. in 4° tome VII et VIII de Millin fournis	12	--
	pour la reliure Maroquin	24	--
janvier 1788	3 vol. in 8° Voyage au Cap en feuille	15	--
	Reliure en veau Ecaille 3. filet	10	10
	1 Vol. in 4° tome 7 en feuille	12	-7
	Total	124ᴴ	10ˢ

Vingt quatrième Cette Cent trent

Je reconnois avoir Recue de Monsieur Boutin le Contenue du Memoire Cy dessus pour solde de tous Compte a paris Ce 10 Mars 1791 Veuve Derome la jeune

Puis : *comme n'ayant pas payé le droit de réunion :*

JACQUES DEROME, reçu Maître le 30 Juillet 1764, rue des Amandiers.

Il existait enfin un autre DEROME, NICOLAS, second fils de JACQUES-ANTOINE DEROME, dont on trouve quelquefois l'étiquette, qui demeurait rue des Chiens. Ses Reliures étaient bien établies, mais d'un aspect toujours lourd. Il y en avait un spécimen dans la vente de M. le baron Pichon, sous le n° 618. L'étiquette qui est reproduite ci-contre, signe au bas du titre intérieur la reliure d'un volume in-folio : *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV. — Paris, 1765,* relié en maroquin rouge, avec filets or ([1]). Il est à remarquer que le nom de DE ROME se trouve écrit ici en deux mots. Jal cependant, dans son *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire,* nous dit que d'après des actes manuscrits, il signait simplement DEROME. Il n'est pas invraisemblable de supposer qu'il a voulu anoblir son nom en faisant revivre une ancienne orthographe dont l'origine est restée inconnue.

Relié par DE ROME,
rue des Chiens
près Ste Geneviève A PARIS.

DESCHAMPS (GUILLAUME). — D'après une pièce originale in-4° sur vélin, portant le n° 630 du Catalogue de vente du cabinet d'autographes du Dr Morelli, faite le 10 mars 1869, nous nous trouvons en présence d'une charte de Charles VI autorisant Nic. de Bosse, J. Postie, H. Marescot, écrivains ; Jacq. Ricuier, enlumineur ; J. Chappon, libraire ; GUIL. DESCHAMPS et Simonnet Milon, relieurs, à fonder une Confrérie ([2]) en l'église Saint-André-des-Arts, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste, le 1er juin 1401.

Il est encore question dans un ouvrage de M. Léopold Delisle ([3]) de GUILLAUME DESCHAMPS, qui, par un mémoire acquitté le 13 mai 1415, est cité comme Relieur de la Chambre des Comptes de 1395 à 1400. Du reste, cet artiste est un de ceux dont les bibliographes se sont le plus occupés : Fournier en parle dans son *Art de la Reliure en France.* Paul Lacroix l'a mentionné aussi en différentes occasions. Il est donc probable qu'il avait en son temps une certaine importance.

Je donne maintenant le très intéressant *fac-simile* ([4]) d'un compte de reliures, bien antérieur aux citations dont je viens de parler. Ces reliures ont été faites par GUILLAUME DESCHAMPS, pour la chambre du Roy Charles VI en 1387. Voici la traduction fidèle de ce *fac-simile :*

« *Ce les pties* (parties) *q* (que) *je Guille Deschamps ay faictes en la chambre des comptes du Roy* « *nostre sire a Paris depuis le* VIe *iour de Juing l'an* M CCC IIII^xx *et sept.*

---

1. Collection Gruel & Engelmann.
2. Voir ce mot.
3. Catalogue des Actes de Philippe-Auguste.
4. Collection particulière.

QUITTANCE DE GUILLAUME DESCHAMPS
RELIEUR A PARIS EN 1387

« *Prmier* (premièrement) *en la chambre de france du comedemt maistre Odart de trigny et maistre*
« *hugues columbe Je atache avec les comptes ordinaires de la viconté de paris pour le tme* (terme)
« *de chandelē* (chandeleur) *M CCC IIII*^{xx} *six et ascencion CCC IIII*^{xx} *sept tant en la compaignie de*
« *M*^{on} (Mouton) *come Tho*^{as} (Thomas) *cteñ* (contenant) *XIX caiers pour chascun quaier IIII*^{d}
« *valt* (valent). . . . . VI^{s} IIII^{d}
« *Item ay atache avec les compt du grenet* (grenetier) *de la charité sur trois pieces valt.* » XII^{d}
« *Item avec les compt ordinairs dela tre* (terre) *et revenue de Mousson pour lan feny* (fini)
« *a la sainct Jehan M CCC IIII*^{xx} *VI – IIII*^{xx} *VII cteñ VII pieces valt.* . . . . II^{s} IIII^{d}
« *It avec les compt ordinairs du baillaige dauxerre VI pieces tant pour la compaignie*
« *M*^{on} *come Th*^{as} *pour ce* . . . . II^{s} »
« *Item avec les compt du grenet dorleans pour lan feny le derñ* (dernier) *de Janvier*
« *CCC IIII*^{xx} *VI conteñ III pieces valt* . . . . » XII^{d}
« *It avec les compt de Loingny* (Loigny) *et nogent le rotrou I quaier pour ce* . . . . . » IIII^{d}
« *It avec les compt ordinairs de Senliz pour le tmes* (terme) *de toussaint CCC IIII*^{xx} *VI*
« *pour la compaignie M*^{on} *et Th*^{as} *ct* (contenant) *XI quaiers valt* . . . . III^{s} VIII^{d}
« *It avec les compt ordinaires du bailliage de Senz et de Meleun pour les tmes de chan-*
« *deleur CCC IIII*^{xx} *V et ascencion IIII*^{xx} *VI pour la compaignie M*^{on} *et Th*^{as} *ct*
« *XVIII pieces valt* . . . . VI^{s} »
« *It ay relié les compt du grenet de Suly le chastel de nouvel* (nouvellement) *ordenez*
« *pour lan feny le dern M CCC IIII*^{xx} *V, IIII*^{xx} *VI dont je comence I livre pour ce.* II^{s} »
« *It ay atache lextrait et estat final de tout le temps q. maistre Lucas benoist a été receur*
« (receveur) *de Senz et de Meleun avec lesditz compt cest asavoir pour les deux*
« *compaig. ct XIIII quaiers valt* . . . . IIII^{s} VIII^{d}
« *It avec les compt des aides de Sens et de Meleun pour lan feny le dern de Janvier*
« *M CCC IIII*^{xx} *V cteñ XI quaiers valent* . . . . III^{s} VIII^{d}
« *It avec les compt des aides de Vendosme et Chasteaudun pour lan feny le dern de Jan-*
« *vier M CCC IIII*^{xx} *VI ct IIII pieces valt.* . . . . II^{s} VIII^{d}
« *It ay relié ung livre ou est contenu lordenance de lostel du roy sainct Loys et de pluss*
« *autres rois ct VIII pieces valt* . . . . II^{s} VIII^{d}
« *Item ai relié les comptes de Jehan moytant naguer receur gnal de pluss finances et compo-*
« *sicions du pays de touraine danjou et du maine pour lan M CCC IIII*^{xx} *III et cousu*
« *avec III comptes pticuliers pour le fait de laide de la mer cten XVII pieces valt.* V^{s} VIII^{d}
« *It ai atache avec les compt des aides de blois II compt pticuliers pour laide de la mer*
« *cten III pieces valent.* . . . . » XII^{d}

« *Item ai atache avec les compt des aides de Meleun et Destampes* II *compt pticuliers cten*
« III *pieces valt* . . . . » XII^{d}
« *It avec les comptes des aides de tours* IIII *pieces valt* . . . . » XVI^{d}
« *It avec les comptes ordinaires de Mascon pour lan feny à la sainct Jeh* CCC IIII^{xx} V –
« IIII^{xx} VI *pour la compaignie M^on^ et Tho^as^ cten* IX *pieces valt* . . . . III^{s} »
« *Sma* (total) *des parties supscriptes* L^{s} (sous) IIII^{d} *p* (parisis)

« COLUMBE

« *A maistre Robert coiffé et maistre enille Dangueil Je atache avec les compt de sire Guille*
« *bruñel trésorier et argent* (argentier) *du Roy nostre sire cteñ* XIX *pieces valt* . VI^{s} IIII^{d}
« *It avec pluss compt des tailles et autres composicions que Jeh. de vaubreçay receut en la*
« *ville de paris p. pluss. fois cteñ* XVIII *pieces valt* . . . . VI^{s} »
« *Sma desdictes parties* XII^{s} IIII^{d} *p*.

« DANGEUL

« *A maistre Jasque de dussy Je atache avec les compt des aides de pontieu* VII *piec. valt.* II^{s} IIII^{d}
« *It avec les compt du grenet damiens pour la* (l'an) *feny le dern de Janvier* M CCC IIII^{xx} *six*
« *coñteñ* IIII *piec. valt* . . . . » XVI^{d}
« *It avec les compt des aides de pontieu ai atache* IIII *compt pticuliers tant pour larmée*
« *de la mer coñe des besoins cteñ* XIII *pieces valt* . . . . IIII^{s} IIII^{d}
« *Sma desdictes parties* VIII^{s} *p*.

« DUSSY

« *En la chambre de la langue doc je atache avec les compt ordinairs de bigorre* IIII *piec.*
« *valt* . . . . » XVI^{d}
« *It ai relié les compt de Jeh. arribati receur de pluss. fouages et des aides pour lan*
« CCCLXXVI – LXXVII *en la seig^rie^* (seigneurie) *de rouergue ct* X *piec. et une*
« *couverture valt* . . . . V^{s} IIII^{d}
« *Sma desdictes parties* VI^{s} VIII^{d} *p*.

« B. RAOUL

« *En la chambre de campagne* (Champagne) *pour maistre Jeh. Varnier maistre Jeh. le*
« *roy je atache avec les compt de pluss. grenetiers coñe de langres provins chaalons*
« *et pluss. autres conteñ* VII *pieces valt* . . . . II^{s} IIII^{d}
« *It ai relié les compt des aides de chaalons pour lan feny le dern de janvier* M CCC IIII^{xx} III –
« IIII^{xx} IIII – IIII^{xx} V *dont je coñence* I *livre cteñ* XXVI *pieces valent* . . . . . VIII^{s} VIII^{d}
« *Et pour une couverture misse es dicz compt pour ce* . . . . II^{s} »



Héliog. & Imp. E. Charreyre.

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JULIEN DES JARDINS.

(XVIe SIÈCLE)

« Item avec les compt des aides Dostun je atache le compte pour lau feny le derñ de jan-
« vier M CCC IIII^{xx} V et avec I compte pticulier ĉten VII pieces valt̃ . . . . II^{s} IIII^{d}
« It avec les compt du grenetier de Joinville I quaier . . . . » IIII^{d}
« It en I autre compte I quaier pour ce . . . . » IIII^{d}
« Item ai atache avec les comptes des X^{es} (décimes) *de meaux II pieces valt̃* . . . . . . » VIII^{d}
« Item ai atache avec les comptes des aides dostung le compte pour lau feny le dern iour
« de ianvier CCC IIII^{xx} VI cteñ IIII pieces valt̃ . . . . » XVI^{d}
« It avec les compt du grenetier de bar sur aube I quaier pour ce . . . . » IIII^{d}
« It ai relié les compt des aides de troie pour lan feny le deru de ianvier CCC IIII^{xx} VI et
« cousu avec I compte pticulier ĉten V pieces et couverture valt̃ . . . . III^{s} VIII^{d}
« Sm̃a des parties q. precedent XXII^{s} p̃.
« J. Regis

« Ite pour tailler et regler XXIIII quaiers de pchemin (parchemin) *chascun de VIII feuilles*
« et pour les coudre et lier ensemble en I livre pour enregistrer les chartres en la
« chambre des comptes . . . . XXIIII^{s} p.
« Sm̃a p. sc. XXIIII^{s} p̃.

« Sm̃u total des parties precedentes VI^{l} III^{s} IIII^{d} p̃. en Tout
« valt̃ VII^{l} XIIII^{s} IIII^{d} t^{r} (tournois).

« Je Guille Deschamps confesse avoir eu et receu de honorable hom̃e et saige colart de vasine grenetier « à Dieppe la som̃e de sept livres quatorze soulx quatre deniers tourn. les quelx mestoiẽt deux si com̃e il « appt (appert) *p les pties ci desss escriptes en tesmoing de ce je est escripte ceste quittauce de ma ppre «* (propre) *main ce XIXe iour de décembre lan M CCC IIII^{xx} et sept. »*

« G. Deschamps. »

DES JARDINS (Julien). — La reliure Moyen-âge, que j'ai retrouvée avec cette signature, renferme un manuscrit grec du XVIe siècle : Παῦλος πρὸς Ρωμαίους (1). Elle est couverte en veau brun estampé à froid et la décoration se compose, au premier comme au second plat, d'une miniature reproduite par une plaque gravée représentant, à gauche le martyre de Saint Sébastien couvert de flèches, et à droite à côté de lui, Sainte Irène qui fut également martyrisée.

Lorsque Saint Sébastien, condamné à mort par ordre de Dioclétien, et livré à ses propres soldats chargés d'exécuter la sentence de l'empereur, eut été, d'après la légende, abandonné comme

1. Un in-8°, Bibliothèque Nationale, fond grec, n° 109.

mort par ses bourreaux, Sainte Irène, veuve du martyr Castulle, vint alors secrètement l'enlever et le soigna chez elle, où il se guérit complètement; ce n'est que plus tard, que le même empereur, qui l'avait cru mort, le fit rouer de coups jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Ceci se passait en l'an 288 de notre ère. Cette composition est complétée par un Ange, qui vient poser sur la tête nimbée de Saint Sébastien une couronne de gloire. Sainte Irène était aussi une fervente chrétienne; elle mourut en l'an 304, victime des persécutions de Dioclétien, qui la fit brûler vive. Sur notre reliure, elle est représentée nimbée, tenant d'une main la palme du martyre et de l'autre un livre ouvert. Ce détail indique, sans aucun doute, que malgré l'édit de l'empereur qui avait formellement interdit aucun livre traitant de la religion chrétienne, notre sainte avait rassemblé chez elle tous ceux qu'elle avait pu se procurer, pour les méditer. C'est cette désobéissance aux lois qui la fit arrêter et mettre en prison.

La miniature est entourée de trois côtés par une bordure composée de fleurons, de feuillages gothiques et de la légende suivante : TOUT SE PASSE FORS AYMER DIEU; le côté du bas porte la signature du Relieur : JULIEN DES JARDINS. Cette décoration est d'un grand style et tout, le nom, la légende, aussi bien que le dessin, dénote un travail français. Elle est encadrée d'une quantité de filets poussés à froid dans les deux sens, qui se croisent horizontalement et verticalement. Voir la reproduction ci-contre.

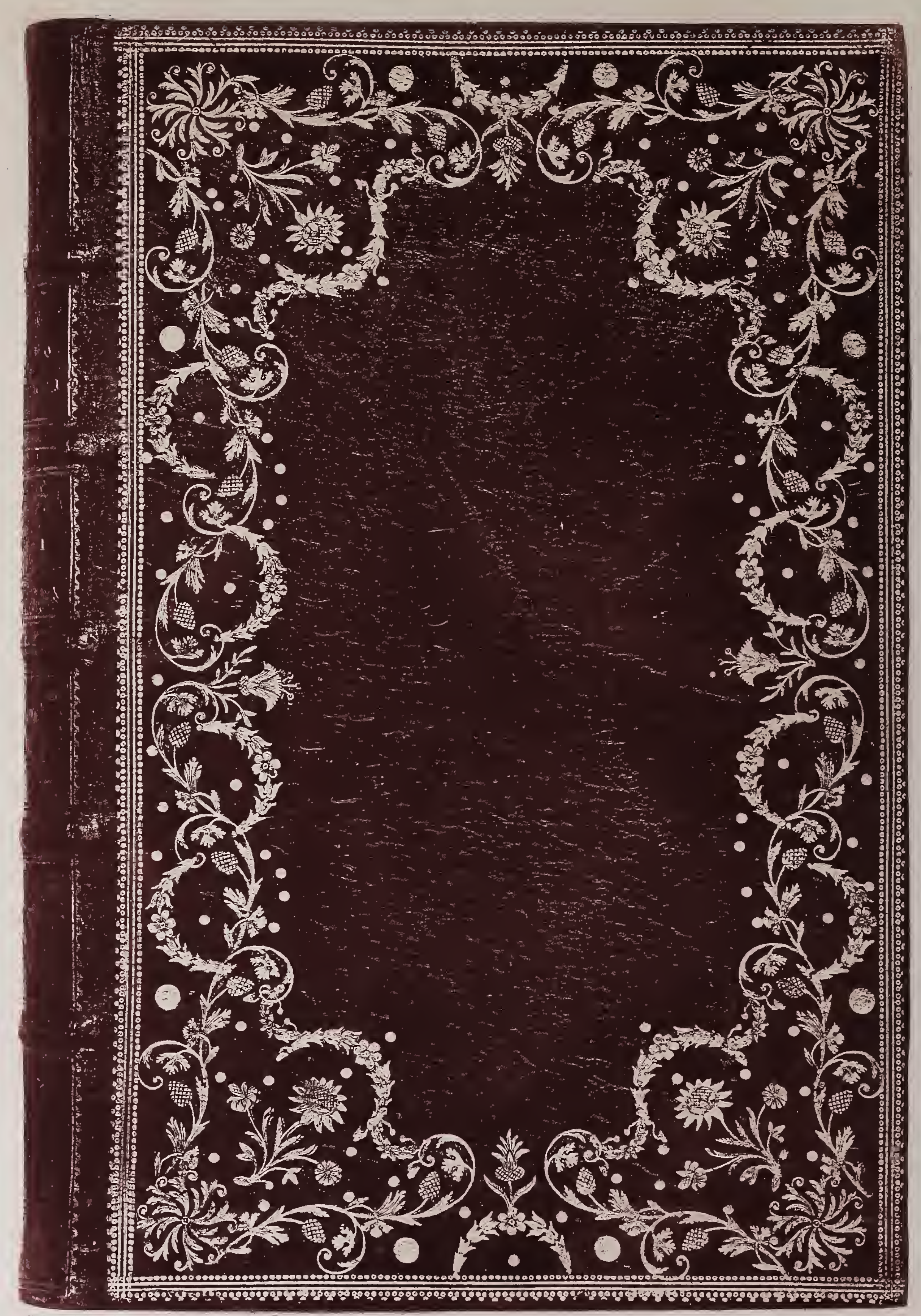
DESPREZ (FRANÇOIS). — En 1556, FRANÇOIS DESPREZ (1) prenait le titre de : *Commis à relier les livres de la Chambre des Comptes.*

DOREURS SUR CUIR. — Fournier (2) nous dit que « sous Henri II, les plus célèbres « *doreurs sur cuir* étaient Jehan Foucault et Jehan Louvet, qui logeaient en l'hôtel de Nesles « en 1557, et doraient le cuir sans être aucunement relieurs. Les Relieurs leur confiaient la « décoration de leurs travaux. »

Le règne de Louis XIII vit fleurir deux artistes Doreurs qui furent PIGOREAU et BALAGNY (3). A ce sujet, j'emprunte encore au même auteur la citation suivante : « Pigoreau était Doreur « sur cuir, mais non Relieur; il excellait plus qu'aucun autre dans l'art de la Dorure à petits « fers. Il avait adopté comme enseigne : AU DOREUR. Un arrêt, en date du 20 mars 1620, le fit « recevoir Maître avec un sieur Balagny. » A partir de ce moment, les Doreurs travaillèrent plus spécialement avec les Relieurs et ne formèrent, pour ainsi dire avec eux, qu'une seule et même

---

1. Fournier : *L'Art de la Reliure en France.*
2. Fournier : *L'Art de la Reliure en France.*
3. Voir ces noms.



Héliog. & Imp. E. Charreyre.

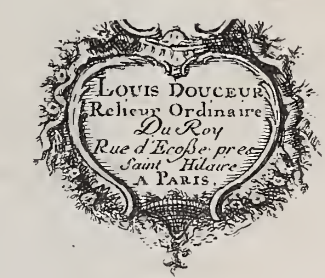
RELIURE EXÉCUTÉE PAR LOUIS DOUCEUR.

1754.

association. Plus tard, le nombre des Relieurs augmenta dans des proportions assez grandes et resta toujours bien supérieur à celui des Doreurs; pour répartir équitablement les charges et fonctions de la Corporation, les Statuts de 1750 portent que pour l'élection des Gardes (titre IX, article XXXII), il sera élu de deux ans en deux ans un seul Doreur : en sorte que dans les quatre Gardes en charge, il y aura trois Relieurs et un Doreur.

DOUCEUR (François). — François Douceur fut élu Garde de la Communauté des Relieurs le 4 octobre 1720, avec Michel Sauvage. Je le vois mentionné comme *Doyen* dans une Délibération de la Communauté datée du mois de Janvier 1749.

DOUCEUR (Louis). — Le Relieur ordinaire du Roy, après Padeloup, fut Louis Douceur, dont la famille exerçait le métier depuis 1718. Il fut élu Garde de la Communauté, le 11 Septembre 1737, en compagnie de Jacques-Antoine Derome. Ses reliures sont décorées de larges dentelles composées à petits fers et mêlées de guirlandes, dans le goût de l'époque.



Celle dont je donne ici la reproduction, recouvre un ouvrage en deux volumes in-octavo : *Di Tito Lucrezio Caro della Natura delle Cose Libri sei, etc. — Amsterdam, 1754.* Pour signature, on trouve sur la dernière garde du premier volume l'étiquette ci-jointe.

Les reliures que j'ai eues jusqu'ici sous les yeux sont de facture lourde et peu gracieuse, sans goût et sans élégance. Elles sont loin d'avoir le fini et la composition large de celles de Padeloup. On trouvera cependant plus loin, à l'article Pompadour, une magnifique reliure de buvard exécutée pour cette favorite et qui peut être considérée comme le plus beau spécimen qui soit jamais sorti des mains de Louis Douceur.

DROBET (George). — George Drobet exerçait vers la fin du XVIe siècle; il prenait la qualité de *Relieur du Roy*. Pour signer ses reliures, il mêlait son nom au titre même de l'ouvrage, au bas duquel on le voit figurer. — C'est d'après ce détail que nous pouvons sûrement lui attribuer la très petite quantité de reliures anciennes que nous rencontrons à cette époque. George Drobet fut d'abord établi à Tours en 1592, ainsi que le constatent les titres des deux ouvrages que l'on verra page 86. — J'ai trouvé aussi au bas d'un titre de la *Pancharis* de Jean Bonnefons, l'intéressante suscription latine ci-dessus et dont le libellé se présente rarement;

CAESARODVNI TVRONVM.

Apud Georgium Drobetium Regium librorum compactorem.

M. D. XCII.

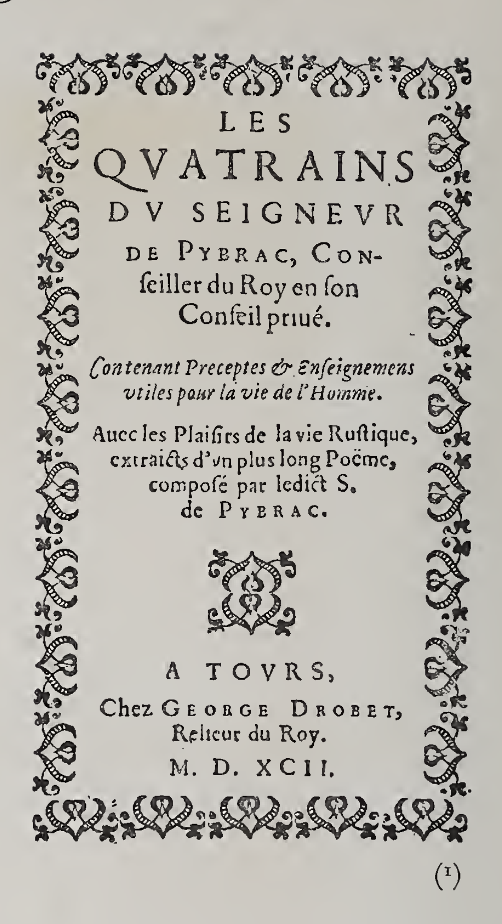
LES
CANTIQVES DV
SIEVR DE VALAGRE,
ET
LES CANTIQVES DV
SIEVR DE MAIZON-FLEVR.

Poëmes pleins de pieté & de doctrine Chrestienne, fournis d'argumens & annotations, mesmes ceux du Sieur de Maizonfleur outre les impressiōs precedentes.

Reueuz & corrigez de nouueau, & augmentez de plusieurs Cantiques, comme verrez à la table suyuante.



A TOVRS,
Chez GEORGE DROBET
Relieur du Roy.
M. D. XCII.



LES
QVATRAINS
DV SEIGNEVR
DE PYBRAC, Conseiller du Roy en son Conseil priué.

Contenant Preceptes & Enseignemens vtiles pour la vie de l'Homme.

Auec les Plaisirs de la vie Rustique, extraicts d'vn plus long Poëme, composé par ledict S. de PYBRAC.

A TOVRS,
Chez GEORGE DROBET,
Relieur du Roy.
M. D. XCII.

(1)

elle est datée de la même année 1592. Cet opuscule de la *Pancharis* est intercallé au milieu d'autres pièces *(Imitations tirées du latin de Jean Bonnefons et autres Amours et Meslanges poétiques de l'invention de l'autheur. – Tours, S. Moulin et M. Guillemot, 1593)* (2).

Je donne ensuite, à la page suivante, la reproduction d'un frontispice gravé en taille douce par Thomas de Leu pour un petit volume in-8° : *La Comédie de Dante,* 1596 (3), dont la reliure en *fac-simile* se trouve ici. Dans le bas de ce titre, on distingue mêlée dans la composition, la signature de GEORGE DROBET, qui avait abandonné Tours pour venir s'établir à Paris, *rue*

---

1. Collection particulière.
2. Collection particulière.
3. Collection particulière.



Phototyp. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR GEORGE DROBET
(XVIᴱ SIÈCLE)



Saint-Jacques à l'enseigne du Soleil d'or, et aussi en sa boutique au Palais, en la galerie des Prisonniers. La reliure de ce volume est à dos plat, sans nervures apparentes. La décoration de filets or simule des compartiments d'entre-nerfs, dans lesquels se trouve placée une fleur de lys. Le plat reçoit de chaque côté un milieu de feuillages frappé en or. Les fleurs de lys du dos sembleraient indiquer que cette reliure a été exécutée pour la bibliothèque de Henri IV.

DUBOIS (Louis-Joseph). — D'après Fournier, Dubois succéda en la qualité de Relieur du Roy au célèbre Boyet. Il est mentionné sur les comptes de la grande trésorerie des Ordres du Roy, pour les années 1706 à 1712.

DUBUISSON (René). — Reçu Maître en 1710, René Dubuisson fut élu Garde de la Communauté le 21 mars 1718, avec Jacques Girou. La liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris (année 1776) nous le donne comme ayant été nommé le 12 décembre 1773 *Doyen* de la Communauté et des Gardes.

DUBUISSON (Pierre-Paul). — Pierre-Paul Dubuisson, que je crois fils du précédent, fut élu Garde de la Communauté le 12 mars 1726, en compagnie de Philippe Padeloup. Non seulement il s'occupait de reliure, mais il était graveur et peintre de talent. C'est lui qui publia l'*Armorial alphabétique des principales Maisons et Familles du Royaume* (1). Il prenait le titre de *Relieur ordinaire du Roy*. Ses reliures étaient soigneusement faites et très élégamment décorées. Il en existe, entre autres, à la Bibliothèque de Rouen une qui est un véritable chef-d'œuvre; elle recouvre deux volumes in-quarto : *Généalogie de la famille Dorat*. Le maroquin est enrichi

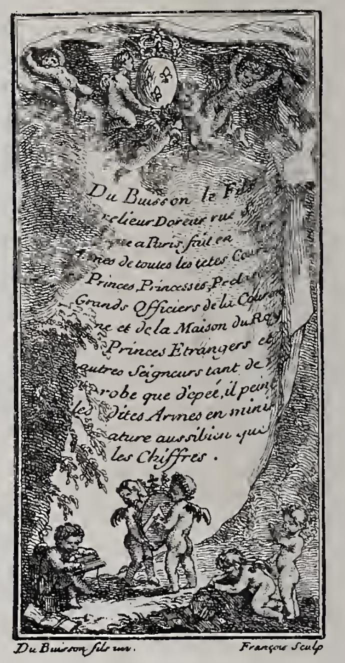
1. Deux volumes in-12. — Paris, 1757.



DUBUISSON FILS INV.

d'une dorure à petits fers, en forme de dentelle, dans le style de l'époque; au centre des deux côtés se trouve une charmante peinture sous mica représentant les armes et chiffres de la famille de Martinville; et à l'intérieur, sur la garde du premier volume, est collée la grande étiquette ci-jointe qui lui sert de signature. On rencontre une assez grande quantité d'almanachs de petit format et autres sortant des mains de cet artiste; ils sont généralement décorés avec une seule plaque gravée et poussée en or.

Je donne ici la reproduction d'une reliure de ce genre (1), curieuse à cause des deux figures qui y sont représentées. En effet, on y voit, au milieu de chaque plat entre deux petites colonnettes qui servent de supports à un couronnement en forme de treillage, les portraits de Louis XV et de Marie Leczinska. Le premier feuillet avant le texte du calendrier, supporte la petite étiquette de l'artiste, dont je donne le *fac-simile* ci-contre. J'ai trouvé encore à l'intérieur d'un petit volume in-32: *Les meilleures Étrennes,* Paris, 1747 (2), dont la reliure



Du Buisson fils inv. François Sculp

1. *Almanach pour l'année 1753.* — Collection particulière.
2. Collection particulière.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR DUBUISSON.

(1753)

est également ornée d'une plaque élégante, les deux étiquettes suivantes qui comme toujours remplacent la signature du relieur. L'une (voir ci-contre) se trouve placée au commencement du volume, en haut de la première garde. Sa composition nous indique que DUBUISSON tenait à ce qu'on sût bien qu'il était réellement *doreur*. L'autre, celle ci-jointe, est collée à la fin du même ouvrage, sur la dernière garde, et est à peu près conçue de même manière que la petite étiquette illustrée dont j'ai donné le spécimen à la page précédente.

Doré par Dubuisson
Rue S.t Jacques à Paris

DUBUISSON Fils, Relieur-Doreur, fait en or les Armes de toutes les Têtes Couronnées, Princes, Princeſſes, Prélats, Grands Officiers de la Couronne & de la Maiſon du Roi, Princes Etrangers, Ambaſſadeurs, & autres Seigneurs tant de Robe que d'Epée. Il peint leſdites Armes en mignature, ſur-tout à l'uſage des Almanachs, depuis le plus petit volume juſqu'au plus grand.

PIERRE-PAUL DUBUISSON était un des fins relieurs du XVIIIe siècle; tout ce qu'il nous a laissé respire le bon goût et prouve qu'il apportait beaucoup de soin dans l'exécution de son travail. Il exerça assez longtemps, puisque je trouve encore de lui dans la vente du baron Pichon, une reliure à compartiments avec les armes du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, peintes sous mica, reliure recouvrant un in-octavo: *Almanach Royal, pour 1759.*

BREVET DE RELIEUR DU ROY POUR LE SIEUR PIERRE-PAUL DUBUISSON, MAITRE RELIEUR A PARIS. — « Aujourd'huy 12 octobre 1758, le Roy étant à Versailles, ayant égard aux témoignages « avantageux qui lui ont été rendus à la probité et capacité de PIERRE-PAUL DUBUISSON, Maitre Re- « lieur à Paris, et voulant le traiter favorablement, Sa Majesté l'a retenu et retient en la charge de l'un « de ses Relieurs ordinaires vaccants par le Décès du nommé PADELOUP, dernier possesseur d'Icelle pour « par luy l'avoir et exercer, en jouir et user, aux honneurs ce autorisés, prérogatives, privilèges ce, fran- « chises, libertés, gages, droits ce, fruits, profitz, revenus, et emolumens ce, accoutumés et y appartenant « tels et semblables qu'en a joui led. PADELOUP, et ce, tant qu'il plaira à Sa Majesté, laquelle m'a « commandé d'expédier le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy Conseiller, « Secrétaire d'État et de ses commandements et finances, ce signé LOUIS et plus bas PHÉLIPEAUX » (1).

DUCASTIN (NICOLAS-ALEXIS). — NICOLAS-ALEXIS DUCASTIN père était, en 1789, *Doyen* de la Communauté. Reçu Maître en 1732, je le vois porté, au 21 juillet de la même année, comme faisant partie des Relieurs qui ont payé le droit de réunion (2). Il fut élu Garde de la Communauté le 10 mai 1747, avec JACQUES-AUGUSTIN BONNET.

---

1. Recueil Anisson-Duperron. — Bibliothèque Nationale. FR. 22118.
2. Tableau de la Communauté des Maitres et Marchands Papetiers-Colleurs et en Meubles, Cartiers, Relieurs-Doreurs de livres de la ville de Paris pour l'année 1789 (Paris, Ve Valade).

Ce relieur avait une assez haute opinion de lui-même, si l'on en juge du moins par la composition de la lettre mortuaire de sa femme, lettre qui énumère tous ses titres et dont je donne ici le *fac-simile,* à titre de curiosité [1]. D'après le texte même de cette lettre, on verra qu'il avait au moins deux fils. Je n'ai rien retrouvé de ces derniers; mais quant au père, ce qui m'est passé sous les yeux, me permet de le classer dans la catégorie des relieurs ordinaires.

DUDIN. — En 1771, DUDIN fut chargé par l'Académie Royale des Sciences de composer l'*Art du Relieur-Doreur de livres* [2], pour faire partie de la *Description générale des Arts et Métiers,* qu'elle entreprit de donner au public. Il fut aidé dans son travail par LEMONNIER *le jeune* [3], maître relieur, et réussit à exposer, d'une manière claire et savante, les différentes opérations par lesquelles doit passer un livre, pour être convenablement relié. Il y a eu deux éditions de son ouvrage: la première, édition originale dite de l'Académie, 1 volume grand in-folio de 112 pages de texte et 16 planches explicatives; la seconde, augmentée par J.-E. Bertrand, professeur à Neufchâtel, membre de l'Académie des Sciences de Munich, parut à Paris en 1820: 1 vol. in-4° de 110 pages de texte et deux planches explicatives.

DUFEY (FILS). — J'ai découvert la signature ci-contre: **Dufey fils, Relieur à Nancy,** à l'intérieur d'un volume in-18 : *Constitution française* — Nancy, 1791. Cette reliure dont il est parlé à l'article RELIURES PATRIOTIQUES ET RÉVOLUTIONNAIRES, est convenablement faite, mais sans aucune recherche. Le dos est orné de petits fers de l'époque, avec quelques compartiments de mosaïque en maroquin vert; le titre porte cette célèbre devise du temps: « VIVRE LIBRE OU MOURIR », et les plats reçoivent au milieu un motif composé de ces inscriptions : « CONSTITUTION FRANÇAISE » — « LA LOI ET LE ROI » — 1791.

DUPIN (JEHAN). — La reliure dont on voit ici le spécimen, décore un volume in-octavo (0,21×0,15) : *Divini eloquii preconis celeberrimi fratris Oliverii Maillardi (sermones). — Lugduni, 1498* [3]. Couvert en veau brun, il est estampé d'une décoration à froid composée de deux motifs différents. L'un qui occupe la partie supérieure des plats, représente l'Annonciation. Au milieu d'un terrain, et sous une arcature gothique, l'on voit, à gauche, la Vierge Marie agenouillée devant un livre et tournant la tête du côté de l'Ange Gabriel, qui, un genou en

---

1. Collection particulière (0,36 - 0,25).
2. Approuvé par l'Académie des Sciences, le 4 septembre 1771.
3. Voir ce nom.
4. Bibliothèque Nationale. — Réserve, Inventaire D 8656.



Héliog. Arents.

RELIURE EXECUTÉE PAR JEHAN DUPIN
1498

Imp. Arents



OUS êtes prié d'aſſiſter au Convoi & Enterrement de **D^lle^ JEANNE MERCIER**, *Epouſe de M. NICOLAS-ALEXIS DUCASTIN, Maître Relieur & Doreur de Livres en l'Univerſité de Paris, ancien Garde de ſa Communauté, & ancien Marguillier de ſa Paroiſe, Bourgeois de Paris, décédée en ſa Maiſon, rue du Mont-Saint-Hilaire; Qui ſe feront cejourd'hui Jeudi 16 Juin 1774, à ~~ſept~~ Six heures du ſoir, en l'Egliſe de Saint Hilaire-du-Mont, ſa Paroiſſe, où elle ſera inhumée.*

Un De profundis.

De la part de Monſieur ſon Epoux & de Meſſieurs ſes Fils.

De l'Imprimerie de la Veuve THIBOUST, Imprimeur du Roi, Place de Cambrai.

terre, et tenant de la main gauche un bâton fleurdelysé, prononce ces paroles : AVE GRATIA PLENA. Cette devise, en caractères gothiques, est placée sur un ruban entre les deux personnages, derrière une sorte de palmier qui sert de séparation. Autour de cette scène, des trois côtés, se trouve, en caractères gothiques, la légende suivante : MISSUS . EST . GABRIEL . ANGELUS . AD MARIĀ . VIRGINĒ . DESPONSATĀ . JOSEPH . NUNCIANS . EI . VERBUM . AVE. Dans la bande du bas on lit la signature du relieur : IEHAN DUPIN. Ces deux noms sont séparés par un petit écu portant le chiffre PV, qui doit être le monogramme de l'artiste qui a gravé la plaque.

La partie inférieure de cette composition est divisée en deux tableaux. Le premier nous montre Sainte Barbe tenant d'une main la palme du martyre et de l'autre un livre ouvert, emblême de la foi chrétienne. Dans le fond du paysage, à droite, figure une tour qui est l'emblême de celle où, sous le règne de Maximien, son père Dioscore la garda enfermée pendant longtemps et que Barbe transforma en sanctuaire. Dans le second tableau, nous voyons Saint Nicolas debout, en costume d'évêque, bénissant trois petits enfants nus, placés à-côté de lui dans un cuveau. Il est le plus souvent représenté ainsi, parce qu'il s'intéressait surtout aux enfants, et qu'un jour il en ressuscita plusieurs, qu'on avait égorgés.

Dans le haut de cette seconde partie, et entre les deux arcatures qui encadrent ces miniatures, se trouve répété le monogramme PV. — La composition de cette reliure est des plus curieuses. Elle personnifie bien le type de l'époque ; car les sujets qui la composent sont tout-à-fait semblables à ceux que nous retrouvons dans nos plus beaux livres d'heures français.

DU SEUIL. — Ce nom qui à chaque instant est cité, soit dans les catalogues, soit par les bibliographes, est encore enveloppé de tant de doute et d'obscurité que je m'abstiendrai jusqu'à ce que le temps nous ait fait découvrir des documents plus précis, de formuler à son sujet aucune appréciation arrêtée. Chacun sait, en effet, que l'on attribue à un artiste de ce nom toutes les reliures ornées d'un double encadrement de trois filets or sur les plats, terminés aux angles par un fleuron de même caractère. C'est une habitude que rien ne justifie et qui est aussi enracinée que celle de mettre au compte de LE GASCON ou de CLOVIS ÈVE ([1]), toutes les reliures à petits fers, exécutées dans la première moitié du XVIIe siècle.

D'après Nodier, DU SEUIL devait être un ecclésiastique du diocèse de Paris, qui exerçait la reliure en amateur. On trouve, comme pouvant corroborer cette assertion, dans la bibliothèque du comte Loménie de Brienne, des volumes reliés en maroquin avec cette mention : *Corio Turcico compactum per abbatem* DU SEUIL ; et aussi celle-ci : *Relié en maroquin par l'abbé* DU SEUIL.

---

1. Voir ces noms.

Le poète anglais Pope, dans sa quatrième Épitre morale (1) à Richard comte de Burlington, s'écrie en blâmant le luxe de ce personnage : *« Son cabinet! de quels auteurs est-il rempli? Milord « est curieux en livres et non pas en auteurs. Il vous fait parcourir tous les dos, chacun avec sa date « de publication. C'est Aldus qui a imprimé ceux-ci, et* Du Sueil *qui a relié ceux-là..., etc., etc. »;* et en notes : *«* Du Sueil *est le relieur de Paris le plus fameux et le plus habile. »* On remarquera que, dans ces différentes citations, l'orthographe du nom n'est pas celle qu'on a l'habitude de voir et que, même la prononciation de Dusseuil en un seul mot, se trouve singulièrement altérée, par rapport au nom Du Sueil cité plus haut.

M. le baron Pichon, le bibliophile le plus compétent de notre époque pour tout ce qui tient à l'histoire de la reliure, parle dans sa *Vie du Comte d'Hoym* (2) d'un nommé Augustin du Seuil, né en 1673 et mort en 1746. Il le donne comme ayant été un excellent relieur. « Il a été relieur « du Roi, dit-il, et a travaillé pour Hoym, car il est cité dans ses comptes. Du Seuil, qui avait « épousé Françoise Padeloup, est qualifié de relieur de la Duchesse de Berry, dans l'acte de « décès de sa femme du 19 février 1714; il demeurait rue Saint-Jacques. Or, je possède un « volume de prières aux armes de la Duchesse de Berry, entourées d'une cordelière, c'est-à-dire « lorsqu'elle était veuve (1714 à 1719). Ce volume, en maroquin citron doublé de maroquin « rouge à large dentelle, doit être incontestablement d'Augustin du Seuil. »

M. P. Deschamps, sous le pseudonyme de Jean Poche, a publié dans les *Miscellanées bibliographiques* (Rouveyre, 1879 et 1880) différents comptes de reliures parmi lesquels il s'en trouve un de Dusueil, *relieur ordinaire du Roy*. Il contient le détail de diverses reliures fournies en 1740 à M. Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie Royale.

Je crois que l'on peut, sans conteste, regarder comme un seul et même individu le relieur dont parle Pope, celui cité par M. le baron Pichon, ainsi que celui dont M. P. Deschamps a publié le mémoire.

Mais cet artiste ne peut évidemment pas être l'auteur de ces décorations à doubles compartiments de filets que nous retrouvons sur les Elzéviers du commencement du XVIIe siècle et auxquelles on a donné son nom, puisque ces reliures existaient déjà depuis quarante ans environ avant la naissance de ce Maître.

Je n'ai trouvé du Seuil mentionné dans aucun livre de Statuts, dans aucun Annuaire, dans aucune des Listes dressées par la Communauté, et cependant il était Relieur du Roi.

---

1. Parue la première fois en 1731.
2. Deux vol. in-8°. - Paris, Techener, 1880.

EDIT du Roi du 7 septembre 1686. — Se reporter à l'article *Communauté,* où l'on pourra voir cet Édit mentionné en entier.

ÉDIT de 1776. — Cet Édit fut le dernier donné relativement à la Communauté des Relieurs et Doreurs de livres. Il porte création nouvelle de six Corps de Marchands et de quarante-quatre Communautés d'Arts et Métiers, parmi lesquels figurent sous le n° 35 *les Relieurs, Papetiers-Colleurs et en Meubles.* Cette catégorie embrasse le commerce de tout ce qui sert à l'écriture et au dessin en concurrence avec le mercier; la peinture et le vernis des papiers en concurrence avec le peintre. — Avec les nouveaux Réglements, il n'y avait plus de privilèges comme par le passé; et la profession de *Relieur* qui jusque là avait été plutôt un art, se trouva considérablement amoindrie, car le premier venu pouvait l'exercer; il suffisait pour passer *Maître-Relieur* d'avoir 20 ans accomplis pour les hommes et 18 pour les femmes, de prêter serment et de payer le droit de réception qui était de 200 livres.

L'article XLIII de cet Édit porte: *« Faisons défenses auxdits Corps et Communautés, Compagnons, « Apprentifs et Ouvriers, d'établir ou renouveler les Confréries et Associations que nous avons ci-devant « éteintes et supprimées, ou d'en établir de nouvelles sous quelque prétexte que ce soit, sauf en être pourvu « par le sieur Archevêque de Paris en la forme ordinaire à l'acquit des fondations et à l'emploi des biens « qui y étaient affectés. »*

Le droit de réunion était de 50 livres.

ÉLISABETH D'ANGLETERRE. — Cette illustre Souveraine orna de ses mains, avec du *fil d'or et d'argent et des paillettes,* la couverture de plusieurs volumes, dont le plus beau se trouve à la bibliothèque Bodleienne à Oxford. C'est une traduction anglaise des *Épitres de Saint Paul.* La couverture en soie noire, est entièrement garnie de devises en broderie, qui témoignent des tristes pensées d'Élisabeth quand elle fit ce travail. Elle était alors retenue dans une sorte de captivité, au château de Woodstock, par sa redoutable sœur Marie Tudor (1554-1555).

ELZÉVIER. — Ainsi que je l'ai déjà dit, et qu'on le verra souvent répété dans le cours de ce travail, la plupart des libraires et imprimeurs des XVIe et XVIIe siècles avaient établi des ateliers de reliure. J'ai déjà donné, à l'article Les Angelier [1], la reproduction d'un travail fait par eux

1. Voir ce nom.



Helios Arents

RELIURE ENCHAINÉE

XVe SIÈCLE

Didot a publié, en 1874 : *Les Arts au Moyen-âge,* par Paul Lacroix (1), dans cet ouvrage l'auteur, traitant de la reliure, y donne un *fac-simile* de gravure ancienne représentant la Bibliothèque de l'Université de Leyde, où tous les livres étaient encore *enchaînés* au XVIIe siècle.

EUSTACE (Guillaume). — Guillaume Eustace était un libraire qui, au commencement du XVIe siècle, avait un atelier de reliure. Il prenait la dénomination de *Libraire du Roy* et celle de *Relieur Juré de l'Université de Paris* (2). Sa signature comme libraire et comme *relieur* se trouve généralement imprimée à la fin de certains ouvrages édités par lui. C'est ainsi que l'on remarque à la fin des : *Grandes Chroniques de France, 1514,* 3 volumes in-folio, la mention suivante : *« Cy « finist le tiers et dernier volumes des grans croniques de France, imprimées à Paris lan mil cinq cens « et quatorze, le premier iour doctobre, pour* Guillaume Eustace, *libraire du Roy et relieur iuré de « l'université de Paris. »*

Et aussi à la fin d'un in-8° goth. (3) : *« Cy fine le livre de l'institucion de l'ordre du Roy imprimé « nouvellement à Paris l'an mil cinq cens et douze le XIIIe jour doctobre pour* Guillaume Eustace, *« libraire et relieur de livres juré de l'université de Paris. »* etc., etc.

Il ne m'a pas été possible jusqu'ici de mettre la main sur une reliure originale faite par ce Maître.

ÈVE (Nicolas). — Nicolas Ève était imprimeur à Paris en 1578. Il fut associé par la suite en cet art, à l'un de ses confrères, Pierre Mettayer (4). Il était également relieur. J'en trouve la preuve dans une note que M. Thierry, conservateur au département des Imprimés, a publiée dans la description des objets exposés à la Bibliothèque Nationale, salle Mazarine. On y voit sous le n° 426, un in-4° : *Le livre des statuts et ordonnances de l'ordre du Saint-Esprit, s. l. n. d.* (décembre 1578), dont la reliure peut sans crainte être attribuée à cet artiste. Cette note qui n'est autre qu'un compte manuscrit, est ainsi conçue :

« A Nicolas Ève, *laveur et relieur des livres et libraire du Roy,* 47 *escus et demy pour avoir lavé, « doré et reglé sur tranches* 42 livres *des statuts et ordonnances de l'ordre, reliez et couverts de maroquin « orange du Levant, enrichis d'un côté des armoirie de S. M. pleines dorées, de l'autre de France et de « Pologne, et aux quatre coins des chiffres, et le reste de flammes, avec leur fermoir de ruban orenge et « bleu, suivant l'ordonnance de M. le chancelier du 26 et quittance du 27 décembre 1579, cy XLVII écus « et demy. »* — Clairambault, 1231, fol. 91 et 108.

---

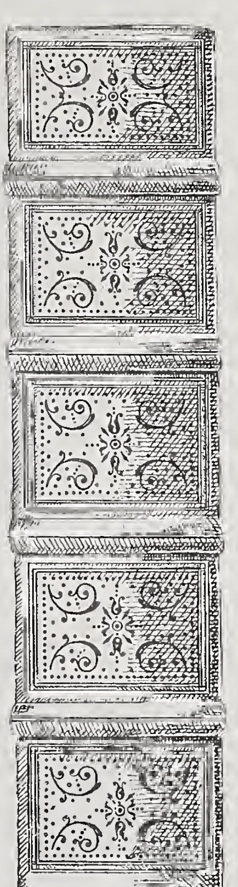
1. Un volume in-4° : pages 489 et suivantes.
2. A. Chevillier. — *Origine de l'Imprimerie de Paris, 1694.* — Page 323.
3. *Le Livre des Ordonnances des Chevaliers de l'ordre du très chrétien Roy de France Louis XI, à l'honneur de Sainct Michel.*
4. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie,* page 165.



RELIURE EXÉCUTÉE PAR NICOLAS EVE
1579

Imp. Arents

Il est donc évident que Nicolas Ève était le Libraire et le Relieur du Roi, puisqu'il fut chargé par Henri III de relier à ses armes toute une collection (42 exemplaires) de ce même *Livre des Statuts de l'Ordre du Saint-Esprit,* dont ce souverain était le fondateur. Je donne ici le spécimen de l'intéressante reliure qui fut adoptée pour cet ouvrage, et exécutée par notre artiste; elle recouvre un volume in-quarto (1), en maroquin qui devait être orange, couleur que le temps a changée en une sorte de vert bronze ou olive. La décoration est un semé complet de fleurs de lys, alternées avec des flammes. Au centre de chaque plat, sont placées les Armes de France accolées à celles de Pologne et entourées du collier de l'Ordre du Saint-Esprit; et dans les angles se trouve le chiffre H enlacé avec des λ et couronné. Il représente les noms de Henri et de Louise de Lorraine. On voit aussi, comme jeté au milieu du semé, en haut, en bas et de chaque côté des armoiries, un petit ovale contenant l'emblème du Saint-Esprit.



D'après le privilège que Nicolas Ève obtint pour imprimer le *Traité des Mésaventures des Personnages signalez,* traduit du latin de Boccace par Claude Vitart, en date de 1578, nous savons qu'il prenait le titre de *Libraire de l'Université de Paris et Relieur du Roy* (2).

ÈVE (Clovis). — Ce relieur dont le nom est cité à chaque instant et, selon moi, trop souvent invoqué à la légère, exerçait sous Henri IV et pendant le règne de Louis XIII. Il était frère de Nicolas Ève, qui lui-même, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, s'intitulait *Libraire de l'Université de Paris et Relieur du Roy.*

Clovis Ève (3) épousa Pernette Brumen et fut aussi *Relieur ordinaire du Roy.* Les reliures sortant de ses mains, qui ne sont pas signées (et c'est le plus grand nombre) sont de celles qu'il est presque impossible de reconnaître. Aussi, est-ce à tort que, s'appuyant par exemple sur une reliure faite pour la Reine Marguerite de Valois (4), dont les plats sont ornés de compartiments de feuillages au milieu desquels se trouve une marguerite, on attribue à ce maître toutes les reliures qui se rapprochent quelque peu de ce genre

1. Bibliothèque Nationale. — N° 426 de l'Exposition Mazarine (0,245-0,15).
2. A. Chevillier. — *Origine de l'Imprimerie de Paris, 1694,* in-4°, page 322.
3. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie,* page 165.
4. Je trouve dans la deuxième vente Didot, faite en mai 1879, sous le n° 232, un volume in-16 : *Crinitus de honesta disciplina, etc., 1575,* maroquin vert-olive, relié par Clovis Ève pour la reine Marguerite de Valois; les plats sont ornés de compartiments à feuillages au milieu desquels se trouve une marguerite avec cette devise : « Expectata non eludet ».

d'ornementation. Tous les livres que cet artiste reliait et *signait* avaient son nom et son adresse imprimés dans le titre même de l'ouvrage.

Ainsi, la reproduction que je donne à la page précédente est celle du dos à petits fers d'une reliure en maroquin rouge avec filets or: *Le Thrésor des Prières, Oraisons,* etc., *Paris, 1596,* exécutée par Clovis Ève sous le règne de Henri IV ([1]), comme on pourra s'en rendre compte par le premier titre que voici et qui porte sa signature.

LE THRESOR
DES PRIERES,
ORAISONS ET INstructions Chrestiennes,
pour inuoquer Dieu
en tout temps.

Auec plusieurs sainctes Meditations & Expositions, tant sur l'Oraison Dominicale la salutation Angelique, les Articles de la foy les dix Commandemens de Dieu, que sur les sept Pseaumes Penitentiels.

Extraicts de plusieurs Docteurs de l'Eglise, par M I. du Ferrier Curé de S. Nicolas des champs.

Auec le Kalendrier Historial.



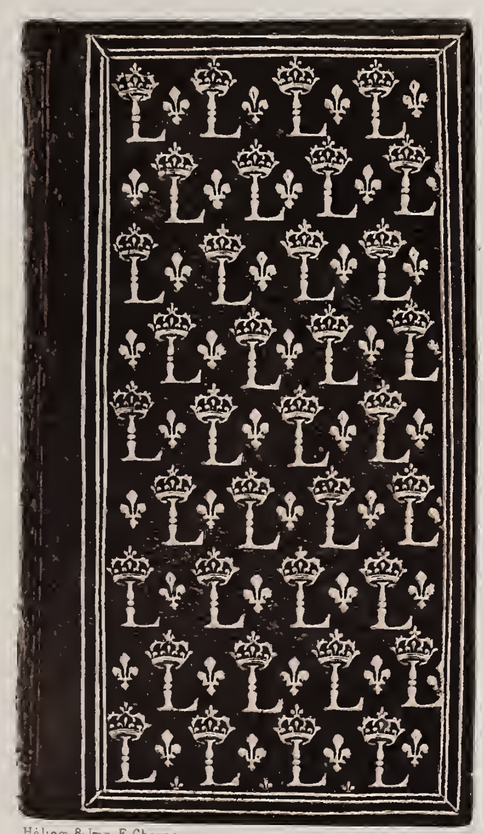
A PARIS.
Pour Clouis Eue, Relieur ordinaire du Roy, au mont S. Hylaire.

M. D. XCVI.


L'OFFICE
DE LA SEMAINE
SAINCTE.
Selon le Breuiaire, et Missel Romain, reformé suyuant le decret du Concile de Trente, par le commandement de Pie V.
Et reueu de l'authorité de Clement VIII
M.DCXIX.
A PARIS
Chez Clovis Eve Relieur ordinaire du Roy, ruë S. Iacques au Lion d'argent.

Le second titre: *Offices de la Semaine Sainte,* etc., etc..., 1619 (voir ci-dessus), sert également de signature, et se trouve à l'intérieur de la reliure représentée par la planche hors texte ([2]) qui accompagne cet article. Le nom et l'adresse du relieur figurent au bas de ce titre, gravé en taille douce, dont la composition très finement exécutée m'a semblé assez intéressante pour en donner la reproduction. Elle reçoit avec l'image du Christ assis sur son Tombeau, les différents attributs

1. Collection particulière.
2. Collection particulière.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR CLOVIS EVE
POUR LE ROI LOUIS XIII.

de la Passion. Cette reliure, de maroquin vert olive, est semée partout de chiffres L couronnés et de fleurs de lys alternées. Comme remarque spéciale de métier, j'attirerai l'attention du lecteur sur une particularité qui caractérise cette époque, et qui consiste pour l'une et l'autre reliure dans l'absence complète de décoration intérieure *du bord* des cartons, autrement dit, *de bordure*. Les bords seuls sont ornés d'une petite perle courante. La dorure du semé de chiffres, dans le second type, est correctement traitée; les fers sont bien venus et poussés avec une grande régularité. Je suis heureux de pouvoir présenter aux amateurs ces deux reproductions de reliures exécutées par Clovis Ève à des époques différentes; elles sont absolument authentiques et peu communes à rencontrer. On dit que cet artiste reliait aussi pour de Thou (1). Son successeur en qualité de *Relieur ordinaire du Roy* fut Macé Ruette (2).

F



ÉTIL (René-François). — René-François Fétil était relieur sous le règne de Louis XV. Son travail comme couvrure et dorure porte la marque de l'époque et ressemble assez à ce que produisait Padeloup (3). Mais je le classerai parmi les artistes de second ordre, car ses reliures laissent beaucoup à désirer. L'ouvrage intérieur, peu soigné, est très lourd et la dorure ordinaire ne se distingue en rien de celles que l'on fabriquait couramment. Reçu Maître le 1er Août 1748, il fut élu Garde de la Communauté en 1762 avec Nicolas-René Deslouviers. — Fétil, à cette époque, demeurait rue des Cordeliers, ainsi qu'on le voit par les étiquettes ci-jointes, dont l'une se trouve collée contre le premier carton intérieur d'une reliure en maroquin rouge recouvrant un volume in-octavo : *Lettre de Barnevelt*. — Paris, 1763 (4). Je le retrouve habitant

FETIL, Maître Relieur, rue des Cordeliers, près celle de la Comédie, à Paris.

FETIL, M. Relieur, rue des Cordeliers, près celle de la Comédie.

1. Fournier. — *L'Art de la Reliure en France.*
2. Voir ce nom.
3. Voir ce nom.
4. Collection particulière.



encore au même endroit, sur les Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs de Livres en l'Université de Paris pour 1770 et 1776. — L'étiquette ci-contre n'est pas celle de René-François Fétil, mais je la donne néanmoins

A LENTREE DU FAUBOURG S.-DENIS,
N.° 14 ~~N°. 8~~, Division du Nord.

FÉTIL, Papetier, Cartier et Relieur, vend en gros et en détail tout ce qui concerne la Papeterie, pour l'Écriture, l'Impression, et le Dessin. Fabrique toutes sortes de Cartons à l'usage des Bureaux, des modes et des Fleuristes ; il tient un assortiment complet de livres d'usage et classiques ; et il continue de fabriquer l'encre double, indélébile et incorruptible, propre aux actes publics, connue depuis long-tems comme n'ayant jamais souffert d'altération. Il fait des envois dans les Départemens.

A PARIS.

à titre de curiosité. Ce Fétil du faubourg Saint-Denis ne peut être qu'un parent éloigné, car il n'était pas contemporain; du reste, la famille Fétil a fourni depuis l'année 1679 une certaine quantité de libraires dont plusieurs ont fait de la reliure.

FOUCAULT (Jehan). — Fournier (1) s'exprime ainsi en parlant de cet artiste : « Sous Henri II, l'un des plus célèbres doreurs sur cuir était Jehan « Foucault qui demeurait en l'hôtel de Nesle en 1557. Il dorait les livres que lui confiaient les relieurs. Il était doreur et non *Relieur*. »

FOURNIER (Jean-Henry). — Le Relieur de Louis XV et de la Reine à Versailles, était un nommé Jean-Henry Fournier qui habitait la rue Satory. Jusqu'à présent, je n'ai pu trouver aucun travail important sorti de ses mains.

Je donne cependant ici la reproduction du dos d'une reliure faite par Fournier en 1756. Elle recouvre un manuscrit : *« État des Officiers du corps Roial de l'Artillerie et du Génie pour 1756* (2). » La reliure de ce volume est très soigneusement faite en maroquin rouge, décorée de trois filets or, petite rose formant clou aux angles sur les plats. Le dos, comme on peut en juger, est sans nervures apparentes et très finement composé de petits fers poussés avec une grande régularité; les cartons sont *mous* (3) et au bas de la garde

1. *L'Art de la Reliure en France.*
2. Un in-8° (0,165-0,115) de la collection du baron J. Pichon.
3. Voyez : Reliures molles.

blanche intérieure du commencement, on lit la signature que voici. Je donne aussi, à titre de curiosité, la reproduction de deux étiquettes un peu plus importantes que la précédente (voir ci-dessous), et qui commencent par une enseigne assez originale. Ces étiquettes me sont parvenues isolées, mais ont dû être collées

Relié par Fournier, Relieur du Roi & de la Reine, à Versailles.

A LA CHERCHEUSE D'ESPRIT, *Rue Satory, & au Château, sur l'Escalier des Princes, à Versailles.*
FOURNIER, Libraire, Relieur de la Famille Royale, Papetier des Bureaux du Roi, & de Messieurs les Chevaux-legers, suivant la Cour: Vend, achete & relie toutes sortes de Livres.
Vend Papier, Plumes, Encre, Regiſtres, & généralement tout ce qui concerne la Papeterie: le tout au prix de Paris.
Au Château { *de Marly*, paſſage du Caffé. *de Compiégne*, à côté de la Sacriſtie *de Fontainebleau*, Galerie de Diane.

A LA CHERCHEUSE D'ESPRIT, *Rue Satory vis-à-vis la rue du vieux Verſailles;* Et au Château à côté de Monſeigneur le Duc de Luynes, *à Verſailles.*
FOURNIER, Libraire, Relieur de la Reine, & Marchand Papetier ſuivant la Cour: Vend, achete, loue & relie toutes ſortes de Livres.
Vend Papier, Plumes, Encre, Regiſtres, & généralement tout ce qui concerne la Papeterie. A Fontainebleau au Château Gallerie de Diane. Au Château à Compiegne à côté de la Sacriſtie. Au Château à Marly, à côté de la Chapelle.

à l'intérieur de reliures exécutées par cet artiste à la fin du siècle dernier. Ainsi qu'on le verra, Jean-Henry FOURNIER suivait la Cour dans ses différents changements de résidence de Versailles, Marly, Compiègne et Fontainebleau.

G

GAMET (JACQUES-JOSEPH). — JACQUES-JOSEPH GAMET fut reçu Maître le 12 Avril 1730. Élu Garde le 12 Mai 1751, il figure encore sur la Liste de la Communauté de 1776, et demeurait rue du Mont-Saint-Hilaire.

GARDES DE LA COMMUNAUTÉ. — L'Institution des *Gardes* date du 7 Septembre 1686, époque où parut l'Édit contenant le premier Réglement par lequel la profession de *Relieur-Doreur* a été séparée de celle des Libraires-Imprimeurs, et érigée en Communauté distincte. Par ce même Réglement, ont été nommés d'office pour cette fois seulement, les quatre *premiers Gardes*, choisis parmi les plus anciens Maîtres d'alors. Ce furent : ÉLOY LE VASSEUR,

Guillaume Cavelier, Denys Nyon et Marin Maugras (1). Les deux premiers, qui étaient les plus anciens, étaient nommés pour deux ans; et les deux autres pour un an seulement. On les appelait les *Gardes en charge*. Par la suite, pour le renouvellement, voici comment on procédait : les *Gardes en charge* et les *anciens Gardes* avec douze autres Maîtres mandés par les *Gardes en charge,* s'assemblaient tous les ans pour élire deux nouveaux *Gardes* qui remplaçaient ceux qui sortaient. Les *Gardes* élus dans ces assemblées étaient tenus de prêter serment devant le Lieutenant-Général de Police. Plus tard, lorsque parurent les Statuts de 1750, comme les Relieurs étaient en plus grand nombre que les Doreurs dans la Communauté, il fut décidé qu'il serait élu de deux ans en deux ans un Doreur; de sorte que dans les quatre *Gardes* en place, il y aurait trois Relieurs et un Doreur. — Les *Gardes en charge* veillaient à ce qu'aucun Maître ne dérogeât au Réglement, ils devaient visiter soigneusement les boutiques et ouvroirs des *Maîtres Relieurs et Doreurs,* pour s'assurer que les ouvrages étaient bien faits, sans fraude ni tromperie. Ils tenaient aussi la main à ce que les conditions d'apprentissage fussent strictement observées. En un mot, ils étaient les gardiens des Statuts du Réglement de la Communauté, et chargés d'en assurer l'exécution. Cependant, les *quatre premiers Gardes,* désignés par l'Édit du Roy, restèrent en charge jusqu'en 1698; et ce n'est que le dernier jour de Mai de cette même année, que commença l'application réelle du Réglement, et que furent élus de la manière dont j'ai parlé plus haut : Jean Lemonnier, Jean Chastagnan, Michel Sauvage et Bernard Bernache. Ces deux derniers sortirent de charge le 17 Juin 1699; à leur place furent nommés (2) :

Le 17 Juin 1699 :
Louis Gaillard.
Guillaume Hammerville.

Le 16 Juin 1700 :
Denis Dangerville.
Jean Sauvage.

Le 23 Juillet 1701 :
Jean Guilloteau.
Jean Guillain.

Le 23 Juin 1702 :
Jean Baillet.
Michel Bonnet.

Le 16 Juillet 1703 :
Jacques Mongobert.
Daniel Le Page.

Le 16 Juillet 1704 :
Louis Derome.
Denis Delatte.

Le 31 Août 1705 :
Nicolas Chatelain.
Jean Morel.

Le 22 Juillet 1706 :
Pierre Gaudreau.
Jacques Chenu.

Le 10 Septembre 1707 :
Jean Lemonnier.
Charles de la Fontaine.

Le 6 Juillet 1708 :
Henri Delatte.
Georges Henard.

---

1. Voir ces noms.
2. Extrait des Statuts et Réglements pour la Communauté des Maistres Relieurs et Doreurs de Livres de la Ville et Université de Paris. — 1750.

Le 20 Juillet 1709 :

Charles Cavelier.
Jean-Alexis Ferrand.

Le 22 Août 1710 :

Charles Bradel.
Thomas Josse.

Le 10 Novembre 1711 :

Martin Bailly.
Étienne Sauvage.

Le 5 Septembre 1712 :

Antoine Dehequeville.
Denis Dangerville.

Le 6 Novembre 1713 :

Pierre Gamet.
Jean Duplanil.

Le 22 Juin 1714 :

Louis Charbonnier.
Charles Le Rond.

Le 17 Octobre 1715 :

Nicolas Doré.
Nicolas Bidault.

Le 12 Novembre 1716 :

Jean-Sébastien Rancher.
Pierre Michon.

Le 21 Mars 1718 :

Jacques Girou.
René Dubuisson.

Le 20 Mai 1719 :

Jacques Hammerville.
Thomas Lemaire

Le 4 Octobre 1720 :

François Douceur.
Michel Sauvage.

Le 4 Octobre 1721 :

André Bradel.
Jacques Trouvain.

Le 24 Décembre 1722 :

Pierre Tiger.
Pierre-Guillaume Sauvage.

Le 17 Mars 1724 :

François Mongobert.
Charles Moreau.

Le 17 Mars 1725 :

Jacques Anguerand.
Lambert Giffard.

Le 12 Mars 1726 :

Pierre Dubuisson.
Philippe Padeloup.

Le 2 Avril 1727 :

Étienne Buron.
Jacques Le Page.

Le 30 Décembre 1730 :

Pierre Gaudreau.
François Cosmant.

Le 25 Juin 1732 :

Antoine Bataille.
Pierre Bradel.

Le 19 Juin 1733 :

Guillaume Mercier.
Louis Plumet.

Le 18 Décembre 1734 :

Joseph Fouy.
Alexis-Hubert Ducastin.

Le 23 Juin 1735 :

Antoine-Michel Padeloup.
Pierre-Cyr Leger.

Le 1er Août 1736 :

Laurent Lemonnier.
Louis-Jacques Hochereau.

Le 11 Septembre 1737 :

Jacques-Antoine Derome.
Louis Douceur.

Le 9 Mai 1738 :

Nicolas-Remy Dauvergne.
Charles Le Rond.

Le 10 Juin 1739 :

Joseph-Melchior Begné.
Jacques-Nicolas Blachet.

Le 8 Mai 1740 :

Louis Guilbert.
Jacques Plumet.

Le 31 Mai 1741 :

Nicolas Gaudreau.
Michel Daragon.

Le 22 Juin 1742 :

Martin-Roch Aubert.
Jean-Louis Bailly.

Le 21 Mai 1743 :

François Limage.
Vincent-Louis Ratillon.

Le 22 Mai 1744 :

Henri Hérissant.
François-Laurent Lemonnier.

Le 15 Mai 1745 :

Jean Hodié.
Jean-Baptiste Duplanil.

Le 11 Mai 1746 :

Jean-Félix Cheronnet.
Henri-Louis Hérissant.

Le 10 Mai 1747 :

Jacques-Augustin Bonnet.
Alexis-Nicolas Ducastin.

Le 7 Mai 1748 :

Pierre Anguerand.
Antoine-Joseph Monvoisin.

Le 23 Mai 1749 :

Pierre-Valery Auvray.
Nicolas Boutault.

Le 28 Juillet 1750 :

Pierre Sauvage.
Pierre Badière.

Le 12 Mai 1751 [1] *:*

Jacques-Joseph Gamet.
Denis-Nicolas Delatte.

Le 12 Mai 1752 :

André Lemonnier.
Pierre-Antoine La Ferté.

Le . . . . . 1753 :

Jean-Louis Aubert.
Louis Chenu, Jacques Cosman.

Le . . . . . 1754 :

Jean-Baptiste-Antoine Bataille.
Nicolas-Rémy Dauvergne

Le . . . . . 1755 :

Denis-Sébastien Rancher.
Louis-Nicolas Derome.

Le . . . . . 1756 :

Louis-François Lemonnier.
Pierre-Paul Dubuisson.

Le . . . . . 1757 :

Joseph Bataille.
Jean-Baptiste-Joseph Derome.

Le . . . . . 1758 :

Pierre Lemonnier.
Pierre-Paschal Mercier.

Le . . . . . 1759 :

Antoine Cosmant, Relieur de Monseigneur le Dauphin.
Jean-Martin Aubert.

Le . . . . . 1760 :

Nicolas Sauvage.
. . . .

Le . . . . . 1761 :

François Bottier.
Guillaume-François Detune.

Le . . . . . 1762 :

Nicolas-René Deslouviers.
René-François Fétil.

Le . . . . . 1763 :

Jacques-Charles Léger.
Charles-Henri Hérissant.

Le . . . . . 1764 :

Louis-Eloy Derome.
Jean-Jacques Lepage.

Le . . . . . 1765 :

Louis Dijon.
Louis-Valentin Plumet.

Le . . . . . 1766 :

Pierre-Nicolas Gaudreau.
Jacques Blachet.

Le . . . . . 1767 :

Pierre-Dominique-Jean Maréchal.
Jacques-René Plumet,

Le . . . . . 1768 :

Louis-Étienne Batillot.
Louis Bottier.

Le . . . . . 1769 :

Denis Trouvain.
Jean-Charles-Henri Le Monnier, Relieur du Duc d'Orléans.

---

1. A partir de cette date (12 Mai 1751), les noms qui suivent sont ceux des Gardes nommés jusqu'en 1775, c'est-à-dire jusqu'au moment où la Communauté des Relieurs fut dissoute puis reconstituée sur des bases différentes, par l'Édit de 1776 (voir cet Édit). Il m'a été possible d'en reconstituer la nomenclature d'après les *Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs de Livres en l'Université de Paris,* dressées par Pierre-Alexis-Michel Bradel, Clerc de la Communauté.

Le . . . . . 1770 :
Jean-Baptiste Duplanil.
Joseph Aubert.

Le . . . . . 1771 :
Dominique Le Royny.
Étienne Ysoré.

Le . . . . . 1772 :
Jacques-Pierre Lallemant.
Nicolas Le Tellier.

Le 10 Mai 1773 :
François Gaudreau, Relieur de la Reine.
Nicolas-Denis Derome.

Le 9 Mai 1774 :
Simon Bacot.
Antoine-Joseph Lemonnier.

Le 8 Mai 1775 :
Jacques-Guillaume Hammerville.
François Laferté.

GAUDREAU (François). — Cette famille a fourni plusieurs relieurs dont deux occupèrent la charge de Garde de la Communauté. L'un, Pierre-Nicolas Gaudreau, élu en 1766 avec Jacques Blachet, et l'autre, qui fut le plus important de ce nom, François Gaudreau, reçu Maître le 26 Avril 1756. La Liste des Maîtres-Relieurs de 1770, dressée par Pierre-Alexis-Michel Bradel, porte François Gaudreau comme demeurant, à cette époque, rue des Sept-Voies, et l'*Almanach Dauphin* pour l'année 1772, le mentionne à la même adresse avec le titre de *Relieur ordinaire de Mme la Dauphine*. D'après la Liste de 1775, je vois qu'il fut élu Garde en charge le 10 Mai 1773 avec Nicolas-Denis Derome, et qu'il prenait alors la qualité de *Relieur de la Reine*. L'*Annuaire Valade* de 1789, qui le fait demeurer à cette époque rue de Sorbonne, l'indique au premier Tableau des Maîtres qui ont payé le droit de réunion. — Ses reliures portaient à l'intérieur du premier plat, en coupant la bordure : Gaudreau Rel. de la Reine.

GAUFFECOURT (de). — Caperonnier de Gauffecourt, originaire de Lyon, était un bibliophile qui avait installé dans sa maison de campagne de Montbrillant, près Genève, une petite imprimerie et un atelier de reliure. En 1761, trois ans avant sa mort, il composa un *Traité de la Reliure des livres* ([1]), qu'il imprima lui-même, ainsi qu'il l'annonce dans un petit avis au lecteur qui précède l'ouvrage. Ce traité n'a été tiré qu'à vingt-cinq exemplaires, d'après les uns, et selon d'autres à douze seulement. Quoiqu'il en soit, il est très difficile de le rencontrer; ce n'est pas qu'il constitue un manuel savant de l'art de la reliure; mais comme le dit parfaitement l'auteur, il a composé cette brochure et il l'a imprimée *« pour faire usage de son heureuse oisiveté. »*

Dudin ([2]) prétend qu'elle a été imprimée à Lyon en 1762, mais rien jusqu'alors n'a pu m'en fournir la preuve. Monsieur de Gauffecourt ne reliait que pour lui, dit-on; et il paraît que la reliure de certains exemplaires de son traité, sortie de ses mains, était offerte par lui à des amis.

---

1. Un in-8º plaquette de 72 pages (collection particulière). Provient de la vente de M. le baron J. Pichon.
2. Voir ce nom.

C'est le premier livre de ce genre qui ait été fait sur cette matière. Il est très imparfait, et renferme un certain nombre d'erreurs en restant souvent très peu compréhensible. C'est le résumé de toutes les observations et remarques que l'auteur a faites, dans les différentes phases par lesquelles il passait. Il a jeté ses impressions sur le papier, sans prétention et au fur et à mesure qu'il les ressentait. Ce n'est pas un ouvrier ou un maître de l'art qui parle, c'est seulement un relieur amateur, passionné pour ce genre de travail.

GAVET (Iacobus). — Sur une intéressante reliure Moyen-âge dont je donne ici la reproduction, on lit, entre deux bandes de médaillons historiés de fleurs de lys, d'aiglons, de cerfs et d'oiseaux, cette légende en caractères gothiques : IACOBUS GAVET ME LIGAVIT. Le tout est encadré par une série de compartiments demi-lozangés renfermant une chimère. Cette composition, qui est l'œuvre d'un relieur français contemporain des André Boule, Hemon Lefèvre, etc., recouvre un in-12 : *Manipulus Curatorum. — Parisius per Petrum Le Dru, 1494.* Je dois la communication de cette rareté à l'obligeance de M. Germain Bapst qui en est l'heureux propriétaire.

GIROU (Jacques). — Jacques Girou, qui fut élu en 1718 Garde de la Communauté avec René Dubuisson, travailla pour le comte d'Hoym ; mais d'après M. le baron Pichon, il ne lui faisait que ses reliures ordinaires ([1]).

Il fut cependant *Relieur du Roy ;* nous en trouvons la preuve dans la copie ci-jointe de deux fournitures ([2]) faites par lui pour Louis XV, au commencement du siècle dernier :

« Le 26 Mars 1729 :

« Livré par le sieur GIROU relieur, pour servir à la chapelle de la petite écurie du Roy, à Versailles :

« Un Missel romain relié en veau, aïant les armes du Roy sur la couverture avec son sinet de rubans « de plusieurs couleurs. »

« Le 6 Août 1731 :

« Livré par le sieur GIROU relieur, pour servir à la paroisse de Fontainebleau :

« Deux Missels sennonois reliés en veau marbré, dorez et marbrez sur tranche, ornez des armes du Roy « et filets dorez sur la couverture, avec leurs sinets de rubans.

« Deux Missels romains reliez comme les précédents avec armes et filets dorez et chacun leurs sinets « de rubans.

« Deux Missels des Morts in-4° reliez en veau noir. »

---

1. *Vie du Comte d'Hoym,* tome I, page 163.
2. Ces deux notes sont extraites des Archives du Garde-Meuble.



Héliog & Imp E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR GAVET.

(1494)



Héliog. Arents

RELIURE EXÉCUTÉE POUR J. GROLIER

Imp. Arents

GOSSELIN. — Ce relieur était contemporain de PADELOUP [1]. J'ai vu dans la première vente Béhague, faite en mars 1880, sous le n° 885, une reliure *bien faite* portant sa signature. Ce volume est un in-4° : *Le Régent aux Enfers,* manuscrit sur papier avec gouaches, exécuté en 1723. La reliure est en maroquin rouge, l'ornementation du dos, des filets de plat et de la bordure intérieure se rapproche beaucoup des fers employés par PADELOUP; mais le corps de la reliure, j'entends par-là les coiffes et surtout l'épaisseur des cartons, ainsi que la décoration des bords, composée de petites raies en diagonale, sont traités dans le genre de ce que nous a laissé DEROME *le jeune* [2], et avec le même soin. En somme ses reliures, quoique un peu lourdes, dénotent un ouvrier capable. — Elles portent, à l'angle du carton intérieur du premier plat, une petite étiquette, sur papier blanc, ainsi conçue :

« Relié par GOSSELIN, rue Saint-Jacques 41, à Paris. »

GROLIER (JEAN). — S'il est un nom célèbre dans les annales de la Reliure, c'est bien celui de JEAN GROLIER, Trésorier de France sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, qui naquit à Lyon en 1479 et mourut à Paris en 1565. GROLIER s'adonna d'une manière scientifique et très suivie à la Reliure des livres, à laquelle il fit faire de grands progrès. C'est lui qui, le premier, fit décorer ses reliures de ces magnifiques compositions multicolores qui se distinguent par des compartiments formés de larges filets de mosaïque, jouant les uns avec les autres et formant un ensemble tout à la fois savant et gracieux.

Ainsi que je l'ai dit dans la première partie de cet ouvrage, GROLIER avait fait venir d'Italie des ouvriers habiles qui exécutaient sous sa direction, ces splendides reliures que l'on recherche tant aujourd'hui. Toutes cependant n'étaient pas en mosaïque, car un grand nombre empruntèrent leur richesse à ces jolis motifs aldins qui, entremêlés de filets et de courbes élégantes, arrivaient à constituer des surfaces tout-à-fait remarquables.

Cet amateur avait coutume de faire mettre, tantôt dans un milieu, tantôt en bas de la décoration, cette espèce de signature : IO. GROLIERII ET AMICORVM, accompagnée de sa devise : PORTIO MEA DOMINE SIT IN TERRA VIVENTIVM.

Je donne ici la reproduction d'une des plus belles reliures qui aient fait partie de sa bibliothèque. Elle recouvre un volume in-folio en veau brun : *Serlio (Seb.) — Il terzo (-quarto) libro. Venise, 1540* [3]. Les entrelacs dont elle est composée sont d'un agencement des plus ingénieux.

---

1. Voir ce nom.
2. Voir ce nom.
3. Bibliothèque Nationale. — N° 502 de l'Exposition de la salle Mazarine.

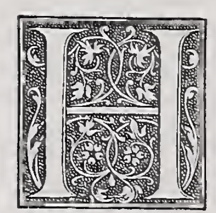
Comme au premier plat, le nom a été tout-à-fait détérioré, j'ai choisi, pour en donner le *fac-simile,* le second côté qui porte la devise de notre amateur. — Pour plus amples renseignements sur ce personnage si considérable dans notre art, je renverrai le lecteur à l'ouvrage que M. Leroux de Lincy fit paraître en 1866 et qui est des plus intéressants.

GUILEBERT (Joannes). — La reliure en veau brun estampée à froid, sur laquelle se trouve cette signature : IOANNES GVILEBERT, recouvre un manuscrit avec miniatures, exécuté dans le midi de l'Allemagne, vers la seconde moitié du XVe siècle (1). L'ornementation à froid, bien qu'elle soit du genre que l'on employait le plus communément à cette époque, est très curieuse. La conception des rinceaux et de l'encadrement de feuillages gothiques, est fort bien comprise et harmonieuse dans tous ses détails.

Ainsi qu'on le verra par la planche ci-contre, la composition est répétée deux fois sur chaque plat ; et au milieu de chaque panneau, on lit en caractères renaissance l'inscription citée plus haut, qui est celle du relieur. Elle sépare deux bandes formées de volutes, au milieu desquelles sont placés des animaux fantastiques. Le centre même des plats est composé de quatre médaillons plus importants, renfermant chacun une sorte d'oiseau chimérique ailé.

Cette reliure est complétée par deux fermoirs en cuivre gravé.

H



AGMAYER (Johannes). — J'emprunte encore au recueil de M. Lempertz (2) la reproduction ci-jointe. Cette reliure est couverte en peau de truie estampée à froid ; les fers du milieu sont disposés en compartiments, qui reçoivent chacun un petit motif d'ornementation. Tout autour, se voit une bordure composée de filets avec légende, s'enlaçant alternativement les uns avec les autres en forme de tresse. Dans toute l'étendue de cette bordure, dont la continuité est rompue seulement

---

1. Donné pour la première fois dans l'ouvrage de M. Lempertz : *Bilder-Hefte. — Die Buchbinderei und Prägkunst im 14. bis 16. Jahrhundert.* — Cologne, 1853-65.
2. *Bilder-Hefte. — Die Buchbinderei und Prägkunst, etc.*



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEAN GUILEBERT

(XVE SIÈCLE)



Héliog & Imp E Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JOHANNES HAGMAYER.

(XVE SIÈCLE)



Heliog. Arents

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEHAN HAANN
1498

Imp. Arents

aux quatre angles par un fer spécial, qui représente un Agneau passant avec un petit étendard déployé au-dessus de son dos (image symbolique, souvent reproduite sur les reliures et les manuscrits de cette époque), on lit ces deux mots : IOHANNES HAGMAIER, qui sont la signature du relieur. Le tout est encadré par des filets formant champ, dans lequel se trouvent placés différents fers de style gothique. Le texte que revêt cette reliure a comme titre : *« Bonaventuræ quæstiones super sententiarum »*. Cette reproduction est le quart de la grandeur originale.

A l'intérieur est écrite, sur la garde, en caractères gothiques manuscrits, une légende latine qui est d'un grand intérêt pour l'historique de cette reliure. En voici la traduction : *« Mgr Jérôme « Paternoster de Schwebisch-Hall a acheté pour lui ce livre en 1480 à la foire de Nordlingen pour un « florin du Rhin et quinze Bœhmisch (Groschen) et a donné quinze de Bohême pour l'assemblage et la « reliure du relieur d'Ulm. »* Nous sommes donc certains que cette reliure a été faite à Ulm, par un nommé JOHANNES HAGMAYER, à la fin du XVe siècle.

HAANN (JEHAN). — Ce nom figure au bas d'une reliure estampée à froid, exécutée probablement à Rouen en 1498. Elle recouvre un petit in-8° (1) : *Manipulus Curatorum. — Rothomagi, Le Bourgeois, 1498,* couvert en veau brun orné d'une composition gothique dont le principal motif, celui du milieu, représente sous une architecture de même style, une scène à deux personnages : à gauche l'ange Saint Michel terrassant le démon, et à droite Saint Nicolas en évêque avec la crosse, bénissant trois petits enfants dans un cuveau, ainsi qu'on le voit toujours représenté. Au-dessous de cette miniature, se lit en caractères gothiques le nom du relieur IEHAN HAANN dans la gravure duquel l'artiste a commis une erreur de sens, car au second mot, l'on remarque que deux lettres sont gravées à l'envers. Je ne suppose pas que cette faute ait été faite à dessein ou par simple goût d'originalité ; je penche plutôt à croire que le graveur n'y a pas regardé de très près.

La décoration de ce volume est pareille des deux côtés.

HAMFIN. — Ce nom est celui d'un relieur qui exerçait à Brienne dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il existe à la Bibliothèque Nationale un volume xylographique (2) : *Historia beatæ Mariæ Virginis,* relié en maroquin vert orné d'une petite dentelle, qui porte à l'intérieur cette étiquette manuscrite avec : HAMFIN, RELIEUR A BRIENNE. Certains bibliographes assurent qne ce relieur travaillait pour le cardinal de Loménie de Brienne.

hamfin
relieur
a brienne

1. Bibliothèque Nationale. — Réserve D, n° 45017 (0,145 — 0,11).
2. Réserve, Inventaire D, n° 1796.

H

HANS VAN COLLEN. — Je trouve la reproduction d'une reliure signée de ce nom dans l'ouvrage de M. Lempertz ([1]); elle décore un vol. in-8°: *Quintiliani opera. — Coloniæ J. Gymnicus excudit 1541,* couvert en veau brun, avec motif estampé au centre de chaque plat. La composition est exactement la même que celle de la reliure de Jehan Norins ([2]), décrite plus loin; je prie le lecteur de s'y reporter. La légende de ce dernier est seulement remplacée par celle de HANS VAN COLLEN. Cologne passe pour avoir été une des villes où il s'est fait le plus de reliures de ce genre; néanmoins, celle dont il est question ici est d'origine française, quoiqu'elle aît été reproduite plusieurs fois, soit en Allemagne, soit en Italie, dans la première moitié du XVI[e] siècle.

HAUTOY (F.-T.). — A titre de curiosité, je donne ici l'étiquette de ce relieur-papetier, qui exerçait à Saint-Quentin, à la fin du siècle dernier. Ce document m'est parvenu isolé; il ne m'est donc pas possible de parler en connaissance de cause de F.-T. HAUTOY; de plus, je n'ai, jusqu'à présent, trouvé ce nom mentionné dans aucun livre.

A Lunion Royal
F.T. HAUTOY. Relicur M[d]. papetier, et Entreposeur des Cartes. ſur la place a Saint Quentin
Relie proprement toutes ſortes de livres et Registres; Vend des images pour les patrons des paroiſſe, Confrairie, et autres; Vend toutes ſortes de papiers A ECrire, et a desſiner pour les mulquiniee. Cartons de pate, Blanc, et Liſſé; plumes et encre Cire d'espagne; et autre toutes ſortes. D'Eslampes, des Images des Cadres et Canous de messe: Boëtes de Carton De toutes grandeurs A justes prix

HOYM (CHARLES-HENRI, COMTE D'). — Ce bibliophile a eu une trop grande importance au siècle dernier, pour que je le passe sous silence; je m'écarterai donc encore de la route que je me suis tracée, et j'emprunterai la plupart des notes et renseignements qui suivent à la *Vie du Comte d'Hoym, par le baron Pichon et Sahrer de Sahr,* publiée par Téchener en 1880. Le COMTE D'HOYM était, au XVIII[e] siècle, un grand amateur de curiosités et un bibliophile distingué. Il naquit à Dresde, en 1694; son beau-frère, le Comte de Vitzthum, le fit entrer de très bonne heure dans la diplomatie. En 1720, il était chargé d'affaires de Saxe et de Pologne près la Cour de Versailles, et en 1725, il fut nommé ambassadeur, ministre plénipotentiaire du Roi de Pologne en France. Le COMTE D'HOYM avait un goût très prononcé pour l'étude: et à vingt et un ans, il écrivit plusieurs ouvrages, parmi lesquels se trouve un important travail sur Térence.

---

1. *Bilder-Hefte. — Die Buchbinderei und Prägkunst, etc.*
2. Voir ce nom.

D'après un grand libraire du temps, Gabriel Martin, c'est alors que le Comte d'Hoym aurait commencé à former sa bibliothèque. Si, comme diplomate, il n'a joué qu'un rôle assez effacé, le Comte d'Hoym personnifie à son époque le bibliophile savant et délicat; aussi les volumes reliés à ses armes qu'on retrouve aujourd'hui sont-ils toujours extrêmement recherchés. Une grande partie des livres et reliures qui composaient sa bibliothèque, provenait des Collections de Colbert, et Du Fay.



Une lettre de Hoym à Montargon ([1]), nous apprend que notre amateur faisait travailler Boyer ([2]) et Du Seuil.

Boyet relia la plus grande partie des livres de la bibliothèque du Comte d'Hoym; il travailla pour lui jusqu'à sa mort (1733). Dans les comptes de sa maison, on trouve portée au journal du grand livre pour 1725 et 1726, une somme de huit cent quarante livres qui lui aurait été payée le 21 décembre pour frais de reliures. — Toujours suivant l'ouvrage du baron Pichon, nous voyons d'après les sommes payées par Milsonneau après la mort du Comte d'Hoym, que ce dernier occupait trois *relieurs* et un *doreur* de livres. Padeloup aurait reçu neuf cent quatorze livres de 1732 à 1738; Boyet cent quatre-vingt-trois livres le 14 avril 1732; Girou deux mille sept livres dix sols; et Bailly, *doreur de livres,* cent trois livres ([3]).

I



NSTITUTION DU CORPS DE LA LIBRAIRIE (Première). — Dans la première Institution du Corps de la Librairie, c'est-à-dire par Déclaration de Louis XII, donnée à Blois le 9 avril 1513, les Libraires, *Relieurs,* Enlumineurs et Escrivains jurez de l'Université de Paris, sont affranchis, quittes et exempts de « la contribution de l'Octroy et Impost de Trente mille livres accordé au « Roy, par la ville de Paris. »

---

1. *Vie du Comte d'Hoym,* tome I, page 162.
2. Sans doute pour Boyet (voir ce nom).
3. *Vie du Comte d'Hoym,* tome I, page 163

Par la même Déclaration, sont aussi entièrement affranchis de tout droit tous les produits des Libraires, *Relieurs,* Enlumineurs et Escrivains, tels que : livres reliés ou non reliés, chefs-d'œuvre, etc.

Cette fraction justement réputée du Corps de l'Université de Paris se composait de trente membres répartis ainsi :

24 Libraires, 2 *Relieurs,* 2 Enlumineurs, 2 Escrivains.

On voit donc qu'à cette époque, il n'y avait que deux *Relieurs;* l'imprimerie qui depuis son invention avait sensiblement développé le nombre des libraires, fit croître aussi celui des *Relieurs* et *Doreurs :* et plus tard, ces professions furent confondues, le *Relieur* devenant Libraire; et le Libraire faisant le métier de *Relieur.*

Les deux *premiers Relieurs* qui inaugurèrent cette institution furent : GUILLAUME EUSTACE et PIERRE ROFFET (1).

J



ACQUES *ou* JACOB, FILS DE VINCENT L'ENLUMINEUR. — Cet intéressant spécimen moyen-âge est la reproduction d'une reliure, exécutée en Allemagne à la fin du XVe ou dans les premières années du XVIe siècle. Elle recouvre un manuscrit (2) provenant du Couvent de Bœdingen dans le Cercle de Siegen (Westphalie) et porte la signature du moine qui l'a faite. Les plats sont estampés à froid d'un milieu agrémenté de filets renfermant huit médaillons ornés d'animaux de toute sorte; une première bordure composée de caractères gothiques nous donne le nom du moine relieur, car on y lit : JACOBUS : FILIUS : VINCENTII : ILLUMINATORIS; et le second encadrement qui termine cette composition est constitué par des compartiments lozangés de formes régulières, dans lesquels se trouve placé un petit quatre-feuilles.

---

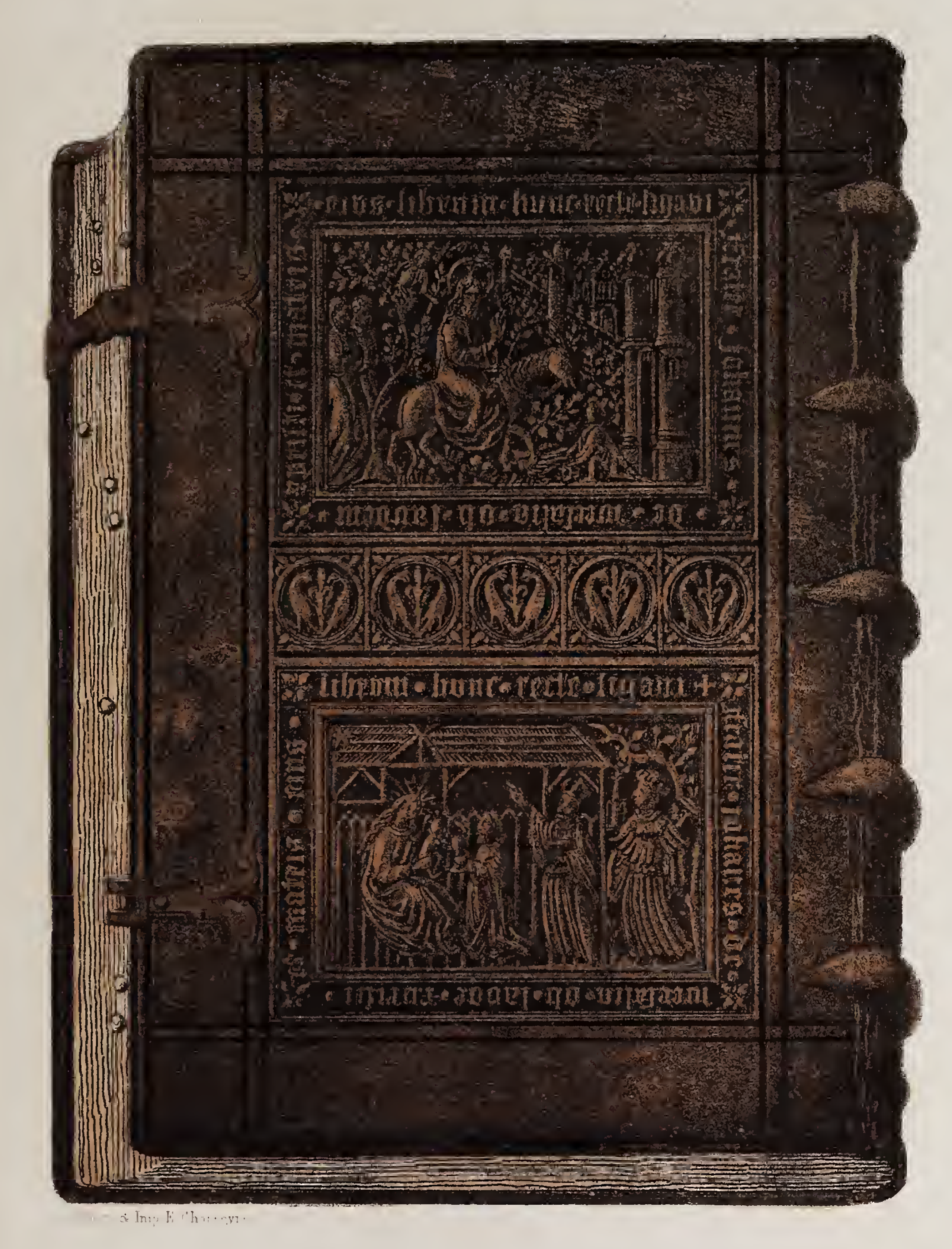
1. Voir ces noms.
2. Emprunté au *Bilder-Hefte.* — *Die Buchbinderei und Prägkunst* de M. Lempertz. 1853-65.



Heliog & Imp E. Charreyre.

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JACQUES, FILS DE VINCENT L'ENLUMINEUR.

(XVe SIÈCLE)



& Imp. E. Ch[illegible]

RELIURE EXÉCUTÉE PAR LE FRÈRE JEAN DE WEESALIE

(XV[e] SIÈCLE)

JANET. — JANET était Doreur et marchand d'Almanachs comme JUBERT ([1]) auquel il a succédé. D'après la souscription qu'on lit au bas du titre d'un de ces petits volumes : *Le Triomphe des Dames ou les Métamorphoses,* et dont je donne ici la reproduction, on voit qu'il était le beau-frère de JUBERT. Pendant longtemps encore il a vendu les mêmes Almanachs édités primitivement par celui-ci, en remplaçant seulement par le sien le nom de JUBERT.

A Paris chez Janet *Doreur, Beau-frère et Successeur du Sr Jubert. Rue St Jacques vis-à-vis les Mathurins No 36*

C'est ainsi que je trouve au bas d'un calendrier : *Almanach pacifique ou l'École de la Vertu, pour 1793 : à Paris chez JANET, successeur du sieur JUBERT, Doreur, rue Saint-Jacques nº 36, chez lequel on trouve toutes sortes de Couvertures, Souvenirs en maroquin et Broderies de toute espèce. 1793* ([2]).



Je donne en outre le *fac-simile* du titre gravé d'un petit almanach : *Les Bucoliques de Cythère,* l'an III de la République, intéressant comme signature de JANET et comme gravure. Ce volume est relié en maroquin rouge et contient intérieurement un petit miroir ([3]).

Le travail de ses reliures laisse généralement beaucoup à désirer et reste au-dessous de celui de son prédécesseur, qui n'avait déjà par lui-même rien d'extraordinaire.

JEHAN D'ARRAS. — Le 17 juillet 1397, JEHAN D'ARRAS relia en cuir avec fermoirs un livre intitulé : *Giron le Courtois, etc...,* pour le duc d'Orléans. Cette reliure fut payée vingt-huit sous parisis. Josset Desture, orfèvre, fit la garniture qui se composait de fermoirs en argent doré et émaillé, aux armes du duc d'Orléans.

JOHANNES DE WEESALIA (FRATER). — La décoration qui orne la reliure dont je donne ici le spécimen, est empruntée au *Bilder-Hefte* de M. H. Lempertz, dont j'ai déjà extrait diverses reliures Moyen-âge des plus remarquables. Celle-ci, qui recouvre un manuscrit exécuté en Allemagne vers le milieu du XVe siècle, est en veau brun estampé à froid ; chaque plat reçoit un tableau qui comprend deux sujets tirés de la vie de Jésus-Christ, séparés entre eux par une charmante bordure formée de médaillons au milieu desquels se trouvent des animaux décoratifs. Le motif supérieur représente l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem ; celui du bas figure l'Adoration

---

1. Voir ce nom.
2. Collection particulière.
3. Collection particulière.

des Mages; et tout autour de chacun de ces sujets, auxquels on peut donner le nom de *miniatures,* on lit cette légende qui leur sert d'encadrement : FRATER . IOHANNES . DE . WEESALIA . OB . LAUDĒ . XPRISTI . ET . MATRIS . EIUS . LIBRUM . HUNC . RECTE . LIGAVI. Le *ligator* était incontestablement un moine du nom de Frère Jean, de l'ordre des Chartreux, dont il existait un monastère à Wesel, ville de la Prusse rhénane, au confluent du Rhin et de la Lippe.

JORIS DE GAITÈRE. — Fournier cite un certain JORIS DE GAITÈRE, relieur belge, qui, au XVe siècle, inscrivait ainsi son nom sur les reliures qui sortaient de ses mains : JORIS DE GAITERE ME LIGAVIT IN GANDAVO OMNES SANCTI ANGELI ET ARCHANGELI DEI ORATE PRO NOBIS. Il ne m'est pas encore passé sous les yeux de reliures portant cette légende.

JUBERT (JEAN-PIERRE). — A la fin du siècle dernier, vivait et exerçait un nommé JUBERT, relieur, et surtout doreur de livres. Il figure, au 5 Septembre 1777, sur la liste des Maîtres qui ont payé le droit de réunion [1]. A cette époque, les Relieurs-Doreurs s'étaient constitués en Communauté avec les Marchands Papetiers-Colleurs et en Meubles, et les Cartiers. Le bureau se tenait rue Saint-Martin, près de la rue Aubry-le-Boucher.

A Paris, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins.

JUBERT, ſucceſſeur de M. Boimare, Doreur ſur cuir, fait & tient magaſin de toutes ſortes de jolies Couvertures d'Almanachs, maroquins de toutes couleurs avec glaces & ſans glaces, petits Brillants & beaux Brillants avec jolis médaillons & cercles d'or & d'argent à la provençale, brodés de toute façon, avec médaillons, peintures & cercles. Il tient tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre & de mieux fait en dedans, le tout avec glaces & petit gouſſet; ſouvenirs de toute grandeur, de toute façon & à ſecret pour mettre un portrait avec glaces. Petit Almanach à la Dauphine avec de jolies gravures & glaces pour les Dames. Il poſe toutes les Armes & Chiffres ainſi que l'on deſire, des jolis Médaillons & toutes ſortes d'Inſcriptions ſur les Porte-Feuilles & Regiſtres. Il fait tout ce qu'on peut lui demander en ce genre.

Il fait auſſi les Envois pour la Province & les Pays Etrangers.

En même temps qu'il s'occupait de reliure, et surtout de la dorure des livres, JUBERT confectionnait et éditait des almanachs; c'est ainsi qu'entre autres, il a publié : « *Les Ruses et les Jeux d'Amour,* » — « *L'Amour à l'Olympe,* » — « *Le Nécessaire des Dames et des Messieurs,* » — « *L'Amour dans le Globe* ou *l'Almanach volant,* » etc., etc., qui forment toute une collection de petits volumes, souvent légers et généralement enrichis de gravures gracieuses.

Par le *fac-simile* ci-contre, on verra que cet artiste était successeur d'un sieur BOIMARE [2]; il demeurait 37, rue Saint-Jacques, la porte-cochère vis-à-vis les Mathurins. Cette page-réclame est tirée d'un petit almanach érotique : *Les Ruses et les Jeux d'Amour.* Il passe pour avoir été le relieur de Marie-Antoinette, et je donne la reproduction exacte (grandeur de l'original) d'une reliure qu'il a exécutée pour cette souveraine.

---

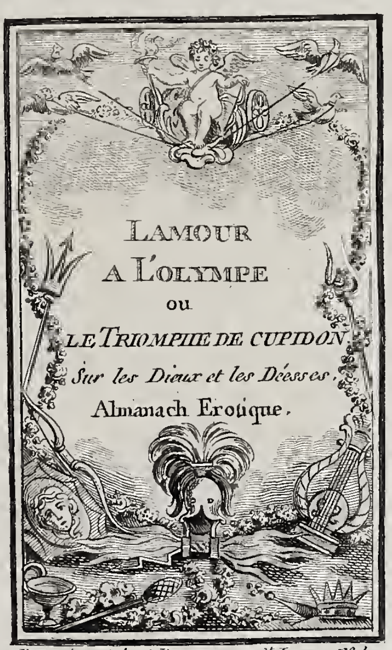
1. *Annuaire de la Veuve Valade.* — Paris, 1789.
2. Voir ce nom.



Reliure aux Armes de Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France
Faite par JUBERT

Paris. — Imp. R. Engelmann.

Ce volume, petit in-quarto, contient neuf pièces de théâtre différentes, qui sont : *La bonne Femme,* Paris, 1780 ; — *Aristote amoureux,* Paris, 1780 ; — *Les Vendangeurs,* Paris, 1780 ; — *Cassandre oculiste,* Paris, 1780 ; — *Les Étrennes de Mercure,* Paris, 1781 ; — *Cassandre astrologue,* Paris, 1781 ; — *L'Opéra de Province,* Paris, 1777 ; — *La Matinée de la Veillée villageoise,* Paris, 1781 ; — *Compliment prononcé à la clôture du Théâtre-Italien,* Paris, 1781 (1). Il est couvert en maroquin rouge et orné sur les plats d'une large dentelle, composée à petits fers dans le goût de l'époque, telles qu'en faisaient PADELOUP et DEROME (2). Tout au bas du premier côté, et mêlé dans l'ornementation, est frappé le mot : JUBERT. Au centre du volume les Armes de la Reine sont poussées en or sur fond de mosaïque bleu foncé.



Le titre, dont on voit ici la reproduction, est celui d'un almanach finement gravé : « *L'Amour à l'Olympe* », qui se termine par un calendrier pour 1787, au-dessous duquel on lit : « *1787. A PARIS, chez JUBERT, doreur, rue Saint-Jacques, la porte-cochère vis-à-vis des Mathurins, chez lequel on trouve toutes sortes de couvertures, souvenirs et broderies de toute espèce, 1787.* »

Le fini de ses reliures en général, en tant que travail de fond, laissait assez à désirer ; elles sont lourdes et épaisses, et celles qui n'ont pas un certain luxe de dorure pour les rehausser, ne ressemblent pas aux produits d'une main habile. La reliure aux Armes de Marie-Antoinette est parfaitement dorée et d'une jolie composition.

Une très riche reliure signée de lui, figurait sous le numéro 903 à la vente Bardet (3) où elle atteignit le chiffre énorme de 1,200 francs. Elle recouvrait un volume in-8° de minime importance : *Ordinaire de la Messe et les Vêpres du Dimanche, avec les Psaumes de la Pénitence et diverses autres Prières,* Paris, 1753, maroquin rouge, compartiments de mosaïque dorée en plein au pointillé et à petits fers, doublé de maroquin vert avec large dentelle composée en or, gardes en papier doré à grands ramages. Cette reliure, dont le dessin est d'une certaine originalité, offre un des rares spécimens de mosaïque du siècle dernier. On lit le mot JUBERT sur les deux plats de la couverture. — JUBERT était député en exercice en 1789.

1. N° 136 de la vente Lebarbier de Tinan, 10 mars 1885.
2. Voir ces noms.
3. Vente du 24 avril 1885.

JUGEMENTS DU 14 OCTOBRE 1641. — « *Par Jugements rendus* (1) *par le lieutenant civil et* « *le procureur du Roy au Chastelet de Paris en présence de la Communauté, le 14 octobre 1641, nous* « *défendons au Syndic et Adjoints de recevoir plus de trois Maistres par an, sçavoir : un Libraire, un* « *Imprimeur et un* Relieur, *qui seront tenus, un an auparavant, se faire inscrire sur le Livre de la* « *Communauté, ils seront receus selon l'ordre de leur apprentissage; et enfin que les aspirants soient* « *assurez du temps auquel ils se pourront présenter pour être receus, les receptions se feront dans le mois* « *de Mars de chaque années* (2). »

K



IRSTEN (GEORGES). — Je donne ici le *fac-simile* d'une reliure allemande, exécutée probablement à Mayence, au commencement du XVIe siècle. Elle porte sur chaque plat, au milieu d'une disposition un peu différente, la signature de GEORGIUS KIRSTEN, et recouvre en peau de truie estampée à froid un in-octavo (goth.) : *Breviarium dicendarum Canonicarum horarum ad morem Severiani Collegii Erphordiensis. — Impressum per J. Schœffer, Moguntium 1518* (3).

Les deux côtés sont décorés de bordures formant encadrement. L'une est constituée par des médaillons, au milieu desquels se trouvent des figures, comme on en remarque dans les compositions architecturales françaises de cette époque et qui sont reliés entre eux par des ornements Renaissance tels qu'en employaient Simon de Colines et Geoffroy Tory, dans leurs magnifiques Livres d'heures. Le milieu du premier plat est occupé par une Crucifixion. Au-dessus d'un emplacement qui ressemble assez à un tombeau, apparaît le Christ entouré d'Anges et de légendes religieuses en latin tirées des psaumes. Au-dessus de la tête du Christ, avant le mot *Inri,* on lit : M. GEORG][KIRSTEN, ces deux mots séparés par la branche supérieure de la croix. Le second plat, dont le milieu est occupé par des dessins courants, reçoit en haut le même nom, mais point abrégé : MEIS DER GEORGIUS KIRSTEN. Cette reliure est complétée par deux fermoirs en cuivre ciselé à lanière (4).

---

1. Édit du Roy pour le Réglement des Imprimeurs et Libraires de Paris. — Denys Thierry, 1687, page 61.
2. Voir aussi le Réglement de 1618, dont les Jugements ci-dessus ne sont que la confirmation.
3. Bibliothèque Nationale, Réserve. Inventaire B n° 495.
4. Voir ce mot.



Héliog. Arents

RELIURE EXÉCUTÉE PAR GEORGES KIRSTEN

1518

Imp. Arents


A FERTÉ. — Ce nom fournit au XVIIIe siècle plusieurs Maîtres Relieurs dont voici les plus importants. Le reçu en date du 20 Juillet 1721 que je donne ici en *fac-simile,* me semble émaner du plus ancien Maître connu, car il se rapporte à des travaux faits pour le Duc de La Force, descendant du Maréchal de France qui mourut en 1675 (1).

200 tt — 20 juillet 1721
j'ay Recu de monseigneur Le Duc de Laforce
par Les main de monsieur bernard La
somme de deux Cent Livre a Conte de
ce quil mais du par mondit Seigneur
pour Reliurre de Livre fait a paris
ce 20 juillet Laferté

Pierre-Antoine La Ferté, reçu Maître en 1734, fut élu Garde de la Communauté le 12 Mai 1752 avec André Lemonnier (2). D'après la Liste de 1770, je vois qu'à cette époque il était décédé.

François La Ferté, reçu Maître le 6 Juillet 1761, demeurait rue des Carmes; il fut élu Garde le 8 Mai 1775 avec Jacques-Guillaume Hammerville. C'est lui qui est mentionné, sur l'*Almanach Dauphin de 1777,* comme *« relieur chargé de l'entretien de la bibliothèque du Duc de La Vallière. »* Il était relieur du Roi Louis XV, et voici un document intéressant qui relate cette qualité. Dans une supplique adressée à la Marquise de Pompadour par Élisabeth-Magdeleine Saillard, veuve de

1. Collection particulière.
2. Statuts de 1750.

Pierre-Paul Dubuisson, demandant la continuation de la pension de cent livres que le Roi faisait à défunt son mari, on lit que : *« la place de seul relieur et doreur du Roy a été conférée (après la mort « de Dubuisson) au nommé La Ferté relieur »* (1).

Enfin, les Listes de 1770-76 nous donnent les noms de :

Pierre-Louis La Ferté, rue des Carmes, reçu Maître le 6 Juillet 1761; et de:

Joseph-Louis-Antoine La Ferté, rue des Amandiers, reçu Maître le 3 Mai 1773.

LA GRUTHUYSE (Louis de Bruges, Seigneur de). — Descendant de Jean de Bruges, cet amateur dont le goût pour les livres était très délicat, avait rassemblé une magnifique bibliothèque, la plus importante de l'époque après celle des ducs de Bourgogne. Il la céda à Charles VIII avec lequel il fut en relation pour les affaires de son pays.

Après la mort du Sire de la Gruthuyse, en 1492, Louis XII fit effacer sur les manuscrits les armes du premier possesseur et les remplaça par celles de France. Cette intéressante bibliothèque fut réunie par lui à Blois à celle de son père, et plus tard transportée à Fontainebleau, par François Ier, en 1544.

LANIÈRE (fermoirs a). — Avant d'arriver au principal sujet de cet article, je tiens à expliquer sommairement comment les Romains étaient parvenus à tirer quelque parti d'un art qui était alors à sa naissance. Les reliures qu'ils confectionnaient n'étaient pas aussi mauvaises qu'on pourrait se l'imaginer. D'après les spécimens que je donne à la page suivante, on peut constater que l'aspect de leur travail était agréable et que l'exécution ne manquait pas d'une certaine régularité. On se rend compte surtout du caractère très pratique qu'avait toujours tout ce qu'ils produisaient.

Les cahiers étaient cousus sur de gros nerfs, formés de parchemin roulé. Le plus souvent, on en mettait quatre, dont les deux des extrémités, c'est-à-dire à l'endroit des coiffes, tenaient lieu de ce qu'on a depuis appelé *tranchefiles.* Ces quatre nerfs étaient dissimulés et logés au moyen d'entailles pratiquées dans des *ais* ou plateaux de bois, amincis et unis avec soin du côté du dos. Les *relieurs* de ce temps taillaient ces ais un peu plus grands que le volume sur les trois sens de la tranche, comme cela se fait encore aujourd'hui avec nos cartons, mais d'une manière plus sensible, pour obtenir les *châsses* destinées à préserver les feuillets de l'ouvrage. Le côté du dos était excepté de cette dernière opération, et le plateau, légèrement aminci en biseau, venait se

---

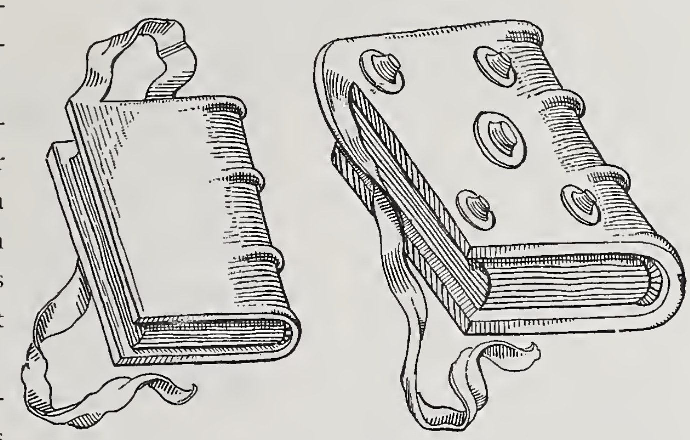
1. Bibliothèque Nationale. — Recueil Anisson-Duperron. Ms. FR. n° 22118.

mêler avec sa rondeur. Cette manière de procéder nous montre qu'à cette époque, on ne connaissait pas ce que nous appelons le *mord*.

C'est, à mon avis, ce qu'il y avait de plus défectueux. Car lorsqu'on ouvrait le livre, le dos semblait se casser et perdre de chaque côté la partie de sa surface, qui aurait dû être réservée pour loger l'épaisseur des plateaux. Aussi, c'est généralement par là que la reliure se détériorait le plus vite. En très peu de temps, la peau se cassait complétement à l'usage. Cette peu ingénieuse façon de faire les dos s'est continuée jusqu'au XVe siécle.

La couverture était alors généralement de peau de porc ou de *truie parcheminée;* le veau brun n'apparut que plus tard.

Afin d'obtenir le livre fermé, on réservait tantôt en hauteur, tantôt dans le sens de la tranche de devant, dans l'angle supérieur du second côté, une large lanière de ce même parchemin, avec lequel on avait couvert le volume. Cette lanière tournée autour du livre, le maintenait et servait de fermeture.



D'après une des deux gravures ci-contre [1], on voit que le *ligator*, pour préserver sa reliure, avait soin de la décorer de gros clous cabochons en métal, posés au centre et aux angles de chaque plat. Cette précaution était encore en usage au XVIe siécle [2].

A cette époque, les *relieurs* employèrent aussi, pour tenir leurs livres fermés et en bon état, une espèce de fermoirs à lanière, mais disposés d'une toute autre façon que ceux dont je viens de parler. Cette fermeture était indispensable pour les manuscrits en peau de vélin, qui avaient une tendance à se gonfler à l'air, en produisant des gondolages de nature à altérer sérieusement les peintures qui décoraient l'ouvrage. Ces lanières n'étaient donc pas seulement un ornement de plus à la reliure, mais bien une précaution nécessaire à la conservation du livre. Elles étaient presque toujours au nombre de deux par volume. Un des plateaux recevait le bouton, logé dans l'épaisseur du bois ou carton et arrêté à environ un centimètre du bord, par un ou plusieurs petits clous. De l'autre côté, prenait la lanière de cuir qui traversait le carton et y était fixée par

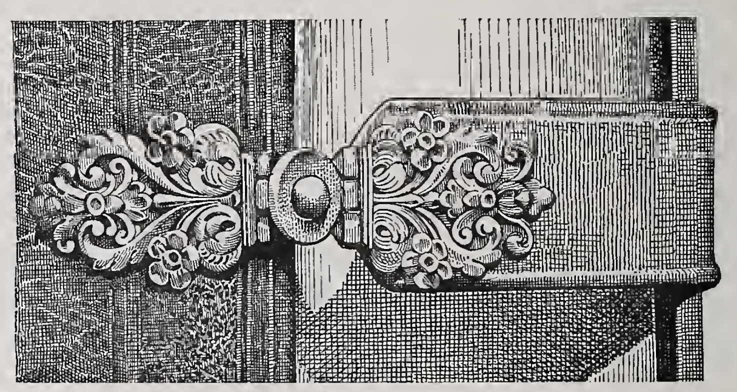
1. Ces gravures sont tirées de l'ouvrage : *Notitia utraque cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii Honoriique Cæsarum tempora, etc. — Basileæ 1552.*
2. Voir : Reliures Monastiques.

un ou plusieurs clous, et au bout de cette lanière venait l'ornement en métal qui, en décorant la tranche, se terminait par un œillet servant de fermeture et s'adaptant au bouton du premier plat.



J'ai rencontré sur certains volumes du XVIe siècle un genre spécial de lanières qui dénote un soin plus recherché. Ces lanières, tressées en deux et trois branches, étaient employées pour les reliures que l'on considérait comme plus précieuses.

Le spécimen ci-contre est pris sur une reliure dont j'ai déjà eu l'occasion de parler à l'article des *Aldes* (1). Les trois branches de la lanière sortent directement du plateau en bois du second plat, sans aucune attache en métal, et se terminent en perdant de leur largeur par un petit motif en cuivre dont l'extrémité forme œillet destiné à recevoir le bouton du premier plat. Il existe, à la Bibliothèque Nationale, quelques reliures très soignées avec des fermoirs de ce genre et qui ont été exécutées pour la bibliothèque de J.-Aug. de Thou.



Ce second spécimen est la reproduction d'une garniture de fermoirs à lanières du XVIIe siècle, remarquables par leur composition et parfaitement ciselés dans la partie de cuivre travaillé. Ces fermoirs décorent un petit in-quarto (0,22×0,15) : *Martin Luther. Biblia sacra* (en allemand). *Wittenberg, 1662* (2).

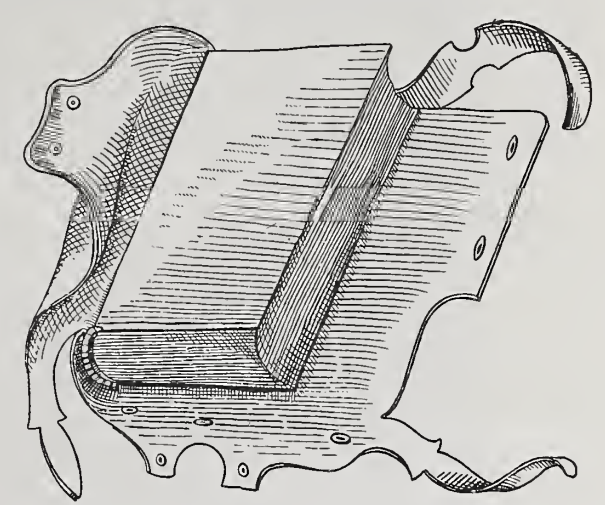
LARCHER. — Garçon relieur qui fut pendu, en 1694, pour avoir relié des libelles infâmes contre le Roi *(Extrait du Journal manuscrit d'Antoine Bonneau).*

LATERCULUM MAIUS. — C'est ainsi que, sous l'Empire Romain, on appelait le *Grand Registre des Charges.* La gravure que je donne en haut de la page suivante est extraite d'un volume in-folio : *Notitia Provinciarum Imperii Romani. — Basle, 1552.*

---

1. Voir ce mot.
2. Collection Gruel & Engelmann.

La reliure très originale qui le renfermait montre l'importance attachée à la conservation de ce livre, puisque la peau dont il était recouvert, beaucoup plus grande que le format de l'ouvrage, se repliait dans tous les sens sur elle-même et le tenait complétement fermé par des lanières. Ce *fac-simile* est d'une exécution un peu primitive; mais j'ai préféré le copier servilement et ne pas en dénaturer la composition.



LAURIN (Marc). — Ce nom ne vient figurer ici que comme celui d'un amateur célèbre, car il est un des peu nombreux bibliophiles qui, au XVIe siècle, aient encouragé et favorisé la Reliure.

Marcus Laurinus *(Marc Lauwereyns de Watervliet)* de Bruges était contemporain du célèbre amateur J. Grolier. Les reliures qui portent son nom sont extrêmement rares. Elles sont simples mais bien faites. Sur les plats on lit cette devise : VIRTUS IN ARDUO, accompagnée de cette signature : M. LAURINI ET AMICORUM ([1]). Sur un *Blondus* de la vente Libri, il avait fait écrire, par allusion à son nom de *Watervliet :* VITA UT AQUA FLUENS HUMANA.

LE FEBVRE (Pierre-Léger). — Pierre-Léger Le Febvre, Maître Relieur-Doreur de livres, rue des Amandiers, figure au 28 mai 1765 sur la liste des Maîtres Relieurs et Doreurs en l'Université pour 1770 ([2]). Il maria sa fille Marie-Madelaine-Élisabeth le 29 janvier 1786 au sieur Louis Sauvage ([3]), auquel il céda son fonds de commerce qu'il avait donné comme apport à sa fille. Ce fonds, d'après le contrat de mariage, était estimé 700 francs ([4]).

Pierre-Léger Le Febvre se trouve mentionné à cette même date du 28 mai 1765 comme ancien Député, sur le premier Tableau dressé en vertu de l'Édit de 1776, comprenant les Maîtres qui ont payé le droit de réunion ([5]).

---

1. Se trouvait sur un in-8° : *Lucrèce,* édition des Aldes, 1515, que possédait M. Renouard. N° 222 de la vente Brunet : *Metamorphoseon libri* XV — *Venetiis in Ædibus Aldi 1516.* N° 119 de la vente Didot de 1883, un in-8° : *Statii sylvarum libri quinque ; Thebaïdos libri duodecim ; Achilleïdos duo.* — *Venetiis in Ædibus Aldi 1502.* (Provenant des bibliothèques Borluut et Solar.)
2. Dressée par Pierre-Alexis-Michel Bradel, Clerc de la Communauté.
3. Voir ce nom.
4. L'original de ce contrat fait partie de la collection de M. Germain Bapst.
5. Annuaire Valade pour 1789.

LE FEVRE (HEMON). — Le relieur qui mêlait ce nom à des décorations estampées à froid, était contemporain d'ANDRÉ BOULE (1). Décrire la composition des ornements de ses reliures serait refaire la description qui a été donnée pour l'autre artiste, car la plaque du martyre de Saint Sébastien, adoptée par A. BOULE, servait également à HEMON ou EDMOND LEFEVRE. Il n'y a qu'une simple substitution de noms dans la bande du bas. Le sujet du milieu et la bordure gothique sont identiquement les mêmes, sur l'une et l'autre reliure.

Le volume que revêt le *fac-simile* ci-joint est un in-8° (2): *Dialogus seraphicæ ac divæ Catharinæ de Señis cum noñullis aliis orationibus. 1496* (goth.), couvert en veau brun estampé à froid, portant de chaque côté le même sujet et le même ornement.

LE GASCON. — J'entreprends de parler ici d'une personnalité des plus importantes dans l'art de la reliure, mais dont jusqu'ici aucun document officiel n'est venu nous confirmer l'existence. Elle nous est cependant attestée par des écrivains sérieux, tels que : le savant Peiresc, Tallemant des Réaux, etc., etc. Depuis des années, que dis-je? depuis plus d'un siècle et demi, tout le monde a cité et cite encore LE GASCON comme le premier Maître du règne de Louis XIV. D'où vient donc que jusqu'ici personne n'a pu présenter la plus faible preuve à l'appui des travaux qu'on lui attribue? C'est que, pour moi, ce nom n'appartient à personne, ou plutôt constitue un sobriquet qu'un relieur remarquable de l'époque a reçu de ses contemporains, et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Il est évident que celui qui a produit toutes ces magnifiques décorations à compartiments remplis de petits fers, était un maître de grand talent. Pourquoi son vrai nom est-il resté ignoré jusqu'à ce jour? Et pourquoi aussi ne reporterait-on pas toute cette gloire, qui en réalité n'appartient à personne, sur le nom de celui-là *seul* qui a signé des décorations identiquement pareilles? Je veux dire FLORIMOND BADIER (3), dont j'ai parlé plus haut, et dont la Bibliothèque Nationale possède un véritable chef-d'œuvre. Mais le monde est ainsi fait, qu'il se complait le plus souvent dans une erreur avérée, et qu'il se laisse vivre indéfiniment sur des conventions, par le seul motif qu'elles datent d'une époque plus ou moins ancienne.

C'est ainsi que dans la famille du duc d'Uzès, où est encore actuellement conservé le fameux manuscrit de Jarry : *La Guirlande de Julie,* le nom de LE GASCON qui passe pour en avoir fait la reliure, s'est transmis de génération en génération, quoiqu'on ne puisse alléguer aucune preuve comme celle qui résulterait de la signature du relieur ou d'un état de dépenses indiquant le prix

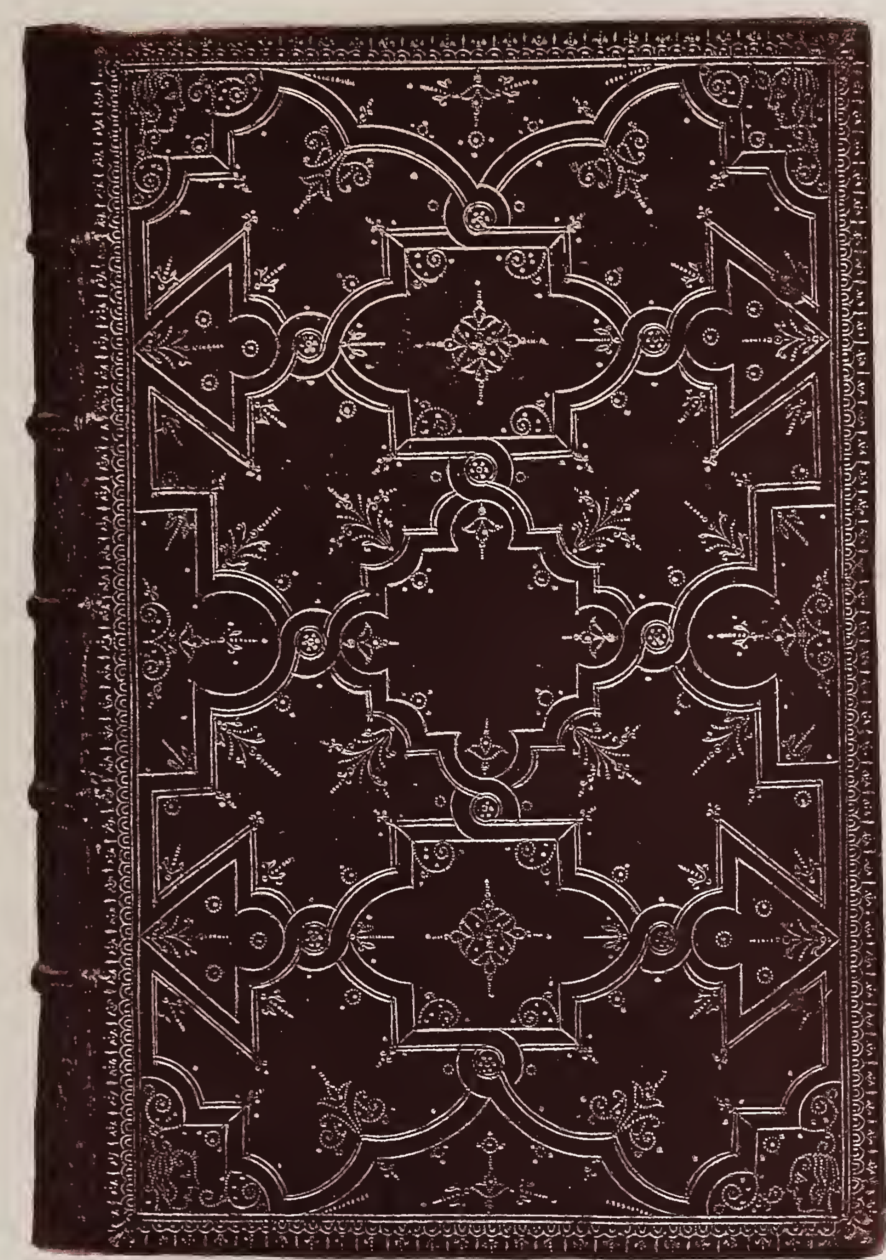
1. Voir ce nom.
2. Bibliothèque Nationale. — Imprimés (Réserve-Inventaire D n° 29352 R double de D).
3. Voir ce nom.



Helio^g Arents

RELIURE EXÉCUTÉE PAR HEMON LE FÈVRE
1496

Imp. Arents



Héliog. & Imp E Charreyre

RELIURE DITE LE GASCON.

(1641)

du travail. Ce manuscrit célèbre, offert par M. de Montausier à Mademoiselle de Rambouillet, appartenait encore, en 1753, au savant antiquaire Claude Gros de Boze. Or, malgré son importance, le libraire Gabriel Martin, qui passe pour le plus sérieux de son temps et celui qui savait le mieux rédiger les catalogues, aprés avoir décrit la *Guirlande de Julie,* tant au point de vue littéraire, que comme œuvre de reliure, passe complétement sous silence le nom de LE GASCON.

Enfin, cette *Guirlande de Julie* ne rappelle en rien le genre de décoration qu'on attribue à ce Maître; et si la paternité qu'on lui a toujours reconnue est réelle, on peut s'étonner qu'il n'existe pas quelque pièce, acte ou compte, pour la prouver. Mais il n'y a absolument rien, et la facilité que nous avons à accepter sans contrôle les opinions reçues, est la seule cause de l'erreur qui continue sans doute à régner à ce sujet dans le monde des bibliophiles.

La planche ci-contre ([1]) est la reproduction d'une reliure des plus typiques parmi celles qu'on attribue sans hésiter à LE GASCON. La forme des compartiments, l'agencement des petits fers et jusqu'à cette petite tête, exécutée au pointillé, qui a été généralement acceptée comme la signature, voire même l'image de l'artiste, rien n'y manque pour autoriser un bibliophile qui ne veut pas s'affranchir de la routine, à appliquer à celui qui l'a produite, le nom si répandu de LE GASCON. Et, FLORIMOND BADIER qui a exécuté les mêmes décorations ornées de compartiments remplis des mêmes petits fers, qui a *signé* ces merveilleuses reliures, où la fameuse petite tête au pointillé se retrouve dissimulée dans tous les coins, pourquoi ne l'invoque-t-on jamais et le laisse-t-on dans l'oubli? Il est à souhaiter, qu'un jour ou l'autre, quelque bibliophile laborieux lève le voile qui nous dissimule le véritable auteur de ces chefs-d'œuvre; on arrivera sans doute à découvrir que le nom de LE GASCON n'est qu'un surnom, peut-être même celui de FLORIMOND BADIER.

LE MONNIER. — La Famille LE MONNIER fut au XVIIIe siècle une de celles qui donnèrent le plus d'artistes à la Reliure; parmi eux, celui qui resta le plus célèbre fut JEAN-CHARLES-HENRI LE MONNIER, Relieur de Monseigneur le Duc d'Orléans.

Nous trouvons d'abord dans les Statuts de 1750 ([2]) ces trois noms:

JEAN LEMONNIER, élu Garde le 10 Septembre 1707, avec CHARLES DE LA FONTAINE.

LAURENT LEMONNIER, élu Garde le 1er Août 1736, avec LOUIS-JACQUES HOCHEREAU, et:

ANDRÉ LEMONNIER, élu Garde le 12 Mai 1752, avec PIERRE-ANTOINE LA FERTÉ.

Puis, les Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, dressées par PIERRE-ALEXIS-MICHEL BRADEL, pour 1770-76, nous fournissent les renseignements suivants:

---

1. Collection Gruel & Engelmann.
2. Exemplaire avec additions manuscrites provenant des bibliothèques Huillard et de Béhague.

François-Laurent Le Monnier, reçu Maître le 19 Décembre 1729, fut élu Garde en 1744, avec Henri Hérissant; il demeurait rue Saint-Jacques.

Louis-François Le Monnier, reçu Maître le 14 Octobre 1737, fut élu Garde en 1756; il demeurait rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Pierre Le Monnier, reçu Maître le 5 Février 1743, fut élu Garde en 1758, avec Pierre-Paschal Mercier; il demeurait rue Saint-Jacques.

François-Laurent Le Monnier, reçu Maître le 15 Novembre 1751, demeurait Montagne-Sainte-Geneviève.

Jean-Charles-Henri Le Monnier, dit *le jeune,* fils et successeur de Louis-François Le Monnier, cité plus haut, était Relieur de Monseigneur le Duc d'Orléans. Reçu Maître le 9 Mai 1757, il fut élu Garde en 1769, avec Denis Trouvain. C'est lui qui prêta son concours à Dudin pour la composition de son ouvrage : *L'Art du Relieur-Doreur des Livres,* paru en 1772 (1).

Le spécimen que je donne ici est sans contredit le plus charmant joyau du xviiie siècle que j'aie jamais rencontré; j'en dois la communication à l'obligeance de M. Daguin, bibliophile distingué, qui en est l'heureux possesseur. Cette reliure *(pl. A)* revêt un exemplaire : *Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé,* avec les figures du Régent, gravées par Audran en 1718. Couverte en maroquin gros bleu, elle est décorée sur chaque plat et au dos, d'une composition de mosaïque de couleur dorée aux petits fers, extrêmement riche et d'une exécution remarquable. Au centre, se répétant de chaque côté, se trouve sur un fond de mosaïque blanc-crême, une scène pastorale, un chien gardant des moutons groupés sur un terrain, au milieu duquel s'élève un arbre flanqué d'un écusson-cartouche et de deux houlettes en sautoir, attachées par un ruban.

Cette composition est encadrée, sur les côtés, par des trophées formés de chapeaux de bergers et de cornemuses; en haut et en bas par des ornements, des fleurs, des feuilles et des oiseaux d'une extrême finesse. — On dirait que l'artiste avait conscience de son chef-d'œuvre, car on y trouve son nom répété six fois : MONNIER FECIT.

La planche *B* est aussi une reliure faite par Le Monnier pour le duc d'Orléans. Quoique fort éloignée de l'extrême finesse de celle qui précède, elle est excessivement intéressante; car l'artiste a donné libre cours à son imagination. Elle recouvre un volume des *Poésies de Malherbe. — Paris, Joseph Bardou, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, 1757* (2). Cette reliure, en veau ou en parchemin blanc, est ornée d'un grand sujet traité en mosaïque de peau dorée aux petits fers.

---

1. Première édition originale, un volume in-folio, composé par décision de l'Académie Royale des Sciences, pour la Description des Arts et Métiers. Il fut donné une autre édition de cet ouvrage par Bertrand, professeur de belles-lettres à Neufchâtel en 1820, un volume in-quarto.
2. Appartient à la Bibliothèque de Versailles.



Praion, lith.

Imp. R. Engelmann Paris

a. — Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé. — Figures du Régent. 1718

Reliure de LE MONNIER



Héliog. Arents

6 — RELIURE EN MOSAÏQUE EXÉCUTÉE POUR LE DUC D'ORLÉANS
PAR LE MONNIER EN 1757

Ce sujet représente un Chinois assis sur un tapis, sous un baldaquin au milieu d'un paysage il est accoudé sur son bras droit, tandis que de la main gauche il tient une tige de palmier qui, s'épanouissant au sommet, présente les Armes du duc d'Orléans peintes sur le parchemin et recouvertes de mica. Cette reliure, quoique sensiblement plus lourde que celle de la planche *A*, est assez bien traitée. Au premier plat, à gauche, dans l'angle du bas de la décoration, on lit : MONNIER FECIT, et dans la garde intérieure, qui est doublée d'une petite moire rose très légère, on voit une étiquette finement gravée en taille douce, qui est la signature de ce relieur ; j'en donne ici la reproduction. En chef, figurent les Armes d'Orléans dans un ovale surmontées de ces mots : *AUX ARMES D'ORLÉANS;* puis : *LE MONNIER, seul Relieur-Doreur de livres de Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa maison, demeure rüe et vis-à-vis le Collège de Beauvais, à Paris.*



Cette même vignette fut également employée comme signature par TESSIER qui succéda à LE MONNIER dans la charge de Relieur du Duc d'Orléans, le texte seul fut modifié ainsi qu'on le verra à l'article de ce Maître.

ANTOINE-JOSEPH LEMONNIER, reçu Maître le 21 Juin 1763, fut élu Garde le 9 Mai 1774, avec SIMÉON BACOT, il demeurait encore en 1770 rue Saint-Jean-de-Beauvais. Ses reliures sont ordinaires comme toutes celles de ses contemporains ; le travail en est lourd et peu fini. — En 1775 (1), il avait changé de domicile et habitait rue Saint-Jacques n° 64, au-dessus de la place Cambrai, ainsi que l'indique l'étiquette que je reproduis ci-contre (2). — Au 1er Juin 1763, ANTOINE-JOSEPH LEMONNIER se trouve mentionné sur le Tableau de la Communauté, comme n'ayant pas payé le droit de Réunion (3).

ANT. LEMONNIER, Maître Relieur, rue Saint Jacques, au-deſſus de la Place Cambray, N° 64, au fond de la cour.

1. Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de Livres en l'Université de Paris.
2. Collection particulière.
3. Tableau de la Communauté des Maîtres et Marchands Papetiers-Colleurs et en Meubles, Cartiers, Relieurs-Doreurs de livres. — Paris, 1789.

Enfin, je trouve un THOMAS LE MONNIER, reçu Maître le 20 Août 1765, et demeurant place Cambrai (mort en 1775).

Je crois qu'on ne doit pas s'arrêter aux différentes manières dont se trouve écrit le nom de cette famille LE MONNIER, qui se rencontre tantôt en deux mots et tantôt en un seul; puisque le Maître le plus important signait *en dorure* MONNIER, en mettant à l'intérieur de ces mêmes reliures son étiquette avec LE MONNIER.

LE NOIR (PHILIPPE). — PHILIPPE LE NOIR qui fut un des plus célèbres imprimeurs du XVI[e] siècle, était également un des *Relieurs-jurés de l'université de Paris*. Il était fils de MICHEL LE NOIR et conserva pour ses impressions la même marque que son père.

J'ai rencontré plusieurs fois, à la suite d'ouvrages imprimés par lui, le libellé par lequel il signait à titre de *relieur,* et comme c'est à ce titre seul qu'il nous intéresse, je mentionnerai ici quelques unes de ces souscriptions :

« C'est l'histoire du sainct Graal qui est premier liure de la table ronde »; à la fin du dernier feuillet au recto on lit : *« Cy fine le derrenier volume de la queste du sainct Gréaal, faisant mention « de plusieurs merveilleuses aduētures faictes et mises à fin par les compaignons de la table ronde....... « Nouvellement imprimé à Paris par Phelippe* (sic) *le Noir, libraire et* RELIEUR JURÉ EN L'UNIVER- « SITÉ DE PARIS, *demourat en la grande rue de Sainct-Jacques à l'enseigne de la rose blanche couronnée, « et fut achevé le* XXIII[e] *jour doctobre, mil cinq cens vingt et troys* [1]. »

Puis dans un volume in-4° : *Lancelot du Lac* :

« Le premier (le second et le tiers) volume de Lancelot du Lac, nouvellement imprimé à Paris. — « On le vend à Paris en la rue Sainct-Jacques pour Jehan Petit.... 1533 »; et à la fin : *« Imprimé à « Paris par Philippe le Noir, libraire et l'*UNG DES DEUX RELIEURS DE LIVRES, JURÉS DE L'UNI- « VERSITÉ DE PARIS, *etc., etc.* [2]. »

La reliure de ce volume est à ais de bois très épais, recouverts de veau brun estampé de fers à froid; les coiffes n'existent pas et sont remplacées par de grosses tranchefiles qui se perdent sur chaque plat du volume, en dépassant, à l'endroit du dos, d'un centimètre environ la hauteur des ais. C'est ainsi qu'à cette époque, on fabriquait beaucoup de reliures de commerce.

Nous trouvons aussi la même qualification de *Relieur* dans l'ouvrage suivant : *« Platine en « francois tresutile et necessayre pour le corps humain, etc. »,* un volume in-quarto (gothique) [3].

---

1. N° 311 de la vente Benzon (21 avril 1875).
2. N° 144 de la vente Tufton (7 et 8 avril 1873).
3. N° 255 de la vente Didot (mai 1879).

Je mets ici sous les yeux du lecteur une de ces souscriptions de notre *imprimeur-relieur*. Je l'ai prise à la fin d'un in-quarto (goth.) : *« Le Labyrinthe de « Fortune* ([1]), *et Séjour de trois nobles Dames, etc., etc. « Paris** 33 (1533). »* Malheureusement cet ouvrage ne m'est pas parvenu dans sa reliure originale : il faisait partie de la bibliothéque de Mme de Pompadour et fut relié de nouveau à ses armes; mais nous savons que Philippe Le Noir, comme tant d'autres libraires de son temps, habillait de suite les livres qu'il venait d'imprimer, pour pouvoir les vendre au public. Ses reliures étaient généralement recouvertes en veau brun estampé à froid, dans le style Moyen-âge.

¶ Cy finist le Labyrinth de fortune et se-
iour des trois nobles dames Compose ꝑ
lacteur des Regnars trauersans et loups
rauissans Surnomme le trauerseur des
Voyes perilleuses. Nouuellement impri-
me par Philippe le Noir libraire & Relieur
iure en luniuersite de Paris demourāt en
la grant rue sainct Jacques a lenseigne
de la Rose blanche couronnee

Voici encore cette même dénomination, mais rédigée d'une manière différente; elle se trouve dans un volume in-folio (goth.), sans date, avec figures, dont voici le titre : *« Valère le grant, « translaté de latin en françoys, contenant neuf liures traitant des vertueuses œuvres non seulement des « Romains, mais aussi des gens destrauge naciou, comme de Grecz, de gens dorient et doccideut, et aultres « parties de la terre, on les vend à Paris, par* Philippe Le Noir, *marchant libraire et* relieur ([2]). »

Philippe Le Noir et Pierre Roffet ([3]) étaient les deux plus célèbres relieurs de leur temps.

L'ESCLAPART (Antoine-Pierre). — Antoine-Pierre L'Esclapart était *Relieur ordinaire privilégié du Roy* vers 1735 ([4]).

L'ESCLAPART (Pierre-Augustin), fils du précédent, succéda à son père comme *Relieur ordinaire privilégié du Roy* le 20 Décembre 1743 ([5]).

LE TELLIER. — D'après les Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs de Livres en l'Université de Paris (années 1770 à 1776) ([6]), je vois qu'il existait trois relieurs du nom de Le Tellier.

Le premier, Nicolas Le Tellier, reçu Maître le 31 Mai 1730, demeurait rue des Amandiers.

Le second, Nicolas Le Tellier, fils du précédent, fut reçu Maître le 24 Avril 1758, et s'établit d'abord rue du Mont-Saint-Hilaire, ainsi que l'indique l'étiquette ci-jointe, qui signe une reliure

---

1. Collection particulière.
2. N° 125 de la vente L*** & C*** (27 décembre 1875).
3. Voir ce nom.
4. *Recueil Anisson-Duperron.* — Bibliothèque Nationale. — Voir aussi : Relieurs privilégiés.
5. *Recueil Anisson-Duperron.* — Bibliothèque Nationale. — Voir aussi : Relieurs privilégiés.
6. Présentées par Pierre-Alexis-Michel Bradel.



simple, mais bien faite, d'un exemplaire des *Contes de La Fontaine,* édition des Fermiers-Généraux de 1762.

Le 18 Mars 1766, NICOLAS LE TELLIER FILS fut nommé *Relieur du Roy* pour le service du Dépôt des Affaires étrangères, en survivance du nommé LOUIS DOUCEUR (1), son beau-père, dont on prévoyait le décès. — Voici le Brevet qui fut expédié en sa faveur à cette occasion (2) :

« *BREVET DE RELIEUR DU ROY POUR LE SERVICE DU DÉPOT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, EN « FAVEUR DU NOMMÉ NICOLAS LE TELLIER FILS. — Aujourd'hui le 18 Mars 1766, le Roy étant « à Versailles, et étant bien informé de l'expérience, fidélité et affection à son service du n^{e} NICOLAS « LE TELLIER FILS, maître Relieur de livres à Paris, Sa Majesté lui a donné et octroyé par le présent « Brevet, la survivance de l'état et place de l'un de ses Relieurs à Paris pour le service du Dépôt des « Affaires étrangères, dont jouit actuellement le n^{e} LOUIS DOUCEUR, son beau-père, pour servir en lad. « qualité en cas du décès de son d. beau-père, lad. place exercer à son défaut, jouir et user des honneurs, « privilèges, préeminences, franchises et libertés y appartenant, tels et semblables qu'en aura jouy ou dû « jouir led. n^{e} LOUIS DOUCEUR, son beau-père, S. M. m'ayant pour assurance de sa volonté commandé « d'en expédier au n^{e} NICOLAS LE TELLIER le présent Brevet de survivance qu'Elle a signé de Sa main « et fait contresigner par Moy G^{d} Secrétaire d'État et de ses commandements et finances.*

« *Signé : LOUIS.*

« *CHOISEUL, DUC DE PRASLIN.* »

AUX ARMES DE FRANCE
LE TELLIER
Relieur ordinaire du Roi.
Rue des Amandiers Quartier Sᵗᵉ Geneviève.
A PARIS.

En 1772, NICOLAS LE TELLIER FILS fut élu Garde de la Communauté, avec J.-P. LALLEMANT. — L'*Almanach Dauphin* de cette même année, ainsi que les Listes citées plus haut qui indiquent sa qualité de *Relieur du Roy,* le font demeurer 25, rue des Sept-Voies, où il dut rester au moins douze ans. Il s'établit ensuite rue des Amandiers, ainsi



1. Voir ce nom.
2. Extrait du *Recueil d'Anisson-Duperron,* n° 58. Bibliothèque Nationale, Ms. FR. n° 22118.

qu'il est mentionné au premier Tableau de l'*Annuaire Valade* (année 1789) et qu'on peut le voir sur les deux étiquettes dont je donne la reproduction au-bas de la page précédente. Ces vignettes, gravées avec le plus grand soin, ont dû être faites à la fin du siècle dernier. Elles font partie de la collection de M. Destailleurs.

Enfin, il existait encore un nommé LOUIS-NICOLAS LE TELLIER qui, reçu Maître le 17 Février 1766, demeurait également rue des Amandiers.

LE VASSEUR (ELOY). — ELOY LE VASSEUR fut reçu Libraire le 23 Mai 1636. D'après Lacaille ([1]), il passe pour avoir été le plus habile Relieur de son temps ; ce qui le fit choisir pour être un des premiers Gardes de la Communauté des Relieurs et Doreurs créée par l'Édit du Roi de 1686.

D'après cet Édit, que l'on trouvera dans cet ouvrage à l'article COMMUNAUTÉ, la séparation des Imprimeurs et Libraires d'avec les *Relieurs et Doreurs de livres* fut établie et le Roi nomma d'office les quatre premiers Gardes pour la nouvelle Communauté qui venait d'être instituée.

ELOY LE VASSEUR fut choisi d'abord, et conjointement avec lui, les sieurs GUILLAUME CAVELIER, DENIS NYON, et MARIN MAUGRAS ([2]).

LE VILLAIN (CLAUDE). — Ce relieur qui, d'après Silvestre ([3]), fut libraire de 1597 à 1637, exerçait à Rouen au commencement du XVIIe siècle ; j'ai trouvé son nom au bas du titre de l'ouvrage suivant : *Lettres subtiles et facetieuses de Cæsar Rao d'Alexan, ville d'Otrante, tres-utiles et profitables aux esprits généreux. Traduites d'Italien en François par G. Chappuys, Tourangeau* ([4]).



A ROVEN,
Chez Claude le Villain, Libraire & Relieur du Roy, demeurant à la ruë du Bec, à la bonne Renommee.
1610.

Je donne ci-contre le *fac-simile* de sa signature avec la marque qui l'accompagne. Cette reproduction nous indique que CLAUDE LE VILLAIN prenait la qualité de *Relieur du Roy*.

---

1. *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.* — Paris, 1689.
2. Voir ces noms.
3. *Marques typographiques.*
4. Collection particulière.

L

LIBRAIRES qui ont renoncé a la Librairie et a l'Imprimerie pour exercer la *Reliure* et *Dorure* seulement, suivant la séparation qui a été faite par l'Édit du Roi de 1686 (1), des Imprimeurs et Libraires d'avec les *Relieurs* et *Doreurs*.

Les Maîtres :	Reçus Libraires
—	—
* Eloy le Vasseur	23 Mai 1636
Claude Tonnelier	1644
Jean de la Ruelle	1645
Nicolas de Launay, gendre de Jacques le Long	5 Juillet 1646
Simon Frémin, gendre de Jean Michelin	5 Juillet 1646
Thomas du Puis, fils de Pierre	2 Août 1646
Sébastien & Marin Mon-Miral frères	30 Août 1646
Jean le Rond, gendre de Jean du Hamel	11 Avril 1647
Charles Destunes, gendre de Jean Guillain	23 Novembre 1651
Estienne du Bois, gendre de Pierre le Maire	10 Février 1653
François Maurice, gendre de François Targa	10 Juillet 1653
David de Latte, fils d'Eustache	27 Novembre 1653
Jean l'Espicier, fils de Claude	18 Décembre 1653
Michel Vaugon, gendre de François Poron	1654
Jean Varangue, fils de Jacques	12 Février 1654
Jacques le Bouc, gendre de Jean Mayeux	1654
Pierre Merville	30 Avril 1654
* Guillaume Cavelier, fils de Nicolas	1656
Jean Robin, fils de Pierre	1657
Gilles Ninin	15 Mars 1657
Jean Baillet, gendre de Jacques du Breüil	25 Avril 1658
Jacques Hubert, gendre de Robert Fuquier	10 Février 1659
Pierre Vauclin	15 Juillet 1660
Jean de la Fontaine, fils de Jérôme	18 Octobre 1660
Pierre Bradel	1er Septembre 1661
Pierre Auvray, fils de Jacques	1er Septembre 1661
Charles Dupin, fils de Nicolas	15 Septembre 1661
Claude & Jean Monnier, fils de Jacques	15 Décembre 1661

1. Voir : Communauté.

Laurent Boucher, gendre de Guy Caillou	22 Décembre 1661
Jean Plavi, gendre de Nicolas Pilon	16 Janvier 1662
Jean Chastaignon, gendre de Jean Cusson	27 Juin 1662
Geoffroy & *Denis Nyon, fils de Jean	9 Novembre 1662
Jacques l'Esguillon & Claude de Rome	15 Mars 1663
Laurent de Sainte-Marie, gendre de Ch. Deslouviers	19 Mars 1663
Jean du Hamel, fils d'Antoine	27 Septembre 1663
* Marin Maugras, gendre de Louis Fremiot	25 Octobre 1663
Eloy Senecar, fils d'Eloy	1664
Guillaume Remy, gendre de Georges le Rond	21 Mai 1665
Jean Baillet, gendre de Thibault du Val	12 Novembre 1665
Nicolas Hude fils & Antoine Ferrault fils	3 Mai 1666

C'est donc au mois d'août 1686 que l'on peut faire remonter avec précision l'établissement de la première *Corporation des Relieurs*. Elle se composait de quarante-cinq membres, tous Libraires ([1]), qui abandonnèrent alors leur premier métier pour se consacrer complétement à l'art de la *Reliure*. Il en fut choisi quatre des plus importants comme premiers gardes de cette nouvelle Communauté; ce furent : Eloy le Vasseur, Guillaume Cavelier, Denis Nyon, et Marin Maugras. Dans la liste qui précède, leurs noms sont marqués d'une astérisque.

LIGATOR *ou* LIGUATOR. — Ligator est la dénomination latine qui désigne le mieux le rôle de l'artisan chargé aux xve et xvie siècles de rassembler les feuillets d'un ouvrage, de les lier ensemble, et d'en faire une Reliure; son nom français était *Lieur* ou *Liéeur*. En effet, ce mot de *Ligator* vient du verbe latin *ligare,* et par suite *Religator* (relieur) de *religare,* qui signifie : lier, assembler, relier.

On verra à l'article Claude de Picques une souscription latine où le mot *Liguator* se trouve employé.

La Corporation des Liéeurs ou Relieurs comptait en 1292 dix-sept membres ([2]); en 1368, elle n'en contenait plus que six ([3]). Le *Liéeur* de la Cour des Comptes, en 1491, était obligé de jurer qu'il ne savait ni lire ni écrire ([4]).

---

1. Avant cet Édit, il était indispensable d'être libraire pour faire de la reliure. Une sentence du Châtelet en date du 26 Mai 1673 mentionne la fermeture de la boutique d'un *relieur* qui n'était pas libraire.
2. Rapport des Ouvriers Relieurs à l'Exposition de Londres, 1862.
3. Consulter les Statuts des Enlumineurs, Parcheminiers et Relieurs de l'époque.
4. Voir aussi : *Compactor*.

LIVIN STUART. — D'après Fournier (1), LIVIN STUART était, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, « un Relieur distingué et expert. Son nom indique qu'il était d'Écosse où « l'on comptait alors d'excellents relieurs; il avait travaillé à la bibliothèque de Louis de Bruges « que Louis XII acheta et continua à faire relier par lui. »

LONGEPIERRE (BARON DE). — HIL.-BERN. DE REQUELEYNE, BARON DE LONGEPIERRE était un poète de médiocre valeur qui vivait à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. Il était né à Dijon en 1659, et devint précepteur du Duc de Chartres, qui depuis fut Régent. Entre autres œuvres, il fit plusieurs tragédies qui furent représentées, mais dont une seule, *Médée,* eut quelque succès. Il n'a laissé de souvenirs marquants que comme bibliophile. Je ne m'arrêterai pas à l'énumération des ouvrages qui composaient sa collection, mais je puis dire qu'il exigeait un soin minutieux dans la confection de ses reliures pour lesquelles il dépensait beaucoup d'argent. On dit qu'il faisait relier DU SEUIL (2); et que c'est en mémoire de sa pièce argonautique qu'il faisait décorer ses livres de la marque de la Toison d'or; cet ornement qui formait à lui seul toute la richesse de la décoration, était placé au milieu et aux coins de chaque plat, ainsi qu'au dos dans chaque entre-nerfs du volume. BOYET et PADELOUP (3) paraissent avoir aussi travaillé pour lui. Nous voyons, sous le n° 102 de la vente Didot, 1878, un ouvrage : *Bion et Moschus, Idylles. — Paris, 1686,* traduit du grec par notre poète amateur et relié en maroquin rouge doublé de maroquin vert par BOYET. Les reliures *doublées* (4) étaient en très petit nombre dans sa bibliothèque, et par cela même sont devenues très rares et très recherchées dans les ventes publiques.




Le n° 1 de la vente de M. le Baron Pichon nous montre un ouvrage en dix volumes : *Biblia Sacra, Vulgatæ editionis. — Parisiis, 1612,* très finement relié par PADELOUP, et qui atteignit aux enchères le prix élevé de 5,200 francs.

LOUVET (JEHAN). — Fournier (5) cite un sieur « JEHAN LOUVET qui, en 1557, demeurait « en l'Hôtel de Nesle et dorait les volumes que lui confiaient les relieurs; il était seulement « *Doreur sur cuir,* et non Relieur. »

---

1. *L'Art de la Reliure en France.*
2. Voir ce nom.
3. Voir ces noms.
4. Voir : Reliures doublées.
5. *L'Art de la Reliure en France.*



RELIURE EXÉCUTÉE POUR THO. MAÏOLI
1536



AÏOLI (Thomas). — Th. Maïoli est le nom d'un amateur Italien qui vivait au commencement du XVIe siècle. Brunet (1) dit qu'il existait encore en 1549; car une reliure avec son nom et sa devise porte cette date. Il composait, dit-on, lui-même ses dessins qu'il faisait exécuter par les meilleurs relieurs de l'Italie. Contemporain du célèbre Grolier, dont nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois, il en était aussi le digne émule; car la conception des dessins de ses reliures est grandiose et peut rivaliser parfois avec les magnifiques décorations de notre amateur français.

Il n'est pas possible de savoir lequel des deux a eu le premier l'idée d'apposer son nom sur les reliures qu'il faisait exécuter, mais tous les deux l'ont fait et ont adopté la même formule pour marquer les reliures qui composaient leurs bibliothèques.

Ainsi que Grolier, Thomas Maïoli faisait figurer dans l'ornementation de la dorure cette légende : TH. MAIOLI ET AMICORUM, et souvent sa devise : INGRATIS SERVIRE NEPHAS, ou encore : INIMICI MEI MEA MICHI NON ME MICHI.

Le spécimen que je donne ici, est la reproduction d'une des plus belles reliures qui aient été faites pour la bibliothèque de Th. Maïoli. Elle renferme un volume in-folio : *Hortus sanitatis, Strasbourg, 1536* (2), couvert en maroquin vert olive orné d'une composition de doubles filets formant compartiments avec petits fers; le milieu, les bords et les coins sont enrichis d'un fonds pointillé or. Au centre, un cartouche formé par les entrelacs de cette décoration reçoit au premier plat le titre de l'ouvrage, et au second, la marque de cet amateur : THO. MAIOLI ET AMICORUM.

MAITRISE. — On appelait Maîtrise le droit d'exercer la profession de *Relieur*, après avoir toutefois passé par les différentes phases du métier, telles que : l'*Apprentissage* et le *Compagnonnage* (3). Il fallait avoir entièrement satisfait aux Statuts et Réglements comme temps, capacités, etc. On était alors reconnu *Maître* par l'Université dont on dépendait; et plus tard, cette admission fut faite par le corps de la Communauté (4).

Il y avait deux sortes de Maîtrise : la Maîtrise par Apprentissage, et la Maîtrise de Fils ou Gendre de Maître :

---

1. *Manuel du Libraire.* Nouvelle édition, tome III, page 1323.
2. Bibliothèque Nationale. — Exposition de la salle Mazarine, n° 545.
3. Voir ces mots et aussi : Communauté.
4. Déclaration de Charles IX du mois de Mai 1571, art. 20. — Réglement de 1618. — Réglement de 1649. — Édit du Roy de 1686. — Statuts et Réglements de 1750.

1° MAÎTRISE PAR APPRENTISSAGE. — Pour être reçu *Maître,* il fallait : avoir fait un *Apprentissage* de cinq années ; avoir servi les *Maîtres* en qualité de *Compagnon* pendant trois ans ; avoir vingt ans accomplis et verser entre les mains des Gardes en charge de la Communauté la somme de six cents livres (art. XX).

Le candidat à la *Maîtrise* devait faire preuve de capacité par un *chef-d'œuvre* présenté lors de sa réception devant les quatre Gardes en charge et le Doyen (art. XXI).

Cette Maîtrise s'appelait *Maîtrise par Apprentissage.*

2° MAÎTRISES DE FILS OU GENDRES DE MAÎTRES. — Les *Fils* ou *Gendres de Maîtres* étaient privilégiés ; ils pouvaient être reçus *Maîtres* à première réquisition, moyennant deux cents livres seulement, plus les menus droits ordinaires, et après avoir fait preuve de capacité (art. XXII).

Les *Filles de Maîtres* jouissaient également des mêmes privilèges, c'est-à-dire que, se mariant avec des *Compagnons* ayant fait leurs cinq années d'apprentissage et leur compagnonnage, leurs maris, sur présentation de *chefs-d'œuvre,* pouvaient être reçus *Maîtres,* moyennant deux cents livres, plus les mêmes droits ordinaires (art. XXIII).

Lorsqu'un *Fils de Maître* épousait une *Fille de Maître,* le mari jouissait d'une plus grande faveur et était reçu à première réquisition, moyennant cent cinquante livres, mêmes frais et sur la présentation d'un *chef-d'œuvre* (art. XXIV).

MANSFELT (COMTE DE). — Voici encore un nom d'amateur distingué que je ne puis passer sous silence, car les reliures qui lui ont appartenu sont des plus intéressantes et très rares. Généralement elles sont riches, ornées de compartiments au filet, quelquefois même mosaïqués, avec armoiries et le chiffre double C entrelacé ; j'en ai vu parfois qui portaient sur le plat le nom entier de MANSFELT.

Le Comte CHARLES DE MANSFELT, mort en 1595, était le fils du célèbre général de Charles-Quint ; contemporain de GROLIER, MAÏOLI, MARC LAURIN, etc., il vécut au milieu de cette belle époque de la Renaissance qui a eu une influence si favorable sur la décoration des reliures. La deuxième vente Didot en 1879 mentionnait sous le n° 262 (1) un volume in-octavo : *Artemidorus, 1544,* relié en maroquin rouge avec une décoration à compartiments du genre de celles qu'on attribue généralement à NICOLAS ÈVE ; elle portait les armes et le chiffre de cet amateur. On peut en voir encore un très beau spécimen à la Bibliothèque Nationale, sur un volume in-folio remarquablement conservé : *Diodore de Sicile. — Bibliothecæ historicæ libri. — Bâle, 1548* (2),

---

1. Provenant de la bibliothèque Brunet.
2. N° 567 de l'Exposition de la salle Mazarine.



RELIURE EXÉCUTÉE POUR LE COMTE CH. DE MANSFELD
1548



RELIURE EXÉCUTÉE PAR NICOLAS MATHEI

couvert en maroquin La Vallière avec une décoration composée de quatre coins et d'un cartouche au milieu duquel se trouvent les armes, le tout perdu dans un semé de chiffres C, alternés avec deux ΔΔ (δέλτα) enlacés. — Cette reliure, d'une grande fraîcheur, est un des plus beaux types que j'aie rencontrés aux armes de MANSFELT.



MARBRURE. — L'invention de la *Marbrure,* autrefois dite *Marbrement,* est due à MACÉ RUETTE, libraire et relieur du Roi Louis XIII : le premier, il trouva le moyen de décorer le papier, les tranches, et ensuite le maroquin, avec des couleurs en poudre, qui, jetées pêle-mêle et surnageant au-dessus d'une surface de gomme, se communiquent aux objets avec lesquels on les met en contact. M. Jaugeon, dans son manuscrit : *L'Art de relier les livres,* nous dit qu'il fut fait, à l'époque, une description de ce procédé.

MARCHANDS HANSÉS DE PARIS. — A part l'Orfévrerie, qui fut déjà un métier en règle sous nos premiers rois, tous les autres corps d'état, jusqu'au XIIe siècle, composaient ce qu'on appelait la *Compagnie des Marchands hansés de Paris* ([1]). Par conséquent, les Relieurs, dont le métier était inséparable de celui des Libraires, faisaient partie de cette même Compagnie.

MATHEI (NICOLAS). — Cette reliure, conservée au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, recouvre un Livre d'Heures manuscrit ([2]) de la fin du XVe siècle, en veau brun estampé à froid. Elle est décorée d'une miniature représentant Saint Nicolas entouré d'une bordure de chimères, de raisins, de glands et de feuillages gothiques. Ce sujet de Saint Nicolas était très fréquemment employé au Moyen-âge dans l'ornementation des plaques à froid; on le retrouve constamment, avec quelques légères modifications de dessin. Ici, il est représenté sous une petite architecture, comme on le voit le plus communément, en costume d'évêque, tenant la crosse et de la main droite bénissant trois petits enfants nus dans un cuveau ([3]). La bordure est interrompue dans le bas pour laisser voir le nom du Relieur NICOLAS MATHEI. — Malgré la consonnance de ce nom qui a tout l'air d'être d'origine Italienne, je crois cette reliure Française, car la composition des ornements en général est celle de notre belle époque gothique; je n'oserais pourtant l'affirmer; car on a vu précédemment, et on verra par la suite les mêmes motifs décorant diverses reliures exécutées, à quelques années d'intervalle, dans des pays différents ([4]).

1. Tiré du *Guide des Corps de Marchands et des Communautés des Arts et Métiers.* — 1766.
2. Fond latin, nº 17998.
3. Voir : Jehan Haann.
4. Voir : Hans van Colen et Jehan Norins.

MAUGRAS (Marin). — Marin Maugras fut, avec Éloy Le Vasseur, Guillaume Cavelier et Denis Nyon, un des quatre premiers Gardes élus *d'office* pour inaugurer le Réglement du 7 Septembre 1686, qui en séparant les Libraires des Relieurs, donna des Statuts spéciaux à ces derniers et les érigea en Communauté particulière.

MICHON (Pierre). — Pierre Michon, nommé Libraire le 18 Décembre 1664 ([1]), fut élu Garde de la Communauté des Relieurs et Doreurs le 12 Novembre 1716, en compagnie de Sébastien Rancher.

Cité dans les *Lettres de l'Abbé de Montreuil* et dans les *Mélanges de Michault,* ce relieur travailla pour le R. P. Le Roy, amateur distingué qui vivait au xviie siècle et dont les reliures sont maintenant très recherchées. La plus grande partie de celles qui ont été faites pour lui, bien qu'elles ne soient pas très finement traitées, visaient à une certaine richesse, et étaient doublées de maroquin. A l'intérieur, sur cette garde en maroquin, Pierre Michon avait intercalé dans la bordure du haut le nom de ce bibliophile : et aux quatre angles on voyait son chiffre ALR enlacé, surmonté d'une couronne de Marquis ([2]).

MODIFICATION des Statuts en 1750. — Vers le milieu du siècle dernier, les Maîtres Relieurs, par suite des abus qui se produisaient, reconnurent le besoin d'améliorer le Réglement de la Communauté.

A cet effet, les Gardes en charge s'assemblèrent pour modifier leurs Statuts qui furent enregistrés en 1750 ([3]). Ils se composaient de 51 articles; les Gardes de la Communauté furent au nombre de quatre; la demeure des Relieurs-Doreurs était fixée dans le quartier de l'Université; le Brevet coutait 30 livres; la Maîtrise 600 livres.

MOUILLIÉ. — Mouillié exerçait à la fin du xviiie siècle, et demeurait, comme on le verra par l'étiquette ci-jointe, rue Saint-Jacques, hôtel de la Couture, n° 69. Je le retrouve dans l'*Almanach du Commerce* pour 1798-99, indiqué à la liste des Relieurs : mouillié, rue Jacques. Ses reliures sont un peu lourdes et se ressentent de l'agitation de cette époque révolutionnaire qui a été si peu favorable aux arts. Pourtant, elles sont bien traitées et dénotent chez l'artiste du savoir et du soin. C'est un des rares relieurs de ce temps qui aient conservé, au milieu des troubles qu'ils traversaient, le souci de leur réputation.

Relié par MOUILLIE, *Rue S. Jacques, Hôtel de la Couture*. N° 69.

---

1. Voir : Lottin. — *Catalogue chronologique des Libraires.*
2. Catalogue Brunet. — Première Partie, n°s 18 et 184.
3. Recueil des Statuts et Réglements pour la Communauté des Maistres Relieurs et Doreurs de Livres de la Ville et Université de Paris. 1750 (in-12).



RELIURE EXÉCUTEE PAR JEHAN NORINS
(1529)



ORINS (Jehan). — Jehan Norins exerçait à Paris en 1529, ainsi qu'on le verra par le spécimen que je donne : *C. Plinii secundi novocomensis, epistolarum libri* x. — *Parisiis ex officina Rob. Stephani,* MDXXIX (1), un volume in-octavo, recouvert en veau brun, décoré d'un motif d'ornement estampé à froid au centre de chaque plat. La bordure de cette plaque est composée de chimères, de glands, de chardons et de feuillages. Sur les deux côtés de la largeur se trouvent de petits arceaux terminés par un gland, s'enchevêtrant les uns dans les autres, et au bas de ce milieu on lit: JEHAN NORINS. Cette décoration, sans être de celles qu'on peut qualifier de remarquables, est d'une jolie composition; elle a de plus une particularité qui la rend intéressante : c'est qu'elle fut employée tour à tour, à des époques différentes, par divers relieurs, en France, en Italie et en Allemagne. Jehan Norins a bien signé cette plaque qui est ici en *fac-simile;* cependant mes recherches m'autorisent à croire qu'il n'en est pas l'auteur. Avant d'aller plus loin, je tiens à établir que tout dans la composition indique une origine française, mais elle a dû être très en faveur dans la première moitié du xvie siècle, puisque antérieurement et postérieurement au Maître qui nous occupe, je la trouve reproduite :

1° Sur un volume in-4° relié en veau brun : *M. Annei Lucani civilis belli libri* x. — *Parisiis apud Simonem Colinæum, 1528* (2), d'un dessin tout-à-fait semblable, mais sans aucun nom ni légende; la gravure est peut-être plus fine et l'ensemble légèrement réduit.

2° Sur un in-8° : *Iosepho della guerra iudaïca tradotto nella lingua Toscana et nuovamente con diligentia stampato.* — *In Vinegia per Vettor. q. Piero Ravano,* MDXXXI, veau brun, plaque identiquement semblable comme dimensions et comme dessin, mais avec cette différence que le nom de Jehan Norins est remplacé dans le bas par une bande chargée de cinq quatre-feuilles. En outre, l'estampage révèle une gravure fatiguée.

3° Sur un in-8° : *Quintiliani opera.* — *Coloniæ, J. Gymnicus excudit, 1541* (3), veau brun, plaque décorative tout-à-fait pareille à celle de Jehan Norins, avec cette différence que le nom de ce dernier a été remplacé par celui-ci : Hans van Collen (4).

Voilà donc une même plaque estampée qui, pour des motifs inconnus, a été employée en 1528, 1529, 1531, et en 1541, par quatre Maîtres différents. J'en conclus qu'il fallait que cette décoration fût très en faveur, pour qu'elle eût rencontré autant d'ouvriers empressés à la reproduire.

---

1. Collection Gruel & Engelmann.
2. Collection particulière.
3. Tiré du *Bilder-Hefte* de M. Lempertz. — Cologne, 1853-65.
4. Voir ce nom.

NYON (Denis). — D'après l'Édit du Roi en date du 7 Septembre 1686, qui sépare les Libraires-Imprimeurs des Relieurs-Doreurs de livres et qui donne à ces derniers un Réglement spécial en les érigeant en Communauté particulière, furent nommés *d'office* quatre Gardes chargés de veiller à l'exécution des Statuts. Denis Nyon fut élu avec Éloy Le Vasseur, Guillaume Cavelier et Marin Maugras. — Denis Nyon et Éloy Le Vasseur, nous dit le *Livre commode des Adresses de Paris pour 1692, par Abraham du Pradel,* étaient employés à la bibliothèque du Roi et demeuraient près Saint-Hilaire.



O



OGIER (Guillaume). — Guillaume Ogier, ou Oger, vivait sous le règne de Charles VIII, « il fut admis, le lundy 30 juillet 1492, comme Relieur des « comptes, livres, registres de la Chambre de céans. »

D'après un passage extrait des *Recherches* de Pasquier, la Chambre des Comptes avait un Relieur attitré qui, avant d'entrer en fonctions, était obligé de jurer qu'il ne savait pas lire, dans la crainte qu'il ne pénétrât les secrets de la Compagnie.

Voici, pour corroborer ce fait, un passage extrait du Registre de la Chambre des Comptes, année 1492, cité par L. Lalanne dans ses *Curiosités bibliographiques. — Paris, 1857.*

« *Du Lundi 30 Juillet 1492, après ce que* Guillaume Ogier *a requis à Messieurs (de la Chambre* « *des Comptes) estre receu* Relieur *des comptes, livres et registres de la Chambre de céans au lieu de feu* « Eustace d'Angonville, *naguères décédé, et qu'il a dit et affirmé par serment qu'il ne scet* lire ne « escrire, *ce que le Relieur de ladite Chambre ne doit sçavoir, il y a este receu par mesdits Sieurs, et en* « *a fait le serment accoustumé, à la charge toutes voyes, que s'il est trouvé cy après scavoir lire ou escrire,* « *il en sera osté, et mis un autre en son lieu.* »

OUDAN. — Le célèbre avocat Patru, membre de l'Académie Française, parle à la fin d'un article daté du 4 Avril 1677 d'un certain Oudan qui reliait pour lui : « Oudan, dit-il, est un « des meilleurs Relieurs de tout Paris [1]. » J'ai trouvé le nom de ce Maître dans le *Catalogue chronologique des Libraires* de Lottin, où il est mentionné comme Libraire en 1679 et 1680.

---

1. *L'Art de la Reliure en France.*



ADELOUP (Les) et PADELOUP le Jeune. — La famille des Padeloup fut aux xviie et xviiie siècles une de celles qui ont eu le plus d'importance comme Libraires, et surtout comme *Relieurs*. J'emprunte au *Catalogue chronologique des Libraires* par Lottin ([1]) les noms suivants :

Antoine Padeloup fut libraire de 1633 à 1679.

Nicolas Padeloup, fils du précédent, exerçait également de 1666 à 1694.

Michel et Philippe Padeloup sont cités comme libraires de 1691 à 1694.

Les Statuts et Réglements de la Communauté des Relieurs de 1750 mentionnent deux Maîtres du nom de Padeloup.

L'un, Philippe Padeloup, fut élu Garde, en compagnie de Pierre Dubuisson, le 12 Mars 1726, et l'autre, son frère cadet, Antoine-Michel, le 23 Juin 1735, avec Pierre-Cyr Léger. Ce dernier Padeloup, qui se faisait appeler *le Jeune,* fut le grand promoteur de ces magnifiques reliures à dentelles, qui ont si bien caractérisé le xviiie siècle; nous y reviendrons tout-à-l'heure.

J'ai trouvé, en outre, sur la Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, pour l'année 1770 ([2]) :

Un Padeloup, reçu Maître en 1733, dont la veuve demeurait à cette époque rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Jean Padeloup, reçu Maître le 10 Septembre 1737.

Un Padeloup, reçu Maître en 1744, dont la veuve, en 1770, demeurait rue Chartière.

François Padeloup, reçu Maître le 31 Octobre 1769.

Antoine-Michel Padeloup avait le titre de *Relieur du Roy*. Les reliures qu'il signait portaient à l'intérieur une petite étiquette, collée tantôt en haut du verso de la garde, et plus souvent encore au bas du titre de l'ouvrage. Il se faisait appeler Padeloup *le jeune,* sans doute pour qu'on ne le confondît pas avec Philippe son frère aîné. Les reliures sorties de ses mains étaient généralement bien faites; les décorations à petits fers qui ornaient ses travaux les plus importants étaient gracieuses et savamment combinées; et les plaques d'une composition si large, qu'il osa le premier inaugurer pour les grands ouvrages de l'État, revèlent un esprit hardi et une main habile. Padeloup est pour moi le premier de ces Maîtres qui ont su à cette époque doter leur métier d'un vrai et beau style; il travailla pour le Comte d'Hoym,

Relié par Padeloup Relieur du Roy, place Sorbonne a Paris.

1. Paris, 1789.
2. Présentée par Pierre-Alexis-Michel Bradel, Clerc de la Communauté, au bureau, rue des Sept-Voyes.

la Marquise de Pompadour, Bonnier de la Mosson, et en général pour les plus célèbres amateurs de son temps.

Voici le *fac-simile* d'une reliure enrichie d'une de ces immenses plaques, qui revêt un très grand in-folio (0,64×0,48) : *Les Fêtes données au Roy à Strasbourg en 1744* (1). Ce volume est couvert en maroquin rouge orné d'une très riche dentelle dorée *à la presse,* avec diverses parties séparées. Les coins forment cartouche et reçoivent les armes de Le Voyer-d'Argenson accolées à celles de Larcher; au centre de chaque plat sont placées les armes de France. La dentelle



intérieure qui est d'un goût exquis et d'une extrême finesse, pourrait être à elle seule considérée comme une sorte de signature; car je ne sache pas qu'elle ait été jamais employée par d'autres que par lui. Ses contemporains, et même Louis Douceur (2), qui eut après lui la qualité de *Relieur ordinaire du Roy,* n'ont pu atteindre à la perfection de son travail; leurs reliures ont toujours été s'alourdissant; et ses jolies combinaisons de dentelles ont été complétement dénaturées. Je dois cependant reconnaître que Derome (3) a su maintenir dans une perfection relative ce genre de dorures que le grand Maître avait porté si haut.

Padeloup appliqua aussi à la décoration de ses reliures des motifs d'ornementation semblables à ceux qu'employaient les architectes dans leurs jolies compositions de panneaux en bois sculpté, et il les traitait souvent en mosaïque de couleur. Ce n'est pas dans ce travail que je l'admirerais, car il n'y excellait pas comme dans ses dorures genre dentelles: le maître en cette spécialité était Lemonnier (4), relieur du Duc d'Orléans.

J'ai trouvé à l'intérieur du cartonnage d'un volume grand in-folio (oblong): *Carte générale de la Monarchie françoise, contenant l'Histoire militaire depuis Clovis jusqu'à la quinzième année accomplie du règne de Louis XV. — Présentée au Roy le XVII Février MDCCXXX par le sieur Lemau de la Jaisse. Mise au jour par l'auteur, en 1733* (5), la curieuse étiquette reproduite en tête de la page suivante, datée de 1733, et dans laquelle on remarquera que Padeloup prend le titre de *Relieur ordinaire du Roy de Portugal;* titre qu'il avait avant la qualité de *Relieur ordinaire du Roy* (de France), dont le Brevet en date de Versailles, 23 Août de cette même année se trouve relaté dans le *« Registre*

1. Collection particulière.
2. Voir ce nom, ainsi que l'article : Pompadour.
3. Voir ce nom.
4. Voir ce nom.
5. Collection particulière.



Heliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR PADELOUP.
(1744.)

AVIS pour les differentes Reliûres du present Livre de vingt Feuilles.

Le ſieur Paſdeloup le jeune, Relieur ordinaire du Roy de Portugal; Place de Sorbonne à Paris, pour les Eſtampes, & autres Ouvrages, tant en grand qu'en petit; a l'honneur d'informer Meſſieurs les Officiers des Troupes du Roy, & autres perſonnes, qu'il relie cette Carte Generale de la Monarchie, & du Militaire de France ancien & moderne; en maroquin de toutes couleurs, d'oré, & garni de ſoye; en veau; & en brochure des plus propres, & en telle forme & grandeur qu'il plaira, pour la commodité du tranſport dans les Provinces, ou pour l'uſage aiſé dans les Biblioteques & Cabinets.

Le tout à juſte prix, en, 1733.

« du Secretairiat d'Estat de la Maison du Roy », conservé aux Archives Nationales ([1]). Ce Brevet porte qu'il fut expédié en faveur du sieur PADELOUP à cause du décès de LUC-ANTOINE BOYET ([2]).

Pour terminer, je donne la reproduction de l'étiquette de la Veuve PADELOUP, qui continua, pendant quelque temps, la maison de son mari. Cette étiquette, qui est peu commune à rencontrer, signe la reliure d'un ouvrage in-4°, sans date : *La Science du Gouvernement, par M. de Réal,* couvert en maroquin bleu foncé, aux armes du Duc d'Orléans (3).

Relié Chez la Veuve Padeloup : Relieur ordinaire du Roi. Place de Sorbonne
A Paris

PAPETERIE. — Par Arrêt du Conseil d'État, du 28 Février 1723, et par celui du 10 Décembre 1725, il est permis aux Femmes et Veuves de Relieurs, ou à celles des Compagnons-Imprimeurs, Libraires et Relieurs, d'acheter et revendre les papiers à la rame, et vieux parchemins à l'usage desdits Imprimeurs, Libraires et Relieurs, après en avoir obtenu la permission par écrit des Syndics et Adjoints, dont mention doit être faite sur le registre, ainsi que des noms et demeures desdites femmes (4).

On voit, d'après cet Arrêté, que les Femmes et Veuves de Relieurs ou de Compagnons Relieurs pouvaient, avec permission, tenir un petit commerce de PAPETERIE.

PAPYRUS. — Pour l'explication du mot PAPYRUS, je renverrai le lecteur à la première partie de cet ouvrage : ÉTUDE SUR L'ORIGINE DU FORMAT DES LIVRES.

---

1. Archives Nationales. — Vol. O¹ n° 77.
2. Voir ce nom.
3. Collection de M. le baron J. Pichon.
4. Extrait du *Guide des Corps des Marchands et des Communautés des Arts et Métiers.* - Paris, 1766.

P

PAYNE (Robert). — J'ai trouvé ce nom dans un opuscule de Raymond Bordeaux [1]; il y est dit que Robert Payne était d'origine anglaise et qu' « il commença à travailler vers 1766; « il appelait maroquin *à la Vénitienne* certain maroquin de couleur olivâtre et restaurait admira- « blement les livres gothiques. »

PERARD (G.). — Ce nom figure au bas de la composition d'une reliure Moyen-âge, dont je donne ici le spécimen. Elle renferme un in-4° (goth.) : *Fasciculus temporum omnes antiquorum cronicas succinte complectens. — Parisius - Jehan Petit, 1512* [2]. Recouverte en veau brun, elle est estampée à froid, d'une plaque dont le sujet central est différent sur chaque plat. Au premier côté, il représente le Christ en croix, accompagné de la Vierge, de saint Jean et de Marie, femme de Cléophas, ainsi que cette scène se trouve le plus souvent représentée. Le second côté, ou verso, nous montre saint Michel terrassant le Dragon. Le motif qui encadre ces deux miniatures est le même sur les deux faces; il se compose de fleurs et d'animaux fantastiques. La bande du bas porte sur un ruban le nom du Relieur G. Perard; sur le second côté, ce nom est remplacé par les armes de France.

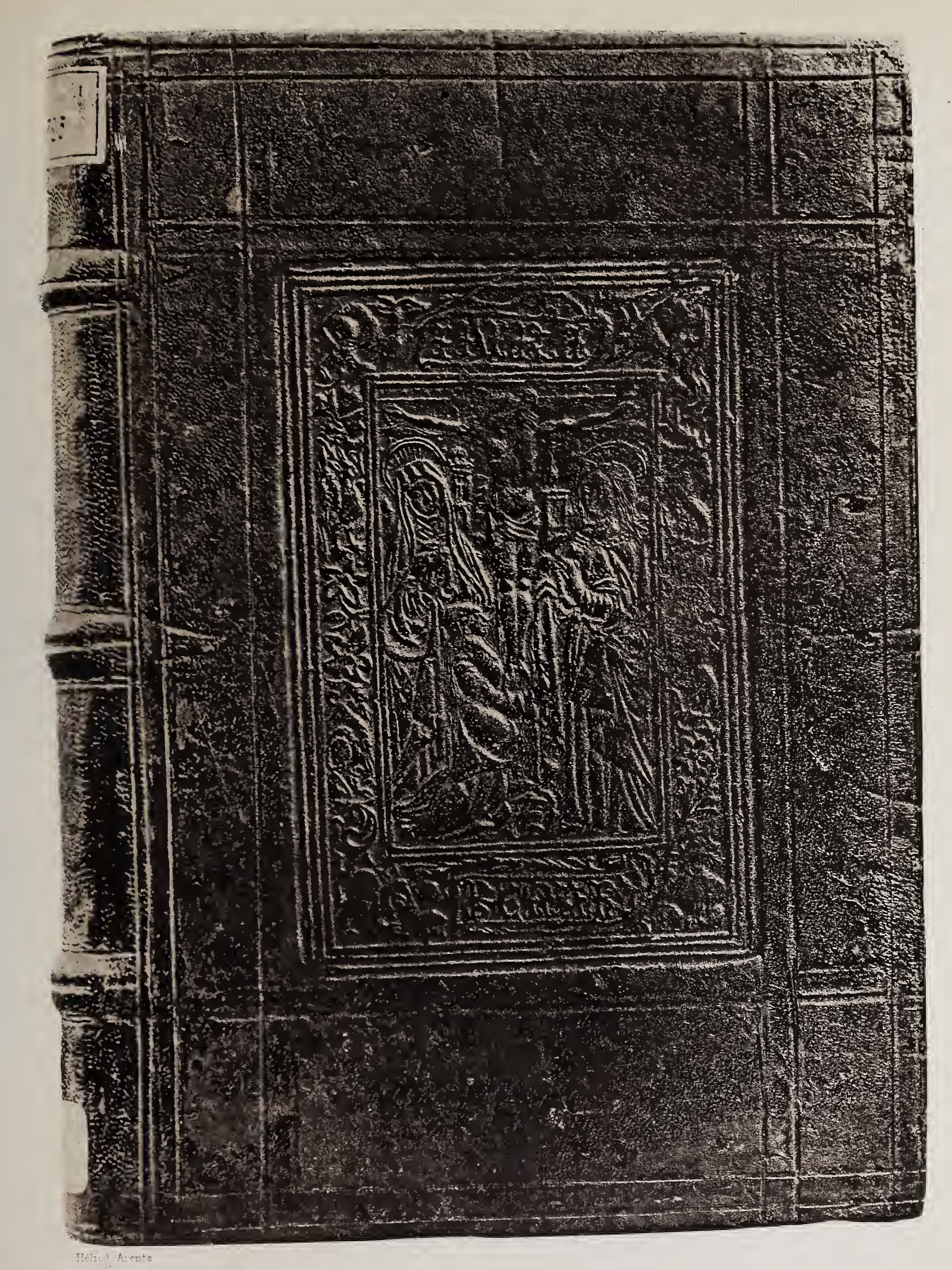
PIGOREAU (Savignan). — Pigoreau, qui passait pour le plus habile *Doreur* de son temps, était Libraire au XVIIe siècle (1606-1635) [3]. Avec le sieur Balagny, également *Doreur,* qui s'était joint à lui et dont nous avons déjà parlé précédemment, Pigoreau eut maille à partir avec la Corporation des Relieurs qui prétendait les empêcher d'être Libraires.

Voici à ce sujet l'Arrêt de la Cour du Parlement en date du 20 Mars 1621, qui, après deux ans de débat les reçoit Libraires en dépit des réclamations de cette Corporation : *« Savignan « Pigoreau, soydisant Marchand Libraire, Relieur de ladite ville* (Paris), *et Michel Balagny, « soydisant Marchand Libraire, Doreur de Livres,...... La Cour, par son jugement et arrest, faisant « droit sur l'appel des Syndics, Gardes et Adjoints des Libraires...... etc., etc., ordonne que lesdits « Pigoreau et Balagny demeureront Maistres Libraires Doreurs de cette ville et jouiront des pri- « vilèges accordés aux Libraires »* [4].

Ce succès de Pigoreau, dit Fournier [5], fut un grand pas fait par la Corporation des Doreurs pour entrer dans celle des Relieurs et par là se joindre au Corps de l'Imprimerie et tenir à l'Uni-

---

1. *Quelques mots sur l'Histoire de la Reliure des Livres.* — Paris, 1858.
2. Bibliothèque Nationale. — Réserve G n° 2795.
3. Voir : Lottin, et Lacaille.
4. Voir le *Livre du Relieur* à la Bibliothèque Nationale.
5. *L'Art de la Reliure en France.*



Hélio. Arents

RELIURE EXECUTÉE PAR G. PERARD

Imp Arents



Lith. & Imp E Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR ROBERT PLOURINS.

(XVe SIÈCLE)

versité. — Ses nouveaux confrères furent fort irrités de l'avoir malgré eux en leur compagnie, mais PIGOREAU ne se tint pas encore pour satisfait, il voulut une vengeance plus manifeste :

« En haine des Syndics, lisons-nous dans un document de l'époque [1], il prit pour enseigne : « AU DOREUR. C'estoit un homme qui *poussoit* une dentelle sur un livre, et au bas il y avait : « EN DÉPIT DES ENVIEUX, JE POUSSE MA FORTUNE. »

PIGOREAU s'était établi dans le quartier du Mont-Saint-Hilaire, près la rue d'Écosse.

PICQUES (CLAUDE DE). — CLAUDE DE PICQUES était *Relieur du Roy,* sous les règnes de François II et de Charles IX. C'est ce que prouve la reproduction du titre ci-contre : *Psalterium Dauidicum, cum aliquot Canticis ecclesiasticis, etc.,* et au bas : *Parisiis, apud CLAUDIUM DE PICQUES, LIGUATOREM REG. in vico S. Iacobi, sub signo D. Trinitatis. — 1559* [2]. Il figure dans Lottin comme Libraire, en 1557, sous la dénomination de CLAUDE PICQUET ; et il y a quelques années, M. Lortic a le premier découvert son nom dans un livre de Médecine : *Traité de la Peste, par Ambroise Paré. — Paris, 1568,* où il est encore écrit d'une manière différente. Ambroise Paré, chirurgien de Charles IX, y constate un cas singulier de petite vérole chez « une petite enfant aagée « de quatre à cinq ans, fille de CLAUDE PIQUÉ, Relieur des livres du Roy « demeurant rue Saint-Jacques, à Paris. »

PSALTE
rium Dauidicum:
cum aliquot
canticis
eccle=
siasticis.
✲
Omnia diligenter reposita.
PARISIIS,
Apud Claudium de Pic-
ques ligatorem Reg.
in vico S. Iacobi,
sub signo D. Tri-
nitatis.
1559

Bien que le nom de ce Relieur soit orthographié de trois façons différentes, il est évident que CLAUDE PICQUET ou CLAUDE PIQUÉ sont la même personne que CLAUDE DE PICQUES, et si je m'arrête à cette dernière forme, c'est que seule, elle est donnée par le relieur lui-même ; les autres ne sont que de simples citations, où il peut s'être glissé quelque erreur.

PLOURINS (ROBIERS). — ROBIERS *(Robert)* PLOURINS vivait probablement vers 1530. De même que ses contemporains ANDRÉ BOULE, JEHAN NORINS, HEMON LE FEVRE [3], etc., etc., il mêlait son nom à la décoration de ses reliures estampées à froid.

Celle que je donne ici, d'une composition des plus intéressantes, recouvre un manuscrit flamand du commencement du XVIe siècle. Entre deux bandes de rinceaux, formant médaillons

---

1. Publié dans les *Annales du Bibliophile.* 1862.
2. Un volume in-32, de la Collection de M. le baron J. Pichon.
3. Voir ces noms.

remplis par des animaux de diverses espèces, on lit en caractères gothiques fleuronnés : Robiers Plourins. Le tout est encadré par un dessin courant, composé de feuillages gothiques dans des compartiments de filets se reliant aux angles par une fleur de lys. Cette ornementation, formée d'une plaque tirée à la presse, se trouve répétée deux fois sur chaque plat (1).

POMPADOUR (Marquise de) — Je ne puis passer complétement sous silence le nom de cette personne fameuse, qui occupa dans les arts aussi bien que dans la politique une place si considérable sous le règne de Louis XV. Elle eut, en effet, un goût très prononcé pour l'art de la Reliure et le protégea d'une manière toute spéciale.

Padeloup (2) passe pour avoir été le relieur attitré de la Marquise de Pompadour, ce qui s'explique par la situation qu'elle occupait à la Cour, et par le titre de *Relieur du Roy* dont s'honorait ce Maître. Mais elle possédait aussi des reliures d'une autre origine, soit qu'elle confiât elle-même des travaux à d'autres artistes, soit que ces reliures provinssent de cadeaux offerts par des solliciteurs ou par des amis.

Je donne ici la reproduction d'une magnifique reliure qui n'était autre que le buvard dont elle se servait; il est relié et doré par Louis Douceur (3), *Relieur du Roy* et contemporain de Padeloup. On voit sur le dos une élégante bordure également reproduite à l'intérieur; c'est la même que celle qui orne la reliure dont j'ai donné le spécimen à l'article de Louis Douceur; ce dernier l'employait constamment. Ce buvard (0,38×0,25), couvert en maroquin citron, est décoré d'une large dentelle composée à petits fers, de feuilles rehaussées de mosaïque bleue, rouge et verte. Au centre de chaque plat, se trouvent les grandes armes de la Marquise de Pompadour, également sur fond de mosaïque, avec manteau et supports; l'intérieur est doublé de tabis bleu ardoise (4).

Qui nous dira les secrets que ce buvard a contenus? les ordres importants qu'il a servi à formuler? Qu'on songe que celle pour qui il a été fait, demeura pendant près de vingt ans maîtresse incontestée des destinées de la France! Pourquoi les pièces de cette nature ne peuvent-elles parler et nous redire tout ce qu'elles ont vu?

En général, les livres qui composaient la bibliothèque de la Marquise de Pompadour, étaient bien reliés, et, soit par leur contenu, soit par la richesse de l'ornementation, comme le buvard dont je parle ici, ils constituent des objets de haute curiosité.

---

1. Collection Gruel & Engelmann.
2. Voir ce nom.
3. Voir ce nom.
4. Collection Gruel & Engelmann.



Héliog.ie & Imp E. Charreyre

BUVARD EXÉCUTÉ PAR LOUIS DOUCEUR
POUR MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR

PRÉROGATIVES et Immunités des Maîtres Relieurs. — Par les Statuts et Réglements de 1750 (1), les Maîtres Relieurs et Doreurs ont seuls le droit de relier, dorer et orner les livres, registres, portefeuilles, etc.; et défenses sont faites aux Imprimeurs, Libraires ou Papetiers, de relier eux-mêmes, dorer ou faire dorer aucun livre autrement que par les Maîtres Relieurs, sous peine d'amende et de confiscation. Etait seul permis le brochage pur et simple, consistant en batture, couture, brochure, rognure, couverture de papier et carton avec dorure des tranches.

R



EBORDS. — On appelle *Rebords* (2), dans une reliure, un surcroît de peau que, dans le travail de la couvrure, l'ouvrier laissait dépasser sur le devant du livre et qui était destiné à préserver du frottement le bord des feuilles. Ces *Rebords* étaient presque exclusivement employés pour des Reliures à cartons mous (3), dont la plus grande partie était faite en peau de vélin. Ils étaient usités surtout aux XVIe et XVIIe siècles.

RECOUVREMENT (Reliures a). — On appelle ainsi certaines reliures garanties, soit en totalité, soit partiellement, par un excédant de peau qui n'existe pas dans les reliures ordinaires. C'est ainsi que du temps des Romains, les registres officiels (4) ou ceux des Notaires étaient couverts d'une peau beaucoup plus grande que leur format réel, qui servait à les envelopper et à préserver les tranches sur toutes les faces. Aux XVIe et XVIIe siècles, les relieurs fabriquaient des reliures *molles* en maroquin et surtout en vélin, dans lesquelles ils laissaient dépasser sur la tranche de devant quelques millimètres de peau (5) destinée à garantir les premiers et les derniers feuillets du livre.

---

1. Titre I, article 2.
2. Voyez : Reliures à Recouvrement.
3. Voyez : Reliures molles.
4. Voyez : *Laterculum Maius.*
5. Voyez : Rebords.

Je donne ici un spécimen de ce genre de travail, mais plus complet. La reliure est à cartons *mous:* et les bords, sur les trois côtés, ont un surplus de peau qui vient s'abattre contre les marges. Ce volume : *Nouveau Testament* (en grec), *Bâle, 1524* (1), est couvert en maroquin du Levant brun, décoré de fers estampés à froid; il est surtout intéressant, parce que, contrairement à l'usage, la peau se trouve simplement posée et collée sur les plats et sur le dos, sans être *rempliée* en dedans. Cette combinaison est essentiellement pratique, mais ne se rencontre que rarement. La reliure qui nous occupe, est incontestablement de facture italienne.

La Bibliothèque Nationale possède un travail analogue (2); les cartons sont également *mous,* et la peau, simplement collée sans être *rempliée,* n'a pas de rebord. Seulement, le second plat présente, du côté de la gouttière, une grande quantité de peau qui, en la recouvrant, vient revêtir le premier côté aux deux tiers de sa largeur; il se termine par une légère pointe formant patte et finissant par un cordon qui, pour fermer, se trouve ajusté à une petite rondelle de cuir.

REDON. — Deux relieurs de ce nom ont exercé vers la fin du XVIIIe siècle. L'un, JEAN REDON, reçu Maître le 2 Avril 1766, demeurait rue des Carmes en 1770, ainsi que l'indique la Liste des Maîtres de cette année. Celles de 1775-76 nous le donnent comme habitant rue des Sept-Voies, et nous le voyons figurer au deuxième Tableau de l'*Annuaire Valade* (3) en 1789, installé rue du Mont-Saint-Hilaire.

L'autre, LOUIS REDON, reçu Maître le 5 Janvier 1770, demeurait rue Chartière, où il était encore en 1789 ainsi que le mentionne le deuxième Tableau de l'*Annuaire Valade* de cette même année. LOUIS REDON était relieur de la Comtesse du Barry; dans l'Avertissement qui précède le Catalogue des livres de cette royale courtisane (4), nous trouvons le passage suivant : *« Les fers « ou les armes de Madame la Comtesse, gravés en petit et en grand, sont entre les mains de REDON, « Maître-Relieur, rue Chartière* « Au Puits-Certain » : *il les remettra, sur la première demande; et si « on veut l'employer, il continuera à fournir les mêmes reliures au même prix que celles de ce Catalogue, « qui est d'un quart au moins au-dessous du prix ordinaire. »*

RÉGLEMENT DE 1618. — Par Réglement en date du 9 Juillet 1618 (5), article XVI, il est défendu « aux Syndic et Gardes de l'Université, de ne plus recevoir par chacun an qu'un

1. Collection particulière.
2. Réserve. — Inventaire C n° 3304.
3. Dressé en vertu de l'Édit de 1776.
4. Un volume in-18, publié en 1874 par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix).
5. Édit du Roi pour le Réglement des Imprimeurs et Libraires à Paris. — Denys Thierry, 1687.



Hélio. & Imp. E. Charreyre

RELIURE MOLLE À RECOUVREMENTS
(1524)

« Libraire, un Imprimeur et un *Relieur,* lesquels seront tenus eux présenter un an auparavant « leur réception, afin d'être immatriculés sur le Registre de la Communauté; et par ce moyen « d'obvier aux abus qui se commettent à cause du nombre effrené des Libraires, Imprimeurs et « *Relieurs,* jusqu'à ce qu'ils soient réduits à certain nombre, non compris les Fils de Maîtres. Et « seront reçus, se présentant selon l'ordre de leur apprentissage » ([1]).

A cette époque, la Corporation des Relieurs était confondue avec celle des Libraires et Imprimeurs, et relevait de l'Université de Paris.

RÉGLEMENT des Relieurs et Doreurs de Livres du 7 Sept. 1686. — Voir: *Communauté.*

RELIEUR (Bibliopagus). — On appelait ainsi chez les Romains, le Libraire qui se chargeait de rouler sur un cylindre le manuscrit que l'auteur lui confiait. Il y faisait mettre au dos le titre, et lorsque cet ouvrage était important et nécessitait plusieurs rouleaux, il les réunissait dans une boîte appelé *Scrinium* ([2]). Dans la suite, le nom de Relieur a été attribué spécialement à celui qui réunissait les feuilles et les cahiers d'un livre, pour en composer un tout devant être protégé, par des ais de bois d'abord, et plus tard de carton, recouverts de parchemin ou de peau de veau. Le Relieur s'est appelé successivement : *Ligator* (Liéeur), *Religator, Compactor,* des verbes latins : *ligare, religare* et *compingere* — lier, assembler.

RELIEURS du Roi privilégiés. — J'emprunte au Recueil de M. Anisson-Duperron ([3]) la note manuscrite suivante : *« Il y en avait deux qui étaient francs, quittes et exempts de tous points, « péages, passages, entrées, issues, gabelles, charges de ville, même charges de paroisses et autres devoirs « et impôts quelconques, suivant lettres patentes et édits sur ce faits par le Roy, de l'avis et délibération « de son Conseil. Celui qui troublait ou inquiétait dans son commerce un* Relieur privilégié, *était con- « damné à 500 livres d'amende et à toutes peines et dommages-intérets.*

« Le 20 Décembre 1743, le Roy accorde le titre de Relieur privilégié *à Pierre-Augustin « L'Esclapart, fils et successeur en cette qualité de son père, Antoine-Pierre L'Esclapart, dé- « missionnaire. »*

RELIEURS mis a mort en 1793. — La Convention n'a pas, dans ses rigueurs injustes, épargné la Corporation des Relieurs. En exceptant Paris, où, s'il y a eu des victimes de cette

1. Voir : Lacaille. — Jugement du 14 Octobre 1641.
2. Voir ce mot et au commencement de cet ouvrage : Étude sur l'Origine du Format des Livres.
3. Bibliothèque Nationale. — Manuscrit. FR. 22118, tome 58.

catégorie, les détails précis manquent, j'ai trouvé dans un volume intitulé : *Liste des Mis à mort à Commune-Affranchie,* les noms suivants : 1° MICHEL DUPONT, relieur, natif et demeurant à Lyon, rue Tupin, 22 ans ; 2° BERNARD FARGE, relieur, natif de Lyon, demeurant rue de la Grenette, 23 ans ; 3° HALMBUGÈRE, FRANÇOIS-ANTOINE, relieur, natif de Lyon, rue de l'Hôpital (officier municipal prov.) ; 4° CLAUDE MOURON, compagnon-relieur, natif de Lyon, demeurant rue des Fouettés, 22 ans.

Tous les quatre furent condamnés, par le Tribunal de Justice populaire, la Commission militaire et la Commission révolutionnaire, du 21 Vendémiaire au 17 Germinal, an II de la République, lors de la reprise de la ville de Lyon par l'armée de la Convention.

RELIURES A LA GRECQUE. — On appelle *Reliures à la Grecque* celles qui en réalité ne sont pas cousues sur de vrais nerfs apparents, tels que le commande la perfection d'un travail soigné. Cette façon de procéder est un acheminement vers la décadence qui se constate surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Reliures plus anciennes *cousues à la Grecque,* ne sont heureusement que de très rares exceptions motivées d'ailleurs par une manière de faire différente ; je veux parler des dos plats, *sans nervures,* destinés à recevoir dans toute leur longueur une ornementation souvent très riche du Doreur.

Ce genre de couture, plus rapide que la couture *à nerfs,* fut un moment d'un emploi si général, que la Corporation, soucieuse de maintenir l'art à son niveau, provoqua un Arrêt du Conseil privé, réglementant cette partie du travail. Cet Arrêt fut donné à Versailles, le 26 Juillet 1700, à la requête de 53 Maîtres-Relieurs. Il « permet aux Relieurs et Doreurs de continuer « à relier *à la Grecque* comme par le passé, tous les petits usages, livres classiques, et autres petits « livres, dont le prix n'est que de quinze sols et au-dessous. »

Les livres reliés *à la Grecque* sont généralement cousus à deux cahiers sur une ficelle. Celle-ci se trouve logée dans une encoche pratiquée sur le dos à l'aide d'une petite scie ; elle y est noyée dans le papier qui se trouve troué plus ou moins profondément, selon que la *Grecque* a été faite par une main plus ou moins soigneuse. Ce procédé est le pire de tous, car les dégats qu'il occasionne sont sans remède. Un livre, une première fois relié conformément aux règles du métier, peut impunément se relier à nouveau, car on le retrouve tout entier ; tandis qu'une reliure dont la couture aura été faite *à la Grecque,* ne pourra jamais dissimuler, sous un nouvel habit, si riche qu'il soit, les avaries causées par cette funeste opération.

RELIURES DOUBLÉES. — On appelle Reliures *doublées* celles dont les plats intérieurs, au lieu d'être garnis d'étoffe, de papier ou de parchemin, sont *doublés* de peau. Les premières Reliures



GARDE INTERIEURE D'UNE RELIURE DOUBLÉE

1550

doublées passent pour avoir pris naissance au commencement du siècle de Louis XIV. Cela paraît vraisemblable si on considère que ce genre de travail s'est pratiqué à cette époque, non pas couramment, car il était toujours réservé à des objets soignés, mais d'une manière assez fréquente. Tout ce qu'on peut retrouver antérieurement à la seconde moitié du XVII[e] siècle, ne constitue que de rares exceptions; et comme preuve je reproduis ici le plat intérieur d'une Reliure *doublée,* exécutée en Italie en 1550. C'est le plus ancien spécimen connu, et il peut être considéré comme un objet de haute curiosité.

Cette reliure en maroquin vert olive est aussi riche à l'extérieur qu'à l'intérieur et la composition de la dorure est formée de petits fers *aldins* juxtaposés et formant de gracieux compartiments. Elle recouvre un in-folio (0,33×0,22): *Epistole devotissime de Sancta Catharina de Siene. — Venise, 1550* (1).

Reliures Jansénistes. — On a donné la qualification de *Jansénistes* aux reliures qui sont privées de toute espèce d'ornementation extérieure, voir même de simples filets à froid. Cette dénomination a été choisie par allusion à l'austérité de la secte des Jansénistes qui s'était formée vers l'an 1640, et qui avait réglé sa conduite selon la doctrine de Jansénius, évêque d'Ypres. Ils s'interdisaient les moindres délicatesses et pratiquaient la simplicité la plus austère.

Les bibliophiles qui partageaient leurs principes, et qui avaient jusqu'alors fait décorer leurs reliures de riches compositions, ne purent sacrifier indéfiniment au Jansénisme leur passion favorite. Certains d'entre eux se risquèrent donc à placer intérieurement, sur une garde en peau (2), les fers qu'ils avaient l'habitude de mettre auparavant sur les plats extérieurs; de cette manière ils satisfaisaient leurs goûts, sans s'écarter des maximes qu'ils avaient embrassées. Les reliures ainsi traitées sont peu communes.

Reliures Molles. — La reliure *molle* est celle dont les plateaux, au lieu d'être de bois ou de carton, ne sont composés que d'une ou deux feuilles de papier, recouvertes de peau. L'usage n'en a jamais été aussi répandu que celui des reliures ordinaires. Pourtant nous en retrouvons encore de temps en temps qui datent des XVI[e] et XVII[e] siècles, faites surtout en parchemin et dont les plats sont singulièrement flexibles. Je croirais assez que cette manière de procéder n'était pas considérée comme une reliure véritable, et qu'elle devait tenir lieu de ce que de nos jours nous appelons *cartonnage.* Souvent, le relieur les complétait par des rebords, sorte de petits rabats qui venaient préserver les premiers et derniers feuillets sur le devant de la tranche (3).

---

1. Bibliothèque Nationale. N° 1639. Réserve. — Double de D 6094 et n° 603 de l'Exposition Mazarine.
2. Voir : Reliures doublées.
3. Voir : Recouvrement.

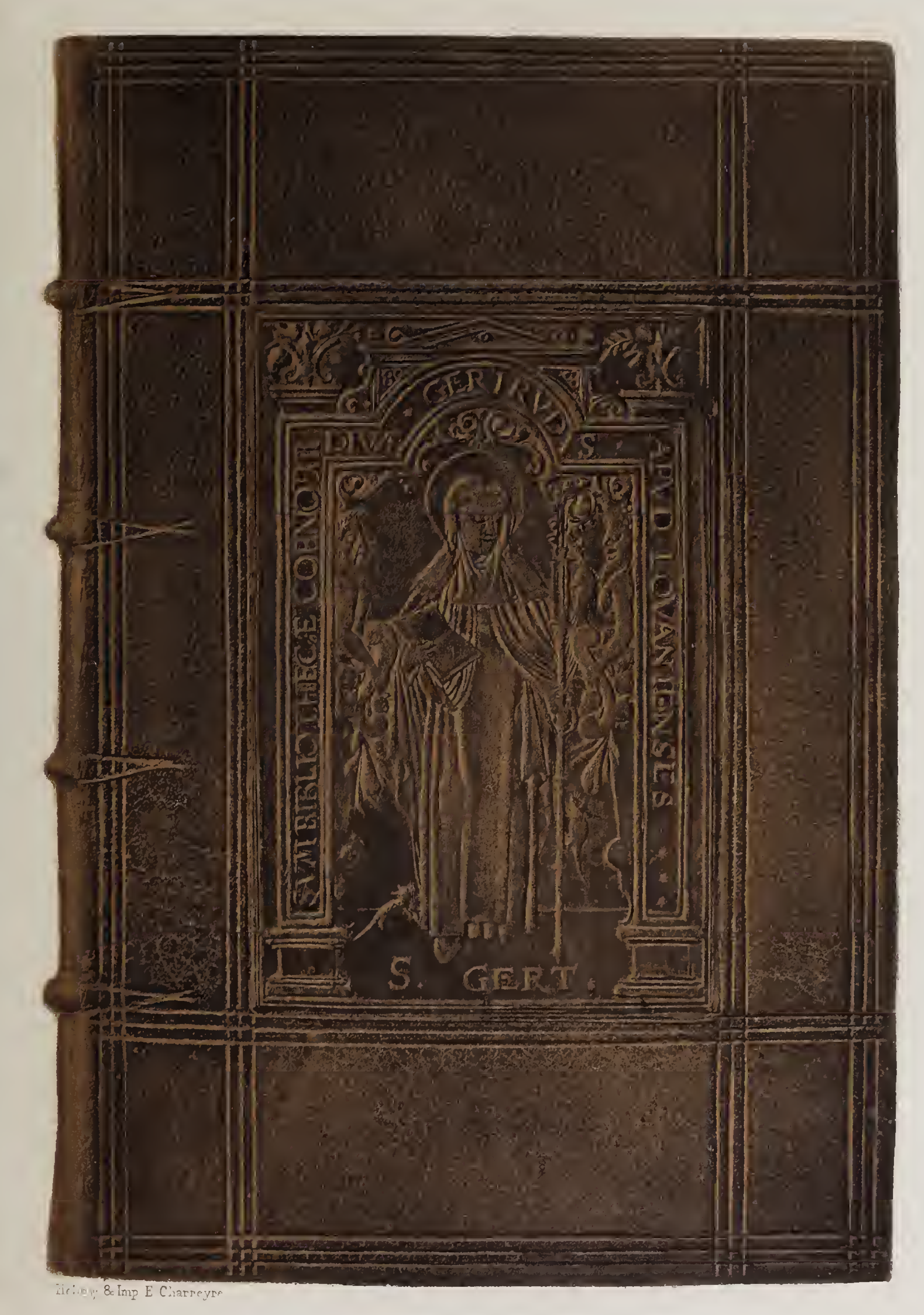
Reliures Monastiques. — La reliure que l'on est convenu d'appeler *Monastique,* est celle qui, aux xve et xvie siècles, était fabriquée par les moines dans les abbayes ou les couvents. Avant l'institution du Corps de la Librairie par Louis XII, « les reliures les plus complètes comme travail « proprement dit et comme décoration soit en métal d'or, d'argent, etc., étaient exécutées par des « moines qui, seuls, étaient exempts de toutes charges. Les relieurs ordinaires qui étaient natu- « rellement pauvres et privés de cette prérogative, et en plus dont le droit était si restreint, s'oc- « cupaient à marqueter ou estamper le cuir (1). » Malgré cette citation, il est certain que les moines eux-mêmes faisaient des *reliures estampées à froid.* Celles qui renfermaient des œuvres considérables, étaient couvertes entièrement en peau de veau, et plus généralement en peau de truie parcheminée. Celles qui habillaient des ouvrages plus courants, étaient alors traitées en *demi-reliures* (2), c'est-à-dire que le dos seul était en cuir; les ais en bois servant de cartons, restaient à découvert.

Je donne ici *(planche A)* comme spécimen de ce dernier genre de *Reliure Monastique,* la reproduction d'un petit in-quarto: *Hispanus Petrus. Copulata sex tractatuum* (3). Ce volume, renfermé entre deux gros ais de bois, est couvert, sur le dos, de veau brun, estampé de fers à froid; le reste des plats présente le bois au naturel. En outre, la reliure est complétée et ornée par deux fermoirs à lanière en cuivre ciselé. Comme il est vraisemblable que ce livre était destiné à être fréquemment consulté, le moine *Relieur* qui a fait le travail, a ajouté sur chaque plat cinq gros cabochons de cuivre à grand relief, ayant pour but de préserver de tout frottement. C'est grâce à cette armature imposante, que cette reliure a pu parvenir entièrement intacte jusqu'à nous.

On trouvera aussi *(planche B)* la reproduction d'une pleine reliure en veau, estampée à froid; le milieu représente, sous une architecture Renaissance, la figure en pied de Sainte Gertrude, nimbée et portant la crosse, signe distinctif des fondatrices d'abbayes. Sur les pilastres et le couronnement, on lit la légende suivante: SVM BIBLIOTHECÆ CŒNOBII DIVÆ GERTRVDIS APVD LOVANIENSES. Le second plat de cette reliure porte des armoiries, avec les initiales PH, accompagnées de cette devise: INTER SPINAS CALCEATVS et la date de 1557 (4). Comme on le voit, cette reliure toute *Monastique* a été faite pour et dans le monastère ou abbaye de Sainte Gertrude à Louvain, au milieu du xvie siècle. — Pour compléter cette courte étude, je renverrai le lecteur à diverses autres matières traitées dans le cours de cet ouvrage, tels que: du Style gothique, les Livres enchaînés, les Reliures du Moyen-âge estampées à froid et les Demi-reliures. Tous ces sujets rentrent dans la catégorie des reliures exécutées par les moines.

---

1. Fournier. — *L'Art de la Reliure en France.*
2. Voir cette dénomination.
3. Collection Émile Reiber.
4. Collection Gruel & Engelmann



Héliog. & Imp E Charreyre

RELIURE MONASTIQUE

(1557)



Lithog. & Imp E. Charreyre.

DEMI-RELIURE MONASTIQUE

(XVIE SIÈCLE)



A.– Reliure en Mosaïque peinte, exécutée pour Henri II

1552

Paris. — Imp. R. Engelmann.

Reliures Mosaïquées. — Cette manifestation de l'art qu'on appelle *Mosaïque* et qui, par le mélange des couleurs les plus diverses, constitue ce qu'il y a de plus riche en ornementation, tire son origine d'Italie.

Il n'est pas douteux que les ouvriers relieurs qui ont les premiers appliqué ce genre de travail, n'aient eu d'autre pensée que de retracer sur leurs œuvres les magnifiques entrelacs et compositions qui ont fait les splendeurs décoratives de l'ancienne Rome.

C'est encore sous les règnes de François Ier et de Henri II, si féconds pour tout ce qui se rapporte à notre métier, que l'on vit pour la première fois des reliures enrichies de *Mosaïques* de couleur : et Lyon paraît avoir été l'endroit où leur fabrication était la plus considérable.

Généralement, ces compositions multicolores étaient rendues par la *peinture rehaussée de filets d'or.* Quant à ce dernier détail, j'ai trouvé à la Bibliothèque Nationale une exception sur laquelle je dois attirer l'attention et qui est la seule que j'aie rencontrée jusqu'ici. La reproduction ci-contre *(planche A)* est celle d'une reliure exécutée pour Henri II. La combinaison des lignes et des entrelacs, savamment disposée, dénote le génie d'un des Maîtres de cette heureuse époque, et l'exécution de la *Mosaïque* est traitée, comme je viens de le dire, en *peinture,* mais entourée de filets *à froid* ou *noirs,* ces derniers à l'origine ayant peut-être été d'argent que le temps a ensuite complètement oxydé. Mais après un examen très scrupuleux, j'écarte cette dernière supposition, et je considère comme une rareté la manière dont la reliure en question est traitée. Elle est en veau blanc et recouvre un in-folio (0,35×0,22) : *Philonis Judæi in libros Mosis de mundi opificio historicos de legibus eiusdem libri singulares. — Ex bibliotheca regia, Parisiis, 1552* (1). L'ordonnancement des lignes et des ornements rouges, verts bleu et gris ardoise, qui y sont jetés à profusion, renferme les attributs favoris et toujours employés dans les reliures exécutées pour ce souverain, et qui sont : l'arc, le carquois avec ses flèches et le croissant. Au centre, dans un ovale réservé *ad hoc,* se voient les Armes de France. Cette reliure peut être considérée comme un des plus importants spécimens du style de l'époque.

On trouvera maintenant *(planche B)* la reproduction d'une reliure décorée de *Mosaïque* traitée d'une tout autre manière. Au lieu d'emprunter, comme la précédente, ses procédés à la *peinture,* la *Mosaïque* est obtenue par de la *peau* de couleur différente, amincie, découpée, collée sur le fond et dorée selon les contours du dessin. Ce volume, qui mesure 0,185×0,125, est couvert en maroquin brun et contient : *La Sainte Bible, en François. — Lyon, 1558* (2). Cette *Mosaïque* n'est que d'une seule couleur, rouge, pour toute la composition du dessin. L'agencement des

---

1. Bibliothèque Nationale. — N° C., Inventaire 2 (Réserve).
2. Bibliothèque Nationale. — N° 491 de l'Exposition Mazarine.

lignes, savamment entrelacées, forme un milieu qui ressemble assez aux décorations si intéressantes de Jean Cousin : l'idée générale en est ingénieuse et grandiose. Au centre, dans un ovale réservé, on voit les armes de Fumée, sans doute Nicolas Fumée, Seigneur de la Touche, Abbé de la Couture, qui fut plus tard Évêque de Beauvais. Ce genre de *Mosaïque* est beaucoup plus rare à rencontrer que la *Mosaïque* peinte; cela tient probablement à ce que l'exécution en était plus difficile et plus longue que l'autre.

Reliures Patriotiques et Révolutionnaires. — La Convention rendit en l'an II un Arrêté contenant, entre autres dispositions, les suivantes : *« Article vii : Les Fabricants de papiers ne « pourront se servir désormais de formes fleurdelysées ou armoriées; les Imprimeurs,* Relieurs, *Gra- « veurs, etc., ne pourront employer comme ornement « aucun de ces mêmes signes. »*

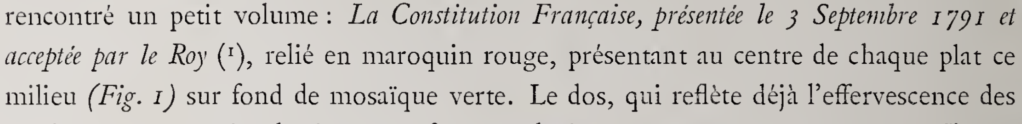
« Article viii : Dans les Bibliothèques Natio- « nales, les livres reliés porteront R.F., et les em- « blèmes de la Liberté et de l'Égalité. »

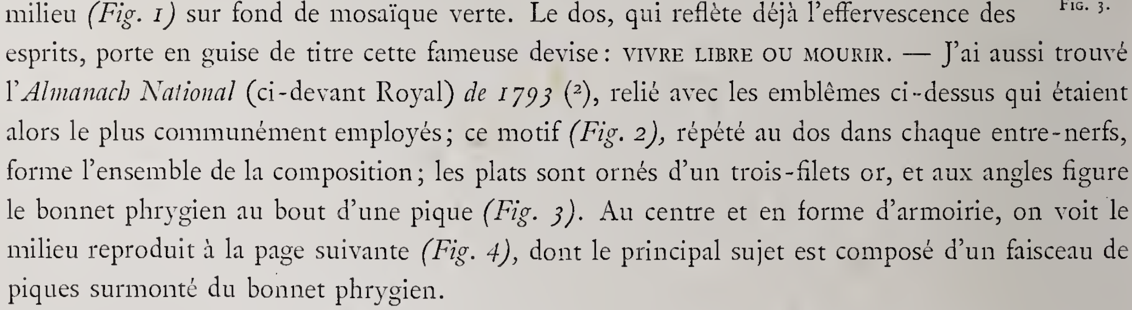


Fig. 1.

Fig. 2.

Je n'ai pas besoin de dire que cette terrible époque fut aussi mauvaise pour la Reliure que pour tout ce qui touchait à l'art; le métier est en pleine décadence, et dans la décoration on ne se sert plus guère que de quelques emblèmes *patriotiques* ou *révolutionnaires,* qui sont le plus souvent très mal dorés. Ainsi, j'ai rencontré un petit volume : *La Constitution Française, présentée le 3 Septembre 1791 et acceptée par le Roy* (1), relié en maroquin rouge, présentant au centre de chaque plat ce milieu *(Fig. 1)* sur fond de mosaïque verte. Le dos, qui reflète déjà l'effervescence des esprits, porte en guise de titre cette fameuse devise : vivre libre ou mourir. — J'ai aussi trouvé l'*Almanach National* (ci-devant Royal) *de 1793* (2), relié avec les emblèmes ci-dessus qui étaient alors le plus communément employés; ce motif *(Fig. 2),* répété au dos dans chaque entre-nerfs, forme l'ensemble de la composition; les plats sont ornés d'un trois-filets or, et aux angles figure le bonnet phrygien au bout d'une pique *(Fig. 3).* Au centre et en forme d'armoirie, on voit le milieu reproduit à la page suivante *(Fig. 4),* dont le principal sujet est composé d'un faisceau de piques surmonté du bonnet phrygien.


Fig. 3.



Cette reliure, qui était spéciale à ces Almanachs, est une des plus soignées de l'époque.

---

1. Collection particuliere.
2. Collection de M. le marquis de Bouillé.



Reliure en Mosaïque de peau découpée
Aux Armes de Nicolas Fumée, Abbé de la Couture.

1558

Paris. — Imp. R. Engelmann.

L'emblème de la Liberté était appliqué aux reliures, aussi bien qu'aux assignats et aux papiers administratifs. Dans le travail de fond, aucun soin n'était apporté; et l'on sent que le but unique était de répandre le plus possible ces images qui représentaient les idées du temps.



Fig. 4.

Ce fer *(Fig. 5)* orne les deux plats d'un petit in-12 : *Constitution de la République Française, précédée de la Déclaration des Droits de l'Homme,* relié en maroquin rouge (1). Le dessin de cette marque, attribué à Prudhon, est exactement le même que celui de la vignette qui se trouve au bas de l'Assignat Républicain de Cinquante Livres.



Fig. 5.

Le Musée Carnavalet possède une intéressante collection de reliures et de fers à dorer de l'époque révolutionnaire. Je reproduis ici quelques uns des motifs choisis parmi les plus curieux.



Fig. 6.

Le premier *(Fig. 6)* représente la Prise de la Bastille dans un médaillon rond orné de petits fers, couronné au sommet par un bonnet phrygien accompagné d'une crosse et d'une épée en sautoir; dans le bas du terrain, on remarque un petit canon braqué sur le monument principal. Ce motif orne la reliure d'un petit *Calendrier de la Cour pour 1791.*

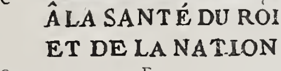


Fig. 7.

Le second *(Fig. 7)* nous donne une scène tirée d'un épisode révolutionnaire. Les 5 et 6 Octobre 1789, le peuple, dans les rangs duquel il y avait beaucoup de femmes, se rendit en masse à Versailles pour réclamer la rentrée du Roi à Paris; notre fer donne l'image d'un épisode joyeux de ces journées; on y voit des femmes en train de boire, ramenées de Versailles à Paris sur les canons de la Garde

---

1. Collection de M. Th. Coppeaux.

Nationale. Au-dessous de cette composition on lit : a la santé du roi et de la nation. Ce milieu décore la reliure d'un petit *Calendrier de la Cour pour 1792.*



Fig. 8.



Fig. 9.

Le troisième motif *(Fig. 8)* est poussé sur un vol. in-8° : *Recueil et Discours à la Jeunesse. — Paris, 1790.* Cette reliure en maroquin rouge est, ainsi que nous l'indique cette sorte d'armoirie, un exemplaire présenté à l'Assemblée Nationale. — La dernière reproduction *(Fig. 9)* est celle d'un fer à dorer ayant servi au Club de Moyaux, district de Lisieux. Sa composition est curieuse, car les principales devises de la Révolution s'y trouvent réunies, mêlées à des insignes de Franc-Maçonnerie et à des emblèmes révolutionnaires.

Reliures Vénitiennes. — Cette reliure *Vénitienne* est tellement remarquable au point de vue de la composition, que j'ai tenu à la donner ici ; elle recouvre un *Ducale* (0,29×0,20) : *Incipit Repertorium Commissionis Clarissimi Dñi Marci Antonii Grimani Procuratoris Sancti Marci super Commissariis de ultra Canale Constituti,* manuscrit sur vélin, très bien écrit en caractères cursifs, et orné d'une quantité de lettres peintes en couleur par un nommé Jean Vitalis de Brescia, en l'an 1565 ([1]). C'est un recueil contenant des lois et des ordonnances, qui a été remis par le Doge de Venise à Marc-Antoine Grimani, lors de son élection comme Procureur d'une province extérieure *(ultra Canale).*

Cette reliure est de tous points traitée dans le style et à la manière orientale ; la peau ne reçoit pas directement l'ornementation, mais elle est doublée d'une composition qui ressemble assez à une pâte de papier, sur laquelle on a fixé une espèce de laque brune décorée par d'élégants arabesques finement peints en or. — Ainsi que cela se pratiquait en Orient, le milieu et

---

1 Collection Gruel & Engelmann.



Heliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE VENITIENNE PEINTE

(1565)

les coins sont découpés en creux, fortement estampés, puis dorés et peints de diverses couleurs.

On fabriquait encore d'une manière courante, à cette époque, des reliures du même caractère que celle-ci ; car Venise subissait toujours l'influence des rapports qu'elle avait eus, à différentes époques, avec Constantinople ; mais la reliure dont je donne ici le spécimen peut être considérée, tant pour le contenu que pour la décoration, comme une œuvre exceptionnelle.

Reliures en Vernis sans odeur. — Vers la fin du XVIIIe siècle, il existait à Paris une fabrique de Reliures en *Vernis sans odeur,* autrement dit : *Vernis Martin,* qui s'était établie, ainsi que l'indique l'étiquette ci-contre : Quai de la Mégisserie, près du Grand Châtelet, démoli en 1802. Cette étiquette est collée à l'intérieur d'un volume in-8° : *Processional de l'Église de Sens, 1791* (1). — Si je n'ai pas reproduit cette reliure, c'est que le mauvais goût de son ornementation se ressent par trop de l'époque troublée de la Révolution, et que j'espérais toujours trouver un spécimen plus artistique. Malgré cela, elle est des plus intéressantes au point de vue technique. La peau qui doit être de veau, est fortement enduite d'une laque ou vernis épais rouge clair, avec ornements peints en or et en argent ; elle ne laisse apercevoir aucune trace de grain ; les plats, le dos, les bords, les bordures ne sont que *vernis* et ressemblent assez à des parties de meubles. Une remarque curieuse à faire, c'est que malgré ce *vernis* les mors qui en sont couverts fonctionnent aussi bien que s'ils n'en avaient pas.

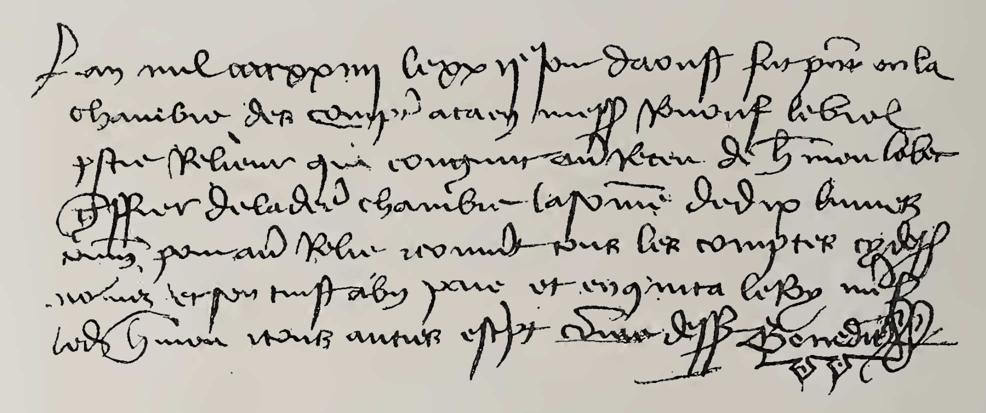


Il ne m'a pas été possible de retrouver le nom du fabricant ou du relieur ; est-ce Martin lui-même qui, sous Louis XV a produit de si jolis objets, tels que : boîtes, tabatières, meubles, éventails, etc., ou est-ce un de ses nombreux imitateurs ? Quoiqu'il en soit, celui qui a entrepris ce genre de reliure, attachait une certaine importance à sa fabrication, puisque pour l'exploiter, il avait un Brevet. Ce Brevet est relaté non seulement sur l'étiquette que je donne, mais encore sur les deux premiers feuillets du livre, à l'aide d'un timbre sec.

RENOUF. — Renouf était relieur de la Chambre des Comptes de Caen en 1424, alors que cette ville était sous la domination anglaise. J'ai retrouvé un ancien Compte de Reliures

1. Collection particulière.

qu'il avait faites à cette époque, et au bas duquel se trouve la quittance reproduite ci-dessous (1):



En voici la traduction : *« L'an mil* CCCCXXIIII, *le* XVIIe *jour Daoust, fut présent en la Chambre « des Comptes à Caen messire* RENOUF, *libraire prestre Relieur qui congneut avoir receu de honorable « mons. labé greffier de laditte Chambre la somme de dix livres tournois pour avoir relié et couvert tous « les comptes cy dessus nom̃ez et s'en suit être bien païé et en quitte le Roy notredit Seigneur, ledit homme « et tous autres, escript comme dessus.*

« BENEDITT. »

RENOUF fut, en qualité de Relieur du Roy (Henri VI d'Angleterre), le prédécesseur de LOUIS DE BAVENT (2) dont j'ai parlé plus haut.

RESNEL (PIERRE DE). — Fournier (3) cite ce relieur comme exerçant en 1677; il prenait, dit-il, la qualité de *Commis à la reliure et couverture des Comptes de la Chambre des Comptes.*

RICHARD (THÉODORE). — J'emprunte à la Bibliothèque Nationale l'intéressante reliure Moyen-âge dont je donne le spécimen et qui est signée du nom de THÉODORE RICHARD. Cette reliure qui recouvre un volume gothique in-12 (0,15×0,10) : *Consolatorium theologicum. — Parisiis, 1493* (4), est décorée d'une plaque à miniature estampée à froid, reproduite deux fois sur chaque plat. Au centre figure l'image de Sainte Barbe avec la palme du martyre, un livre ouvert à la main et une tour, qui sont les attributs symboliques de cette Sainte. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer ce sujet à l'article de JEHAN DUPIN (5). Cette scène est entourée d'une légende en

---

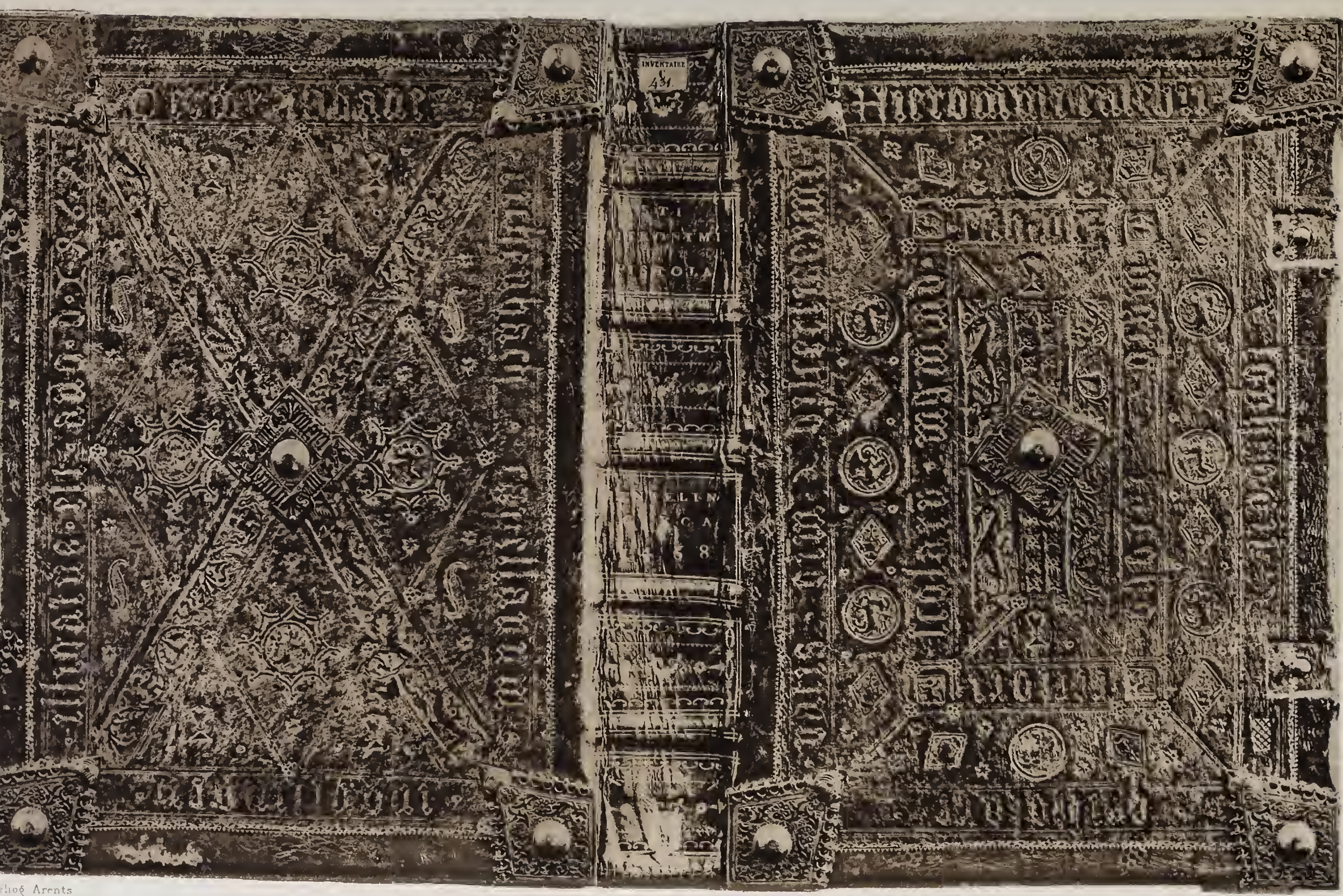
1. Collection particulière.
2. Voir ce nom.
3. *L'Art de la Reliure en France.*
4. Réserve. — Inventaire D n° 18260.
5. Voir ce nom.



Héliog Arents

RELIURE EXECUTÉE PAR THEODORE RICHARD

Imp Arents



Héliog. Arents

RELIURE DE J. RICHENBACH

EXECUTÉE A GMÜND EN 1469

caractères gothiques dont voici la transcription : ORA PRO NOBIS BTA BARBARA UT DIGNI EFFICIAMUR PROMISSIONIBZ THEODRIC' RICARDI. Cette légende n'est autre chose que le *répons* (arrangé) d'un verset employé souvent à la fin des prières liturgiques. Cette reliure est certainement française.

RICHENBACH (JEAN). — Le spécimen que je donne ici, peut être considéré comme une curiosité rare; cette reliure est la plus ancienne *signée et datée* que l'on connaisse.

Il existe bien à la Bibliothèque Nationale, où a été prise celle dont nous nous occupons, une reliure faite par le vicaire HENRI CREMER en 1455 (1), mais il n'en reste que le travail intérieur qui n'a aucun intérêt, et dont il n'y aurait pas lieu de parler sans la souscription manuscrite qu'on voit à la dernière page.

Dire si JEAN RICHENBACH était moine, libraire ou seulement *Liéeur,* serait fort difficile ; Fournier, dans son *Art de la Reliure en France,* dit : « le chapelain JEAN RICHENBACH de Geislingen en Souabe « reliait lui-même ses livres, les gaufrait et les semait de clous de cuivre. »

La reliure qui recouvre les *Lettres de Saint Jérôme* (2), est, sans qu'on puisse en douter, du style allemand, et de celles qui étaient le plus généralement faites par des moines. Malheureusement, le temps l'a fortement détériorée, et il ne reste plus d'original que le travail intérieur, la peau de truie gauffrée des deux plats et les coins et milieux cabochons en cuivre ciselé. Le dos et les bords ont complétement disparu et l'on voit qu'un collectionneur sans goût a fait à la fin du XVII[e] siècle remonter les deux plats et la garniture sur un dos et des bords de maroquin rouge lisse, décorés sans raison de petits fers qui font un triste contraste avec les motifs gaufrés de la reliure primitive.

Les deux plats de cette reliure sont ornés chacun d'une composition de fers différente mêlée d'inscriptions, ce qui était assez en usage à cette époque. Mais je crois qu'ici une raison spéciale a guidé l'estampeur qui avait à charger chacun des deux plateaux de manière inégale. Sur le premier côté, on lit en grands caractères gothiques : HIERONIMI EUSEBII SOPHRONII EPISTOLARE VATIS OMNIUM DISERTISSIMI. LIBER PERTINET MAGISTRO IACOBO RECTORI SCOLARUM IN GMIND (3). Et de l'autre côté se trouve seulement la mention de l'artiste avec la date : PER ME IOHANNEM RICHENBACH CAPELLANUM IN GYSLINGEN (4) ILLIGATUS EST ANNO DOMINI 1469. Le milieu et les coins en cuivre ciselé sont d'une jolie composition et finement gravés. — Ce volume fut acquis en 1792 au prix de 1199 livres 19 sous, à la vente du Cardinal de Loménie.

---

1. Bibliothèque Nationale. — Exposition de la salle Mazarine. Imprimés nos 41 et 42. — Voir : Cremer.
2. Bibliothèque Nationale. — Exposition de la salle Mazarine. Imprimés no 486.
3. Gmünd près de Stuttgard.
4. Geislingen près de Stuttgard.

RICHIER (Jacques). — Paul Lacroix, d'après les *Archives de Joursanvault*, cite ce relieur comme ayant travaillé pour le Duc d'Orléans (frère de Charles VI) et la Duchesse sa femme. Il lui fut payé, le 12 Février 1401, pour le compte de la Duchesse, une somme de quarante-huit sols parisis pour avoir relié un grand volume de l'*Histoire du Roi Arthus* « et garny de trois ays « nuefs et couvert d'un cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, garny de dix clous et de « quatre fermoirs et chappitulé de plusieurs foys aux deux bous (1). »

ROFFET (Pierre & Estienne). — Le nom de Roffet représentait au xvie siècle une importante famille de Libraires qui brilla depuis 1511, si l'on s'appuie sur la Charte dont je vais parler ici, jusqu'en 1606, d'après Lottin. Elle fournit deux Relieurs : l'un, le plus ancien, fut Pierre Roffet qui travailla jusqu'en 1537 ; l'autre, Estienne Roffet, dit *Le Faulcheur* (2), le plus considérable des deux, exerça de 1537 à 1548 ; tous deux étaient Relieurs du Roi François Ier.

Voici la traduction d'un parchemin contenant l'ordre de payer, et en même temps le reçu relatif à un compte de reliures faites par Pierre Rouffet *ou* Roffet en 1511 (3) :

« De par les prevost des marchans et eschevins de la ville de Paris, Philippe Macé, receveur du « dommaine de laditte ville, baillez et payez à Pierre Rouffet, relieur de livres à Paris, la somme « de soixante solz parisis que luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, pour avoir, de nostre « ordonnance, tympanisé, blanchy, colé, relyé, doré, jaulny et couvert de cuyr de neuf les deux livres des « ordonnances royaulx de la prévosté des marchans et eschevinaige d'icelle ville, qui estoient vielz, des- « couvers et mal reliez, et auxdits deux livres quis et fourny de fermeture, et à chascun d'iceulx adjusté « trois cayerz de parchemyn blanc, iceulx reiglez, lun desquels livres servans en l'auditoire de l'ostel de « ladite ville et l'autre au greffe d'icelle. Et par rapportant ces présentes et quittances sur ce dudit « Rouffet ladite somme de soixante solz parisis sera allouée en voz comptes et rabattue de l'ostel de « ladite ville soulz nos signetz, le vendredi vingt-deuxiesme jour Daoust l'an mil cinq cens et unze.

« de Montmirel. J. Croquet. G. Souchay Disome (not.). Hesselin (not.). »

Puis : *« Pierre Rouffet, nommé au blanc, confesse avoir eu et receu de honnorable homme Phi- « lippe Macé, receveur aussi nommé audit blanc, la somme de soixante solz parisis déclarée et pour les « causes contenues en icelluy blanc. Dont, etc... Quittant, etc... Promettant, etc... Obligeant, etc... « Renonçant, etc... Fait lan mil cinq cens et unze, le vendredi vingt-deuxiesme jour Daoust. »*

« Drouet. C. Vaubuyn. »

---

1. *Curiosités de l'Histoire des Arts.*
2. Ce surnom de *Le Faulcheur* lui vient de la Marque adoptée par tous les libraires et imprimeurs du nom de Roffet, représentant un homme nu dans un paysage, une faux à la main.
3. Collection particulière.

Estienne Roffet, dit *Le Faulcheur,* était, ainsi que l'indique un privilège de François Ier en date du 25 Mars 1539, *Libraire et Relieur du Roy.* Ce privilège se trouve au verso du titre d'un volume in-8° : *Briefve et fructueuse exposition sur les Epistres Sainct Paul aux Romains et Hébreux, par Primasius, translaté de latin en langue vulgaire françoise par Jehan de Gaigny. — 1540* (1). Sur le verso au bas du titre on lit la mention ci-jointe :

Imprimé a Paris pour Eftienne Roffet diƈt le Faulcheur, libraire, & relieur du Roy, demourant fus le pont Sainƈt Michel a Lenfeigne de la Rofe.

Il existe encore, entre autres souscriptions de ce genre, celle-ci que j'ai trouvée au bas du titre d'un volume in-8° : *Lactance Firmian. — Des Institutions contre les Gentils et Idolâtres, traduit de latin en françois. — Paris, chez* Estienne Roffet, *libraire et relieur du Roy, à la Rose blanche, sur le pont Sainct-Michel. — 1546* (2).

Léon de Laborde a publié, dans *La Renaissance des Arts,* plusieurs extraits de comptes royaux relatifs à Claude Chappuys, libraire, dans lesquels il est question d'Estienne Roffet (3).

Payé *« à Claude Chappuys, libraire, la somme de six vingts dix livres, dix sols tournois pour son « remboursement de semblable somme qu'il a déboursée de ses deniers, à ung libraire de Paris nommé « Le Faucheux, pour avoir de l'ordonnance et commandement dudit Seigneur, réabillé, relié et doré « plusieurs livres de sa librairie, en la forme et manière d'un Evangelier, ja relié et doré par icelluy « Le Faucheux, escrit de lettres d'or et d'ancre. »*

Auguste Bernard, dans son ouvrage sur Geoffroy Tory, suppose que ce Claude Chappuys faisait partie de la maison de Jean du Bellay, ambassadeur à Rome en 1536 ; et dit que, lorsqu'il devint Libraire du Roi, il se servit probablement pour faire dorer les livres qui lui étaient confiés, des fers que François Ier avait fait acheter à Venise, ainsi qu'on l'apprend sur un rôle conservé aux Archives et qui est ainsi conçu : *« à Loys Alleman fleurantin pour envoyer quérir à Venise des « fers pour imprimer aucuns livres italiens et pour les frais d'icelle impression, la somme de quinze « livres. »*

RUETTE (Macé). — Macé Ruette (4), Libraire-Imprimeur, exerça de 1606 à 1638. C'est lui qui a trouvé le moyen de faire le papier *marbré* et le maroquin jaune *marbré.* Il eut plusieurs enfants de Marie Saminiati son épouse, entre autres Anthoine Ruette, né le 5 Février 1609, reçu Libraire le 9 Juillet 1637, et qui prenait la qualité de *Relieur ordinaire du Roy.* Macé Ruette prenait aussi ce titre, car je vois dans le privilège du Roi, qui se trouve à la suite d'un *Office de*

---

1. Collection particulière.
2. N° 10 de la vente Crismanovich ; 12 et 13 Avril 1886.
3. *La Renaissance des Arts,* tome I, page 973.
4. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.*

la Semaine Sainte : « Loys, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre ; à nos amez et feaux « conseillers, les gens tenant nos cours de parlement, maistres de requestes de nostre hostel, baillifs, se- « néchaux, prévosts, leurs lieutenants, et à tous justiciers et officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre « bien-aimé, MACÉ RUETTE, *libraire à Paris, et nostre* Relieur ordinaire, *nous a exposé qu'il luy aurait « esté mis en mains un Livre intitulé l'Office de la Semaine Sainte..., etc., etc. »* Et à la fin : *« Donné à « Chaliot, le vingt-unième jour de May mil six cent trente-huict et de nostre règne le vingt-neuvième. »*

RUETTE (ANTHOINE). — ANTHOINE RUETTE ([1]), né le 5 Février 1609, était fils de MACÉ RUETTE et de Marie Saminiati, il fut reçu Libraire le 9 Juillet 1637 et prit le titre de *Relieur du Roy* de 1640 à 1650. Il succéda en cette qualité à son père, qui avait succédé lui-même à CLOVIS ÈVE, sous le règne de Louis XIII.

Voici à ce sujet la copie du Brevet que lui a accordé Louis XIV et qui se trouve aux Archives Nationales dans un registre de dépenses de ce monarque ([2]) :

« Aujourd'huy, troisième Juillet 1650, le Roy étant à Paris, voulant grattifier et favorablement « traitter ANTOINE RUETTE, *son Relieur de livres ordinaire, en considération des bons services qu'il « lui a rendus et au feu Roy son père, et de ceux qu'il continue rendre chacun jour, Sa Majesté lui a « libéralement accordé son logement sa vie durant dans son Collège Royal, et en jouir tout ainsi qu'ont « fait ceux qui étoient devant pourvus de ladite charge de son Relieur de livres ordinaire, et pour témoi- « gnage de ce Sadite Majesté a voulu signer le présent Brevet de sa propre main, et commande à moy, « son Conseiller d'État et Secrétaire de ses Commandements, de le contresigner.*

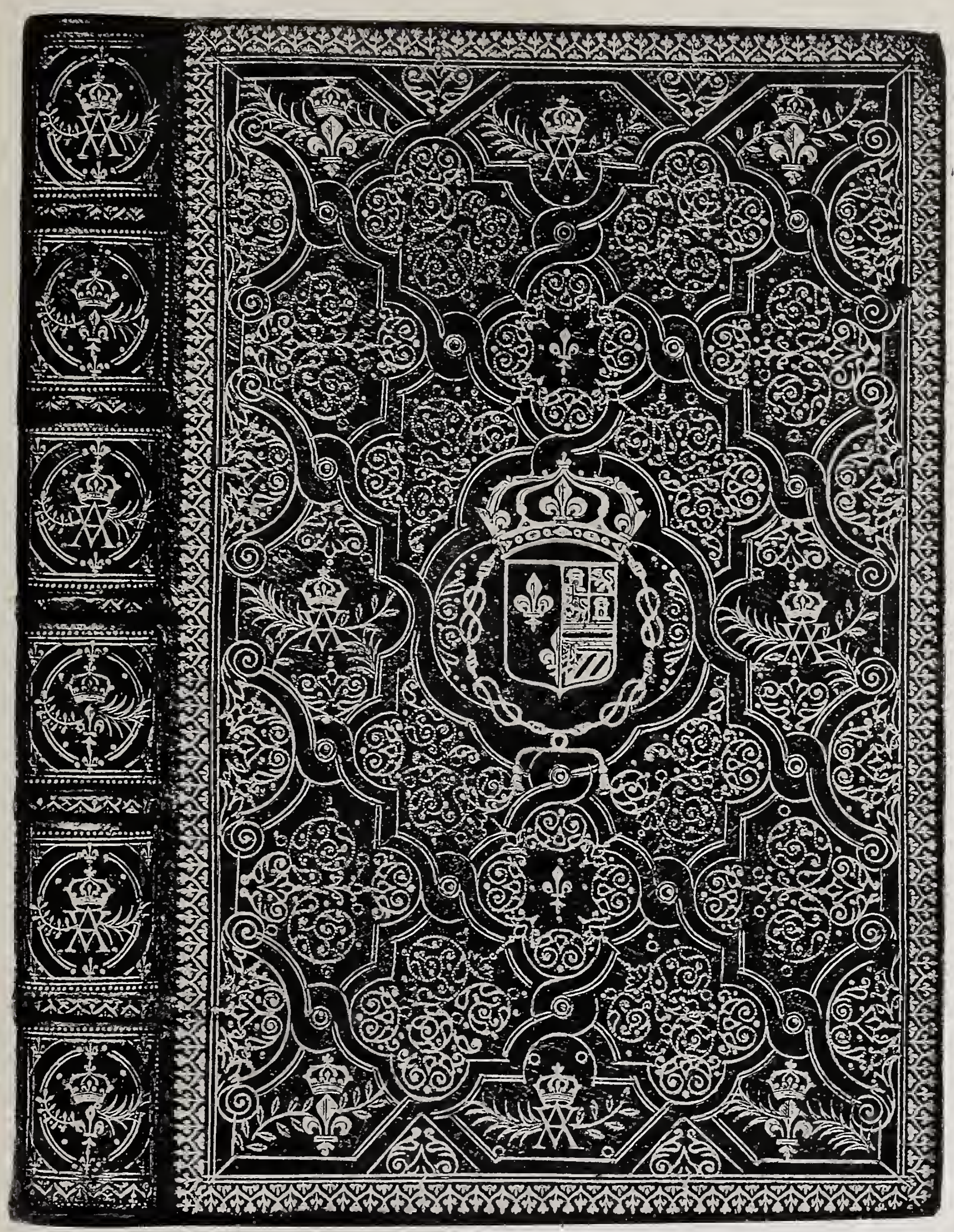
« LOUIS.

« DE LOMÉNIE. »

Je donne le *fac-simile* d'une reliure exécutée par ANTHOINE RUETTE pour la Reine de France, Anne d'Autriche, alors veuve et régente pour son fils Louis XIV. Cette reliure en maroquin noir recouvre un volume in-octavo : *L'Office de la Semaine Sainte* ([3]). La décoration est faite entièrement de petits fers qui remplissent les compartiments au filet. Ils sont d'une combinaison et d'une régularité parfaites. Son chiffre AV, surmonté de la couronne royale, occupe quatre fois le milieu de certains compartiments des plats et du dos; d'autres reçoivent la fleur de lys de France couronnée. Au centre de cette composition, dans un espace réservé *ad hoc*, se trouvent, entourées de la cordelière de veuve, les armes de la Reine dans un écu mi-partie de France et d'Autriche, le tout surmonté de la couronne royale. A l'intérieur, le frontispice de l'ouvrage se

---

1. Lacaille : *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.*
2. Ce document a été publié pour la première fois par M. Faucheux dans le *Bulletin du Bouquiniste*, n° 65, de Septembre 1859.
3. Collection de M. le baron J. Pichon.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE AUX ARMES D'ANNE D'AUTRICHE
EXÉCUTÉE PAR ANTHOINE RUETTE.
(1644)

compose d'une scène représentant le Christ descendu de la croix, dans les bras de sa mère. A leurs pieds, on voit agenouillé, et en habit de cour, Louis XIV enfant, présentant son sceptre et sa couronne.



La partie inférieure de cette planche que je donne ici, nous offre le titre : *L'Office de la Semaine Sainte,* accompagné d'un côté des armes de France et de Navarre, et de l'autre de celles de France et d'Autriche. Tout en bas, on lit en souscription : *A Paris, chez* ANTHOINE RUETTE, *Relieur ordinaire du Roy, rue Sainct-Iean-de-Latran, devant la fontaine S. Benoist. Avec privilège du Roy. 1644.*

On suppose que c'est ANTHOINE RUETTE qui a exécuté les magnifiques reliures du Chancelier Séguier ([1]). — Comme *Relieur ordinaire du Roy,* ANTHOINE RUETTE recevait 100 livres par an ([2]).

S



AUVAGE (LOUIS). — LOUIS SAUVAGE épousa, le 29 Janvier 1786, Marie-Madelaine-Élisabeth LE FEBVRE. PIERRE-LÉGER LE FEBVRE ([3]), son beau-père, lui céda le fonds de commerce de Reliure qu'il exploitait et qu'il constitua en dot à sa fille. LOUIS SAUVAGE, demeurant rue des Amandiers, figure au 29 Mai 1786 sur le premier Tableau dressé en vertu de l'Édit de 1776 ([4]), comprenant les Maîtres qui ont payé le droit de réunion.

1. *Magasin pittoresque.* Année 1836, page 33.
2. *Estat général des Officiers, Domestiques et Commensaux de la Maison du Roy.* — *Paris, 1653* (in-8°).
3. Voir ce nom.
4. *Annuaire Valade pour 1789.*

SCRINIUM. — Le *Scrinium* était dans l'antiquité une sorte de boîte, de forme ronde, pouvant se fermer et dans laquelle on conservait les papyrus. Il était généralement fait de métal, de manière à assurer aux manuscrits toutes les chances possibles d'une longue durée.

C'était dans ces boîtes que l'on renfermait, quand on y attachait une grande importance, les rouleaux de papyrus contenant l'œuvre d'un auteur. Ces *Scrinia* avaient des couvercles sur lesquels on écrivait le titre de ce qu'ils contenaient.

Les ouvrages courants étaient simplement posés dans des cases sur des tablettes en forme de rayons et restaient par cela plus exposés à l'action de l'air et aux intempéries (1).

Le mot *Scrinium,* qui se retrouve dans le français : « écrin », garde sous cette forme sa signification et son utilité anciennes. Il désigne toute espèce de coffret ou cassette propre à renfermer des bijoux, des objets d'art ou des livres.

SICARD. — Ce relieur exerçait à Toulouse dans la première moitié du XVIIIe siècle. J'ai vu passer à la vente Techener en 1886 (2) un volume in-12 : *Las Obros de Pierre Goudelin, augmentados noubelomen de forço pessos ambe le Dictiounari sur la lengo moundino ount es mes per ajustie sa bido, remarcos de l'antiquitat de la lengo de Toulouso..... Toulouso, 1716,* relié en maroquin rouge, dos orné, dentelle sur les plats, et portant verticalement sur le premier côté ces deux mots : SICARD RELIEUR. — Si j'en fais mention ici, ce n'est pas que l'échantillon du savoir-faire de cet artiste Toulousain ait quelque chose de remarquable; au contraire, le travail est lourd et la décoration disgracieuse; son nom même est mis en travers d'une façon maladroite; je ne le cite que parce que je l'ai trouvé ainsi apposé sur la couverture des Œuvres de Pierre Goudelin.

Cet exemplaire a appartenu à Monseigneur Louis de Bourbon, Comte de Clermont.

SIMONNET MILON. — D'après une Charte de Charles VI, qui faisait partie de la collection du Docteur Morelli (3), SIMONNET MILON fut autorisé, avec GUILLAUME DESCHAMPS (4), relieur, à fonder avec Nic. de Bosse, J. Postie, H. Marescot, écrivains, Jacques Ricuier, enlumineur, et J. Chappon, libraire, une Confrérie en l'église Saint-André-des-Arts, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste, le 1er Juin 1401.

---

1. Voir : *Étude sur l'Origine du Format des Livres.*
2. N° 385.
3. N° 360. Vente du 10 Mars 1869.
4. Voir ce nom.

SUREAU (Pierre-François). — Pierre-François Sureau était Maître Relieur à Besançon, ainsi que le relate un Arrêt de la Cour du Parlement en date du 23 Février 1728, qui infirme une sentence du Châtelet du 28 Août 1716, et déboute Pierre-François Sureau de sa demande tendant à ce qu'ayant été reçu Maître Relieur à Besançon, et ayant épousé ensuite Marie-Magdeleine Croiseau, veuve de Pierre du Fozet, de son vivant Maître Relieur et Doreur de livres de la ville de Paris, il soit reçu Maître à Paris : et le condamne aux dépens [1].

On verra par la pièce qui suit que dans l'intervalle de son instance, c'est-à-dire de 1716 à 1728, il parvint à obtenir la qualité de *Relieur du Roy*. Voici le Brevet qui fut expédié en sa faveur le 21 Juillet 1721 :

« *Brevet de* Relieur du Roy *pour Pierre-François Sureau. — Aujourd'huy, 21 Juillet 1721, « le Roy étant à Paris, bien informé de l'expérience de Pierre-François Sureau et de son affection à « son service, Sa Majesté, de l'avis et....., etc....., a déclaré et déclare, veut et entend qu'il la serve « doresnavant en qualité de Relieur de ses livres et jouisse de tous les avantages y appartenans en vertu « du présent Brevet que pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main....., etc.....* [2]. »

T



ESSIER. — Tessier figure au 11 Octobre 1785 sur le premier Tableau des Maîtres qui ont payé le droit de réunion [3]; il demeurait rue de la Harpe et succéda à Le Monnier [4] comme Relieur du Duc d'Orléans. Comme l'étiquette qu'il collait à l'intérieur de ses reliures était identiquement la même que celle de son prédécesseur, il n'est pas nécessaire de la reproduire ici. Il se contenta de remplacer dans la planche les mots de Le Monnier, etc., par les suivants :

« *Tessier, succes^r du Sieur Le Monnier, seul Relieur-Doreur de livres de Monseigneur le Duc « d'Orléans et de sa Maison, fait, place de fausses Bibliothèques, fait aussi des Registres et Cartons pour « les Bure^aux. Rue de la Harpe, au-dessus de la rue Serpente n° 165, a Paris.* »

---

1. Statuts et Réglements de 1750.
2. Archives Nationales. — *Registre du Secrétairiat d'État de la Maison du Roy*. Vol. O¹ n° 65.
3. Dressé en vertu de l'Édit de 1776 *(Annuaire Valade pour 1789)*.
4. Voir ce nom.

THOU (Jacques-Auguste de). — Je ne dirai que quelques mots de Jacques-Aug. de Thou, Conseiller d'État et Président au Parlement de Paris, car le nom de ce personnage ne se rattache qu'indirectement au plan de mon travail. Il naquit le 9 Octobre 1553 et mourut en 1617.

L'importance qu'il eut comme bibliophile est considérable; et après Grolier ([1]), ce fut un des personnages de son temps qui s'occupèrent le plus des lettres et des arts. Il fut créé *Maître de la Librairie* par Henri III qui mit sous sa garde la remarquable bibliothèque de Catherine de Médicis ([2]). Les livres qui lui appartenaient sont généralement très bien reliés en maroquin, avec ses armes et son chiffre. Ses armes varient selon qu'elles sont employées avant ou pendant ses mariages (il fut marié deux fois). Dans ce dernier cas, elles sont accollées avec celles de sa femme.

TIGER. — Il y a eu, au xviiie siècle, plusieurs Maîtres Relieurs du nom de Tiger.

Le premier, Pierre Tiger, fut, d'après les Statuts de 1750, élu Garde de la Communauté le 24 Décembre 1722, avec Pierre-Guillaume Sauvage.

Un autre, Jean Tiger, reçu Maître le 12 Août 1726, demeurait place Cambrai ainsi que nous l'indiquent encore les Listes de 1770-75-76.

Son fils, Gabriel-Jean Tiger, mentionné sur les mêmes Listes, fut reçu Maître le 18 Novembre 1748. Il succéda à son père dans le même établissement de la place Cambrai. Le premier Tableau de l'*Annuaire Valade* ([3]) l'indique comme ancien Député. C'est lui qui employait l'étiquette ci-dessus pour signer ses reliures; il la collait à l'intérieur du premier carton et quelquefois sur le titre même de l'ouvrage.

TIGER. Relieur, au Pilièr Littéraire, Place Cambrai.

Le fils de celui-ci, Christophe-Jean-Baptiste Tiger, mentionné également au premier Tableau de l'*Annuaire Valade,* demeurait avec lui et fut reçu Maître le 29 Mai 1786.

Aucun de ces Maîtres n'a laissé de souvenir, et les reliures sortant de leurs mains étaient lourdes et peu soignées.

TRANCHES Dorées et Antiquées. — Sous Louis XII, pour la première fois, on dora sur tranches les livres les plus considérables, ceux destinés au souverain. On poussait même cette recherche de luxe jusqu'à décorer ces tranches avec des ornements, des devises, ainsi qu'avec

---

1. Voir ce nom.
2. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.*
3. Maitres qui ont payé le droit de réunion.



A



B

TRANCHES DORÉES ET ANTIQUÉES

XVIe SIÈCLE

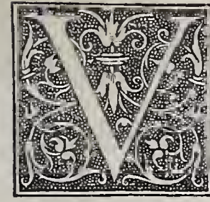
les armes et les noms des personnes à qui les ouvrages devaient appartenir. Ce dernier travail tenait lieu de ce qui de nos jours constitue la *ciselure sur tranches;* à l'époque cela s'appelait *antiquer sur tranches* (1). Le plus souvent, ces sortes d'arabesques étaient exécutées à l'aide de fers que l'on frappait sur les feuillets du livre; quelquefois même, certaines parties recevaient des tons de différentes couleurs. La véritable *ciselure au burin,* assez rarement employée, était réservée aux reliures d'une plus grande valeur.

Je place ici la reproduction de deux tranches *antiquées.* L'une *(A),* la plus ancienne connue, décore les marges d'un *Recueil de Pièces latines et grecques,* publiées par François Tissard et dédiées par lui à différents personnages. Elles ont été imprimées à Paris par Gilles de Gourmont, de 1507 à 1508 (2). Ce volume in-8° est relié aux armes et emblèmes de Louis XII, et la tranche, composée de rinceaux fleuris se succédant les uns aux autres, est entièrement gravée à la main.

L'autre *(B)* orne les marges d'une magnifique reliure exécutée pour Henri II (3), et dont je donne la description à l'article des *Reliures Mosaïquées* (4). Cette tranche est aussi complétement ciselée au burin; sa décoration savante et gracieuse reçoit au milieu un motif composé du croissant surmonté de la couronne royale.

Ce fut surtout en Italie que se continua pendant longtemps encore l'usage des tranches ciselées, historiées ou peintes.

V

ENTE (Pierre). — Pierre Vente était un personnage d'une certaine importance. Il fut reçu Libraire le 17 Mai 1764; de plus, il était Conseiller du Roy, Maire-Royal et perpétuel de la Ville, Faubourgs et Banlieue de Verneuil-au-Perche (5), *Relieur des Menus-Plaisirs du Roy,* suivant le Brevet ci-annexé en date du 20 Décembre 1753, et Imprimeur (sans exercice) de Monsieur, frère du Roi Louis XVI. Il demeura successivement : rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au

---

1. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie,* page 87.
2. Bibliothèque Mazarine. N° 11578. Rés. vit.
3. Bibliothèque Nationale. — Réserve.
4. Voir : Reliures Mosaïquées.
5. D'après Lottin.

bâtiment neuf des Carmes de la place Maubert et rue du Plâtre, au coin de celle des Anglais.



Voici trois types d'étiquettes d'une composition différente, mais toutes les trois gracieusement gravées au burin, employées par Pierre Vente comme signature de *Relieur*. — La plus grande, celle qui porte en frontispice les Armes de France, était collée à l'intérieur d'un volume in-f° : *Recueil de Trophées*, relié en maroquin rouge aux armes de Louis-Antoine-Sophie du Plessis de Richelieu, Duc de Fronsac, Pair et Maréchal de France. Le long de cette reliure, on voit courir une élégante bordure composée de R entrelacés avec des bâtons de Maréchal posés en sautoir (1). — L'étiquette de grandeur moyenne



se trouve placée à l'intérieur d'une reliure exécutée pour la Duchesse du Maine, et qui est ornée de ses grandes armes (2). — La dernière vignette signe la reliure de tous les *Recueils* contenant les airs de Ballets des *Menus-Plaisirs*, qui se trouvent conservés à la Bibliothèque de Versailles. — Ces volumes, reliés en maroquin rouge avec filets or, sont tous décorés des Armes de France.



Voici maintenant la teneur du Brevet de *Relieur de la Chambre du Roy*, dont j'ai parlé au commencement de cet article :

---

1. Collection de M. Le Breton à Rouen.
2. Collection particulière.



RELIURE AUX ARMES DE LOUIS ANTOINE SOPHIE DU PLESSIS MARECHAL DE RICHELIEU
EXÉCUTÉE PAR P. VENTE

Brevet de Relieur de la Chambre du Roy, accordé au sieur Vente par les quatre premiers Gentilshommes, le 20 Décembre 1753 : *« Nous, Premiers Gentilshommes de la Chambre « du Roy, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut. — Sçavoir faisons que vu le bon et fidèle raport « qui nous a été fait par les Intendants des Menus-Plaisirs et Affaires de la Chambre de Sa Majesté du « sçavoir et de la capacité du Sieur* Pierre Vente *au sujet des ouvrages et des relieures et doreures de « livres et du contentement qu'ils ont eu des services qu'il a rendus dans sa profession, sous nos ordres en « différentes occasions, et de l'utilité générale y aurait de l'attacher aux Menus, voulant le traiter favo- « rablement et récompenser son zèle et ses services sous le bon plaisir du Roy, nous lui avons accordé et « accordons le présent* Brevet de Relieur des Menus-Plaisirs de la Chambre de Sa Majesté, *pour lui « servir et valoir ce que de raison. En foy de quoy le présent lui a été délivré par nous: Louis-François- « Armand Duplessis, Duc de Richelieu et de Fronsac, Pair et Maréchal de France, Chevalier des Ordres « du Roy et Premier Gentilhomme de Sa Chambre en exercice, et avons fait apposer le scel de nos armes, « et signé de notre main, à Versailles le 20 Décembre 1753. — Signé: le Duc de Richelieu, le Duc « d'Aumont, le Duc de Gesvres, et le Duc de Fleury, etc., etc. »* (1).

On pourra encore se rendre compte de l'influence que cet artiste avait su prendre sur ses contemporains, par un second Brevet en date du 1er Avril 1758 d'après lequel il est permis à lui *seul* de vendre et débiter dans les enceintes des Comédies française et italienne, tous les ouvrages de Théâtre imprimés. Cette faveur fit alors beaucoup de bruit et n'aurait pas eu d'effet, si le Maréchal de Richelieu ne l'avait appuyée de son autorité près M. le Lieutenant de Police, afin qu'on laissât Vente jouir librement des clauses de ce Brevet (2). — Pierre Vente exerça jusqu'en 1788.

VILLIERS (Guillaume de). — Au sujet de cette personnalité j'emprunte à Paul Lacroix le passage suivant : *« Les comptes du Château de Blois, archives Joursanvault, nous apprennent que le Duc « d'Orléans (frère de Charles VI) occupa différents artistes pour l'entretien de sa bibliothèque; ses* Relieurs « ordinaires *étaient* Guillaume de Villiers *et* Jacques Richier. *Le premier touche, le 8 Dé- « cembre 1397, la somme de onze francs sept sols et huit deniers parisis, pour avoir recouvert soixante « deux volumes: pour chascun volume deux sols huit deniers. Item, pour sept peaulx, pour chascune deux « sols quatre deniers, et pour deux fermoers deux sols. Le second relieur touche, le 12 Février 1401, de « Mme d'Orléans, la somme de quarante huit sols parisis pour avoir relié un grand volume des* Histoires « du Roi Arthus, *et garny de trois ays nuefs et couvert d'un cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, « garny de dix clous et de quatre fermoers et chappitulé de plusieurs soys aux deux bous. »* (3).

---

1. Bibliothèque Nationale. — Manuscrits. — *Recueil d'Anisson-Duperron.* N° 22118.
2. Bibliothèque Nationale. — Manuscrits. — *Recueil d'Anisson-Duperron.* N° 22118.
3. *Curiosités de l'Histoire des Arts. — La Reliure depuis l'antiquité.*

VOSTRE (Simon). — D'après Lacaille (1), Simon Vostre fut Libraire en 1492; et quelques années après il s'adjoignit une imprimerie. Chevillier (2) nous dit qu'il prenait le titre de *Relieur de l'Université.* Cela n'a rien que de très vraisemblable, étant donné qu'à cette époque tous les Libraires et Imprimeurs un peu importants, tels que Simon Vostre, avaient un atelier de reliure chez eux.

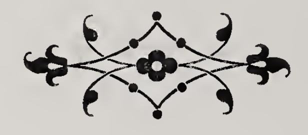
W



ALRAM (Henricus). — J'emprunte au Recueil de M. H. Lempertz (3), dans lequel j'ai déjà eu l'occasion de trouver de fort intéressants documents, la curieuse Reliure Moyen-âge signée du nom de Henricus Walram, dont je donne ici la reproduction. Cette reliure qui renferme un manuscrit du XIVe siècle concernant la Confrérie de Saint-Nicolas, est couverte en veau brun estampé à froid. Entre deux bandes composées chacune de cinq médaillons à animaux chimériques, on lit le nom du Relieur : HĒRICUS WALRAM ME FEC *(FECIT).*

Cet ensemble est complété par une bordure à rinceaux fleuris se terminant en haut et en bas par des espèces de dragons enlacés par le col. Tout autour, l'on voit une petite rose à cinq feuilles.

Cette reliure dont la composition est d'un grand style, appartient à la Bibliothèque de Cologne.



---

1. *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.*
2. *L'Origine de l'Imprimerie à Paris.* — Paris, 1694.
3. *Bilder-Hefte zur Geschichte des Bücherhandels.* Un volume in-folio. — Cologne, 1853-65.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR HENRI WALRAM

(XIVᴱ SIÈCLE)

ADDITIONS

DOCUMENTS SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION

ACCARD (Simon) de Chauny. — Simon Accard, dont j'ai déjà parlé au commencement de cet ouvrage, exerçait la reliure à Blois vers la fin du xve siècle. D'après un document communiqué par M. E. Bonnaffé, je vois que le 3 Juin 1476, ce Maître relia pour la Duchesse d'Orléans un livre intitulé : *Le Signe d'un Homme et le Signe d'un Quidam* (Bibliothèque Nationale. — Supp. franc. n° 2706).

ADAM (Jehan). — Ce relieur figure dans les *Comptes des Ducs de Bourgogne* par de Laborde. Il était établi à Troyes, où il travailla en 1415, pour l'église Saint-Étienne de cette ville.

BLOCK (Godefroid). — Voici au sujet de ce relieur différents payements tirés des *Comptes des Ducs de Bourgogne,* tome II, par de Laborde :

« 1375-76. — Item, habuit de dicto libro Godefridus Bloc qui eum ligavit duos petr. valent III m. »
« 1376-77. — Item, feci religari librum Gallicum de historia de Meliadus, de mandato ducis per « Godefridum Bloc, de quo habuit v petr . . . . val. VII 1/2 m. »
« 1377-78. — Item, de mandato domini ducis Godefrido Block qui religavit unum librum dictum « Bibliam domini Arnoldi van Melin. . . . »
« Item, de mandato dominæ ducissæ Godefrido Block pro libris. . . . »
« 1381-82. — Item, Godefrido Block, de mandato domini ducis pro novem libris legatis. . . . »
« 1383-84. — Item, uxori Godefridi Bloc, pro uno magno libro dicto Lancelot, jussu dominis ducis « bonæ memoriæ religato et de vero totaliter reparato. . . . »
« Item, adhuc eidem pro uno libro tractans de Joseph ab Arimathia totaliter religato « et reparato. . . . »

CERF (Peau de). — On verra par le passage suivant, tiré de : Monteil. — *Histoire des Français des divers États au XVe siècle,* que les relieurs de l'époque employaient la peau de cerf pour la couvrure de leurs livres :

« *Compactus magistri Petri Gourguechon Canonici ecclesie* (sic) *collegiate* (sic) *sancti Vadasti Belva-*
« *censis, anno 1450.* »

« *Item, pro duobus asseribus ad cooperiendum dictum Antiphonale. . . . . II den.* »

« *Item, pro corio cervi proposito super dictos asseres . . . . II sols III den.* »

DAUBERVILLE (Hector). — Ce relieur vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. En 1502, le Cardinal d'Amboise l'employa pour le Château de Gaillon. Il relia le premier livre de la Cité de Dieu, le grand livre de Valère, etc. *(Dépenses du Château de Gaillon)* ([1]).

DENIS. — Ce nom est cité dans le *Dictionnaire biographique* de Bérard. Denis était relieur et Doreur au XVIe siècle. « Il fut employé en 1502 par le Cardinal d'Amboise, au Château de Gaillon, pour relier et dorer les livres, sur les plats desquels il mettait les armes du Cardinal ([2]).

DU SEUIL (Augustin). — Voici au sujet de du Seuil deux pièces de la plus haute importance, qui sont destinées à jeter quelque lumière sur la personnalité de cet artiste, dont on invoque si souvent le nom, en lui attribuant la paternité de reliures sur lesquelles personne jusqu'ici n'a été d'accord. J'ai retrouvé aux Archives Nationales deux Brevets de *Relieur du Roy,* expédiés en sa faveur, et dont je donne ici le texte. On remarquera que dans chacun de ces intéressants documents, l'orthographe du nom est différente. C'est peut-être là le seul point sur lequel tout le monde est fixé : car dans les divers comptes où on le voit mentionné, ce nom est écrit tantôt Dusseuil, tantôt de Seuil ou de Sueil.

« *Brevet de Relieur du Roy pour Augustin de Sueil. — Aujourd'hui 26e Février 1717.*
« *Le Roy estant à Paris, ayant égard aux témoignages avantageux qui luy ont esté rendus de la probité*
« *et capacité d'Augustin de Sueil, Maistre Relieur à Paris, et voulant en cette considération le traitter*
« *favorablement, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans, son oncle Régent, a retenu et re-*
« *tient ledit de Sueil en la charge de l'un de ses Relieurs ord^res^. Pour par luy en faire les fonctions,*
« *en jouir et user aux mesmes honneurs, prérogatives et privilèges dont jouissent les autres Relieurs de*

1. Bérard. — *Dictionnaire biographique des Artistes français du XIIe au XVIe siècle.*
2. *Dépenses du Château de Gaillon.*

« *Sa Majesté, avec le pouvoir de mettre au-devant de sa boutique un tapis chargé des armes et panon-*
« *ceaux de Sa Ma*[té]*. Et pour assurance de sa volonté, elle m'a commandé d'expédier aud.* DE SUEIL *le*
« *présent Brevet qu'Elle a signé de sa main, et fait contresigner par Moy, Con*[er] *Secrétaire d'Estat et de*
« *ses commandemens et finances.* » (1).

Cette faveur fut confirmée onze ans plus tard par le second Brevet que voici :

« *Aujourd'huy 15 Février 1728. Le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité d'*AUGUSTIN
« DE SEUIL *et de sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté l'a retenu et retient en la charge de*
« *l'un des Relieurs de sa Maison vacante par le déceds de* LOUIS DU BOIS, *dernier possesseur d'icelle;*
« *Pour par led.* DE SEUIL *l'avoir et exercer en jouir et user aux honneurs, autorités, privilèges, fran-*
« *chises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et esmolumens accoutumés et y appartenant tels et*
« *semblables qu'en a jouy ou dû jouir led.* DU BOIS, *et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, laquelle pour*
« *assurance de sa volonté . . . . . etc.* » (2).

Il y a lieu de s'étonner qu'un Relieur qui, en l'espace de onze ans, avait pu obtenir du Roi deux Brevets d'une teneur si flatteuse, ne se trouve inscrit sur aucun Annuaire. Les Statuts de 1750 mêmes, les plus complets en ce genre, et qui nous donnent les noms de tous les Maîtres exerçants de cette époque, sont complétement muets à son égard. D'après eux, malgré toute l'importance de ce Maître, il n'a jamais été élu Garde de la Communauté, et cependant il fut deux fois, comme on vient de le voir, gratifié de la qualité de *Relieur du Roy*.

GALLET (GUILLAUME). — Je trouve dans Bérard, au sujet de ce Relieur, la note suivante : « Gallet était un relieur Rouennais du XVI[e] siècle. Il travaillait en 1503 au Château de « Gaillon pour le Cardinal d'Amboise, qui le chargea de relier une partie des livres de sa biblio- « thèque, notamment le *Livre des Proverbes de Sénèque* (3).

GAULCHER (ANTOINE). — Ce relieur est cité dans le Dictionnaire de Bérard. On y lit : « GAULCHER était relieur de la ville de Troyes au XV[e] siècle. En 1495, il travaillait pour la Ca- « thédrale. » (Assier. — *Les Églises de la ville de Troyes*).

GUIMBELET (JOANNES). — « *A* JOANNES GUIMBELET, *escripvain, pour avoir relié le livre des* « *Évangiles estant au tablier de laditte ville* (de Tours) *pour faire le serment des procès qui y sur-* « *viennent, lequel livre estoit desrompu; Pour ce . . . . V s. t.* (sols tournois). » (4).

---

1. Archives Nationales. — *Registre du Secrétairiat d'État de la Maison du Roy pour 1717*. Vol. O[1] n° 61.
2. Archives Nationales. — *Registre du Secrétairiat d'État de la Maison du Roy pour 1728*. Vol. O[1] n° 72.
3. *Dépenses du Château de Gaillon.*
4. Document communiqué par M. E. Bonnaffé.

GUIOT. — D'après Assier *(Églises de la ville de Troyes)*, GUIOT était établi à Troyes au XVe siècle et travaillait pour la Cathédrale; en 1465, il reliait les livres des enfants de chœur (1).

HAMMERVILLE (GUILLAUME). — GUILLAUME HAMMERVILLE exerçait à Paris à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. Les Statuts et Réglements de 1750 le mentionnent comme ayant été élu Garde en charge le 17 Juin 1699, en compagnie de LOUIS GAILLARD.

hammerville maitre Relieur est doreur de livre de meur Reii Chartier proche le puis Sertin a paris

L'étiquette ci-jointe, manuscrite, dont on remarquera l'orthographe fantaisiste, figure à la fin du troisième volume du *Dictionnaire Universel de Commerce, par J. Savary. — Paris, 1730.* La reliure de l'exemplaire qui renferme cette signature est en beau maroquin rouge avec dentelle au bord et reçoit, au premier plat de chaque tome, l'inscription suivante qui en rehausse la valeur : LE PRÉSENT LIVRE APPARTIENT AUX SIX CORPS DES MARCHANDS DE LA VILLE DE PARIS — 1738 (2).

GUILLAUME HAMMERVILLE était décédé lorsque parurent les Statuts de 1750.

Les mêmes Statuts, et les Listes des Maîtres Relieurs-Doreurs en l'Université de Paris, nous donnent encore deux artistes du même nom qui, au siècle dernier, furent également Gardes de leur Communauté. Ce sont :

JACQUES HAMMERVILLE, élu le 20 Mai 1719, avec THOMAS LEMAIRE.

JACQUES-GUILLAUME HAMMERVILLE, élu le 8 Mai 1775, avec FRANÇOIS LAFERTÉ.

Il est admissible que ces deux Maîtres étaient, l'un le fils, l'autre le petit-fils de GUILLAUME HAMMERVILLE.

HOUSSEY (LIONET). — LIONET HOUSSEY était établi au XVe siècle dans la ville de Troyes. « *En 1492, il exécuta pour la Cathédrale la reliure du Missel de la Messe du Pardon et la Vie de* « *Madame Sainte Marguerite.* » (Assier : *Églises de la ville de Troyes*) (3).

LA RUE (JEHAN DE). — Ce relieur exerçait à Lille au XVe siècle. On trouve dans les *Comptes des Ducs de Bourgogne* par de Laborde, qu'il a été payé : « *à* JEHAN DE LA RUE, « *pour avoir relyé tout de neuf et couvert de drap de soye et estoffes de mesmes et de parchemin et doré les*

1. Cité par Bérard dans son *Dictionnaire biographique des Artistes français du* XIIe *au* XVIe *siècle.*
2. Collection de M. E. Bonnaffé. — Trois volumes in-folio dont un de Supplément.
3. Cité par Bérard dans son *Dictionnaire biographique.*

« *feuillets de huit livres appartenant à M. S. C'est assavoir le livre des propriétés des choses, le livre de* « *Josephus, le livre de Bocasse des fortunes des cas des nobles hommes, le livre de Froissart, deux autres* « *livres nommés béthiques et polithiques, et deux des volumes de l'auteur. . . . . XVI Fr. III Sols.* »

« *A luy pour* LX *grans cloux de lethon,* XXIIII *escussons, touez, haaschiez de fleurs en feuilles et* « XII XII*es* *de petits cloux pour attachier les diz grans cloux et escussons sur les livres dessus ditz. . .* »

LA SOULLIE (Guillaume de). — Guillaume de la Soullie travaillait à Paris vers la fin du XIVe siècle. En 1399, il reçoit « 50 sols tournois pour avoir relié, recollé et couvert de deux « couvertures, avecques dix cloux en cuivre le messel du chastel de Touques » (1).

LE BOUTILLIER (Lubin). — Cet artiste est cité dans les *Comptes des Ducs de Bourgogne* par de Laborde : *« A Lubin Le Boutillier, relieur de livres, demourant à Blois, pour avoir relié unes* « *Heures pour Madame la Duchesse, couvertes de cuir vermeil, empraint et doré sur tranche. X s. t.* »

Ce Maître exerçait à Blois en 1455.

LEDELYÉ (Guillaume). — Guillaume Ledelyé vivait au XVIe siècle. Vers 1501, il travailla à Gaillon pour le Cardinal d'Amboise et lui relia une grande partie de sa bibliothèque en cuir rouge, avec ses armes sur les plats; il donna particulièrement ses soins à un livre écrit par le célèbre calligraphe Estienne de Vaulx et illustré de miniatures par Estienne Dumontier (2).

LHUILLIER (Martin). — Martin Lhuillier était relieur à Paris au XIVe siècle. En 1386, il est nommé Relieur et Libraire du Roi Charles VI. (Chenevières-Montaiglon. — *Archives de l'Art français)* (3).

LOCQUET (Jehan). — Ce nom figure dans les *Comptes des Ducs de Bourgogne* par de Laborde : « *En 1399. . . . à Maistre Jehan Locquet, clerc, pour le salaire de sa paine et travail d'avoir reloié* « *et réparé plusieurs livres et registres . . . . IX l.* » (4).

MAYEUX. — Le 22 Octobre 1710, ordre est donné d'arrêter le nommé Mayeux, relieur, et huit libraires y dénommés qui avaient fait imprimer, vendu et colporté plusieurs livres

1. De Laborde. — *Comptes des Ducs de Bourgogne.*
2. Bérard. — *Dictionnaire biographique,* d'après Didot : *Essai sur l'Histoire de la Gravure sur bois.*
3. Bérard. — *Dictionnaire biographique.*
4. Document communiqué par M. E. Bonnaffé.

« Législateur,

« Le citoyen Padeloup *et le citoyen* Bazin, *désirant être utile à la République, ont trouvé le moyen « d'auter l'or de dessu le maroquin dont envoisie les échantillion. Come la Bibliothèque National est « imanse par le nombre des livres, il propose un projet d'économie que ferat plus de moitier, cette à dire, « 25 feuilles coutent actuellement 4 l. 10 s., à l'époque de 1775 ses 25 feuilles ne coutoit que 2 l.; si la « Convantiont veut nous faire avoir l'or au même prix quent 1775, nous choisiront des Bateurs d'or qui « nous le fourniront aux prix de l'année 1775. — Comme nous avons différent frais, tant que pour otté « l'or que poure l'huille, les bland dœuf, le charbon et différante affaire relatif à l'état, nous proposons « d'entreprendre cette ouvrage à raison de 15 l. par jour.*

« Padeloup, *Relieure, rue de Cluny n° 599, place Beaurepaire.*

« Pierre Bazin, *Dorreur, rue des cosse St Hilaire n° 5. »*

« Le citoyen Jolivet, *rue de la Calandre n° 10, rue de Beauvais, maison du citoyen Le Brun, me- « nuisier. Enlève l'or : il remédie aux creux par une autre empreinte; son moyen pour enlever l'or est « très simple, peu couteux, n'altère aucunement la peau ni sa couleur. — Ce citoyen n'est point relieur, « il enleveroit à 2 sols le volume l'un dans l'autre. Quant aux nouvelles empreintes que l'on désireroit « imprimer, ce sera l'affaire du relieur, et le choix de l'empreinte appartiendra à la Convention. »*

STUUAERT LIEUIN. — De Laborde (*Comptes des Ducs de Bourgogne,* tome I, Notes) cite un manuscrit de 1457, sur la feuille de garde duquel se trouve en écriture contemporaine : stuuaert lieuin a gand me lya ainsin (Document communiqué par M. E. Bonnaffé).

UBERTON. — Les passages suivants sont extraits des *Comptes des Ducs de Bourgogne* par de Laborde :

« 1401. — A Uberton, *relieur, pour relier la Sepmaine peneuse, l'Oméliaire des Évangiles, auquel « on commence à lire le jour de Pasques à matines . . . . XXX s. »*

« 1402. — A Uberton, *escrivain, pour recuendre plusieurs foilles au Légendaire des Sains. VIII s. »*

« 1402. — A Uberton, *relieur, pour recuendre en une trouxte 11 quayers qui estoient en « voie d'estre perduz . . . . XX d. »*

BIBLIOGRAPHIE

DES

OUVRAGES RELATIFS A LA RELIURE



BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES RELATIFS A LA RELIURE

TECHNOLOGIE

I. — Traités spéciaux. — Manuels [1]

JAUGEON. — L'Art de relier les Livres. Cinquième partie et complément d'un grand travail : Description et Perfection des Arts-et-Métiers : *Des Arts de construire les Caractères, — de graver les Poinçons de Lettres, — de fondre les Lettres, — d'imprimer les Lettres, — et de relier les Livres.* Tome Ier, par M. Jaugeon, de l'Académie Royale des Sciences, MVCCIIII.

Ce manuscrit (in-folio : 0,415 × 0,28) a été commencé en 1639. La partie relative à la *Reliure,* qui est très judicieusement traitée, comporte 42 pages de texte et deux gravures explicatives, gravées par L. Simonneau en 1694 et 1697. Elles furent employées plus tard par Dudin (pl. VIII et X) pour son *Art du Relieur-Doreur de Livres,* paru en 1772 sous l'auspice de l'Académie Royale des Sciences. M. Jaugeon, ingénieur-mécanicien et physiologiste distingué, mourut en 1725 ; son ouvrage traitant de la *Reliure* au point de vue technique est, à ma connaissance, le premier qui a été fait.

J. SAVARY. — La Reliure. Petit Traité qui se trouve dans le *Dictionnaire Universel de Commerce.* — Paris, 1730. 3 volumes in-folio.

* GAUFFECOURT (de). — Traité de la Relieure des Livres *(s. l. n. d.).* Petit Traité de 72 pages in-8° imprimé par l'auteur dans sa maison de campagne de Montbrillant près Genève vers 1760. Cet ouvrage d'amateur, d'une valeur relative, n'a été tiré qu'à 12 exemplaires, et par cela même a toujours été d'une grande rareté.

* DUDIN. — L'Art du Relieur-Doreur de Livres. — Paris 1772. Un volume in-folio de 112 pages de texte et de 16 planches explicatives. Ouvrage intéressant, composé par décision de l'Académie Royale des Sciences, pour faire partie de la Description générale des Arts-et-Métiers. — Dudin fut aidé dans son travail par Le Monnier *le jeune,* Maitre Relieur du Duc d'Orléans. (Première édition.)

---

1. Nota. — Les articles précédés d'un astérisque font partie de ma collection particulière.

* DUDIN. — Art du Relieur. Nouvelle édition, augmentée de tout ce qui a été écrit de mieux sur ces matières en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Italie, etc., par J.-E. Bertrand, professeur de belles-lettres à Neufchâtel. Paris 1820. Un volume in-4o de 110 pages et deux planches explicatives.

* MAIRET (F.). — Essai sur la Reliure. Châtillon-sur-Seine, 1824. Un volume in-8o de 220 pages. Imprimé à la suite d'un *Traité sur la Lithographie* du même auteur.

* LE NORMAND (L.-Séb.). — Manuel du Relieur dans toutes ses parties. Un volume petit in-12 de 286 pages et 3 planches explicatives (de la collection des *Manuels Roret*). Il a paru plusieurs éditions de ce *Manuel;* les premières sont de 1825 et 1831. Une des plus récentes a pour titre : *Nouveau Manuel complet du Relieur en tous genres. — 1867.* Cet ouvrage qui se compose de 354 pages et 4 planches explicatives, contient pour la première fois la description des divers outils servant à la fabrication des reliures de commerce. Comme travail technique, c'est ce qui a été fait de plus complet jusqu'alors.

* ARNETT (John-Andrews). — Bibliopegia or the art of Bookbinding. — London, 1836. Un volume in-12 de 194 pages et 10 planches explicatives. Il a été fait deux éditions de cet ouvrage qui est équivalent en anglais à un abrégé de notre *Manuel* de Le Normand.

NICHOLSON. — Manual of the Art of Bookbinding. — Philadelphia, 1850. Un volume in-8o.

* ZÆHNSDORF (Joseph-W.). — The art of Bookbinding. — London, 1880. Un volume in-8o de 187 pages, ornées de nombreux bois et de 10 planches explicatives en *fac-simile* de reliures. Cet ouvrage contient la description de tout l'outillage moderne servant à fabriquer les reliures de commerce.

* BONNARDOT (A.). — De la Restauration des vieilles Reliures. — Paris, 1858. Un vol. in-12 de 72 pages.

II. — Poésie.

* La Misère des Apprentifs Papetiers-Colleurs, Relieurs et Doreurs de Livres. Petit poème de 16 pages in-12 (extrait des *Misères de ce Monde*). Paris, 1747.

* LESNÉ. — La Reliure. Poème didactique en six chants. Un volume in-8o de 246 pages, à la suite duquel se trouve généralement la *Lettre d'un Relieur français à un Bibliographe anglais,* 28 pages, et une *Épitre à Thouvenin* de 20 pages. — Paris, 1820.

* LESNÉ. — La Reliure. Poème didactique en six chants. Deuxième édition, un vol. grand in-8o. — Paris, 1827.

LESNÉ. — La Reliure. Poème. Un volume in-8o de viii et 99 pages, imprimé à Dinan, sans date, avec des *Notes* de Luigi Odorici, bibliothécaire de cette ville. Cet ouvrage n'a été tiré, dit-on, qu'à cinq exemplaires numérotés, et par cela même a toujours été d'une grande rareté.

JURISPRUDENCE (1)

I. — Statuts, Arrêts, Réglements.

* Édit du Roy pour le Réglement des Relieurs et Doreurs de Livres, registré en Parlement le 7 Septembre 1686. Édition originale; un volume in-4o de 8 pages.

Deuxième édition, un volume de 27 pages, format in-12 allongé. Paris, J.-B. Coignard, 1688.

---

1. Voir aussi à la Bibliothèque Nationale (Manuscrits, Fr. 22118) le *Recueil* no 58 de M. Anisson-Duperron, contenant divers Arrêts concernant la Reliure depuis 1491, le Règlement pour la Couture à la Grecque, Relieurs privilégiés, Brevets, et plusieurs Listes des Maitres Relieurs, dressées et présentées par Pierre-Alexis-Michel Bradel, Clerc de la Communauté. Ces Listes paraissaient chaque année et tenaient lieu d'Annuaires.

* Arrest du Conseil d'État privé du Roy du 18 Septembre 1730. Opuscule de 12 pages qui se trouve généralement dans le *Réglement pour la Librairie et Imprimerie de Paris,* arrêté en Conseil d'État le 28 Février 1723, et publié en 1731. Un volume in-12. Paris, P.-A. Le Mercier père.

* Code de la Librairie et Imprimerie de Paris. Un volume in-12 de 500 pages. Paris, 1744.

* Statuts et Réglements pour la Communauté des Maistres Relieurs et Doreurs de Livres de la Ville et Université de Paris. Un volume in-12 de 212 pages. Paris, 1750. P.-G. Le Mercier. — Ce Recueil est le plus rare et le plus intéressant qui ait paru sur la Réglementation de la Communauté.

* Guide des Corps des Marchands et des Communautés des Arts et Métiers, tant de la Ville et Fauxbourgs de Paris que du Royaume. Un volume in-12 de 496 pages dans lequel se trouve un *Résumé du Réglement de la Communauté des Relieurs et Doreurs de Livres.* Paris, 1766.

* Édit du Roy, portant nouvelle Création de six Corps de Marchands et de quarante-quatre Communautés d'Arts et Métiers, donné au mois d'Aout 1776. Une plaquette in-4° de 30 pages dans laquelle se trouve le *Nouveau Réglement qui érige la Reliure en Communauté nouvelle avec les Papetiers-Colleurs et en Meubles, et les Cartiers.*

II. — Almanachs & Annuaires

Almanach Dauphin, ou : *Tablettes Royales du vrai mérite des Artistes célèbres du Royaume.* Un volume in-8°. Cet Almanach a paru annuellement de 1772 à 1777.

* Catalogue chronologique des Libraires et des Libraires-Imprimeurs de Paris, depuis l'an 1470, époque de l'établissement de l'Imprimerie dans cette capitale, jusqu'à présent. Un volume in-12 de 284-260 pages. Paris, chez Jean-Roch Lottin de Saint-Germain, 1789 *(rare).*

* Tableau divisé en trois classes de la Communauté des Maitres et Marchands Papetiers-Colleurs et en Meubles, Cartiers, Relieurs-Doreurs de Livres de la ville, faubourgs et banlieue de Paris. Chez la Vve Valade, 1789. Petit in-12 de 46 pages. — Cet Annuaire a été dressé conformément à l'Édit de 1776. Très précieux Recueil pour l'Histoire de la Reliure, d'une grande rareté.

* Almanach du Commerce de Paris pour l'an VII de la République Française. Un volume in-8° de 693 pages. Paris, de l'imprimerie de Valade.

RAPPORTS D'EXPOSITIONS

Rapport du Jury Central sur les Produits de l'Industrie française à l'Exposition de 1834, par le Baron Ch. Dupin. 3 volumes in-8°. Paris, Imprimerie Royale, 1836.

Rapport du Jury Central. — Exposition des Produits de l'Industrie française, 1839. 3 volumes in 8°. Paris, 1839.

Rapport du Jury Central. — Exposition des Produits de l'Industrie française, 1844. 3 volumes in-8°.

Rapport du Jury Central sur les Produits de l'Agriculture et de l'Industrie exposés en 1849. 3 volumes in-8°. Paris, 1850.

Reports by the Juries — Exhibition of the Works of Industry of all Nations, 1851. London, 1852.

* *Extrait des Rapports du Jury de la* XXXVIe *Classe. — Exposition universelle de 1855. Calligraphie, Gravure, Cartes à jouer, Reliure et Registres,* par Merlin. 1 volume in-12. Paris, Imprimerie Impériale, 1856. Ce volume est tiré de l'ouvrage suivant.

Rapports du Jury International à l'Exposition universelle de 1855, publiés sous la direction du Prince Napoléon. Un volume in-4°. Paris, 1856.

Rapports du Jury International sur l'Exposition de Londres, 1862, publiés par Michel Chevalier. 6 vol. in-8°. Paris, 1862.

* *Rapport des Ouvriers Relieurs délégués à l'Exposition universelle de 1862.* Un volume in-12. Paris, 1863.

* *Exposition de 1867. — Délégation des Ouvriers Relieurs* (1re partie) : *La Reliure aux Expositions de l'Industrie (1798-1862).* Un volume in-12. Paris, 1868.

* *Exposition de 1867. — Délégation des Ouvriers Relieurs* (2e partie). *La Reliure à l'Exposition de 1867. Études comparatives de la Reliure ancienne et moderne.* Un volume in-12. Paris, 1869-1875.

* *Rapport de la Délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne, 1873. Relieurs.* Une plaquette in-8°. Paris, 1874.

Rapport de la Commission Supérieure à l'Exposition universelle de Vienne, 1873 (Section française). 5 volumes in-8°. Paris, 1875.

* *Rapport sur l'Imprimerie et la Librairie (et la Reliure) à l'Exposition internationale de Philadelphie, 1876,* par René Fouret. Une plaquette in-4°. Paris, 1877.

* *Union Centrale des Arts décoratifs.* (7e Exposition, 1882). *Deuxième Exposition technologique des Industries d'art : Le Bois, les Tissus, le Papier. — Documents officiels de l'Exposition.* Un volume in-4° dans lequel se trouve le *Rapport de M. Alfred Firmin-Didot, sur la Reliure.* Paris, 1883.

* *Union Centrale des Arts décoratifs* (IIIe Groupe de l'Exposition technologique de 1882) : *Librairie, Photographie, Gravure, Reliure, Papier peint. — Rapport du Jury des Industries du Papier,* par M. Alfred Firmin-Didot. Une plaquette in-8°. Paris, 1883.

ÉTUDES ET DISSERTATIONS

* Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, où l'on voit son Origine et son Progrès jusqu'en 1689. Paris, chez Jean de La Caille, 1689. Un volume in-4° de 348 pages.

* CHEVILLIER (André). — Dissertation historique et critique sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris. Un volume in-4° de 448 pages. Paris, Jean de Laulne, 1694.

CYPRIANUS (Ern. Sal.). — Progamma de ornatu librorum. Un volume in-8°. Cob., 1708.

* SCHWARZ (Christ. G.). — De libris plicatilibus veterum. Une plaquette in-4° de 24 pages. Altorf, 1717.

* SCHWARZ (Christ. G.). — De Ornamentis librorum. Un volume in-4° de 240 pages et 5 planches explicatives. Leipzig, 1756.

* SEMLER (J.-Sal.). — Sammlungen zur Geschichte der Formschneidekunst in Teutschland. Leipzig (im Schwickert'schen Verlage), 1782. Un volume in-8°. — Ouvrage très-curieux qui traite des Plaques gravées du Moyen-âge, appliquées à la Reliure des livres.

* DIBDIN (Fr.). — Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France. 4 volumes in-8°. Paris, Crapelet, 1825.

Le tome IV contient tout un passage concernant les reliures de cette époque.

* PEIGNOT (Gabriel). — Essai historique et archéologique sur la Reliure des Livres et sur l'état de la Librairie chez les Anciens. Un volume in-8° de 84 pages et 2 planches explicatives. Dijon et Paris, 1834. — Opuscule intéressant au point de vue archéologique.

* NODIER (Ch.). — De la Reliure en France au xixe siècle. Opuscule extrait du tome Ier du *Bulletin du Bibliophile* de Téchener. Une plaquette in-8° de 8 pages. Paris, 1834.

* De la Reliure. — Opuscule extrait du *Magasin pittoresque*, année 1836, pages 52, 53, 54.

* LEMPERTZ (Heinrich). — Bilder-Hefte zur Geschichte des Bücherhandels. Dans ce Recueil on trouve : *Die Buchbinderei und Prägkunst im 14. bis 16. Jahrhundert, in zwei und dreiszig Darstellungen auf zehn Blättern.* Un volume in-folio, 10 planches *fac-simile* de Reliures anciennes. Cöln, H. Lempertz, 1853-65.

LACROIX (Paul). — La Reliure depuis l'antiquité jusqu'au xviie siècle. Extrait de 20 pages in-12 des *Curiosités de l'Histoire des Arts*. Paris, 1858.

* BORDEAUX (Raymond). — Quelques mots sur l'Histoire de la Reliure des Livres. Une plaquette in-8° de 8 pages et 2 planches explicatives. Paris, Aubry, 1858.

* SÉNÉMAUD (Ed.). — Un Document inédit sur Ant. Vérard. *Renseignements sur le Prix des Reliures, des Miniatures et des Imprimés sur Vélin au* xve *siècle*. Un volume in-8°, 7 pages. Angoulême, 1859.

* JACQUEMARD. — Histoire de la Bibliophilie. *Reproduction par la Gravure, de Reliures tirées des plus belles Bibliothèques.*

Cette publication, commencée vers 1860 par J. Téchener père, fut continuée par L. Téchener fils et reste encore inachevée. Elle se compose actuellement de 47 planches (1-47) plus 3 planches *(A-C)*. — Cet ouvrage est ce qui a été fait de plus beau comme reproductions d'anciennes Reliures.

* Monuments inédits ou peu connus, faisant partie du cabinet de Guillaume Libri et qui se rapportent a l'Histoire des Arts du Dessin, considérés dans leur application a l'ornement des Livres. Un volume in-folio de 14 pages de texte et de 65 planches *fac-simile* de Reliures anciennes. Londres, Dulau & Cie, 1862.

* FOURNIER (Édouard). — L'Art de la Reliure en France aux derniers siècles. Un volume in-8° de 235 pages. Cet ouvrage, très judicieusement fait, est le seul qui jusqu'à ce jour ait une autorité méritée. Paris, Gay, 1864.

* Le Bibliophile Français. Publication périodique qui a paru de 1867 à 1873. Nombreuses planches *fac-simile* de Reliures. 7 volumes in-8°. Paris, Bachelin-Deflorenne.

* Bibliophile Julien. — *Album de Reliures artistiques et historiques.* Quatre parties in-4°, composées de 25 planches chacune. Reproduction de Reliures anciennes par l'héliogravure. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869.

* LACROIX (Paul). — La Reliure. Extrait du *Moyen-âge et la Renaissance*. 5 planches explicatives. Paris, 1869.

* CLÉMENCE (Adolphe). — Revue de la Reliure et de la Bibliophilie. Journal périodique dont il n'a paru que les trois premiers numéros, in-8°, 56 pages, 3 planches. Paris, 1869.

* FIZELIÈRE (Albert de la). — Des Émaux cloisonnés et de leur Introduction dans la Reliure des Livres. Une plaquette in-8° de 16 pages. Extrait du *Bulletin du Bouquiniste* (1er et 15 Décembre 1869). Paris, Aubry, 1870.

* LACROIX (Paul). — Reliure. Extrait des *Arts au Moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*. 16 pages in-4°, ornées de nombreux bois. Paris, 1873.

* BRUNET (Gustave). — Étude sur la Reliure des Livres et sur les Collections de Bibliophiles célèbres. Un volume in-8° de 128 pages. Bordeaux, 1873.

* La Reliure chez soi. Extrait du *Magasin pittoresque*, année 1874, 3 pages in-4°.

* MICHEL (Marius). — Essai sur la Décoration extérieure des Livres. Une plaquette in-8° de 16 pages, ornées de bois. Paris, 1878.

* LOUPOT (E.). — Du Livre et de la Reliure. Extrait du journal *Le Phare,* numéro du 15 Mars 1879.

* MICHEL (Marius). — La Reliure française. Un volume in-4° de 144 pages, ornées de nombreux bois et de 22 planches explicatives. Paris, Morgand, 1880.

* WHEATLEY (Henry-B.). — The History and Art of Bookbinding. Extrait du *Journal of the Society of Arts,* numéro du 16 Avril 1880, in-8° de 15 pages à deux colonnes et 11 planches, reproductions de Reliures anciennes.

* MICHEL (Marius). – La Reliure française commerciale et industrielle. Un volume in-4° de 139 pages, ornées de nombreux bois. Paris, Morgand, 1881.

* WYNANTS (V.). — La Reliure moderne. *Critiques d'un Praticien.* Une plaquette in-12. Paris, 1882.

* BOUCHOT (H.). — La Reliure. Chapitre viii du *Livre, l'Illustration et la Reliure,* comprenant 44 pages in-8°. Paris, Quantin, 1882. Les bois qui ornent ce texte sont tirés d'un Compte-rendu de l'Exposition rétrospective de l'Union Centrale en 1882.

* BAPST (Germain). — Imprimerie et Reliure. Extrait de : *Des Arts, du Bois, des Tissus et des Papiers, à la septième Exposition de l'Union Centrale des Arts décoratifs.* 57 pages in-4°, ornées de nombreux bois. Paris, Quantin, 1883.

* S. B. — Reliure. Extrait du *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'Industrie et des Arts industriels,* par E. O. Lami, tome VII, 436e livraison. Paris, 1886.

* CARTIER (Alfred). — De la Décoration extérieure des Livres et de l'Histoire de la Reliure depuis le xve siècle. Extrait du journal *L'Union de la Papeterie et des Industries qui s'y rattachent.* Sixième année, nos 4, 5, 6, 7, 8. Lausanne, 1886.

* UZANNE (Octave). — La Reliure moderne artistique et fantaisiste. Un volume in-4°, nombreuses planches. Paris, E. Rouveyre, 1887.

* NAUMANN (A.) & SCHRŒDER. — J. Stocbauer. — Abbildungen von Mustereinbänden aus der Blüthezeit der Buchbinderkunst. Un volume in-folio de 13 pages et 40 planches *fac-simile* de Reliures anciennes. Leipzig, im Verlage von Adolf Titze *(s. d.).*

BIBLIOGRAPHIES SPÉCIALES

* MINZLOFF (Rodolph). — Notice sur les Reliures anciennes de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg. Une plaquette in-8°. Paris, Téchener, 1859.

* BERJEAU (Ph.). — Les Reliures de Grolier. Extrait du *Bibliophile illustré,* numéro 3 du 15 Octobre 1861. Londres, 1861.

* Manuscrits précieux (Collection de Mme la Duchesse de B***). — Dans ce catalogue se trouve la description de la reliure du petit *Livre d'heures* de Henri II. Une plaquette in-8°. Paris, 1864.

* AUBER (Ed.). — Reliure d'un Manuscrit dit Évangéliaire de Charlemagne. Extrait du tome xxxv des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.* Une plaquette in-8°. Paris, 1874.

* Reliure d'un Montaigne a l'S barré et a Monogrammes. *Réponse à une question de l'abbé L. Couture par l'abbé J. Dulac.* Une plaquette in-8°. Paris, 1880.

* La Couverture d'un Évangéliaire du Trésor de Trèves. xiie siècle. Pl. in-4° *(s. d.)*.

PICHON (A.). — Lettre a Monsieur Paulin Paris sur les Reliures de la Bibliothèque du Président de Thou.

OUVRAGES DIVERS

MOINS SPÉCIAUX A CONSULTER

* Notitia utraque cum Orientis tum Occidentis, ultra Arcadii Honoriique Cæsarum tempora. *Basileæ, 1552.* Un volume in-folio orné de bois.

* MURR (Chr.-Théophile de). — De Papyris seu Voluminibus Græcis Herculanensibus commentatio. *Argentorati, 1804.* Un volume in-8° de 59 pages et 2 planches.

* QUÉRIÈRE (E. de la). — Recherches sur le Cuir doré, anciennement appelé Or basané. Une plaquette in-8° et une planche. Rouen, 1830.

* ADRY (Le Père). — Catalogue chronologique des Imprimeurs et Libraires du Roy. Publié par Le Roux de Lincy. Une plaquette in-8°. Paris, 1849.

* LABORDE (Comte de). — Les Ducs de Bourgogne. 3 volumes in-8°. Paris, 1849-51-52.

* LE PRINCE & PARIS (Louis). — Essai historique sur la Bibliothèque du Roi, aujourd'hui Bibliothèque Impériale. Un volume in-12. Paris, 1856.

* LALANNE (Ludovic). — Curiosités bibliographiques. Un volume in-12. Paris, 1857.

* BERNARD (Auguste). — Geoffroy Tory, Peintre et Graveur, premier Imprimeur Royal. Un volume in-8°, nombreux bois. Paris, 1865.

* LE ROUX DE LINCY. — Recherches sur Jean Grolier, sur sa Vie et sa Bibliothèque. Un volume in-8°, planches. Paris, 1866.

* JAL. — Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire. Un volume in-8°. Paris, 1867. — 2e édit. 1872.

* CHAMPOLLION-FIGEAC (Aimé). — Documents paléographiques relatifs a l'Histoire des Beaux-Arts. Un volume in-8°. Paris, 1868.

* Souvenir de l'Exposition de M. Dutuit. Extrait de sa collection. Un volume in-4° de 107 pages et 34 planches. Paris. Union Centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie. 1869.

* GUIGARD (Joannis). — Armorial du Bibliophile. 2 vol. in-8°, nombreux bois et planches. Paris, 1870-1873.

* BÉRARD (A.). — Dictionnaire biographique des Artistes français du xiie au xviie siècle. Un volume in-12. Paris, 1872.

* Catalogue illustré de la Bibliothèque du Marquis de Morante. Un volume in-8° de 352 pages et 35 planches de Reliures reproduites par l'héliogravure. Paris, 1872.

* DURANVILLE (Léon de). — De la Bibliophilie. Une plaquette in-8°. Rouen, 1873.

* JACOB (P.-L.). — Catalogue des Livres de Madame la Comtesse du Barry avec les prix a Versailles en 1771. Un volume in-12. Paris, 1874.

* LEMERRE (A.). — Le Livre du Bibliophile. Un volume in-12. Paris, 1874.

* FRANKLIN (Alfred). — Précis de l'Histoire de la Bibliothèque du Roy, aujourd'hui Bibliothèque Nationale. Un volume in-12. Paris, 1875.

* Bulletin de la Librairie Morgand & Fatout (en cours de publication). In-8°, tomes I, II et III, 1876-1881-1887. Nombreuses planches et *fac-simile.*

* Établissement d'une Bibliothèque. Un volume in-12. Paris, Rouveyre, 1877.

* Catalogues illustrés de la Bibliothèque de Amb. Firmin-Didot. 5 volumes in-4°. Nombreuses planches de Reliures. Paris, 1878-1884.

* Articles de M. C. Defrémery. Extraits du *Journal des Savants.* Août et Septembre 1878.

* PICHON (Baron J.). — Vie de Charles-Henry Comte d'Hoym. 2 volumes in-8°. Paris, 1880.

* LE PETIT (Jules). — L'Art d'aimer les Livres et de les connaitre. Un volume in-12. Paris, 1884.

* QUENTIN-BAUCHART (Ern.). — Les Femmes Bibliophiles. Nombreuses planches. 2 vol. in-8°. Paris, 1886.



TABLE

Pages

PRÉFACE . . . . *V*

Étude sur l'Origine du Format des Livres I

PREMIÈRE PARTIE. — Introduction Générale 9

SECONDE PARTIE. — Manuel Alphabétique 37

ADDITIONS. — Documents survenus pendant l'impression 169

Bibliographie des Ouvrages relatifs a la Reliure 177

ERRATA

Page 47, ligne 6, *au lieu de:* déatche, *lire:* détache.
Page 174, ligne 25, *au lieu de:* Guibert, *lire:* Guilbert.
Page 175, ligne 14, *au lieu de:* qu'il a eut, *lire:* qu'il a eu.



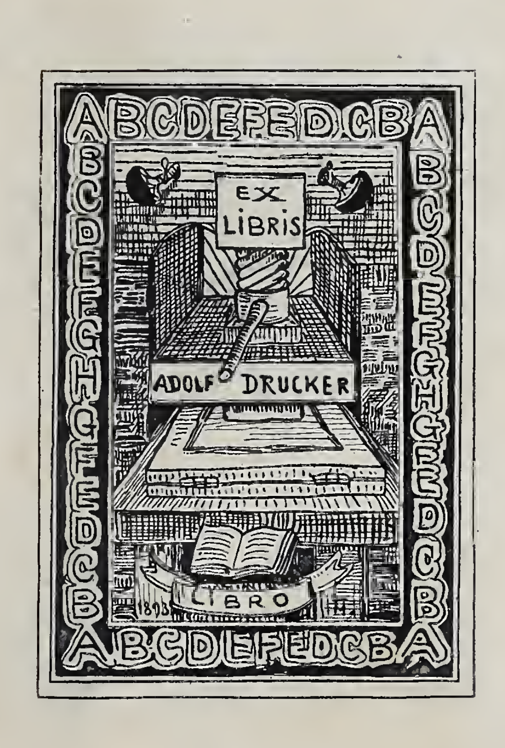
Achevé d'imprimer a Paris

par

Robert Engelmann

Le 30 Juin 1887


Manuel
Historique
et
Bibliographique
de
l'Amateur de reliures
par
L. Gruel


ABCDEFEDCBA
EX LIBRIS
ADOLF DRUCKER
LIBRO
ABCDEFEDCBA


ROBERT·ENGELMANN





